LES ANNALES FLÉCHOISES

ET

LA VALLÉE DU LOIR

LES

ANNALES FLÉCHOISES

ET

LA VALLÉE DU LOIR

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

HISTORIQUE — ARCHÉOLOGIQUE — ARTISTIQUE
ET LITTÉRAIRE

TOME PREMIER

JANVIER-JUIN 1903

LA FLÈCHE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE EUG. BESNIER

1903

AUX LECTEURS

Le 23 juillet 1857, dans la première séance de la Société des Lettres, Sciences et Arts de La Flèche, *nouvellement fondée, le Président, M. Abot, exposait en ces termes le but de la Société :*

« *Notre Société n'a pas eu la prétention de nous poser*
« *en savants, chargés d'apporter une heureuse élucida-*
« *tion dans les grandes questions de l'art, de la science,*
« *de la littérature. Elle n'a pas promis que, grâce aux*
« *talents de quelques-uns, ou au concours de tous, une*
« *œuvre de génie allait se produire, sortir de notre*
« *foyer, se répandre dans le monde. Non, nous ne*
« *prétendons pas que, par nous, une gloire sera ajoutée*
« *à la gloire des lettres, un éclat de plus sera donné à*
« *l'art, un nouveau secret sera révélé à la science.*

« *Plus modeste, mais non moins noble dans ses vues,*
« *n'aurait-elle pas plutôt pour but de nous rapprocher*
« *davantage les uns des autres, de nous donner l'occa-*
« *sion de nous connaître mieux, de nous estimer, de*
« *nous aimer. . . . . .* »

Ce sera, chers lecteurs, le même langage que vous tiendront aujourd'hui les Fondateurs des Annales Fléchoises ; *ils n'ont point du reste la prétention de faire mieux que leurs illustres devanciers, mais, en marchant sur leurs traces, ils espèrent, comme eux, faire œuvre utile et profitable à tous.*

Historiens, Artistes, Littérateurs du pays fléchois et

de la vallée du Loir, les Annales Fléchoises *ont pour but « de vous rapprocher davantage les uns des autres, de vous donner l'occasion de vous connaître mieux, de vous estimer, de vous aimer. . . . . . » En cette délicieuse partie de la Sarthe, près des « bords riants » de notre belle rivière, les amis des Lettres et des Arts sont restés fort nombreux; l'Histoire et l'Archéologie ont toujours eu leurs fidèles; mais il manquait un lien entre tous :* les Annales Fléchoises *seront ce lien des intelligences et des cœurs.*

Cette terre, aussi Angevine que Mancelle, « a toujours formé » nous écrit-on « une région particulière, riche par elle-même en souvenirs historiques et littéraires » que nos sœurs aînées, les Revues du Maine et de l'Anjou, « ne peuvent guère qu'effleurer ». Les Baïf, les Racan, les Ronsard et tant d'autres sont les fils de cette terre, et ils y ont laissé de dignes imitateurs : à ceux-ci la nouvelle Revue vient donner l'occasion de se produire, de se faire connaître.

N'existe-t-il plus, chez nous, d'illustres mémoires à faire revivre, de nobles vies à remettre en lumière ? Alors que, partout, de nos jours, on voit renaître le culte du souvenir, resterions-nous seuls à ne pas célébrer ceux des nôtres qui nous ont légué quelque gloire ? Les Annales Fléchoises *tiendront à honneur d'éviter aux personnes et aux choses ce funeste oubli où le temps entraîne tout, hélas, si facilement.*

Nos ambitions sont-elles trop hautes ? Notre but est-il trop difficile à atteindre ? Nous ne le croyons pas, car l'accueil chaleureux fait aux Annales *depuis deux mois, les concours spontanément offerts ou gracieusement promis, les encouragements sincères et multipliés venus de tous côtés, nous marquent suffisamment la voie à suivre.*

Déjà notre Revue a ses amis, et à ces amis de la première heure, avant la lettre, pour ainsi dire, à ces amis, à ces hommes de talent qui nous apportent leurs concours, nous disons simplement, mais sincèrement : Merci ! Nous pourons compter désormais sur la science éprouvée des uns comme sur l'expérience et le ferme appui des autres.

A l'œuvre donc ! et à Dieu va ! disons-nous, comme le marin montant son frêle esquif sur une mer en furie !

Puissiez-vous, chers lecteurs, donner vos sympathies aux Annales Fléchoises ! *Nous lançons ce premier numéro à la garde de Dieu !*

LA RÉDACTION.

EDMOND FONTAINE



C'est à une pieuse pensée qu'ont obéi les fondateurs des *Annales Fléchoises*, en plaçant cette publication sous les auspices, je dirais volontiers sous le patronage du regretté Edmond Fontaine, qui, pendant de longues années, président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de La Flèche, en dirigea les travaux avec autant de zèle que de compétence, et alimenta de ses œuvres littéraires et musicales le *Bulletin* publié par cette Société. Il eût salué avec joie l'apparition de cette nouvelle Revue, car rien de ce qui touche les lettres ne le laissait indifférent, et il lui eût apporté sans nul doute le concours de son talent, dont l'âge n'avait en rien altéré la fraîcheur. Sera-t-il permis à l'un de ses plus anciens amis, qui, pendant plus de

Nous adressons nos sincères remerciements au Directeur du *Journal Fléchois*, M. Charier, à la bienveillance duquel nous devons de pouvoir donner ici le portrait de M. Edmond Fontaine.

(N. D. L. R.)

trente ans, a vécu dans son intimité, de souhaiter en son nom la bienvenue aux *Annales Fléchoises*, et d'exprimer l'espoir qu'elles verront s'ouvrir devant elles un long avenir de prospérité ?

A ce titre d'ami, on m'a demandé de rappeler en quelques lignes au public fléchois le souvenir de M. Fontaine. Ce souvenir est encore vivant dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu. Qui aurait pu oublier cette figure souriante, où respirait la bienveillance, cette affabilité qui ne se démentait jamais, cet accueil si gracieux pour les jeunes gens qui venaient lui soumettre leurs essais, et qui toujours recevaient de lui les plus judicieux conseils ? Il n'était pas à La Flèche d'homme plus connu que le Président Fontaine ; il n'en était pas qui jouît d'une plus grande et plus légitime popularité. Aussi, quels regrets y a-t-il laissés, quand il nous a quittés, emporté brusquement par une courte maladie ! Pour ceux qui l'approchaient de plus près, sa mort a produit une véritable sensation de vide physique, tellement son existence était, pour ainsi dire, mêlée à la leur. Devant la foule recueillie qui se pressait autour de sa tombe, M. le Président Deuil, au nom du Tribunal, M. Gossin, premier adjoint, au nom de la Ville, ont rendu un juste hommage à ses qualités de magistrat et de citoyen. Je viens de parler de l'homme privé. En rappelant les principaux traits de sa biographie, j'essaierai de dire quelques mots du littérateur.

Edmond Fontaine naquit à Fresnay-sur-Sarthe, le 7 janvier 1828, d'une famille d'honorable bourgeoisie. Il avait toujours conservé l'amour de sa petite patrie, ainsi qu'en témoignaient sur les murs de ses appartements de nombreuses toiles ou aquarelles représentant des vues de ce pays si pittoresque. Tous les ans, lors de la St-Bonaventure, fête patronale de Fresnay, les organisateurs des réjouissances sollicitaient son

concours, et il m'a montré plus d'une lettre signée suivant l'usage local, du *Roi* et du *Dauphin*, lui demandant une cotisation bénévole, qu'il ne manquait jamais d'envoyer. Il fit d'excellentes études classiques, d'abord au collège communal d'Alençon, puis au collège *royal* de Caen, ainsi qu'il aimait à le rappeler, évitant avec soin le mot *lycéé*, qui lui semblait entaché de modernité. De ces fortes études il garda toute sa vie un goût prononcé, et presque un véritable culte pour l'antiquité et pour les maîtres de notre littérature française. Il est probable que, dès cette époque, il s'essayait à traduire en vers ses premières impressions, et qu'il commençait à acquérir cette facilité qui était la caractéristique de ses œuvres poétiques, facilité peut-être trop grande, car elle lui permettait de se dispenser de tout travail fastidieux, et s'il avait eu à lutter âprement contre les difficultés du rhythme et de la rime, peut-être son style poétique y eût-il gagné plus d'éclat et plus de vigueur. Quoi qu'il en soit, répétons avec le poète *non omnia possumus omnes*, et ajoutons que, dans la gamme douce et tempérée qui fut celle de notre ami, l'émotion et le charme sont loin de faire défaut.

Il commença ses études de droit à Caen et les termina à Paris, où il fut reçu licencié en 1849. A la même époque il fut admis à l'Ecole d'Administration, création éphémère du gouvernement de la seconde République, qui cessa d'exister l'année suivante. M. Fontaine, qui s'était fait inscrire au barreau de Paris, resta dans cette ville jusqu'en 1863, et l'exercice de sa profession ne l'empêcha pas de se livrer à ses goûts littéraires. Comme avocat, il plaida avec succès, surtout à la barre de la Cour d'assises et du tribunal correctionnel ; comme littérateur, il publia une brochure politique, *Le dernier mot sur Rome* (1863), et une traduction en vers de quelques odes d'Horace. Pendant une absence de Jules Moinaux, le

spirituel chroniqueur, il fit à sa place dans la *Gazette des Tribunaux* plusieurs articles humoristiques, qui furent appréciés du public, et qu'il aimait plus tard à relire à ses amis.

Arrivé à l'âge de trente-cinq ans, il songea à entrer dans la magistrature, où il débuta, en 1863, par le poste de juge de paix à Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire). Il passa cinq ans dans ce pays, dont il garda toujours un charmant souvenir. Son caractère conciliant le rendait éminemment apte aux fonctions qui lui avaient été confiées ; aussi ne tarda-t-il pas à acquérir sur ses justiciables une influence qui lui permettait d'arranger presque toutes les affaires portées devant lui ; le nombre des sentences qu'il rendait comme juge civil était absolument infime, ce qui est le meilleur éloge qu'on puisse adresser à un magistrat cantonal. Tout en remplissant exactement les devoirs de sa charge, il trouvait le temps de cultiver les lettres et les arts. C'est de cette époque que datent plusieurs des poésies publiées plus tard dans le *Bulletin* de la Société des Lettres, Sciences et Arts de La Flèche ; c'est aussi pendant son séjour à Saint-Florent qu'il mit en musique le fameux sonnet de Ronsard :

« Quand vous serez bien vieille, au soir, à la chandelle... »

et qu'il commença un opéra, intitulé *Ronsard à Vaudemont*, dont il composait, à la fois, la musique et les paroles. Malheureusement, cet ouvrage est resté inachevé, et il n'en existe que des fragments, dont quelques-uns ont été édités. Ces morceaux sont de nature à faire regretter que l'œuvre soit demeurée à l'état d'ébauche, et que M. Fontaine n'y ait jamais travaillé avec assez de suite pour pouvoir y mettre la dernière main.

Le 21 mai 1868, il fut nommé juge d'instruction au Tribunal civil de La Flèche, et il vint se fixer dans

cette ville, où il est resté jusqu'à son décès. On peut dire qu'il ne tarda pas à devenir, par le cœur, un véritable Fléchois, heureux de mettre au service de ses concitoyens d'adoption son temps, ses soins et l'influence dont il pouvait disposer en haut lieu. Après avoir exercé pendant treize ans les délicates fonctions de l'instruction, il fut appelé, en juin 1883, à la présidence du Tribunal, qu'il ne quitta qu'en janvier 1898, atteint par l'inéluctable limite d'âge. En juillet 1891, le Gouvernement avait reconnu ses services en le nommant chevalier de la Légion d'honneur ; déjà les palmes d'officier d'Académie, puis celles d'officier de l'Instruction publique avaient récompensé le zèle qu'il n'avait cessé de montrer pour l'instruction sous toutes ses formes et à tous les degrés.

Conseiller municipal à deux reprises, délégué cantonal, membre du Bureau de bienfaisance, président de la Musique municipale, vice-président du Comice agricole, tels furent les titres qu'il tenait de la confiance du Gouvernement ou du suffrage de ses concitoyens, et qu'il conserva pour la plupart dans la retraite où, au milieu de ses livres et de ses tableaux bien aimés, il goûtait un studieux repos.

L'une des dernières joies de sa vie fut la fête magnifique organisée à La Flèche pour l'érection du monument de Léo Delibes. Il avait été la cheville ouvrière du comité qui s'était formé à cette occasion, et avait composé les paroles de la cantate qui fut exécutée en l'honneur du musicien de Saint-Germain-du-Val. Ce fut avec un bonheur sans mélange que, devant le buste de l'artiste, il entendit quatre cents orphéonistes répéter en chœur les paroles sonores consacrées par lui à la gloire de l'auteur de *Lakmé* et de *Coppélia* (18 juin 1899). Hélas ! en ce moment il aurait pu chanter lui-même le *nunc dimittis*; car il ne devait survivre que quatre mois à ce triomphe ; du moins il en avait goûté toute la douceur.

M. Fontaine ne se contentait pas de répandre son âme en vers harmonieux ; il possédait encore toutes les qualités d'un judicieux critique. Il le fit bien voir dans les conférences organisées sous les auspices de la Société des Lettres, par ses études sur Balzac, Shakespeare, Byron, Octave Feuillet, etc..., qui sont restées dans la mémoire de ses auditeurs, et qu'on a lues avec intérêt dans le *Bulletin*. Il donna aussi à cette publication plusieurs nouvelles, dont la mieux venue est, à mon avis, *Le testament de Mr Dumont ;* les personnages, sortis de l'imagination de l'auteur, y sont dépeints avec une telle vérité et sous des traits si précis que plus d'un lecteur s'y est trompé et que certains lui ont demandé où et quand il les avait connus. Citons encore, dans le dernier numéro du *Bulletin* (1899), une comédie en prose, intitulée *Les Contrastes,* où, d'une manière assez piquante, l'auteur cherche à prouver la fausseté du proverbe : « qui se ressemble s'assemble », et à établir que, dans l'union conjugale, la contrariété des caractères est la meilleure garantie de félicité.

La dernière fois que M. Fontaine prit la parole en public, ce fut le 4 octobre 1899, à Aubigné, lors de l'inauguration de la plaque de marbre apposée sur la maison natale de Racan. Malgré la pluie qui ne cessa de tomber pendant toute la journée, il avait tenu à assister à cette solennité littéraire qui touchait si vivement son âme de poète et de Manceau. Quelques jours après, il entreprenait ce dernier voyage à Paris, où la mort devait enlever, à l'affection de ses amis l'homme vraiment bon, et remarquablement doué pour les lettres et pour les arts, dont je viens d'esquisser le portrait (28 octobre 1899). Nul ne mérita mieux que lui le titre d'*honnête homme* tant au sens du XVIIe siècle que dans l'acception moderne de cette belle expression.

E. COUEFFIN.

SALUT

Salut à vous, les gàs Mainiaux !
De la Ville et de la Campagne :
Ce sont des frères de Bretagne
Qui vous tirent leurs grands chapiaux !

Frères, oui ; non des étrangers,
Et j'en ai l'intime assurance :
Notre nom de famille est France
Si nos petits noms sont changés !

Entonnons donc même Chanson
Puisque l'on est parents si proches ;
Faisons danser toutes nos Cloches
D'un même rythme, à l'unisson ;

Que de tous les Clochers joyeux
De nos cathédrales gothiques
Montent de fraternels Cantiques
A la gloire des grands Aïeux ;

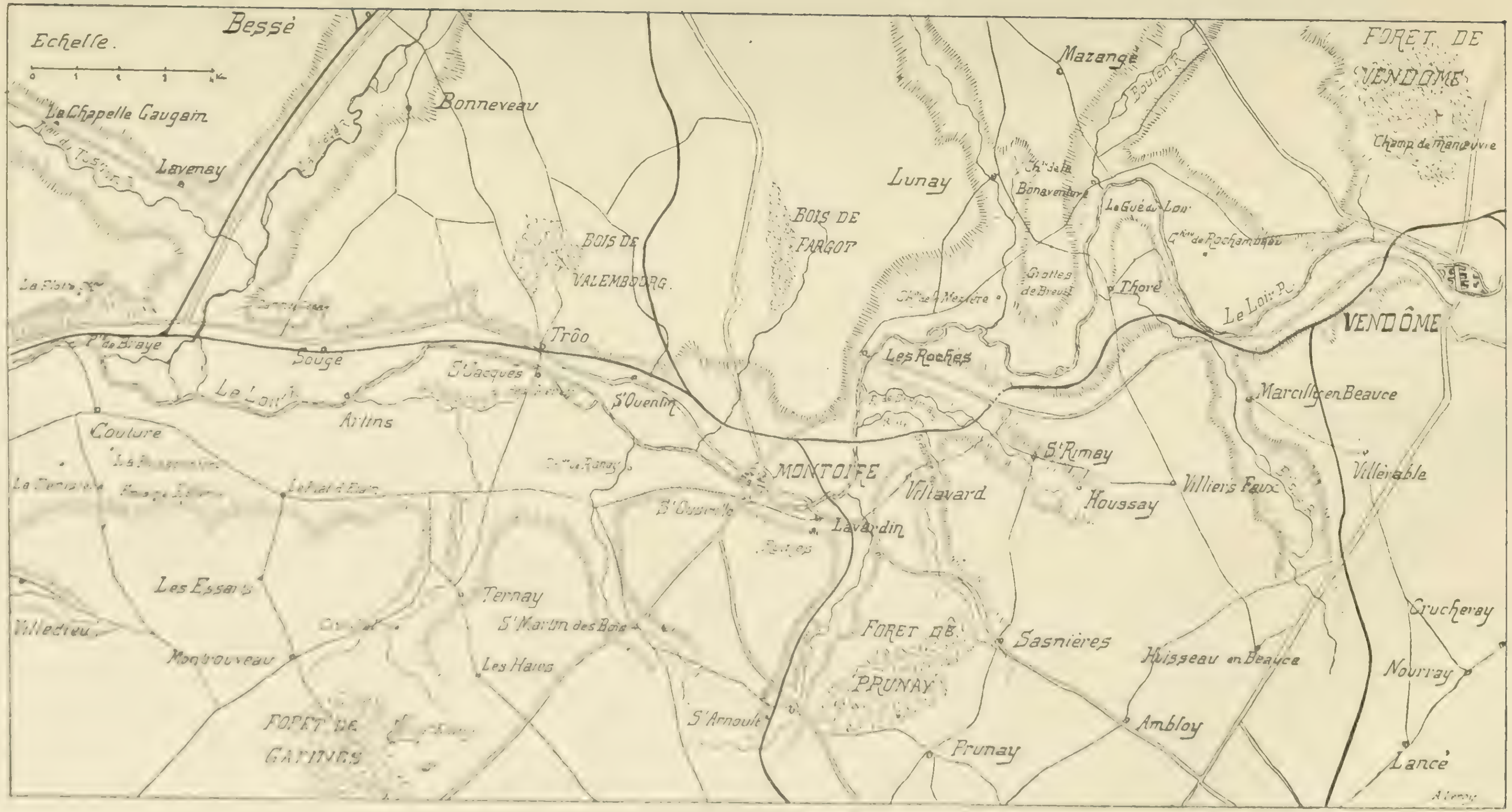
Que leurs carillons enchantés,
Vibrant sur la Ville et la Plaine,
Etouffent tous les cris de Haine
Qui germent au cœur des Cités ;

Pour qu'en voyant cœur contre cœur
Toutes les petites Patries,
La Grande — ses larmes taries —
Marche vers l'Avenir vainqueur !

Théodore BOTREL.

Port-Blanc-en-Penvenan
(Côtes-du-Nord),

5 octobre 1902.



CARTE DE LA VALLÉE DU LOIR : DE VENDÔME A COUTURE

EN FLANANT

AU PAYS DE RONSARD

Loir, dont le cours heureux distille,
Au sein d'un pays si fertile,
  Fais bruire mon renom
  D'un grand son en tes rives,
  Qui se doivent voir vives
  Par l'honneur de mon nom.
Ainsi Tethys te puisse aimer
Plus que nul qui entre en la mer!

. . . .

Si quelque pèlerin arrive
Auprès de ta parlante rive,
  Dy lui à haute vois
  Que ma muse première
  Apporta la lumière
  De Grèce en Vendomois ;
Dy lui ma race et mes ayeux,
Et le sçavoir que j'eu des cieux.

J'ai été ce pèlerin. J'ai suivi « la parlante rive » de Vendôme à la maison natale de Ronsard. Chemin

Ce nous est un agréable devoir de remercier ici M. André Hallays, le distingué Rédacteur des *Débats*, qui autorise si aimablement *les Annales Fléchoises* à reproduire cette délicieuse flânerie au pays de Ronsard. Les lecteurs du *Journal des Debats* ont pu la goûter déjà, aux dates du 3 et du 10 octobre 1902.

Les illustrations sont dues à l'appareil photographique et à la plume d'un ami des *Annales*, M. A. Leroy, au talent et au dévouement duquel nous sommes heureux de rendre un public hommage ; la jeune Revue fléchoise lui dit un sincère merci !

N. D. L. R.

faisant, j'ai relu ses vers. J'ai visité les lieux où il a vécu. J'ai compulsé les écrits des pieux *ronsardisants* qui ont étudié la famille et la vie du poète, « gentilhomme vendômois » (1). J'ai voulu enfin achever ma promenade sur les bords de la Loire, au prieuré de Saint Cosme-lès-Tours, où Ronsard est mort. Voici mes notes de pèlerinage.

*
* *

Il faut gravir la colline abrupte où se dresse, parmi les mélèzes, la ruine du château de Vendôme, pour sentir du premier coup tout le charme de *la vallée du Loir,* de la jolie vallée chantée par Ronsard.

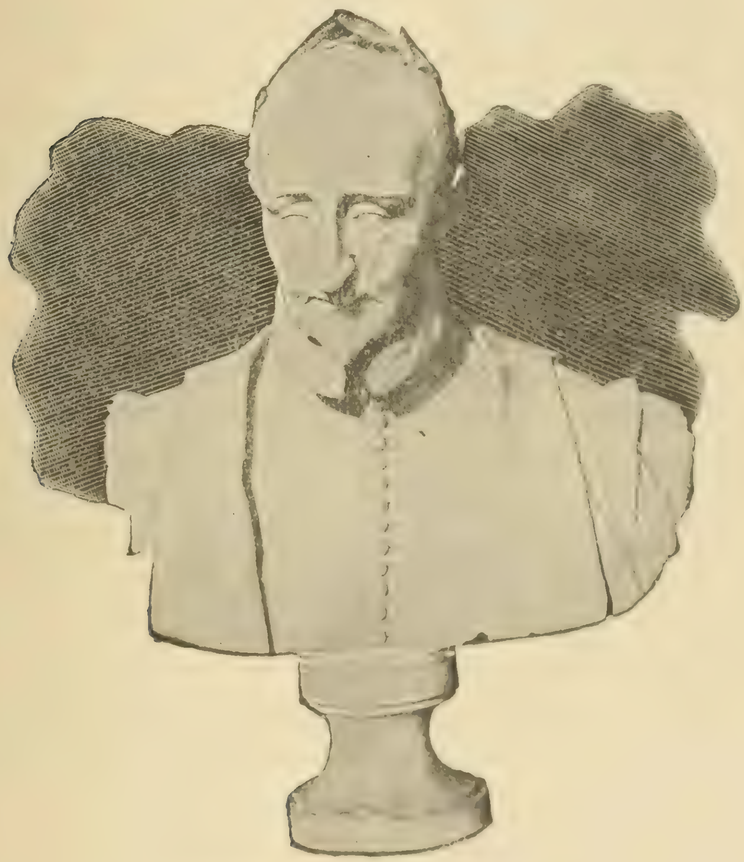
Au pied du coteau, le Loir se divise, et ses bras étroits coulent sans hâte sous les ponts de pierre ; puis, au delà du faubourg, ils se réunissent, et la rivière élargie fuit avec de longs détours, à travers les prés opulents. La ville est pleine de grands jardins aux verdures frémissantes, d'où émergent les toitures inégales, les pignons, les tourelles des vieux logis, les clochers des églises, la tour superbe de la Trinité. Au loin, l'horizon a de fines ondulations. Ce n'est encore ni la grâce tourangelle, ni l'élégance angevine, mais un paysage souriant et intime, paré de vignobles, de bois et d'une rivière charmante, une terre de

(1) Je n'ai rien découvert d'inédit sur Ronsard. J'ai simplement mis à profit les travaux suivants : la notice et les notes de Prosper Blanchemain dans son édition des *Œuvres de Ronsard ;* — les études de l'abbé Froger : *Ronsard ecclésiastique* (1882), *Nouvelles recherches sur la famille de Ronsard* (dans la *Revue archéologique du Maine,* t. XV, 1884), *les Premières Poésies de Ronsard* (1892) ; — le *Guide du touriste dans le Vendômois,* publié par la Société archéologique du Vendômois (1883) ; — *la Famille de Ronsard,* par Achille de Rochambeau (1868) ; — *la Jeunesse de Pierre Ronsard,* par Paul Laumonier, dans la *Revue de la Renaissance* (1901-1902) ; — le *Bulletin de la Société archéologique de Tours* (t. II et t. XIII). Et je n'ai pas non plus la prétention d'avoir dressé ici une bibliographie complète.

douce séduction, à laquelle Ronsard disait si gentiment :

> Le Loir, tard à la fuite,
> En soy s'esbanoyant,
> D'eau lentement conduite
> Tes champs va tournoyant.

Pénétrons dans Vendôme. Bien peu de choses y évoquent aujourd'hui le souvenir du poète. Devant le Musée, une statue moderne qui n'est pas très belle a été élevée par les Vendômois à Ronsard. Dans le Musée même, on voit un buste en plâtre qui serait,



LE BUSTE DE RONSARD

dit-on, le moulage du buste en marbre autrefois placé sur le tombeau de Ronsard, dans le prieuré de Saint-

Cosme. C'est un Ronsard très vieux, la tête inclinée en avant, comme si la couronne de lauriers lui était trop pesante, le nez long et très aquilin, le menton effilé, presque le visage d'une vieille femme.

Ronsard posséda une maison à Vendôme ; son jardin venait jusqu'au Loir, en face de l'hôtel des du Bellay. Ce dernier hôtel est encore debout : c'est un grand corps de logis flanqué d'une tourelle en pierre et d'un joli pavillon ; les lucarnes ont conservé leurs beaux ornements de la Renaissance... Mais, depuis le dix-septième siècle, la demeure de Ronsard a disparu ; elle fut détruite lorsqu'on agrandit le collège des Oratoriens.

Il n'est pas interdit à un pèlerin d'interrompre ses dévotions pour donner un coup d'œil aux « curiosités » qu'il rencontre en chemin, et d'observer que Vendôme — ronsardisme à part — est une ville riche de monuments et de souvenirs.

De l'antique abbaye de la Trinité, Vendôme a conservé l'admirable clocher du douzième siècle, le plus grandiose peut-être qui soit en France, tant les proportions en sont justes et parfaites : la légèreté de cette formidable masse de pierre est miraculeuse. Il a aussi gardé sa belle église, qui est comme un rendez-vous de tous les styles, du roman au gothique le plus fleuri, et dont tous les disparates se fondent en un ensemble merveilleux. Il n'a pas su défendre tout le reste du monastère, et c'est dommage. Le logis de l'abbé sert aujourd'hui de presbytère, et la jolie façade en a été respectée; mais les greniers de l'abbaye, percés de magnifiques fenêtres romanes, sont indignement mutilés. Un des côtés du cloître, le plus voisin de l'église, a été sauvé; mais les autres parties du couvent servent maintenant de caserne à un régiment de cavalerie. Le cloître, la salle capitulaire, la chapelle primitive sont transformés en magasins, cantines et écuries. (Et il

existe en France une loi sur la protection des monuments historiques !)

Le collège de Vendôme a eu plus de chance que la vieille abbaye : il a — le fait est rare — conservé depuis trois siècles sa destination primitive. César, duc de Vendôme, le fit construire de 1623 à 1639, et en remit la direction à la congrégation de l'Oratoire. Louis XIV l'érigea en « Ecole royale militaire ». La Révolution lui enleva son titre. Mais les Oratoriens continuèrent de diriger la maison. Deux prêtres sécularisés demeurèrent à la tête du collège qui devint « Ecole centrale », puis « Ecole secondaire », puis « Collège royal ». C'est aujourd'hui le lycée de Vendôme. Et l'histoire de cette maison, c'est l'histoire des vicissitudes par où, depuis trois siècles, a passé l'enseignement des jeunes Français.

Les élèves du lycée de Vendôme ne sont pas à plaindre. Leur demeure en brique et pierre est du Louis XIII le plus superbe et le plus noble. Elle est belle et ancienne. Les portraits des Vendôme décorent le parloir. Une charmante chapelle du quinzième siécle, appartenant à un ancien hôpital démoli, a été réservée pour le collège ; elle a des arcs-boutants fleuris et d'étranges colonnettes de la Renaissance, surmontant des chapiteaux romans, problème insoluble pour les archéologues. Des cours qu'ombragent des platanes gigantesques, on entrevoit, juchés sur le coteau du Loir, les débris du donjon de Vendôme. Un parc ombreux et frais entoure les bâtiments et les isole de la ville, comme en un grand oasis de silence et de verdure. Heureux les petits Vendômois, s'ils sentent leur bonheur de vivre sous de si beaux arbres, en une maison qui n'est point bâtie d'hier, qui ne ressemble ni à une caserne ni à une gare de chemin de fer, et qui porte le nom de *Collegium Cæsareo-Vindocinense*, tout simplement !

* * *

Le Loir, à deux lieues de Vendôme, forme une grande boucle. Là s'étend une presqu'île pleine de moulins et de vergers. Le village de Thoré domine



LE CLOCHER DE THORÉ

les prés de sa jolie flèche de pierre. Au sommet de la boucle, au débouché d'un frais vallon, près de Gué-du-Loir, on rencontre les restes d'un manoir du quinzième siècle bien délabré, mais dont l'enceinte est encore flanquée de ses fines tourelles pointues. C'est le manoir de la Bonaventure : Antoine de Bourbon, roi de Navarre et duc de Vendôme, y résidait avec de gais compagnons ; il y fit des chansons dont l'une est demeurée célèbre : *la Bonaventure au gué !* Ronsard était parmi les commensaux du prince. Quand

celui-ci épousa Jeanne d'Albret, (1) le poète composa pour lui un épithalame imité de Théocrite. Puis d'un admirable sonnet il salua la naissance du duc de Beaumont, qui, depuis, fut Henri IV :

. . . .
Pleuve le ciel des parfums et des roses,
Soient des grands vents les haleines encloses,
La mer soit calme et l'air plein de bonheur !
  Voici le jour que l'enfant de mon maître
Naissant au monde, au monde a fait renaistre
La foy première et le premier honneur.



MANOIR DE LA BONAVENTURE : ENCEINTE ET TOURELLES

Au souvenir de Ronsard vient ici se joindre le souvenir d'un autre poète. Au dix-huitième siècle,

(1) Nul n'ignore, au pays fléchois, que les jeunes époux, mariés à Moulins en 1548, vinrent à La Flèche en février 1552. Ils habitèrent le Château-Neuf (aujourd'hui le Prytanée Militaire) que leur mère, Françoise d'Alençon, avait fait construire en 1540, et où elle était morte le 4 septembre 1550. Ils restèrent à La Flèche jusqu'à la moitié de mai 1553, et comme Henri IV naquit à Pau le 13 décembre 1553, on a raison de dire qu'il fut *Flechois avant d'être Béarnais.*

une vieille famille vendômoise avait pour devise : *Courtoisie, Bonnaventure aux preux ;* car elle possédait deux terres patrimoniales, l'une qui s'appelait *la Courtoisie* et l'autre *la Bonnaventure* (celle d'Antoine de Bourbon). Au moment de la Révolution, le cadet de cette famille qui se destinait à l'état ecclésiastique, quitta le collet, se maria et il eut plusieurs enfants. Il s'appelait Victor de Musset, et l'un de ses fils fut l'auteur des *Nuits*.

Alfred de Musset est un peu le compatriote de Ronsard.

***

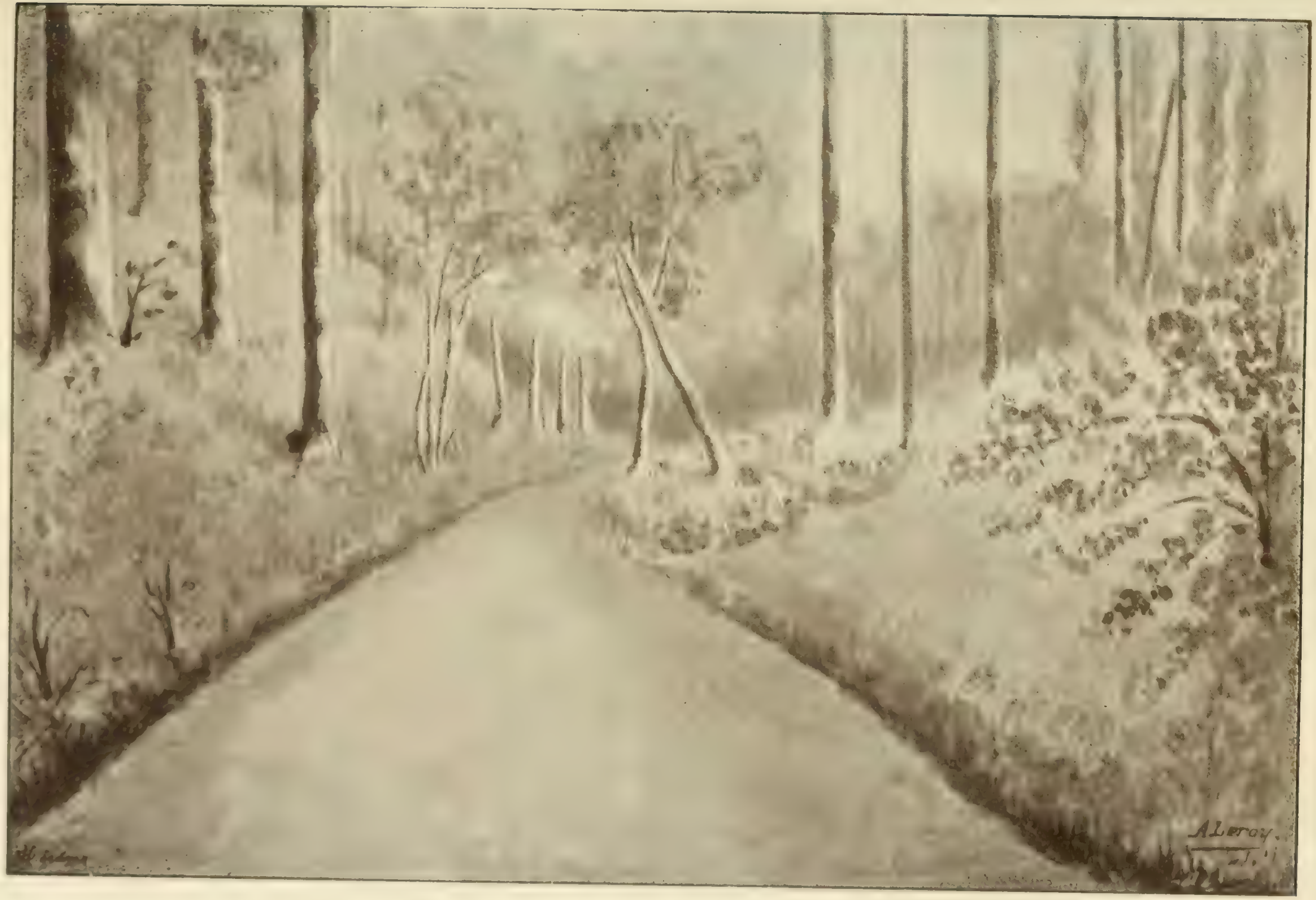
Le Loir, avec toutes sortes de méandres, vient passer au pied de Lavardin. Le bourg aux vieilles maisons, la grande ruine du château éventré, les bois touffus qui revêtent le coteau forment des tableaux joliment composés. On dirait qu'ici la nature pose pour les paysagistes, et cela donne aux sites quelque chose de déja vu... Il est tout de même exquis, par une matinée de brume, le chemin qui suit la rivière, de Lavardin à Montoire, parmi les aulnes et les peupliers ployant sous les frondaisons folles des houblons, des chèvrefeuilles et des liserons. Des grottes profondes,

Antres moussus à demy front ouverts,

ont été creusées sur le flanc du coteau ; des rideaux de verdure dissimulent à demi la porte de ces caves mystérieuses. Partout ruissellent des sources vives...

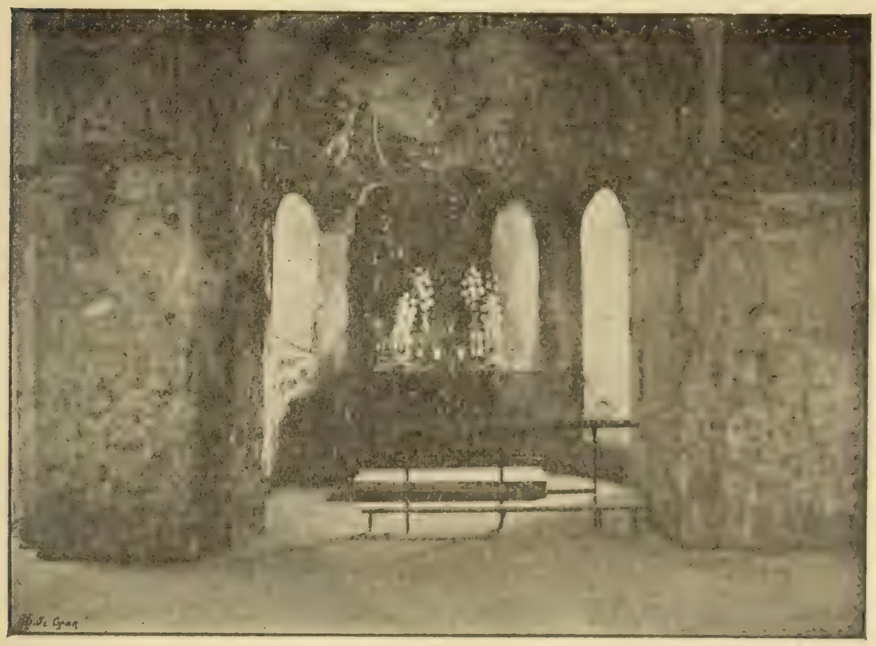
Montoire est un gros bourg, avec une place immense et mélancolique ; il s'étale sur la rive droite du Loir ; quelques façades de la Renaissance donnent de la grâce à ses rues sagement tracées. Montoire semble prospère et tout le monde y pêche à la ligne.

Sur la rive gauche s'élève, au pied du château, le vieux faubourg de Saint-Oustrille. Près d'une exquise



DE LAVARDIN A MONTOIRE

maison du seizième siècle, surmontée d'un corps de cheminée magnifiquement sculpté, s'ouvre une ruelle étroite. Au bout de la ruelle, on entrevoit les toitures basses d'une très ancienne petite chapelle; on la dit du dixième siècle. Elle est en forme de croix latine, avec trois absides en cul-de-four. Ses voûtes sont couvertes de fresques bien peu postérieures à la



INTÉRIEUR ET FRESQUES DE LA CHAPELLE SAINT-GILLES

construction de l'édifice; elles sont en mauvais état, mais on y distingue encore de grands christs nimbés, des apôtres et des chevaliers qui terrassent des monstres. C'est la chapelle de l'ancien prieuré de Saint-Gilles. Tout à côté subsiste un vieux logis du treizième siècle, quelque peu défiguré, où fut assurément la demeure du prieur. Nous sommes ici dans la maison de Ronsard, car Ronsard fut prieur de Saint-Gilles.

Ce pauvre petit prieuré fut un des nombreux bénéfices ecclésiastiques dont le « gentilhomme vendômois » vécut — assez maigrement. Le poète

était impécunieux et misérable. Si grande que fût sa gloire, il ne recevait rien des libraires qui imprimaient ses écrits. Les princes et les princesses auxquels il adressait ses vers lui témoignaient parfois un peu d'intérêt. Mais, pour s'assurer quelques revenus, il fallait bien que Ronsard, comme les autres, quémandât des abbayes et des prieurés. Il obtint une abbaye, celle de Bellosane, en Normandie. Il fut curé de Challes, d'Evaillé, de Champfleur, dans le diocèse du Mans. Il fut chanoine de Saint-Julien du Mans, puis de Saint-Martin de Tours. Il fut prieur de Saint-Guingalois à Château-du-Loir, de Croixval près Ternay, de Saint-Gilles à Montoire, et de Saint-Cosme-lès-Tours... Et les ronsardisants ont de grandes controverses sur le point de savoir si ce bénéficiaire reçut les ordres, si Ronsard fut prêtre. La question n'est pas oiseuse ; car Ronsard lui-même a nié qu'il ait jamais été prêtre. (1)

Dans cette *Réponse de Pierre de Ronsard aux injures et calomnies de je ne scay quels prédicantereaux et ministreaux de Genève, sur son discours et continuation des misères de ce temps*, celui de ses *Discours* où peut-être la verve est la plus éclatante et la langue la plus mâle, il déclare qu'il ne veut rien celer de sa vie :

> Je jure du grand Dieu l'immense déité
> Que je dirai le vray sans fard ni sans injure...

On a prétendu qu'il était prêtre ; voici sa réponse :

> J'atteste l'Éternel que je voudrais l'estre
> Et avoir tout le chef et le dos empesché
> Dessous la pesanteur d'une bonne évesché...

Après avoir héroïquement invectivé contre ses adversaires et rendu outrage pour outrage, il confesse

(1) M. Louis Chollet dans un article sur le prieuré de Saint-Côme (*Mois littéraire et pittoresque*, de novembre 1902), dit : « à Saint-Côme, Ronsard.... bien que *n'étant pas prêtre*, récite le bréviaire...... » (N. D. L. R.)



CHAPELLE DU PRIEURÉ DE SAINT-GILLES

ses penchants et ses vices, tout l'épicuréisme charmant de l'existence qu'il menait sur les rives du Loir...

> Car si l'après-dînée est plaisante et sereine,
> Je m'en vais pourmener, tantost parmi la plaine,
> Tantost en un village et tantost en un bois,
> Et tantost par les lieux solitaires et cois.
> J'ayme fort les jardins qui sentent le sauvage ;
> J'ayme le flot de l'eau qui gazouille au rivage.

Vers merveilleux d'une grâce que ceux de Jean La Fontaine égaleront à peine, vers qu'il est exquis de se répéter en face du délicat paysage dont ils semblent emprunter la douceur limpide et comme le rythme paisible.

Et, encore, ceux-ci :

> Je dy le mot pour rire, et à la vérité
> Je ne loge chez moi trop de sévérité.
> (J'ayme.............................
> La musique et le luth, ennemis du soucy.

Et avec cela, bon chanoine et bon prieur. Ecoutez-le sur ce chapitre-là :

> Mais quand je suis aux lieux où il faut faire voir
> D'un cœur dévotieux l'office et le devoir,
> Lors je suis de l'Eglise une colonne ferme.
> D'un surplis ondé les épaules je m'arme,
> D'une haumusse le bras, d'une chappe le dos.
> . . . .
>
> Je ne perds un moment des prières divines ;
> Dès la poincte du jour je m'en vais à matines :
> J'ai mon bréviaire au poing, je chante quelquefois,
> Mais c'est bien rarement, car j'ay mauvaise vois.
> Le devoir du service en rien je n'abandonne,
> Je suis à prime, à sexte et à tierce et à nonne.
> . . . .

Malheureusement cette confession n'est qu'à demi sincère. Les « ministreaux de Genève » semblent

avoir eu raison. Ronsard fut prêtre. René du Bellay, évêque du Mans, lui conféra la tonsure en 1543. Plus tard, probablement vers l'âge de trente-cinq ans, Ronsard entra dans les ordres. Bon gré, mal gré, probablement avec l'ambition de se pousser dans la carrière ecclésiastique, il suivit « des puinez la rigoureuse loy » ; et ce n'est point un « ministreau de Genève », le scribe qui, le 16 juin 1560, mentionna sur le *Livre des insinuations ecclésiastiques du diocèse du Mans* l'installation dans son canonicat du Mans de « noble et discrète personne, Maistre Pierre de Ronsard, *prestre* » (1). C'est vers la même époque que Ronsard prit parti avec violence contre les calvinistes (on a même affirmé que, curé-baron d'Evaillé, il avait guerroyé contre des bandes de réformés ; mais là-dessus, il semble qu'on l'ait calomnié). Dès lors, sa poésie, jusque-là purement païenne, se christianise à l'occasion. Mais ses mœurs ne se mirent d'accord ni avec sa poétique ni avec sa politique.

Ne laissons pas Montoire sans noter une mention que M. l'abbé Froger a recueillie dans les registres de la paroisse et qui prouve que la gloire du poète n'était pas étrangère aux bourgeois du Vendômois. C'est un acte de baptême où le parrain, noble homme, Pierre de Ronsard, est qualifié d' « aumosnier du roy notre sire et *son premier poète en ce royaume* ». Au fait, ce fut peut-être le parrain qui dicta ses qualités.

André HALLAYS.

(A suivre.)

(1) Document publié par M. l'abbé Froger dans *Ronsard ecclésiastique.*

LÉGENDES ET CONTES DE LA VALLÉE DU LOIR

LA TOMBELLE DE VANCÉ [1]

La vieille Dame du hameau de la Vallée [2] se recueillit quelques instants et dit :

« Notre « Motte-Chauvin » est une bien jolie tombelle, n'est-ce pas ? Elle mesure cent douze mètres de circonférence à sa base et fut construite, assure-t-on, par nos pères, peut-être pour défendre le pays contre les Normands, à coup sûr afin de le protéger contre les incursions des Anglais et les méfaits des Grandes Compagnies.

« Cauvin et Pesche disent que, suivant la tradition, la tombelle de Vancé est fréquentée la nuit par des fées et des enchanteurs.....

« Ces derniers n'ont plus aucun pouvoir depuis bien des années ; il n'en était pas de même autrefois, au temps des loups-garous et de la houbille. Les lutins qui fréquentaient la tombelle paraissaient vraiment étonnants par leur adresse et leur vivacité au travail. Ainsi, il suffisait, lors de ma jeunesse, de leur confier, le soir, au pied du monticule, charrues, herses et autres instruments agraires qui avaient besoin d'être réparés, avec le prix du travail sur une pierre à côté, pour retrouver, le lendemain matin, ces outils en parfait état.

« Il était impossible de voir ces habiles ouvriers ;

(1) Vancé, canton de Saint-Calais (Sarthe), sur le Tusson qui se jette dans la Braye, au-dessous de Lavenay, à 4 kilomètres du Loir.

(2) A Vancé.

on entendait seulement résonner leurs coups de marteaux. Les charrues se retournaient, se renversaient comme si elles eussent été touchées par quelque main invisible.

« La venue des chemins de fer et l'apparition des instruments modernes, si perfectionnés et si fragiles, ont sans doute dérouté l'art, un peu grossier et primitif, des artisans impalpables. Ils ont cessé tout travail, et, la nuit, la « Motte-Chauvin » reste maintenant aussi calme et plus triste encore que les champs d'alentour.

— « Et les fées ?

— « Patience, vous ne perdrez rien pour attendre. Il m'arriva certain soir, oh ! il y a plus de cinquante ans, une singulière aventure.

« Il était environ dix heures. Je me promenais, avec une amie, sur la tombelle. Une nuit splendide, une nuit de printemps, claire, très douce... Les objets environnants se détachaient nettement : la lune versait à longs traits sa lumière.

« Tout à coup, ma camarade, fort pâle, me presse le bras et murmure :

— « Ne vois-tu rien là-bas ? On dirait des ombres qui dansent.

« Je regardai dans la direction indiquée, un peu effrayée moi-même. Je distinguai bientôt un tableau fantastique :

« Une quinzaine de jeunes filles, blondes, à peine vêtues de longs voiles transparents, plus légers que les fils de la Vierge, dansaient en rond autour d'une belle dame, au visage d'une douceur extrême, dont la chevelure semblait faite d'un rayon de miel, les yeux d'un bleuet oublié à la moisson dernière. Elle souriait à ses amies...

« Sorti je ne sais d'où, un jeune homme entra dans le cercle. Il s'inclina devant la fée blonde et lui baisa les mains. La ronde folle s'éloigna...

« Nous étions demeurées immobiles, presque clouées au sol : nous ne rêvions pas, certes...

« ...Mais ce n'était que le prélude.

« Une autre jeune femme, au teint mat, aux yeux ardents et noirs, cheveux bruns, très fière en son costume d'azur aux longs plis flottants, survint, suivie de jeunes vierges, brunes comme elle, lesquelles se tenaient par la main. Elle paraissait chercher... Ses traits s'altérèrent tout d'un coup, ses narines frémirent, elle s'élança, toujours suivie de son essaim de jeunes filles.

« Elle fut bientôt au milieu de la ronde folle et se précipita vers le jeune homme qui tenait par la main sa rivale.

« Alors, cette jolie dame brune, si fière et si dédaigneuse quelques instants auparavant, se fit suppliante, se jeta à genoux ; elle tordait ses mains de désespoir.

« Le jeune homme sortit du groupe, l'air très affecté. Les deux femmes le suivirent, chacune essayant de l'apitoyer.

« Il allait à l'une, retournait vers l'autre, les repoussait toutes deux. Il ne savait quel parti prendre et se cachait la tête entre les mains.

« A distance, les deux groupes de suivantes contemplaient avec anxiété cette scène d'amour.

« Enfin, préférant la nuit au jour, il étreignit sur son cœur la jeune dame brune, toute rougissante de bonheur, tandis que l'autre, la fée blonde dédaignée, pleura...

« Ses compagnes l'entourèrent, cherchant vainement à la consoler.

« La lune se voila, et, quand le nuage, chassé par le vent, lui eût rendu sa clarté, le brillant jeune homme et les belles fées avaient disparu. »

GEORGES SOREAU.

Rédacteur en chef de *Paris-Province*.

LES PAROISSES

SAINT-BARTHÉLEMY

ET

NOTRE-DAME-DU-CHEF-DU-PONT

A LA FLÈCHE

Tous les historiens fléchois s'accordent à dire que, dès le XIe siècle, il y avait en notre ville trois églises principales :

1° Saint-Barthélemy, aujourd'hui la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus ;

2° Notre-Dame-du-Chef-du-Pont, qui n'était autre que la chapelle dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie dans le château, construit par Jean de La Flèche sur le Loir ;

3° Saint-Thomas, que le comte Hélie de La Flèche fit rebâtir quelques mois avant sa mort, en 1110. (1)

A ces trois églises, il faut ajouter l'église suburbaine de Saint-Odon ou Saint-Ouen, aujourd'hui Sainte-Colombe.

Les trois églises principales de La Flèche formaient-elles déjà réellement, au XIe siècle, trois paroisses absolument distinctes, chacune ayant son clergé spécial, séculier ou régulier, ou même les deux à la fois, avec un territoire bien délimité sous sa juridiction ?

Burbure (2), de Montzey (3), sans oublier Cauvin (4)

(1) Arch. de la Sarthe. H. 279.

(2) Burbure : *Essais historiques sur La Flèche*, p. 2.

(3) De Montzey : *Histoire de La Flèche*, I. p. 4.

(4) Cauvin : *Statistique de l'arrondissement de La Flèche*, p. 120.

affirment l'existence de ces paroisses, mais n'apportent aucune preuve à l'appui.

Une seule chose reste prouvée, sinon par leurs récits, du moins par les chartes du temps, c'est la suprématie de Saint-Thomas sur les deux autres églises, au commencement même du XII[e] siècle.

Article I.

SAINT-BARTHÉLEMY

L'église Saint-Barthélemy était-elle primitivement la chapelle d'un centre gallo-romain? Je m'efforcerai, plus tard, de répondre à cette question (1).

Quant à l'antiquité de Saint-Barthélemy comme paroisse, on n'en peut parler autrement qu'à l'aide des traditions (2).

La plupart des documents concernant La Flèche, du XI[e] au XIII[e] siècle, réunissent Saint-Thomas, Notre-Dame (du Chef-du-Pont) et Saint-Ouen (Sainte-Colombe), sans mentionner jamais Saint-Barthélemy. Un seul exemple suffira. Dans une charte de 1246 (3), on nous parle « du curé de Saint-Thomas préposé « avec ses deux chapelains et deux clercs au service « des églises de Saint-Thomas, de Notre-Dame et de « Saint-Ouen ».

Il me faut gagner la moitié du XIV[e] siècle (1368), pour trouver la première dénomination de paroisse

(1) Cf. de Montzey : liv. cit. I. p. 4.

(2) Qu'on veuille bien ne point dénaturer ici ma pensée ! Loin de moi, en effet, de vouloir détruire l'antique et pieuse tradition qui nous affirme que les Fléchois, il y a douze siècles passés, venaient déjà prier dans le vénéré sanctuaire de Notre-Dame-des-Vertus, dédié, tout d'abord, à un apôtre du Christ, à saint Barthélemy. — J'affirme seulement ici, que les documents nous manquent, jusqu'à présent, pour prouver que Saint-Barthélemy fut paroisse dès le commencement.

(3) Arch. de la Sarthe. H. 280. — Original texte latin.

attribuée à Saint-Barthélemy (1), dénomination abandonnée déjà en 1405, où l'on ne se sert que du mot « Eglise » (2).

On a cependant tout lieu de croire que cette église fut encore paroissiale, ou tout au moins, succursale de Saint-Thomas, jusqu'à la fin du XVIe siècle. Nul n'ignore, en effet, que chaque église, centre d'une assez forte agglomération, donnait le nom de son patron à un marché spécial, à une foire établie le jour même de la fête de ce patron. Ainsi, en allait-il pour Saint-Thomas et Saint-Barthélemy, et ces marchés existaient toujours en 1453 (3), en 1490 (4), en 1507 (5). On peut donc en conclure, selon toute

(1) « En 1368, contrat d'échange d'une rente de 5 sols a été fait entre Raoul Le Masçon, frère, procureur et secrétaire de la Maladrerie de Saint-Jacques de La Flèche, d'une part, et Guillaume Goupil, *paroissien de Saint-Barthélemy,* qui donne, en contre échange, un quartier de vigne, appelé Puot. » (Inventaire sommaire des archives de la Sarthe, H. 590.)

(2) « En 1405, Jacquet Dupont, demeurant à la Corbinière, cède auxdits prieur et frères (de la Maladrerie de Saint-Jacques), une pièce de terre, sise entre l'église de la Maladrerie et l'*église Saint-Barthélemy*, avec un courtil, situé entre les églises de Saint-Thomas et de la Maladrerie, et reçoit en échange, des religieux, deux quartiers de fresche, jadis en vigne, à Saint-Germain-du-Val, au lieu appelé Bois-du-Vau. » (Inventaire sommaire des archives de la Sarthe, H. 592.)

(3) « Dans l'aveu rendu, en 1453, à René, duc d'Anjou, roi titulaire de Naples, de Sicile, de Jérusalem, par Jean, duc d'Alençon et seigneur de La Flèche, on voit que « la coutume » (ou redevances) *des foires de Saint-Barthélemy,* est commune entre le prieur de Saint-Thomas et le seigneur par moitié. » De Montzey : liv. cit. II. p. 279.

(4) « En 1490, René, duc d'Alençon, vicomte de Beaumont et seigneur de La Flèche, confirme à frère Pierre Le Gay, prieur de Saint-Thomas « la totalité des droits des foires de la *Saint-Barthélemy* et de la Saint-Thomas. » Archives de la Sarthe, H. 280.

(5) « Aveu du prieur Simon : ..... Ma maison du prieuré (de Saint-Thomas) pressoir, cour et jardin ..... *la chapelle, domaine et métairie, vulgairement appelés Saint-Barthélemy*, composés de plusieurs choses, près le grand cimetière ..... et les droits entiers sur les marchandises des *foires de Saint-Barthélemy* et de Saint-Thomas. » Archives de la Sarthe, H. 284.

probabilité, que Saint-Barthélemy était encore l'église fréquentée d'un centre assez important.

Mais déjà en 1507, ce sanctuaire fait complètement partie des biens temporels pour lesquels Simon, prieur de Saint-Thomas, rend aveu « à la très haulte et très puissante princesse, très honorée dame, Madame Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, ... au regard de la baronie, terre et seigneurie de La Flèche ».

A cette époque, Saint-Barthélemy a-t-il, comme Saint-Thomas, des prêtres séculiers, attachés à son service, indépendants du prieur et de l'abbaye de Saint-Aubin, ou bien, le curé de Saint-Thomas dessert-il aussi Saint-Barthélemy ? La question reste pendante. Quoi qu'il en soit, dès le XVI[e] siècle, l'importance paroissiale de Saint-Barthélemy, si elle existe encore, doit diminuer sensiblement, et le vénéré sanctuaire sera, de par les desseins de la Providence, tout préparé pour être placé, à l'aurore du XVII[e] siècle, sous le vocable nouveau que nous lui connaissons aujourd'hui : Notre-Dame-des-Vertus (1).

P. CALENDINI.

(A suivre.)

(1) Dans une prochaine étude, il me sera tout particulièrement agréable de dire l'histoire de cette chapelle bénie où, depuis *bientôt trois siècles*, les Fléchois vont invoquer et remercier la Reine des Vertus.

UN MÉMOIRE DE CHIRURGIEN AU XVIIIe SIÈCLE

Toutes les professions libérales sont aujourd'hui encombrées. Les médecins, très nombreux dans les villes, s'installent de plus en plus dans les bourgades de nos campagnes, où ils sont toujours assurés de trouver une bonne clientèle. Au XVIIe et au XVIIIe siècles d'ailleurs, presque toutes nos paroisses rurales possédaient un chirurgien. Le hasard a mis entre nos mains un curieux mémoire de l'un d'eux, Me Bordier, chirurgien à *Foulletourte* (1) en 1712, 1713 et 1714. Nous le donnons in-extenso. La médecine a heureusement fait d'énormes progrès depuis ce modeste disciple d'Esculape, moitié paysan, moitié bourgeois, dont le savoir consistait surtout à pratiquer une saignée et à composer quelques *remèdes cordiaux et spécifiques !* H. ROQUET.

PARTIES de chirurgie pour deffunct François Bellanger, fermier de Coulléard, pour lavoir traitté et médicamenté en 1712, 1713 et 1714 et luy avoir délivré un raport avecq Mr Ory M^tre^ chirurgien, pour lexempter d'être collecteur, dont il y avoict une raison vallable, qui est une maladye quil avoict qui sapelle Epilepsye, qui occupe le siège de la raison, qui est le cerveau, qui souvent dégénère en mal caducq et finist en apoplexye qui cause ordinairement la mort subite.

Du 20 décembre 1712 jay esté voir ledict deffunct Bellanger à Coulléard, distant de ma demeure dun quart de lieue ou environ, tant pour le voir que examiner son mal et lavoir seigné du bras, pour ce il mapartient........................... 20 s.

(1) Cerans-Foulletourte, canton de Pontvallain, arrondissement de La Flèche.

Plus retourné le voir le lendemain pour voir l'effect de sa saignée................ 10 s.

Plus deux jours après je luy ay porté trois remèdes cordiaux et spécifiques composés avecq le crane humain, le guy de chesne et autres, qui sont les remèdes qui conviennent en telle maladye, pour ce il mapartient............................ 4 l. 10 s.

Plus retourné le voir à Coulléard le 15 avril 1713, là où je lay seigné au bras.. 10 s.

Plus retourné le voir le 17 dudict mois et porté une médecine compozée comme il faut en telle maladye.................. 50 s.

Plus le 12 de febvrier jay esté exprès le voir................................. 10 s.

Plus retourné le voir le 14 là où je lui ai ouvert la jugulaire........................ 3 l. »»

Plus retourné le voir et seigner le 16 au bras,................................. 10 s.

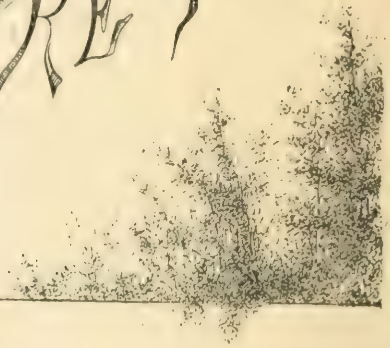
Plus retourné le voir trois fois au mois de mars dernier 1714, qui est tout ce que je luy ay fourny et faict, qui se monte à la somme de treze quinze sols; jomets encore le raport que je luy ay délivré qui se monte à quatre livres et fait la somme de dix sept livres quinze sols, sans rien diminuer. A Foulletourte, ce quinze décembre mil sept cent quatorze.

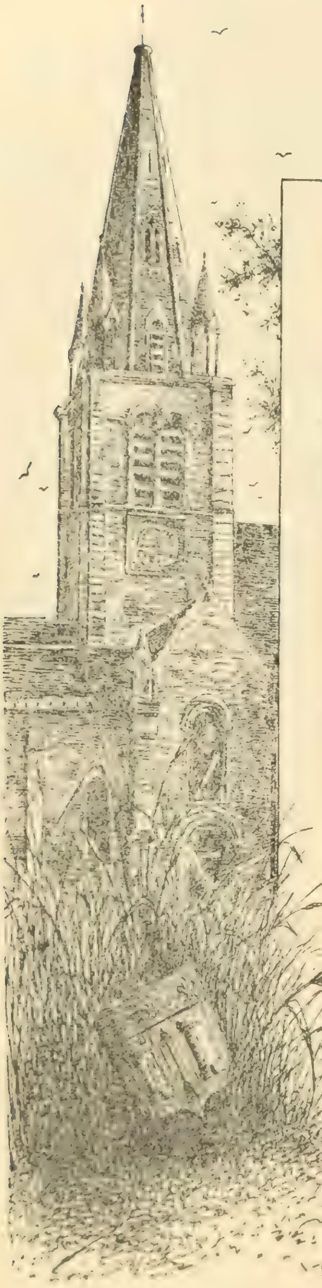
BORDIER.

Sur quoy il y a à desduire pour ledict deffunct Bellanger deux bœufs quil ma presté pour aller à Sainct-Ouen, pour faire un charoy avec les miens, distant de trois lieues, puis il men a presté quatre pour aller à Voyvres, distant de trois lieues, qui est tout ce quil ma fourny, dont je veux bien luy desduire pour les deux voyages la somme de trois livres. (1)

(1) Chartrier des Perrais, à Parigné-le-Pôlin. Pièce papier.

LE COUVRE-FEU





NOTES HISTORIQUES *

Allons ! braves gens ! reprenez vite le chemin de vos logis ! N'entendez-vous pas que, du haut de la flèche élancée de Saint-Thomas, la cloche vous invite au repos ?

Et, de fait, la nuit est déjà profonde. Au-dessus de nos têtes, brillent les étoiles dont la pâle et mystérieuse lumière éclaire seule les rues mal pavées de notre vieille cité fléchoise. L'horloge de Saint-Thomas vient d'annoncer neuf heures, et Saint-Louis, l'Hôtel de Ville, l'Hôpital, Notre-Dame, la Providence, répondent comme pour faire écho, au milieu du silence de la nuit.

* Ce délicieux dessin du Clocher de Saint-Thomas de La Flèche est dû au merveilleux talent de M. J. Ravoux; l'aimable artiste promet aux *Annales Fléchoises* son précieux concours; nous lui en sommes profondément reconnaissants. (N. D. L. R.)

A peine le dernier coup de neuf heures est-il marqué que la cloche de Saint-Thomas lance à travers les airs de superbes envolées.

Quand, pour la première fois, j'entendis ce tapage nocturne, je fus inquiet ; vite, on me rassura :

— « C'est le Couvre-feu.

— « Le Couvre-feu ? Qu'est-ce à dire ?

— « Nous ne savons. Cherchez dans vos vieux « papiers, mon cher monsieur, et vous trouverez « peut-être ».

Le conseil était bon. Je me mis à l'œuvre ; je furetai de çi, de là, et, tant bien que mal, je pus rédiger ces quelques notes, que je suis heureux de présenter aux lecteurs des *Annales Fléchoises*.

Loin de moi de prétendre avoir reconstitué l'histoire du Couvre-feu à La Flèche ! Hélas ! plus un papier n'est resté dans nos murs pour nous en découvrir l'origine ; l'usage seul a prévalu comme un souvenir des siècles disparus.

Et alors, que vous dirais-je, amis lecteurs ?

J'essaierai, tout d'abord, de pénétrer les mystérieux débuts du Couvre-feu, au temps féodal. Descendant la suite des siècles jusqu'à l'époque moderne, je vous le montrerai partout mieux établi, même en notre province.

En dernier lieu, je ferai avec vous une promenade à travers l'Europe et nous nous arrêterons là où se sonne encore le Couvre-feu. Cette promenade nous ramènera, tout naturellement, au sein de notre cité fléchoise, qui, comme beaucoup d'autres vieilles cités, et mieux peut-être, a su conserver quelques-uns des « us et coutumes du bon vieux temps ». (1)

(1) Avant de continuer cette étude, je tiens à adresser mes chaleureux remerciements aux aimables Correspondants de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* qui m'ont facilité la tâche par leur précieuse et savante collaboration ; et ce m'est un agréable devoir de nommer ici, MM. le Capitaine Paimblant du Rouil, D. des E., Th. Courtaux, d'E., V. A. T., Martellière, Rochepozay, L. de Seurin, G.

PREMIÈRE PARTIE

LE COUVRE-FEU AVANT LE XVe SIÈCLE

§ I

Antiquité du Couvre-feu. — Usage ecclésiastique et féodal. — Lois de Guillaume-le-Conquérant.

Le Couvre-feu, comme son nom l'indique, était « une sonnerie qui marquait l'heure de se retirer « chez soi, de fermer sa porte à clef et, probablement, « en cas de troubles, d'éteindre les feux et les « lumières ». (1)

Son origine remonte aux premiers jours de la féodalité. Il est certain que, pour la Normandie et l'Angleterre, la coutume du Couvre-feu en tant que loi, date de Guillaume-le-Conquérant, et c'est même à cause de cela que plusieurs écrivains en présentent ce roi comme le premier inventeur. Mais je crois pouvoir avancer que cette sonnerie date de l'introduction des cloches dans la vie publique, et, par conséquent, existait bien avant le Conquérant et, surtout, indépendamment de ses décrets.

On la retrouve, en effet, usage d'église au XIe siècle, usage féodal et ecclésiastique au XIIe, usage communal à peu près vers la même époque, usage ecclésiastique distinct de l'Angelus et de la sonnerie de Complies dans tous les temps. Comme on le voit, ce fut d'abord un usage d'église, que l'on peut croire, non sans raison, plus ancien que le XIe siècle, puisque depuis longtemps déjà l'Eglise se servait des cloches.

de la Brèche, E. M., P. V. et de Saint-Marc, pour leur exprimer toute ma reconnaissance.

(1) Nouveau Larousse illustré. — Article *Couvre-feu.*

Est-ce ici le lieu de parler de l'antiquité des cloches? (1) Non, assurément. Cependant les lecteurs des *Annales* me permettront de leur rappeler brièvement quelques détails qui viennent à l'appui de ma thèse.

Du temps de Martial, (43-104 ap. J.-C.), les cloches marquaient déjà l'heure à laquelle les bains publics étaient ouverts. (2)

Mabillon nous apprend, (3) que Saint-Colomban, mort en 599, « se rendait à l'église au son de la cloche, — *pulsante campana* — et que les autres moines, réveillés par le même moyen, y allaient aussi ».

Au siècle suivant, Grégoire-de-Tours mentionne aussi l'usage de la cloche. (4)

Je pourrais multiplier les citations ; toutes concourraient à nous prouver l'antique usage des cloches.

Nul n'ignore, maintenant, combien est ancienne la coutume de s'assembler tous les soirs dans les

(1) *Bibliographie Campanaire* : Abbé Vigouroux, *Dict. de la Bible*, Xe fascic., col. 807, sq., vº *Clochette*. — Abbé Thiers (curé de Vibraye) *Traité des Cloches*, Paris 1721. — J. de Blavignac, *La Cloche* in-8º, Genève 1877. — Abbé Baraud, *Notice sur les Cloches*, broch. in-8º de 37 p. — Abbé Corblet, *Notice hist. et liturgique sur les Cloches*, Rev. de l'Art Chrétien, t. I, 1857, p. 49. — Dr Brück, *Hist. de l'Eglise*, t. I., p. 264. — D. Martère, *De Antiquis Ecclesiæ ritibus*, Venet. 1784, lib. IV cap. 2. — Card. Bona, *Rerum liturg.*, lib. III, Rom. 1671. — Rocca, *de Campanis*, Rom. 1612. — Mgr André, *Cours de Droit Canon*, Paris 1853, t. II, pp. 78 et sq. — Victor Gay, *Glossaire archéologique du Moyen-Age et de la Renaissance*. Paris 1884, 3e fasc., pp. 394 et sq., vº *Cloche*. — Abbé Martigny, *Dict. des Antiquités Chrétiennes*, 1877, p. 184, vº *Cloches* — Scavini, *Theologia Moralis*, Milan 1874, t. IV. p. 41., *Analecta*, vº *Cloches*, — G. Durand, *Rational ou Manuel des Divins Offices*, traduct. de Ch. Barthélemy, Paris, Vivès, 1854, t. I. pp. 66, 343 et sq. — Cavagnis, *Inst. Juris pub. ecclesiastici*, t. III., nº 267, *Capitulaires de Charlemagne*, a. 789, c. 7, etc., etc.

(2) Redde pilam, sonat æs thermarum, ludere pergis ?
Virgine vis sola lotus abire domum.
(Lib. I. Epigr. 163.)

(3) Analecta Sancti Benedicti. - Sæc. I.

(4) Grégoire-de-Tours, Miracle de Saint-Martin. - Liv. I. ch. 28 et liv. II. ch. 45.

églises : On s'y pressait pour remercier le Seigneur, comme le matin on y était venu lui consacrer sa journée. (1)

Cette prière du soir terminée, chacun se retirait dans sa maison et en fermait les portes avec grand soin. C'est du moins ce que nous apprend une prescription du synode de Caen, tenu en 1061 — le plus ancien document que nous ayons rencontré sur notre question. — Ce synode ordonne, en effet, que chaque soir la cloche se fasse entendre pour appeler les fidèles à la prière, après quoi, « *ils devront se retirer chez eux et fermer leurs portes* ». (2) Ce règlement de police n'implique certes pas nécessairement l'idée du Couvre-feu ; cependant, il y a tout lieu de croire que les Pères du synode s'occupent, en cette ordonnance, de la sécurité des rues, et ne font que réclamer ce qui se pratiquait ailleurs et depuis longtemps.

Du reste, la coutume était bien normande, et, quand, plus tard, édictant ses lois répressives, Guillaume-le-Conquérant donnera celle du Couvre-feu, il ne fera qu'emprunter aux usages de son pays natal. (3)

A tout bien considérer, d'ailleurs, c'est une véritable mesure féodale que celle qui veut que, même en temps de paix, tout manant soit rentré, à heure fixe, dans sa demeure. En effet, la veillée finie, le seigneur, — « avant de monter à sa chambre, a mandé son chambellan, et s'est fait remettre, comme chaque soir, toutes les clefs du château : lourd et bruyant trousseau.

« Les guetteurs, dit-il, sont-ils à leur poste ? Le pont est-il levé ? A-t-on fait la ronde du soir ? »

« A cette demande répondent, dans le lointain, les

(1) Cf. Mgr. Duchesne : *Origines du Culte Chrétien*. - Passim.
Abbé Martigny : *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, aux mots, *prières*, *office divin*, etc.

(2) Abbé Boudinhon, *l'Angelus*, *Revue du Clergé français*, t. XXXI (1er juin 1902), p. 32.

(3) R. Jallifier, *Hist. de l'Europe*, t. II. p. 370.

cors et les trompettes des eschaugaites. La nuit est belle et claire ; la lune a un rayonnement serein ; l'air est doux...... » (1)

En temps de guerre, le seigneur ne se contente pas de cette ronde : il appelle ses vassaux et les prie de garder les portes du donjon. Même en temps de paix, ceux-ci sont tenus, en vertu de leurs obligations féodales, à plusieurs jours de service avec leurs hommes armés et à cheval sous les murs du château. (2) Quand donc le soir était venu, la cloche du donjon ou une sonnerie quelconque avertissait les gens du domaine de rentrer, sinon au donjon — ce qui se faisait, on le sait, pendant les guerres — mais du moins dans leurs logis respectifs.

Etait-ce là une coutume générale ? Je ne le pense pas. Pour la France, par exemple, je n'ai rencontré, dans les documents, l'usage du Couvre-feu qu'au XIII[e] siècle, alors qu'il en va tout autrement pour l'Angleterre.

J'ai, en effet, parlé précédemment des lois repressives du Conquérant ; voyons donc maintenant ce qu'elles étaient et quelle en fut l'occasion. Afin de maintenir sous le joug le peuple anglais, le Conquérant interdit toute réunion nocturne en son royaume. Cette défense était sensée, car le peuple assujetti

(1) Théophile Gautier, *La Chevalerie*, Paris Quentin, in-4° p. 6[illegible].

(2) Nombreuses sont dans notre Maine les redevenances de cet ordre. Voyez par exemple, *Rev. Archeol. et Hist. du Maine*, t. XLIX, p. 260.

La coutume d'Anjou dit qu' « autres vassaux sont qui doivent « garde de leurs corps, armez suffisamment, par huit jours, quinze « jours, un moys, trois moys, un an, l'autre plus et l'autre moins, « au chastel de leur seigneur : et autres, de deux ou trois chevaliers « selon la qualité du fief. Ceux doivent faire leurs gardes à leurs « despens quand ils sont se monds et les y peut contraindre, par la « voye dessus touchee au regard des lignees. » *Second Tome des Coustumes Générallles et particulieres du royaume de France et des Gaulles*, corrigées et annotées par Charles du Moulin, Paris « chez Jacques du Puys » M.DLXXXI — in f°. — t. II fol. XXXIX.

aurait pu facilement tramer des complots si quelqu'un n'y eût mis ordre. Le Conquérant ordonna, qu'à partir d'une certaine heure, après le coucher du soleil, les habitants soient tous renfermés chez eux, aient éteint leurs feux et leurs lumières. (1) Depuis lors, les rois anglais renouvelèrent souvent l'édit de leur prédécesseur.

D'Angleterre l'édit lui-même passe en Ecosse, où une ordonnance du roi d'Ecosse, David Ier (1124-1153), prescrit une ronde après le coup de *l'ignitegium.* (2) En Angleterre, on peut donc trouver quelques documents certains sur l'usage du Couvre-feu au commencement du XIIe siècle. Retenons cependant que le mot anglais *cur-few* ne se rencontre pas dans les textes avant 1320 ; c'est le *cœvre-feu* que l'on trouve mentionné, pour Londres, dans un statut du Parlement sous Edouard Ier (1270-1307). (3)

Louis CALENDINI,
Professeur d'Histoire.

(A suivre)

(1) *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* XLVI col. 251, 332, etc.

(2) *Leges quatuor Burgorum.* — Cf. *Rev. du Clergé français* citée p. 32 : « Debet invenire aliquem virilis ætatis..... qui exibit quando ignitegium pulsaverit...... »

(3) *Revue citée,* loc. cit.

PAGES OUBLIÉES

Cantique sur la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ

Par Mr DE RACAN

Le poète Racan (1) composa un cantique de Noël *pour chanter à la messe de minuict*. Ce fut un heureux prélude à ses Bergeries :

Maintenant que l'astre doré
Par qui le monde est esclairé
A cédé la place aux estoilles,
Par un miracle nompareil
La nuict au milieu de ses voiles
A veu naistre un nouveau soleil.

Celuy qui limite le cours
Des siècles, des ans et des jours,
Qui toutes choses délibère :
Se dépoüillant de sa grandeur
S'est vestu de nostre misère
Pour nous vestir de sa splendeur.

Un bien-heureux enfantement
Remplit l'enfer d'estonnement,
Réjoüist les âmes captives;
Et rend le Jourdain glorieux
De voir naistre dessus ses rives
Le Roy de la terre et des cieux.

Ce Roy des astres adoré
N'est point né dans un lieu paré,
Où la pompe estalle son lustre:
Un haillon luy sert au besoin,
Et n'a pour daiz ny pour balustre
Qu'une crèche pleine de foin.

(1) Racan (Honorat de Bueil, chevalier, sieur de), né le 5 février 1589, à Champmarin, commune d'Aubigné, arrondissement de La Flèche, mort en 1670.

Ces petits bras emmaillottez
Sont ces mesmes bras redoutez
Du ciel, de l'onde et de la terre;
Ils se sont à nostre ayde offerts,
Et ne s'arment plus du tonnerre
Que pour foudroyer les enfers.

Voyez que son divin pouvoir
Surpasse tout humain sçavoir
De quiconque le considère;
Dieu de luy-mesme est créateur,
Une vierge enfante son père,
Et l'œuvre produit son auteur.

De tous ces miracles divers
Dont les cieux parent l'univers
Voit-on rien de tel en nature?
L'homme s'allie à l'Eternel,
Le Créateur est Créature
Pour estre juge et criminel.

O Dieu protecteur des humains,
Qui, par de si puissantes mains,
Nous as retiré de l'orage,
Sois à jamais nostre support,
Et ne laisse point au naufrage
Ceux que ta grâce a mis au port.

Tout le XVII[e] siècle a su par cœur ce Noël et l'a chanté sur un air de cour fait par Antoine Boësset, compositeur de ballets. Nous sommes loin déjà, avec Racan, des vieux Noëls rustiques de nos campagnes fléchoises et mancelles.

A noter, qu'après quarante années de popularité, un vers de ce cantique fut condamné par les « Révérends Pères Docteurs de la Sorbonne » :

Dieu de *luy-mesme* est créateur.

Racan le remplaça par le suivant :

Dieu de *son corps* est créateur (1).

(1) Cette correction n'existe pas encore dans le recueil où nous avons voulu prendre le texte exact du Noël : *Les délices de la poésie française ou Dernier recueil des plus beaux vers de ce temps,* dédié à

« Je l'ay changé, comme vous le voyez, écrit-il,
« avec beaucoup moins de force qu'il n'étoit, et ay
« mieux aymé passer en cette occasion pour bon
« chrestien que pour bon poëte. Je conseille ceux qui
« le chantent et retiennent par cœur d'en faire de
« mesme et de suivre entièrement les sentimens de
« l'Esglise. »

G. S.

*[M. Louis Arnould, le distingué professeur de l'Université de Poitiers, qui, dans une étude bien connue de nos lecteurs, a mis en si belle lumière la vie et l'œuvre de Racan, continue de rendre au poète des *Bergeries* l'hommage qui lui est dû. Par ses soins, un comité s'est formé dans le but d'élever un buste au poète à Saint-Paterne (Touraine). Toutes les cotisations, même les plus minimes, seront accueillies avec reconnaissance par le Président du Comité (M. Robert Gascher, rue Saint-Michel, 26, Tours, ou M. Louis Arnould, Château-d'Eau, 4, Poitiers). Une brochure illustrée « Racan en Touraine » sera immédiatement envoyée à tout souscripteur].

Mme la princesse de Conty. — Paris, Toussainct du Bray, rue St-Jacques, aux Espics-meurs, 1621. — page 111. Bibliothèque du Prytanée Militaire.)

CHRONIQUE

M. ET Mme BOTREL AU LUDE

La petite ville du Lude eut, au mois de septembre dernier, la fierté de posséder et la joie d'entendre le célèbre Barde breton, accompagné de sa « Douce », en coiffe de dentelle.

Venu passer quelques jours chez des amis, pour y prendre un peu de repos, Botrel voulut bien consentir à donner, pendant sa courte villégiature dans notre localité, un concert de charité (il n'en donne pas d'autres) au profit des œuvres paroissiales.

La simple annonce d'un « concert donné par Botrel » produisit dans tout le Lude une impression « sensationnelle ».

Les places pour la soirée furent promptement retenues, et l'on put voir, au moment de la « solennité », la mine déconfite des retardataires ne pouvant pénétrer dans la « salle comble ». La déception de ces derniers ne fut pourtant pas complète, car, rassemblés au nombre de deux à trois cents sur la place des Halles, ils purent entendre quand même, et applaudir, la voix chaude et puissante du Barde leur parvenant assez distinctement par les fenêtres ouvertes.

L'apparition sur la scène de M. et Mme Botrel fut saluée par d'unanimes applaudissements; mais les bravos devinrent plus nourris et plus prolongés avec l'intérêt croissant des chansons choisies et le geste plus animé et plus expressif des chanteurs. Le succès

fut complet avec la pièce *Fleur d'Ajonc*, qui termina brillamment cette soirée inoubliable.

Les chansons de Botrel, malgré leur « déjà connu », pour la plupart, soulèvent toujours les applaudissements les plus sincères; mais, quand l'auteur lui-même les chante avec son entrain chaleureux et sa conviction communicative, l'enthousiasme éclate parmi les auditeurs.

C'est ce que nous avons constaté au Lude, où les démonstrations sympathiques du public ont prouvé, une fois de plus, à l'apôtre patriote et moralisateur de la Bretagne que ses idées, qu'elles soient chantées, simplement déclamées ou artistement mises en scène, sont également goûtées et justement appréciées.

Les châtelains du Lude ne furent pas les derniers à complimenter Botrel pour son œuvre, et l'accueil qu'ils lui firent décida le Barde à composer une poésie de circonstance, qu'il inscrivit lui-même sur le registre présenté par Mme la Marquise de Talhouët « à tous les amis qui voudront bien y inscrire leurs noms. »

On nous blâmerait certainement de ne pas faire connaître ces stances improvisées :

LE LUDE

—

L'admirable château du Lude
Dans l'azur dresse son front blanc (1)
Et laisse le Loir nonchalant
Baiser son pied solide et rude ;

On sent que le Passé prospère,
Le formidable et fier Passé,
Sommeille, doucement bercé
Dans ce géant Berceau de pierre ;

(1) Allusion à la façade Louis XVI qui vient d'être restaurée et dont la blancheur est forcement éclatante.

Ce Berceau qu'une bonne Fée,
Ou qu'un Ange arrêtant son vol,
Fit, autrefois, jaillir du sol
D'un coup de baguette enchantée!

Et l'on dit que la Fée exquise
Et le bon Ange y sont toujours...
Mais on les nomme de nos jours :
La Comtesse et la Marquise!

THÉODORE BOTREL.

Le Lude, 16 Septembre 1902.

Le passage au Lude de Botrel aura donc eu pour résultat, non-seulement de remplir l'escarcelle de M. le Curé, mais de mieux faire connaître l'œuvre du Barde, si utile dans un temps comme le nôtre, où les idées du Vrai, du Beau et du Bien sont obscurcies comme à plaisir, et aussi de stimuler l'inspiration du poète à qui nous devons les vers charmants qu'on vient de lire!...

Docteur CANDÉ.

M. ET Mme BOTREL A LA FLÈCHE

A ces lignes si vraies de notre collaborateur ludois, le chroniqueur fléchois n'ajoutera que quelques mots.

Les « concerts de Botrel » se ressemblent tous, en effet, mais, c'est précisément en cela, et je veux le dire, que le talent inné du « Barde » se révèle dans toute sa beauté, que sa conviction de Breton aux trois seules amours « *ma Doué, ma Douz, ma Bro'* », nous apparaît sincère et profonde. Si, partout et toujours, le poète-chanteur demeure semblable à lui-même, c'est, en réalité, que son geste, exempt de prétention ou d'apprêt, s'élève, naturellement, noble et sublime.

Ce « geste » qui, à notre époque, peut étonner dès l'abord, trouve vite cependant le chemin des esprits et des cœurs. Les Fléchois l'ont pu constater, le 16 Décembre, au Cercle Catholique : entre le chanteur et l'auditoire ne tarde pas à s'établir un courant de sympathie irrésistible ; l'âme généreuse du croyant et du patriote sait communiquer ses élans et ses ardeurs, et, du commencement à la fin, toutes les âmes vibrent à l'unisson de la sienne.

Après avoir remercié le Barde breton, au nom des *Annales Fléchoises*, pour le salut si poétique de paix et d'union qu'il nous adresse au début de ces pages, je veux aussi lui exprimer toute la gratitude de ses auditeurs charmés, enthousiasmés.

Oui, merci au poète pour le bien qu'il fait dans son œuvre moralisatrice !

Plusieurs auteurs, de nos jours, ont cherché à ramener à la terre ceux qui s'en éloignent, séduits par l'attrait des grandes villes (1) ; aucune œuvre ne touchera le cœur du peuple aussi sûrement que *Fleur d'Ajonc*. Corentin (M. Botrel) nous plaît, qui ne désire que sa « douce Anaïk et son petit lopin de terre » ; Anna le Hello (Mme Botrel) retrouve toutes nos sympathies en revenant à son cher fiancé, et nous applaudissons Gaston Delarue (M. Launay) qui sait, par une habile intervention et une spirituelle satire, délivrer de ses chimères la fiancée de son matelot.

La morale de cette pièce est naturellement sur toutes les lèvres :

Pour vivre heureux, restons chez nous.

PAUL CALENDINI.

(1) Tels Pierre l'Ermite dans la *Grande Amie*, Maurice Barrès dans *les Déracinés*, René Bazin avec *la Terre qui meurt*.

BIBLIOGRAPHIE POUR 1902

Indépendamment du compte rendu qui sera fait des livres offerts à la bibliothèque des Annales, et des études concernant plus spécialement le programme de notre Revue, nous nous proposons d'indiquer, dans ces deux parties bibliographiques, les articles de revues ou journaux, et les livres, etc., pouvant intéresser l'histoire de La Flèche ou de la Vallée du Loir, soit par leur objet soit par leur auteur.

1re Partie. — A TRAVERS LES REVUES, 1902.

L'ANJOU HISTORIQUE. — Directeur : M. l'abbé UZUREAU.

P. Ubald, capucin d'Angers. — *Les Frères Mineurs et L'Université d'Angers.* (Janvier 1902.)

En cet article, on lit cette citation : « ... mais le roi Henri IV posa, en 1600, la première pierre de notre église (des Capucins) ; vingt ans auparavant que Guilleaume Fouquet de la Varenne ait posé la première pierre de celle des Minimes qui ne sont venus qu'en 1614 ».

MARS 1902. — *Andegaviana.* — Sous ce titre, le distingué Directeur de l'*Anjou Historique*, reproduit des pièces curieuses pour l'histoire fléchoise : *Le roi Charles IX en Anjou*, d'après l'*Histoire d'Anjou* de dom Roger, bénédictin ; *La Ligue en Anjou*, ou lettre écrite de Dol, le 15 septembre 1589 ; *La bataille des Ponts-de-Cé*, prise de la ville par Louis XIII venant de La Flèche ; *La banque de Law et les Angevins*, journal du chanoine Lehoreau de 1699 à 1724. Diverses Communautés ont été ruinées, entre autres les Cordelières de La Flèche.

MAI 1902. — **T.-L. Houdebine**, professeur d'histoire. — *L'Ile Saint-Aubin : description et histoire.*

On sait que de l'abbaye de Saint-Aubin dépendaient le prieuré de Saint-Thomas de La Flèche, le prieuré de Sainte-Colombe, etc.

JUILLET 1902. — **R.-P. Ubald.** — *Notice historique sur Sébastienne Richard de Boistravers*, du Tiers ordre de Saint-François-d'Assise, d'après sa vie, publiée en 1662 par le P. Bonaventure Jousselin, récollet de la Baumette.

A la page 16, du livre du P. Jousselin, se trouvent des stances de 16 vers, composées par le maire de La Flèche, Davoust de la Masselière, neveu de Sébastienne Richard de Boistravers. Intéressants détails sur le P. Jacques Garnier, dit Chapouin, gardien et réformateur de la Baumette, et premier provincial de la province de Saint-Denis. (Cf. à ce sujet : *Province du Maine, 1895*, t. III, page 329, *Les Récollets de Cherré, près La Ferté-Bernard,* par P. Calendini.) Après la mort de Sébastienne, son château de Châteaubriant, près de la Baumette, passa en héritage à Nic. Duchâtel, écuyer, et à Sébastien Davoust, maire de La Flèche, dont le fils Sébastien Davoust, seigneur de la Masselière, ancien conseiller du roi, fut *maire perpétuel* de La Flèche, et fut inhumé le 4 mai 1731. à l'âge de 71 ans. (Etat civil de La Flèche.)

SEPTEMBRE. — **T. Houdebine**, professeur d'histoire, *Guillaume Le Maire*, *évêque d'Angers*. Confirmation de son élection par l'archevèque de Tours.

Guillaume Le Maire, revenant de Tours (1291), passa par l'abbaye de Mélinais, d'où il rappelle au devoir Gervais, prieur du Lude, Guillaume Baril, curé de Bazouges-sur-Loir, et les frères Thomas et Michel de la léproserie de La Flèche. C'est à Mélinais qu'il reçoit les lettres du roi de France sur la délivrance des régales de l'évèché d'Angers ; il s'occupe encore de nommer Jehan Roncin procureur de la fabrique de la B. V. M. de La Flèche, auquel procureur Maurice le Caorcin, Aude sa femme, et Thomas le Boucher, doivent certaines rentes quand ils en seront requis. Guillaume Le Maire fit une deuxième visite à Mélinais, le jour de la fête des religieux : Saint-Jean-devant-la-Porte-Latine.

ARCHIVES MÉDICALES D'ANGERS. — 20 AOUT 1902. — **Dr Legludic**, sénateur de la Sarthe. — *L'Hôtel-Dieu de Sablé.*

Première partie d'une excellente monographie, que notre honorable sénateur écrit avec le plus grand souci de la vérité et de la justice.

ARMÉE ET MARINE. — Directeur : M. DE CUVERVILLE. — n° 156, 4e année. — 16 FEVRIER 1902. — *Prytanée National Militaire.*

Article très documenté, avec excellentes illustrations, sur notre belle et illustre Ecole.

L'ART SACRÉ — Directeur : G. DUPIN. — Abbés **P. et L. Calendini.** — *Particularités archéologiques du diocèse du Mans.*

En cours de publication. Les paroisses sont étudiées par ordre alphabétique. Le dernier numéro termine à Juigné-sur-Sarthe.

CORRESPONDANT. — 10 JUILLET 1902. — **Prévost.** — *Abbesses d'autrefois et d'aujourd'hui.*

Abbaye de Fontevrault d'où dépendait la maison de La Flèche, fondée au commencement du XVIIe siècle, rue Fontevrault.

L'ECHO DE NOTRE-DAME DE BELLEGARDE. — Revue Mensuelle, 1 f. in-8°, 16 p.

Cette excellente revue en est déjà à son quinzième mois d'existence. Fondé pour le patronage de Notre-Dame de Bellegarde, L'Echo » remplit merveilleusement son but, grâce à ses distingués rédacteurs, historiens, littérateurs ou poètes.

LE MOIS LITTÉRAIRE ET PITTORESQUE. — N° 47, NOVEMBRE 1902. — **Louis Chollet.** — *Le prieuré de Saint-Côme. Tombeau de Ronsard.*

Très intéressant article, illustré de 11 photographies.

LE MONDE MODERNE. — N° 97, SEPTEMBRE 1902. — **Robert Francheville.** — *Le Prytanée Militaire de La Flèche.*

NOUVELLE REVUE RÉTROSPECTIVE. — Directeur : Paul COTTIN, sous-bibliothécaire de l'Arsenal, collaborateur des *Annales Fléchoises.* — N° 101. — 10 NOVEMBRE 1902. — *L'Esthétique du peintre Millet, Lettre de Jean-François Millet à Théophile Thoré (1862).* Communication de M. Lucien Jottrand.

Théophile Thoré est un Fléchois que *M. Paul Cottin* fera connaître bientôt aux lecteurs des *Annales Fléchoises.*

PARIS-PROVINCE. — Directrice : Mme Elisa BLOCH, statuaire. OCTOBRE 1902. — **Georges Soreau,** officier d'Académie, rédacteur en chef. — *Les Palinods ou concours de poésies en faveur de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge.*

Le distingué collaborateur des *Annales Fléchoisee,* qui a bien voulu en même temps en accepter la direction littéraire, nous rapporte dans *Les Palinods* de très précieux documents sur le culte « littéraire » de la sainte Vierge. On

reconnaît dans cette étude le chercheur consciencieux, l'historien juste et précis, en même temps que le fin lettré qu'est notre ami et collaborateur.

LA PROVINCE DU MAINE. – Directeur : M. le chanoine LEDRU. — JANVIER 1902. — Le chanoine **Amb. Ledru.** — *La procession des Rameaux au Mans ou le « Mistaire de la Croix Aourée ».*

Intéressants détails sur la famille des Foulques, dont l'un, Foulques le jeune, avait épousé Héremburge, fille d'Hélie de La Flèche.

AVRIL 1902. — **Comte Bertrand de Broussillon.** — *Le Cartel de la Roche Baritaud au comte du Lude (1581).*

Guy de Daillon, comte du Lude, sénéchal d'Anjou, inhumé à Saint-Vincent, du Lude, le 26 juin 1586.

MAI. — L'abbé **L. Froger.** – *La Confrérie des prêtres à Château-du-Loir.*

MAI. — L'abbé **Em.-Louis Chambois.** — *Les Thibergeau de la Motte de Flée au XV[e] siècle.*

JUIN. — Abbés **A. Coutard et R. Jaguelin**. — *Les Seigneurs Manceaux à la troisième Croisade (1190-1192).*

Fin d'une étude très bien documentée, où les auteurs nous présentent en dernier lieu *Guillaume des Roches* (dont M. de MONTZEY a donné une vie détaillée dans son *Histoire de La Flèche et de ses Seigneurs*, t. I. p. 150 et seq.) *et Robert de Sablé.*

JUILLET. — **Eugène Vallée.** — *Les Seigneurs de Bouloire (1037-1329).*

A consulter pour l'histoire des fiefs que possédait Henri IV : Le comté de Vendôme, érigé en duché par François I[er] (1514) avec les baronnies de Lavardin, Montoire, etc.

JUILLET. — L'abbé **Amb. Ledru**. — *Note sur François-Michel de La Rue du Can, maire de La Flèche, de 1735 à 1741.*

Le dévouement de Michel de La Rue pendant l'inondation de 1740, lui valut des lettres de noblesse de la part de Louis XV. (MONTZEY. II. 211. *Histoire de La Flèche.*)

AOUT. — L'abbé **Louis Calendini.** — *Les Puits communs.*

Id. — *Archives des Perrais. — Enchère de quarantaine de la Baronnie du Château du Loir et dépendances (1748).*

SEPTEMBRE. — Docteur **Gandé**. — *Baillon, son prieuré, son hospice, sa léproserie, sa foire.*

L'auteur qui veut bien collaborer aux *Annales Fléchoises*, continue ses études si précises et si complètes sur la ville

du Lude, et la notice sur *Baillon* n'est pas des moins intéressantes.

SEPTEMBRE. — L'abbé **Em. Louis Chambois.** — *Lettre de Jacques de Vendômois, seigneur d'Alleray, à sa fiancée, Marguerite de Marescot* (1584).

OCTOBRE. — L'abbé **Amb. Ledru.** — *Les pèlerinages de la sainte Vierge dans le diocèse du Mans. Notre-Dame de la Faigne.* (Canton et commune de Pontvallain.)

Etude continuée dans le numéro de novembre, où l'auteur dit n'avoir découvert, sur le pèlerinage lui-même, que les quelques lignes consacrées par PESCHE, t. II. de son dictionnaire.

OCTOBRE. — Docteur **Candé.** — *Le Prieuré de Saint-Vincent du Lude.*

Le prieuré de Saint-Vincent du Lude dépendait de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. Il fut confié à ces bénédictins vers le XIe siècle, à peu près en même temps que les prieurés de Saint-Thomas, de Sainte-Colombe, de Luché et la chapelle de Notre-Dame du Chef-du-Pont ou du château de La Flèche.

NOVEMBRE 1902. — L'abbé **L. Froger.** — *La fabrique de l'église paroissiale de La Flèche au XIIIe siècle.* (Cf. supra. l'*Anjou Historique*, septembre 1902).

REVUE DE L'ANJOU. — Directeur : M. le chanoine URSEAU. — MAI, JUIN, JUILLET, AOUT. — t. XLIV. — Abbés **Paul et Louis Calendini.** — *L'Expédition d'Egypte* (1798-1799.) Documents inédits. « Journal historique des faits de l'armée d'Orient rapportés par un militaire de cette armée. »

Nous pensons que l'auteur de ce journal manuscrit, trouvé au chartrier du Luart, n'est autre que le chevalier de Muyn, François-Marie Le Gras, frère de Anne-Jean Le Gras, marquis du Luart, et qui mourut au château de Fontenailles (Vouvray-sur-Huisne) le 14 juin 1805.

L.-F. de la Bessière. — *Seigneurs angevins au XVe siècle :* Gilles de Bretagne et Françoise de Dinan. — Fiefs causes de discordes.

Françoise de Dinan était fille de Jacques de Dinan, gouverneur de Sablé, qui mourut le 30 avril 1444, et de Catherine de Rohan. C'est un attachant récit qui met en pleine lumière les luttes angevines, bretonnes, et anglaises au XVe siècle.

Denais. — *L'Hospice des Récollets de Chambiers, près Durtal* (1629-1789).

L'auteur parle des 8 monastères que les Récollets avaient en Anjou : La Baumette, fondé en 1598, Beaufort (1599), Saumur (1602), Doué (1602), *La Flèche* (1604), Angers (1626), Chambiers (1629), Le Lude (1633).

E. Lelong. — *Célestin Port* (1818-1901). — Etude biographique des plus intéressantes et des mieux traitées.

Albert Meynier, agrégé d'histoire, ancien professeur au Prytanée militaire. — *Les Elections des trois Ordres de la province d'Anjou aux Etats Généraux de 1785.*

Nous y voyons que la Sénéchaussée de La Flèche fut représentée par Davy des Piltières.

REVUE DE L'ART CHRÉTIEN. — 4 livraisons 1902. — **M. L. de Farcy.** — *Notice sur une sainte chapelle, proche l'abbaye de la Boissière.*

Cette abbaye appartient à M. Pallu du Bellay, et c'est de son église que viennent les stalles du chœur de Saint-Thomas de La Flèche.

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE. — Président-Directeur : M. Robert TRIGER. — t. LI. p. 30 et seq. — **M. le marquis de Beauchesne.** — *Le Bois de Maine (Mayenne).*

Ce fief fit (1458) foy et hommage simple à Jehan II duc d'Alençon, seigneur de La Flèche, le même qui fut condamné pour trahison. (Cf. MONTZEY. II. *Histoire de La Flèche*. t. I. p. 206 et seq.)

T. LI. p. 81 et seq. — **Henri Roquet.** — *Moncé-en-Belin.* Fin d'une excellente monographie sur la commune et la paroisse.

Les lecteurs des *Annales Fléchoises* pourront apprécier l'érudition de l'auteur dont notre revue publiera, en son 2e numéro, une étude très documentée sur Cerans-Foulletourte.

T. LI. p. 132 et seq. — **Comte Charles de Beaumont.** — *L'Ecole de Michel Colombe dans le Maine, d'après un livre récent.*

On sait que Michel Colombe est l'auteur présumé du *Sépulcre de Solesmes*. Le Lude, Malicorne, Verron, possèdent encore des sculptures dues à Michel Colombe.

T. LII. pp. 112, 113. — L'abbé **Louis Calendini.** — *Note sur l'usage de la paille dans les églises.*

T. LII. p. 121 et seq. — R. P. **Dom Guilloreau.** — *L'Abbaye d'Etival-en-Charnie et ses Abbesses (1109-1790)*, à consulter pour l'histoire des seigneurs de La Flèche, de Sablé et du Lude, etc.

REVUE MENSUELLE. — *Organe de l'Union Centrale des officiers retraités des armées de terre et de mer.* — Rédacteur : M. J. LABROUSSE, officier d'administration de 1re classe en retraite, ✠, La Flèche, imprimerie et lithographie Eug. Besnier.

Cette importante revue commencera bientôt sa 6e année d'existence. On sait qu'elle fut fondée par M. le commandant Albert RIONDEL, officier de frégate en retraite, O. ✠.

LA REVUE PRYTANÉENNE. — *Organe des anciens Elèves de La Flèche.* — Paraissant du 5 au 10 de chaque mois. — Directeur : F. ROBERT — 3668.

— A lire dans le nº de décembre : L'article de **M. Jules Claretie,** sur *Renault l'arrière-garde,* ancien élève du Prytanée;

— *Vive la Bazane!* de **A. P.**

LA SEMAINE DU FIDÈLE. — Revue du Culte au diocèse du Mans. — L'abbé **L. Calendini.** — *Construction de la 1re église gothique, dans le diocèse du Mans au XIXe siècle.* — *Vie de M. l'abbé Pierre Fouquet, curé-doyen d'Ecommoy (1829-1858), chanoine honoraire du Mans.* — Etude en cours de publication depuis le 27 décembre 1901.

P. C.

L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER.

AUX LECTEURS

Nous avons déjà dit, à cette même place, notre profonde gratitude envers ceux de nos amis, Fondateurs, Titulaires, Associés, Collaborateurs, qui, avant notre premier numéro, nous sont venus, sans hésiter, prodiguer leur appui et leurs encouragements.

Aujourd'hui cette gratitude doit s'étendre davantage encore.

Partout, les Annales *ont reçu le meilleur accueil, au-delà, pouvons-nous ajouter, de nos espérances. De tous côtés sont arrivés des éloges, sincères et réconfortants; nombreux sont les souhaits d'aimable bienvenue que nous adressent nos confrères de la Presse et des Revues.*

Que l'on veuille bien trouver ici l'expression de notre plus vive reconnaissance! A tous et à chacun merci!

LA RÉDACTION.

INAUGURATION DES TABLES COMMÉMORATIVES

Erigées au PRYTANÉE MILITAIRE

le 12 Juin 1886

En l'honneur des Prytanéens morts pour la Patrie

Noble et beau Prytanée, école de vaillance
Où l'amour de l'honneur et l'amour de la France
Sont les flambeaux sacrés qui dirigent les pas,
D'une joie attendrie en ce jour tu tressailles ;
Car tes vieilles murailles
Brillent d'une splendeur qui ne s'éteindra pas.

Tu la dois à tes fils, cette splendeur sublime.
Rien ne les arrêta, ni le mont, ni l'abîme,
Ni les glaces du Nord, ni le sable africain ;
De leur sang généreux comme de leur audace
On peut suivre la trace
Du Mexique au camp d'Ambre et du Sund au Tonkin.

En riant ils ont pris ces routes hasardeuses
Où la mort fait son choix des âmes courageuses
Comme d'un lot fatal à son sceptre promis.
Ce souffle, que devait reprendre la nature,
Tous ils l'ont, sans murmure,
Avant l'heure exhalé pour le bien du pays.

Leurs aînés sont tombés, hécatombe inconnue,
Sans que pieusement une main soit venue
Dérober à l'oubli leurs noms et leurs exploits.
Ah ! de ces preux du moins évoquons la mémoire !
Qu'ils aient leur part de gloire,
Puisqu'ils sont morts aussi pour obéir aux lois.

Mais l'oubli n'atteint plus les actes héroïques.
Enfants du Prytanée, ô Brutions (1) stoïques,
Le trépas vous engendre à l'immortalité.
A vos mânes aimées ces Tables étaient dues,
Et les foules émues
Y liront : Sacrifice, Honneur, Virilité.

(1) Surnom des élèves du Prytanée.

Elle peut, la Patrie, à ses fils magnanimes
Eriger des tombeaux, faire chanter les rimes,
Sur le marbre graver leurs noms pour l'avenir ;
Vous pouvez, Brutions, à ces héros, vos frères,
Bâtir des sanctuaires,
Et vous associer à leur grand souvenir ;

Il est pour l'homme illustre un monument encore ;
De les avoir produits le genre humain s'honore
Et les fait citoyens de toute nation ;
Leur renom retentit jusqu'aux confins du monde,
Et toute âme leur fonde
Un monument d'amour ou d'admiration.

Vous qui voulez, enfants, les prendre pour modèles
Et monter après eux sur les sommets rebelles
Où croissent ces fruits d'or, l'honneur, la liberté,
Vous pensez aux absents que pleure la Patrie,
A la France meurtrie......
Oui, vous voulez en être, au jour tant souhaité.

Mais, pour que le succès couronne l'espérance,
Il faut que le savoir arme l'intelligence ;
Il faut un corps robuste aux fatigues rompu ;
Il faut qu'un cœur vaillant batte en votre poitrine :
Travail et discipline ;
Ayez cette devise et vous aurez vaincu.

A HENRI IV

Toi, dont le peuple encore entonne la louange,
A tes côtés vis-tu plus ardente phalange
Se presser autrefois aux champs d'Arque et d'Ivry ?
Ces soldats, ces martyrs, dont la fière cohorte
Forme ici ton escorte,
Sont aussi tes enfants, ô valeureux Henry !

Tes soins à leur jeunesse ont construit cet asile.
Et quel autre jamais en hommes plus fertile
A la France donna lustre plus éclatant ?
Oui, l'antique Maison peut ouvrir ses annales,
Ces pages sans rivales,
Et dire avec orgueil : « Sire, êtes-vous content ? »

H. THIRANT.

La Flèche, 12 Juin 1886.

EN FLANANT

AU PAYS DE RONSARD

II.

De Montoire à la Poissonnière, château des Ronsard, nous avons sous les yeux des sites cent fois décrits dans *les Amours* et *les Odes,* le coin de terre qui, par-dessus tout, riait au poète.

C'est une large vallée dont la rivière serpente et les coteaux ondulent, sans brusques caprices, d'un mouvement paresseux et mesuré. Des vignobles, dont quelques-uns sont illustres, revêtent les pentes exposées au midi; la colline opposée est couronnée des derniers débris de l'antique forêt de Gastine; les rives du Loir sont couvertes de prairies grasses et heureuses. C'est de la jolie France.

Au milieu de ce paysage frais et harmonieux, on découvre peu de maisons. Laboureurs et vignerons du val du Loir vivent comme des Troglodytes. De toutes parts s'ouvrent des grottes creusées dans la pierre tendre du coteau. Elles servent de celliers, elles servent d'habitations; jadis elles servaient d'églises, de prisons et de forteresses. Elles s'étendent parfois très loin, et leurs longues galeries se ramifient sous la terre. De tous les bourgs de la vallée, celui de Troô présente l'aspect le plus étrange. Sur la colline presque à pic s'étagent des lignes de terriers; l'entrée



LA BRAYE AUX PONTS DE BRAYE.

Carte de Paris à Nantes et à Rennes, en 1765.



Fac-similé d'une carte extraite de l'*Indicateur Fidèle ou Guide des Voyageurs*.

de chaque grotte est maçonnée comme la façade d'une maison ; des terrasses taillées dans le roc forment les rues du village, et les cheminées des logis souterrains émergent et fument au milieu des vignes. Au sommet du promontoire escarpé dans les flancs duquel les gens de Troô ont creusé leurs demeures, s'élève une belle église romane, où l'on voit des chapiteaux presque barbares, et une jolie, une fine, une élégante vierge du temps de Louis XIII. Plus bas dans la vallée, à La Chartre-sur-le-Loir, j'ai vu l'ancienne geôle taillée à même la pierre de la colline, et dans le coteau j'ai suivi un long chemin de ronde, où des soldats invisibles pouvaient, par d'étroites meurtrières, balayer du feu de leurs mousquets le passage de la vallée. En explorant ces galeries, on fait, paraît-il, de singulières trouvailles : des munitions, des armes et des squelettes humains avec des lambeaux de vêtements. Il y eut ici de pieuses tueries au temps des guerres de religion...

Ces grottes de la vallée du Loir, Ronsard les mit plus d'une fois dans le décor de ses fantaisies mythologiques :

> Je n'avais pas douze ans, qu'au profond des vallées,
> Dans les hautes forests des hommes reculées,
> *Dans les antres secrets de frayeur tout couverts,*
> Sans avoir soin de rien je composais des vers;
> Echo me répondit et les simples Dryades,
> Faunes, Satyres, Pans, Napées, Oréades,
> Egipans qui portent des cornes sur le front,
> Et qui ballant sautaient comme les chèvres font,
> Et le gentil troupeau des fantastiques fées
> Autour de moi dansaient à cottes dégraffées.

Entre Saint-Jacques-des-Guérets, où il y a un joli moulin et de précieuses peintures romanes, et Poncé, où il y a un beau château de la Renaissance et d'autres peintures romanes, la rivière de la Braye, plus rapide, vient se jeter dans le Loir. La rencontre des deux vallons forme un tableau délicat. Ronsard

l'aimait entre tous et il avait élu ce lieu pour sa sépulture :

Je veuil, j'enten, j'ordonne
Qu'un sépulcre on me donne,
Non près des rois levé
N'y d'or gravé.
Mais en cette isle verte,
Où la course entrouverte
Du Loir autour coulant
Est accolant,
Là où la Braye s'amie,
D'une eau, non endormie,
Murmure à l'environ
De son giron.

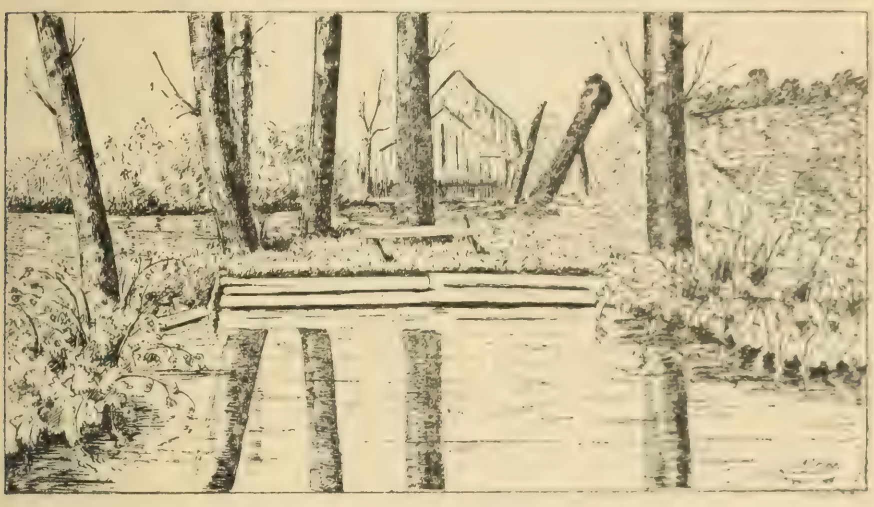
Là ne fut point enseveli Ronsard, mais à Saint-Côme, au bord de la Loire. (Nous irons à Saint-Côme.)

C'est ici, au confluent du Loir et de la Braye, que le pèlerin doit, docile au conseil de Ronsard, s'arrêter pour écouter la voix des choses. Nulle part, dans la vallée, la rive n'est aussi « parlante ». Nulle part la nature ne raconte avec plus de grâce et d'éloquence comment elle a formé le génie de son poète.

Rappelez-vous à cette place quelques strophes des *Odes*, et ouvrez les yeux sur le paysage et vous comprendrez que la poésie française de la Renaissance était demeurée, en dépit des apparences, la fille tentrement passionnée de sa terre natale.

Oui, la Grèce, Rome et l'Italie ont grisé les cerveaux des poètes : c'était l'heure de la « sainte orgie ». Sous presque toutes ces pièces où Ronsard chante son Loir, sa Gatine, les humanistes peuvent inscrire : *imité de...* Dans cette vallée fraîche et humide, on reste un peu ahuri de voir « baller » la troupe des Nymphes dévêtues. Ces bois ont des taillis bien touffus et bien épineux pour le jeu des Dryades et des Egipans. Vraiment elles ressemblent toutes un peu à Laure de Noves, les femmes que Ronsard a célébrées. Je n'irai pas non plus dans ce Vendômois où « gargouillent les

eaux de cent mille fontaines », tâcher de découvrir laquelle était la fontaine de Bellerie, laquelle la fontaine d'Hélène. Il est plus sûr d'ouvrir Horace et de relire l'ode : *O fons Bandusiæ...* Le voile d'or des mythologies est parfois lourd à soulever.



LA FONTAINE DE BELLERIE

Cependant, si on le veut écarter, quelle vie, quelle vérité, quelle passion de la nature chez Ronsard! J'ai déjà, sur ma route, cité quelques peintures d'une merveilleuse fidélité. J'ai maintenant devant moi les deux rivières du Loir et de la Braye :

Et toi, Braye, qui roules
En tes eaux fortement,
Et toi, mon Loir, qui coules
Un peu plus lentement.

Que voilà bien l'allure des deux courants!

Horace a sans doute inspiré les vers à la fontaine Bellerie. Mais ce trait-ci n'est point d'Horace :

Escoute un peu, fontaine vive,
En qui j'ai rebeu si souvent,
Couché tout plat dessus la rive,
Oisif à la fraîcheur du vent.

Etendu sous les ombrages de la forêt de Gastine, Ronsard se plaisait à chanter ses vieux arbres, ainsi

que les Grecs, dit-il, chantaient la forêt d'Erymanthe. Mais cette dette payée à la Grèce, il laisse aller son imagination, il célèbre la forêt qui le délivre du souci :

> Toi par qui de l'importun soin
> Tout franc je me délivre,
> Lorsqu'en toy je me pers bien loin
> Parlant avec un livre.

Et Ronsard, bien qu'il parlât souvent avec un livre, écoutait aussi d'autres voix, — que sa triste surdité ne l'empêcha jamais d'entendre — celles des eaux, des bois et de la terre. Elles lui enseignaient des rythmes merveilleux que, depuis, nul n'a retrouvés. Elles lui inspiraient une façon de peindre naïve et prime-sautière que la poésie française allait désapprendre après lui. Elles lui conseillaient de se composer une langue souple et variée, qui, comme lui-même le disait, « sentait son terroi ».

*
* *

Le château de la Poissonnière est sur la paroisse de Couture. C'est dans l'église de ce village que furent ensevelis Louis de Ronsard et Jeanne de Chauldrier, les père et mère de Pierre de Ronsard. Les sépultures ont été bouleversées; les statues placées sur la double tombe ont été mutilées; elles sont maintenant enfermées dans un placard de la sacristie. (On pourrait peut-être mieux traiter des sculptures qui, après tout, ne sont point sans mérite.) Louis de Ronsard a l'air d'un brave et loyal gentilhomme : il avait servi trois rois, s'était battu en Italie, avait contribué à la prise de Milan sous Louis XII, et avait accompagné en Espagne les fils de François I[er], lorsque ceux-ci y étaient venus pour répondre de la fidélité de leur père au traité de Madrid. Il était versé dans les lettres latines et françaises, ce qui, d'ailleurs, ne l'avait pas empêché de détourner son fils de l'étude et de la poésie. Quant à Jeanne de Chauldrier, sa statue, bien

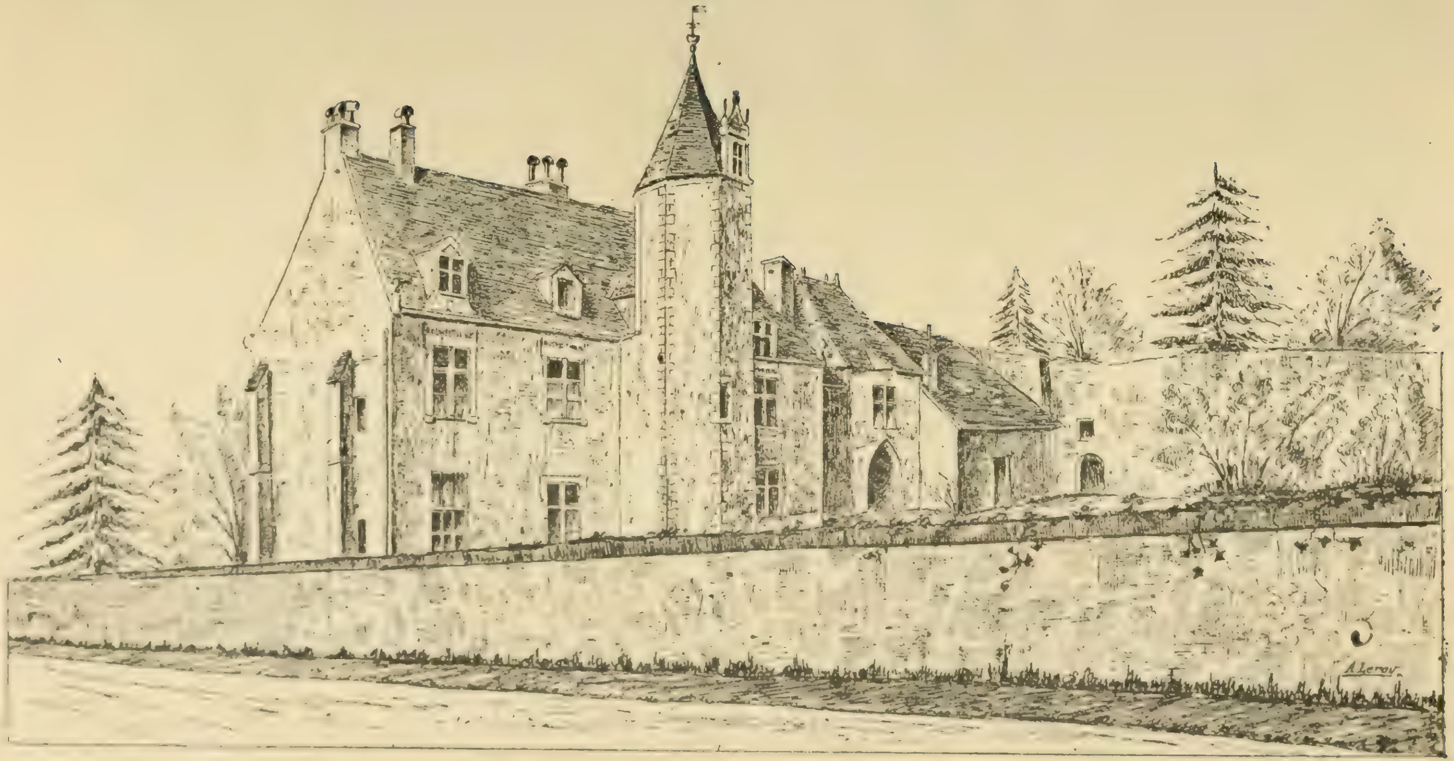

STATUES DES PÈRE ET MÈRE DE RONSARD

qu'endommagée, nous laisse deviner des traits fins et charmants : elle semble beaucoup plus jeune que son mari, qui mourut à soixante-quinze ans. Ronsard ne prononça le nom de sa mère dans aucune de ses œuvres. Tout ce que nous savons d'elle c'est qu'elle était de très noble extraction et qu'avant d'épouser Louis de Ronsard elle avait été enlevée par Jacques de Fontbernier en Poitou, puis mariée à Guy des Roches...

C'est dans cette même église que fut baptisé Ronsard. On connaît la jolie légende, contée, je crois, pour la première fois par Claude Binet : « Comme on le portait baptiser du château de la Poissonnière en l'église du lieu, celle qui le portait, traversant un pré, le laissa tomber par mégarde à terre, mais ce fut sur l'herbe et sur les fleurs, qui le reçurent plus doucement .. » Une vieille tradition du pays vendômois veut que le pré où la nourrice maladroite laissa tomber le petit Ronsard sur un lit de fleurs, s'appelle

le pré Bouju. . Je puis apprendre aux ronsardisants que le pré Bouju est à vendre, ou peut-être même vendu. Le 19 octobre dernier, on mettait en adjudication publique toutes les terres qui avoisinent le château de la Poissonnière. Sur l'affiche, j'ai retrouvé le pré Bouju ; il est situé à droite de la route qui mène de Couture au manoir. Malheureusement cette pièce est divisée en deux parcelles qui sont mises dans deux lots différents et je ne sais laquelle est terre sacrée.

La Poissonnière — on dit aussi la Possonnière — était jadis entourée d'une enceinte flanquée de tours qui a disparu. Le château est une jolie construction de la Renaissance. Les fenêtres ont conservé leurs meneaux. La façade du Midi, avec la tourelle d'escalier, est décorée de sculptures. Un buste, que les uns veulent être celui de Ronsard et les autres celui de Louis XII, surmonte la porte. *Voluptati et gratiis*, lit-on sur le linteau. D'autres inscriptions apparaissent au-dessous des fenêtres : *Veritas filia temporis*, — *Domine, conserva me*, — *Respice finem*, — devises que l'on attribue, je ne sais pourquoi, à Ronsard : celui-ci n'a jamais été le maître de la Poissonnière, la seigneurie ayant passé, après Louis de Ronsard, à Claude, l'aîné des fils ; d'ailleurs, à l'aspect de l'architecture, on peut voir clairement que la reconstruction du château doit dater des premières années du seizième siècle. Chaque inscription est précédée d'un E et suivie d'un L. Ces deux lettres forment un rébus qui a exercé la sagacité des chercheurs. Pour l'L — selon les uns — point de doute, c'est l'initiale de Louis de Ronsard, le maître de la maison ; quant à l'E, c'est l'initiale d'une femme mystérieuse « que Louis dut aimer avec toute l'ardeur d'un premier amour » ; et, à l'appui de cette conjecture, on fait remarquer l'absence des armoiries des Chauldrier sur la grande cheminée du château, preuve que l'édifice



LE CHATEAU DE LA POISSONNIÈRE

fut construit avant le mariage de Louis. Les autres ripostent que cet E pourrait bien avoir été autrefois un F (alors on pourrait interpréter F : François Ier, L : Louis XII), et que, dans tous les cas, le blason des Chauldrier figure dans l'intérieur du château.

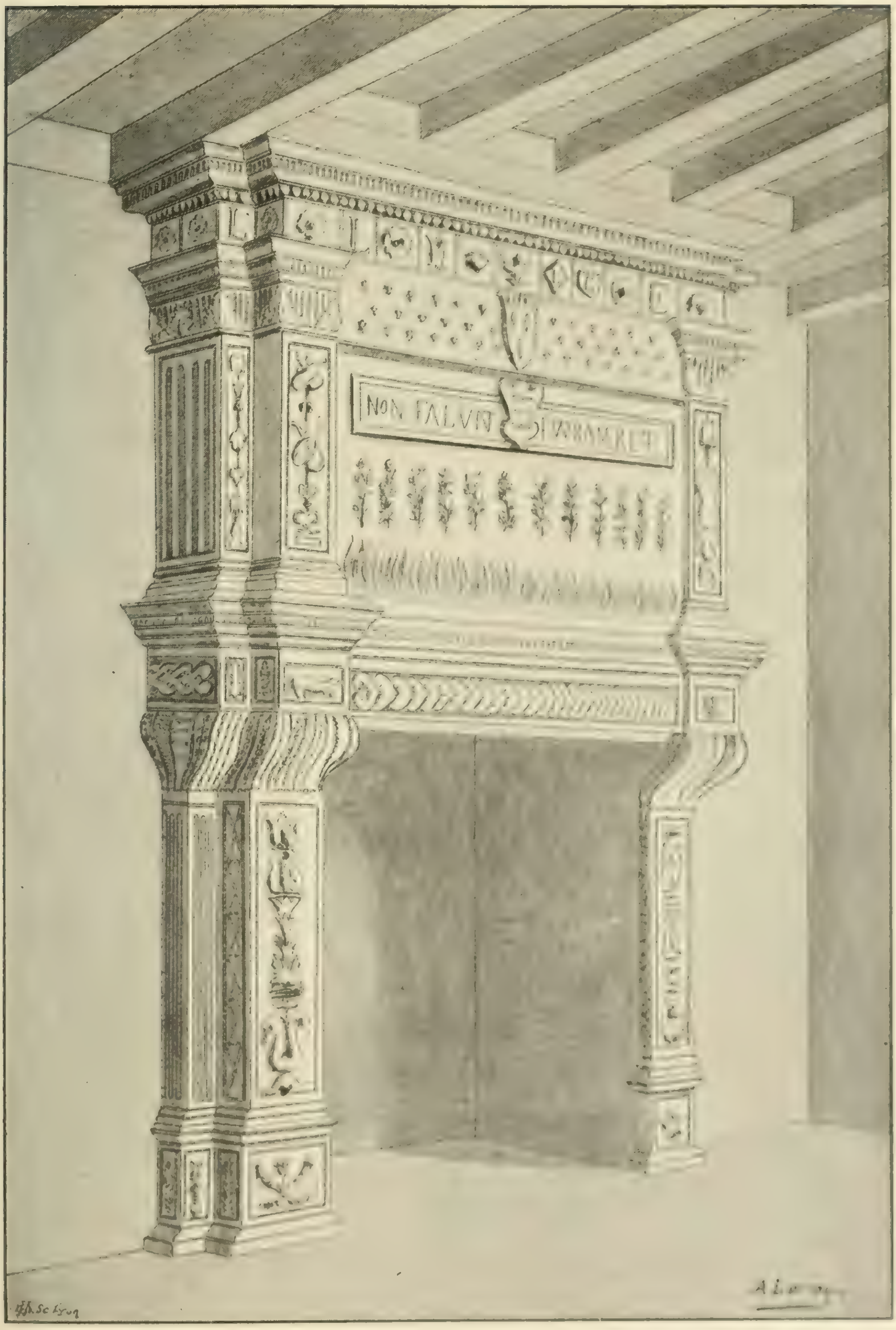
Je ne saurais vous donner mon avis. Je n'ai pas vu la grande cheminée du château. C'est, affirme-t-on, « l'une des plus charmantes merveilles de la sculpture ornementale à l'époque de la Renaissance ». Je le crois volontiers, ayant eu sous les yeux l'image de cette cheminée. Mais on refuse maintenant à quiconque se présente l'entrée du manoir. A peine me laissa-t-on la liberté de jeter un coup d'œil sur les façades.

Derrière le château, les communs occupent le côté gauche de la cour; ils sont creusés dans le roc, mais leurs portes sont ornées d'un joli décor et surmontées aussi de devises françaises ou latines : *Buanderie belle* — *la Fourrière* (le magasin aux fourrages) — *Vulcano et diligentiæ* (la cuisine) — *Vina barbara* (cave des vins étrangers) — *Cui des videto* (asile des pauvres) — *Custodia dapum* (garde-manger) — *Sustine et abstine* (cave des vins du Loir).

Il y avait au delà de la cave un petit oratoire sur la porte duquel on lisait : *Tibi soli gloria.* Autrefois il était dédié à saint Jacques, patron des pèlerins, et l'on avait sculpté sur ses murs des coquilles, emblèmes de pèlerinage. La statue du saint a disparu. L'oratoire est ruiné. Et les pèlerins ne savent plus à quel saint se vouer, lorsqu'on leur défend de pénétrer jusque dans le château où naquit Pierre de Ronsard.

André HALLAYS.

(A suivre.)



CHEMINÉE DU CHATEAU DE LA POISSONNIÈRE.

L'ÉLECTION DE LA FLÈCHE

ET L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE D'ANJOU

Les deux dernières années du gouvernement absolu de Louis XVI ont été marquées par une tentative de décentralisation administrative, dont le ministre Turgot avait conçu l'idée quand il projetait la création de ses municipalités. — Déjà Necker, en 1778, avait établi des Assemblées provinciales dans le Berry et dans la Haute-Guyenne, d'après un plan moins large que celui de Turgot, mais qui constituait un progrès réel pour l'époque. Cette modération eut pour résultat de ne point trop alarmer les ennemis des idées nouvelles et de faciliter la création d'Assemblées analogues dans toutes les provinces où il n'y avait point d'Etats provinciaux. Les lettres patentes, données à cet effet en juin 1787, portaient en outre que dans chaque délégation, « suivant que les circonstances locales l'exigeront, » on pourrait établir des Assemblées particulières de districts et de communautés.

L'Anjou, le Maine et la Touraine formaient la généralité de Tours. Chacune de ces trois provinces eut une Assemblée spéciale, subordonnée à une Assemblée générale siégeant à Tours.

Le 11 août 1787, avait lieu, au palais archiépiscopal de Tours, l'ouverture de l'Assemblée générale des trois provinces de la généralité. Elle était composée de 48 membres ; parmi eux, l'abbé de la Myre-Mory, prieur d'Ouazé (1), le marquis de Clermont-Gallerande,

(1) Ou Oizé.

Davy des Piltières, avocat du roi au présidial de La Flèche, représentaient les paroisses de l'Election de La Flèche. La session de l'Assemblée se termina le 16 août. (1)

L'Assemblée provinciale d'Anjou, composée de 32 membres, se réunit à Angers, le 6 octobre 1787, sous la présidence du duc de Praslin, désigné à cet effet par le roi. Notre Election de La Flèche y était représentée par l'abbé de la Myre-Mory, le marquis de Clermont-Gallerande, Davy des Piltières, le duc de Praslin (2), le comte de Praslin. (3) L'Assemblée termina ses séances le 27 octobre (4). Mais avant de se séparer, elle avait nommé une commission intermédiaire chargée des affaires courantes et de l'étude des réformes à apporter dans l'administration nouvelle de la province ; Davy des Piltières faisait partie de la commission.

L'Assemblée avait divisé sa province en 16 *districts*, et pour opérer ce partage on tint compte du territoire des 6 élections. C'est ainsi que l'Election de La Flèche fut divisée en deux districts, celui de La Flèche et celui de Sablé.

Voici les paroisses du district de La Flèche : La Flèche, Arthezé, Aubigné, Bailleul, Bannes, Baracé, Baumont-la-Chartre, Bazouges, Bousse, Chahaignes, Chartre-sur-le-Loir (la), Chemillé, Clermont, Créans, Coulongé, Courcelles, Crosmières, Dissé, Dureil, Durtal, Etriché, Flée, Fontaine-Saint-Martin, Gouis, Huillé, Lavernas, Ligron, Luché, Malicorne, Mansigné,

(1) Une seconde session eut lieu du 12 au 28 novembre 1787.

(2) Le duc de Praslin était le fils du ministre de la marine sous Louis XV, et cousin du célèbre duc de Choiseul.

(3) Trois *bureaux* furent formés par l'Assemblée provinciale pour la prompte expédition des affaires. Davy des Piltières faisait partie du bureau du bien public ainsi que le comte de Praslin ; le marquis de Clermont-Gallerande et l'abbé de la Myre-Mory faisaient partie du bureau des chemins.

(4) Ce fut la première et la dernière session, car en 1788 l'Assemblée fut ajournée en vue des Etats Généraux.

Marçon, Mareil près Clermont, Mayet, Mezeré, Nogent, Ouazé, Pontvallain, Pringé, Requeil, Sainte-Colombe, Saint-Germain-du-Val, Saint-Jean-de-la-Motte, Saint-Jean-du-Bois, Suze (la), Thoiré, Vaas, Vernoil, Verron, Villaines, Yvré-le-Pollin.

Voici les paroisses du district de Sablé : Sablé, Asnières, Auvers-le-Hamon, Avessé, Avoise, Ballée, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Boëre (Grande), Brûlon, Buret, Chapelle-d'Aligné, Chantenay, Chevillé, Cossé, Courtilliers, Daumeray, Fontenay, Forcé, Gâtines, Joué, Juigné, Louailles, Loué, Mareil-en-Champagne, Mesangé, Morannes, Montreuil, Noyant, Parcé, Pé (le), Pincé, Pirmil, Préau, Précigné, Poillé, Saint-Brice, Saint-Denis-d'Orques, Saint-Germain-sous-Daumeray, Saint-Loup, Saint-Pierre-d'Erve, Sainte-Suzanne, Saugé, Solesmes, Souvigné, Tassé, Torigné, Vallon, Vion, Viré.

Chaque district fut pourvu de quatre *correspondants*, dont l'un appartenait au clergé, un à la noblesse et les deux autres au tiers. — Pour le district de La Flèche, les quatre commissaires furent : De Sarcé de Bocé, à Aubigné, *président*, Villar, supérieur du Collège royal de La Flèche, Hamon de Civray, conseiller à l'Election et Riober des Pérès (1), avocat. — Pour le district de Sablé : Praticou, curé de Saint-Martin de Précigné, *président*, de Ravenelle, de Brûlon, ancien bailli de Sablé, Fillion aîné, à Morannes.

A propos de la division de la province en districts, il s'éleva une grosse difficulté entre l'Assemblée provinciale du Maine et celle d'Anjou. — Dans ses séances des 10, 11 et 12 octobre 1787, l'Assemblée du Maine avait décidé de comprendre dans ses districts 73 paroisses qui faisaient partie des Elections de La Flèche et de Chateau-Gontier. De son côté, l'Assemblée

(2) Sans doute le même que Rocher Desperrès ou Des Perrais.

provinciale d'Anjou les avait classées dans ses propres districts, puisque de tout temps ces paroisses avaient appartenu à deux Elections de la province.

En présence de ce conflit, l'Assemblée angevine rédigea un Mémoire contenant les motifs de ses réclamations, et l'adressa au Contrôleur général ; le 25 octobre, copie en fut adressée à la commission intermédiaire du Maine. Voici la teneur de ce Mémoire, rédigé par dom Massey, prieur de Saint-Florent-lès-Saumur, le comte de Ruillé, Paulmier, lieutenant de l'Election d'Angers, et Blouin, écuyer, conseiller à la Chambre des comptes de Bretagne :

Les provinces d'Anjou et du Maine, qui fraternisent de tout temps, sous les mêmes lois et sous les mêmes coutumes, ne pouvaient se livrer entre elles à d'autre rivalité qu'à celle du plus grand bien à faire. L'établissement des Assemblées Provinciales vient de manifester cette émulation patriotique.

L'Assemblée du Maine, par le procès-verbal de ses séances des 10, 11 et 12, paraît avoir arrêté de comprendre dans ses districts plusieurs paroisses des Elections de La Flèche et de Châteaugontier. Ces deux Elections font partie des six qui composent la province d'Anjou, et dont l'administration est confiée à son Assemblée.

Le Maine a avancé que ces paroisses étaient situées dans l'étendue de sa province et devaient conséquemment dépendre de son administration. Il ne serait pas impossible, dans un sens, de contredire cette assertion. Quelles sont les limites d'une province ? Ne varient-elles pas selon l'état sous lequel cette province est considérée ? Il existe des divisions ecclésiastiques, les évêchés ; des divisions militaires, les gouvernements ; des divisions civiles, les sénéchaussées ; et enfin les divisions fiscales, qui déterminent la marche des impositions.

Lorsque ces divisions ne sont pas les mêmes, les confondre dans leur emploi, ce serait faire succéder la confusion à l'ordre que ces différents règlements ont eu pour objet d'établir et de conserver. Les Assemblées Provinciales, chargées de la répartition des impôts, ne peuvent donc prendre que les divisions fiscales pour base de leurs opérations.

C'est sur ce principe, qui paraît si juste et si facile dans son application, que l'Assemblée de la province d'Anjou établit sa réclamation. Les villes de La Flèche et de Château-gontier font partie de la province d'Anjou ; ce point n'est pas contesté. L'une et l'autre sont chacune le chef-lieu de leur Election ; donc toutes les paroisses qui en dépendent, sont comprises dans les limites fiscales de cette province et sont du ressort de son Assemblée Provinciale.

Il semblait même que la question contraire ne pouvait pas être élevée, puisque le roi avait nommé à cette Assemblée M. le duc de Praslin, qui la préside, M. le marquis de Clermont-Gallerande et M. l'abbé de la Myre-Mory, qui n'ont d'autres propriétés dans la province que celles qui sont situées dans les paroisses réclamées par le Maine. Si cette province a aussi des députés nommés par le roi, dont les propriétés y soient également placées, nous n'en pouvons de part et d'autre tirer ancune conséquence.

Mais il sera toujours certain que cet ancien ordre de choses ne peut être interverti sans tomber dans les plus grands inconvénients, et même que nul intérêt bien entendu ne peut déterminer à l'attaquer. En effet, chaque province a nécessairement d'autres provinces qui l'avoisinent, et il est presque impossible que ses limites fiscales ne lui rendent pas d'un côté ce qu'elles lui font perdre de l'autre.

Que de confusion et de désordres, si la division géographique des provinces était adoptée ! Les paroisses, les simples fermes se trouveraient souvent divisées, souvent dépendraient de différents bureaux ; tandis que, pour éviter cet abus, il est d'usage, dans le Maine ainsi que dans l'Anjou, que chaque portion d'héritage, quelque part qu'elle se trouve, puisse toujours être taxée dans la même communauté où est situé le chef-lieu dont elle dépend. Il serait malheureux que les premières réformes de nos Assemblées Provinciales donnassent atteinte aux règlements les plus sages de notre ancienne administration.

Ce n'est pas tout encore. Vraisemblablement les paroisses détachées des Elections d'Anjou pour être imposées par l'Assemblée du Maine continueraient de dépendre pour le contentieux de ces mêmes Elections. Qu'arriverait-il alors ? Ceux de leurs habitants, qui auraient à se plaindre de leur taxe, seraient obligés de venir porter leurs plaintes devant un tribunal qui ne pourrait avoir aucune connaissance des principes sur lesquels l'impôt aurait été établi, puisque l'Assemblée du Maine ne doit pas communiquer ses rôles à une Election d'Anjou. Supposant même que, pour éviter

cette grande difficulté, on fasse dépendre ces paroisses pour le contentieux d'une Election du Maine, en changeant de difficulté en diminuerait-on l'importance ? Les officiers de l'Election dont on aurait diminué le ressort, le receveur des tailles qui perdrait une partie de ses émoluments n'auraient-ils pas droit de demander des indemnités, qu'il serait injuste de leur refuser ?

Enfin mille obstacles, mille difficultés s'élèveraient à chaque pas, retarderaient, embarrasseraient la marche des Assemblées, sans qu'il pût en résulter aucun avantage pour le public. C'est par suite de ces principes que l'Assemblée de l'Anjou, sans croire avoir fait un sacrifice, n'en sacrifie pas moins à la Touraine, au Poitou et même au Maine, ou pour mieux dire à la paix et à la conservation de l'ordre établi, un grand nombre de paroisses, qui sont évidemment dans les limites géographiques de sa Province et qui pourtant vont porter ailleurs les tributs du Prince.

Les Manceaux répondirent par un Mémoire (1), d'où nouvelle défense de la Commission intermédiaire d'Anjou, suivie d'une réplique de sa voisine. Bref, l'Anjou eut gain de cause, et les 73 paroisses restèrent attachées à cette province jusqu'à l'établissement des départements (juillet 1790).

Dans sa séance du 26 octobre 1787, l'Assemblée provinciale d'Anjou émit le vœu que l'Assemblée générale de la Généralité de Tours, qui s'était tenue en cette ville au mois d'août précédent, se réunît dans la suite à La Flèche :

« La situation de cette ville est infiniment heu-
« reuse ; elle fournit abondamment le nécessaire,
« l'agréable et l'utile.

(1) Le Mémoire de la Commission intermédiaire du Maine fut lu le 13 novembre 1787 à la séance de la Commission intermédiaire d'Anjou ; cette dernière rédigea un second Mémoire le 16 novembre, et, le 15 janvier 1788, elle recevait une nouvelle réponse du Mans. Le 30 janvier, la Commission angevine envoya un troisième Mémoire et reçut une troisième réponse le 3 juin. Le même jour, les Angevins envoyèrent un quatrième Mémoire ; cette fois les Manceaux s'adressèrent à Necker, et leur Mémoire fut communiqué à Angers le 21 octobre 1788 ; le 31 du même mois, la Commission intermédiaire d'Anjou répondit à Necker.

« Un superbe monument, érigé à l'humanité et à la « patrie par le plus grand et le plus chéri de nos rois, « offre des salles immenses pour tenir une assemblée « nombreuse ; et la congrégation respectable qui « administre ce superbe collège, les offre gratui- « tement. M. le duc de Praslin y possède un vaste « château, qu'il consacre à l'Assemblée. La ville très « bien bâtie présente d'ailleurs tout ce qu'on peut « désirer pour les logements.

« Mais, ce qui est le plus essentiel, cette ville est le « point central de la Généralité. Elle est à même « distance de Paris et de la Cour que la ville de Tours. « Les voitures publiques y sont très multipliées. Il « ne part de Tours pour Paris qu'une diligence par « semaine ; il en passe deux par semaine à La Flèche.

« De ce point central qu'elle forme, partent des « routes de communication vers toutes les parties des « trois provinces et qui tendent à toutes les extré- « mités de la Généralité.

« Henri le Grand, ce prince dont le nom ne peut « être prononcé sans attendrissement, est regardé « comme le fondateur de La Flèche ; son cœur y est « déposé. Fixer l'Assemblée générale dans le lieu où « repose ce cœur si magnanime, si bienfaisant, si « paternel, qui désirait si ardemment le bonheur de « son peuple, ce serait un hommage digne de lui ; ce « serait le proposer, avec l'auguste héritier de son « trône et de ses vertus, à un culte plus particulier « d'amour, de vénération et de reconnaissance à « l'Assemblée de son peuple fidèle. »

Ce vœu ne fut pas exaucé, et l'Assemblée générale se tint à Tours au mois de novembre suivant. L'idée de fixer à La Flèche le siège de cette Assemblée eût peut-être triomphé dans la suite, grâce au crédit du duc et du comte de Praslin (1) ; mais le roi ayant

(1) Cf. *Anjou Historique*, janvier 1901.

convoqué pour le 3 novembre 1788 les membres qui avaient composé l'Assemblée des notables en 1787, décida de ne point ordonner pour cette même année 1788 la convocation des Assemblées provinciales. Les Commissions intermédiaires furent donc seules chargées de l'expédition des affaires jusqu'aux Elections des administrations départementales.

F. UZUREAU.

Directeur de l'*Anjou Historique*.

LA TERRE

Mors et vita

Le chaud soleil a mis son or sur les sillons
Où les épis, gonflés par les sèves fécondes,
Succombent sous le poids, courbant leurs têtes blondes
Si bas que les bleuets peuvent baiser leurs fronts.

Que les pampres vermeils sont beaux sur les grands monts !
Ils glissent sur leurs flancs comme de rouges ondes,
Car les raisins sont mûrs : les grives vagabondes
L'annoncent en formant au Ciel d'immenses ronds !

Et sous le vol des faulx qu'un rude bras balance,
Tombe la moisson d'or ; et, pleine d'espérance,
Leur vendange est ravie aux coteaux d'alentour;

L'homme dans cette Mort trouve un germe de Vie :
C'est là qu'il vient puiser, grâce au sublime Amour,
Et le vin du Calice et le pain de l'Hostie.

LES CLOCHES

C'était le soir. Dans l'ombre, où des parfums suaves
A la voûte du Ciel montaient comme un encens,
Les cloches épandaient l'onde de leurs sons graves
Dont le flot enchanteur semblait bercer les sens.

Et l'air était rempli de sonores octaves,
Quand l'airain rencontrait les marteaux bondissants,
Si merveilleuses voix, que l'âme sans entraves
Eût suivi dans l'Ether ces hymnes jaillissants !

Mais du clocher joyeux, troublant la symphonie,
Une note tombait trop grêle, et, dans un bond
Trop hâtif, un battant s'agitait, furibond !

. . . .
. . . .

Ecoutons dans nos cœurs ! Le Bien, pure harmonie,
Y fait ainsi vibrer des sons clairs d'idéal ;
Une cloche parmi sonne à faux : c'est le Mal !

M. L.

CERANS-FOULLETOURTE

Acerens, 1109 ; *Cerencio*, 1173 ; *Serenz*, 1254 ; *Serrens*, 1341 ; *Serens*, 1357, 1526, 1709 ; *Serenis*, 1484 ; *Serrant*, 1341 ; *Serans*, 1607 ; *Cerens*, 1230, 1456, 1714 ; *Cerenz*, 1393 ; *Cerans*, 1556, 1630, aujourd'hui Cerans-Foulletourte, est une commune importante du canton de Pontvallain et de l'arrondissement de La Flèche, divisée en deux paroisses. Il faisait partie avant 1789 du doyenné d'Oizé et de l'archidiaconé de Château-du-Loir. Il dépendait de l'élection du Mans et au point de vue judiciaire de la sénéchaussée de cette ville.

La population est de 2140 habitants (récensement de 1901).

Le bourg de Cerans, peuplé d'environ 250 habitants, est situé dans un vallon, à l'extrémité orientale de la commune. Il forme plusieurs petites rues qui rayonnent autour de l'église.

Celui de Foulletourte (*Folctorte*, 1321 ; *Follctorte*, 1387 ; *Folletourte*, 1362 ; *Foultorte*, 1466 ; *Fouletorte*, 1341 ; *Fouletourte*, 1395, 1450 ; *Foultourte*, 1572, 1635, 1705 ; *Foulletourte*, 1313, 1408, 1581, 1629), au centre même de la commune et à un kilomètre et demi de Cerans, renferme environ 900 habitants et possède une brigade de gendarmerie à pied (naguère à cheval), un bureau de poste et de télégraphe, une perception, une étude de notaire, une poterie, plusieurs briqueteries (1) et une gare de tramway. Ses maisons

(1) L'industrie de la poterie existe à Foulletourte depuis un temps immémorial. Des « fourneaulx à potz et tuilles » étaient installés en 1578 à La Fosse, sur les limites de la paroisse vers La Suze, à La Jarriaye, à La Pomeraye, aux Tuileries, etc. (Arch. de la fabrique de Cerans).

blanches, propres et bien bâties, aux façades souvent ornées de rosiers ou de plantes grimpantes, s'étalent de chaque côté de la route nationale de Paris à Nantes sur une longueur de plus d'un kilomètre et lui donnent un aspect gai et coquet. La statue en bronze du célèbre naturaliste Pierre Belon, œuvre remarquable d'une artiste locale, Mlle Anaïs Loriot, décore une de ses places et rappelle aux habitants une des gloires de leur pays (1).

Pierre Belon est représenté debout, dans l'attitude de la marche. Il tient dans sa main droite le pic « qu'il portait toujours quant et lui pour déraciner plantes, comme aussi pour tirer serpens de terre » lorsqu'il les voyait « aller se cacher en quelques pertuis ».

Cette statue, érigée par souscription publique, mesure 2 m 33 de hauteur. Elle a été coulée dans les ateliers de l'Ecole nationale des Arts et Métiers d'Angers et inaugurée solennellement le 14 juin 1891.



MAQUETTE DE LA STATUE DE PIERRE BELON A FOULLETOURTE

(1) Tous les critiques d'art sont d'accord pour reconnaître à cette œuvre une très grande valeur artistique. Nous sommes heureux de rendre ici un public hommage au talent merveilleux de Mlle Anaïs Loriot et nous exprimons toute notre reconnaissance à l'aimable artiste, qui a bien voulu autoriser fort gracieusement *Les Annales Fléchoises* à reproduire cette délicieuse maquette de son Pierre Belon.

Sur le socle de ciment imitant le granit qui la supporte sont gravés ces mots :

A PIERRE BELON
MÉDECIN, VOYAGEUR, NATURALISTE
NÉ EN 1517
AU HAMEAU DE LA SOULTIÈRE
CERANS-FOULLETOURTE



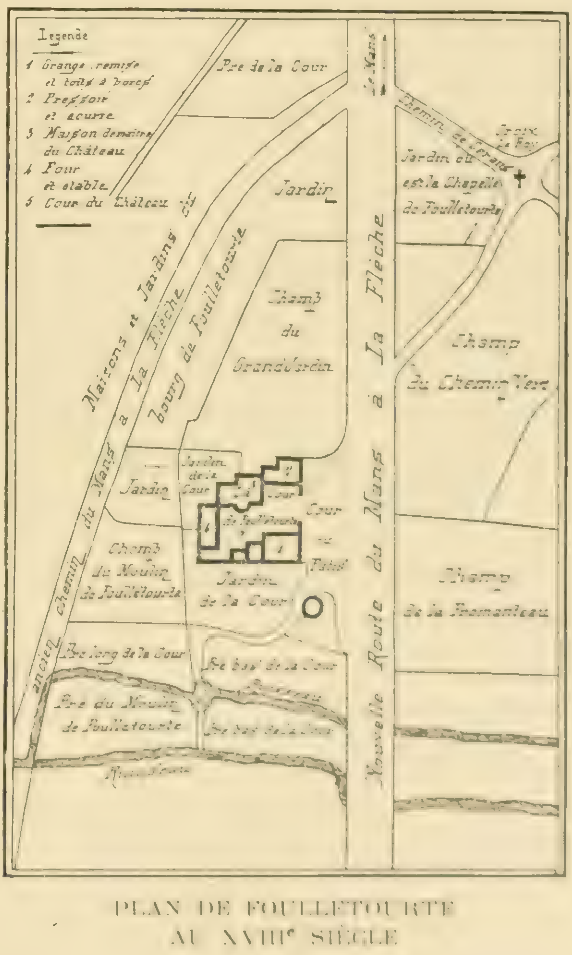
MONUMENT DE P. BELON A FOULLETOURTE

Derrière une autre place, ombragée de tilleuls, on admire une tour hexagonale, couronnée de machicoulis et surmontée d'un toit à six pans, servant de clocher à l'église paroissiale : c'est tout ce qui reste du vieux château de Foulletourte, dont le seigneur devait « chaucier l'esperon du pié destre » du comte du Maine, son suzerain, quand celui-ci montait à cheval à Foulletourte ou dans ses environs (1).

La fondation de Foulletourte remonte à une époque reculée. Construit tout d'abord au pied du château, il forma pendant longtemps une agglomération toute chétive, qui a conservé jusqu'à nos jours le nom de *vieux bourg*.

(1) Archives nationales, P. 1334¹, fol. 84 v°.

Le « grant chemin mansays » qui le desservait « arrivait à Foulletourte par Couléard, en sortait par la rue Creuze, passait par devant le moulin et la ferme de la Beurrerie. Traversant la lande de la Justice et la route actuelle de Mézéray, il s'en allait gagner le moulin de Teufeu. Ce chemin, dont l'entretien était bien imparfait, était pavé à l'entrée et au sortir du bourg. Montant et sablonneux, il était d'un accès difficile près de la Beurrerie ; le fermier était tenu par son bail de fournir à toutes réquisitions deux paires de bœufs pour aider en cet endroit au transport des charges. L'année 1711, les sieurs Garnier et Violet, demeurant paroisse de Saint-Mathurin en Anjou, avaient l'entreprise « des carpements, pavés, caillossage et autres ouvrages à faire pour rendre (ce chemin) praticable » (1).



PLAN DE FOULLETOURTE AU XVIIIe SIÈCLE

« Le 26 novembre, leur « facteur », Simphorien Goés, fit un marché avec Joseph Guichard, laboureur, par lequel celui-ci s'engagea à faire « les

(1) Abbé L. Denis, *Foulletourte. Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXXIV, p. 16.

voitures et charroys du pavé qui serait nécessaire pour paver la rue Creuze, qui est à l'entrée du bourg de Foultourte en arrivant de La Flèche et le chemin de Couléart scitué à la sortye du bourg en allant au Mans... à prendre le pavé aux environs du moulin de La Rochelle, scitué paroisse de la Fonteine-Saint-Martin. » Goës promit « de lui payer les voitures et charoys, pour chaque espace de douze pieds de Roys en long et autant en large, pour ce qu'il conviendra employer à paver la rue Creuze, quarante et cinq sols, et pour ce qui conviendra employer à paver le chemin de Couléart cinquante sols » (1).

La construction de la route nationale de Paris à Nantes, commencée en 1740 (2), fit toute sa prospérité. « Le passage d'une grande route était un avantage considérable pour une localité, à cette époque où la patache était l'unique moyen de transport. L'arrivée fréquente dans notre village des troupes, des carrosses, des diligences, des voitures de poste et de messageries, des marchands de bestiaux, lui donnait une vie, une animation que le progrès moderne lui a fait perdre. Ce va et vient achalandait de nombreuses hôtelleries, et on en comptait sept à Foulletourte à l'époque de la Révolution : *L'Escu*, *Le Plat d'Estain*, *Le Chesne Vert*, *La Pomme de Pin*, *La Teste Noire*, *La Croix Verte*, *Le Croissant* ouvraient leurs portes toutes grandes aux voyageurs. Les hôtes, aux visages fortement enluminés, et toujours joyeux, leur donnaient, moyennant finance, bon gîte et bonne table.

« La gazette était un luxe inconnu à nos villageois ; le voyageur la remplaçait d'ailleurs avantageusement. Autour de la grande cheminée de l'hôtel, où brillait un feu pétillant, on se pressait pour écouter le récit du dernier arrivant ; on l'interrogeait sur le roi et sur la cour ; on apprenait de lui les succès ou les revers

(1) Etude de Foulletourte, minutes Joseph Dupont.
(2) Archives des Perrais.

de nos armées, et toujours une bouteille de bon vin du pays récompensait son éloquence.

« Le personnage le plus fêté et le plus désiré était le messager du Mans. Son fourgon, qu'entourait toujours un gros de cavaliers, montés sur « de fort bons bidets », apportait la joie avec lui. Deux fois chaque semaine Foulletourte recevait sa visite » (1). Le coche de Paris, en 1765, y arrivait le samedi à 8 heures du soir. Il en repartait le lendemain à 4 heures du matin et se rendait pour dîner à La Flèche, à 10 heures (2).

Le notaire royal de Cerans et les notaires de la châtellenie de Foulletourte avaient leur résidence dans cette localité dès le XVI[e] siècle ; la poste aux chevaux y possédait un relais au XVIII[e] siècle et la poste aux lettres un bureau (3).

(1) Abbé L. Denis, Foulletourte. *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXXIV, p. 17.

(2) *Bulletin de la Société d'Agr., Sc. et Arts de la Sarthe*, t. XXXIV, p. 397. — Grâce aux grandes routes, les communications entre les principales villes du royaume devinrent de plus en plus faciles. Un carosse faisait chaque semaine, dès 1727, le service du Mans à Angers. En 1760, le carosse et le fourgon des messageries royales employaient deux jours à parcourir la distance entre ces deux villes, et quatre jours et demi l'été et cinq jours et demi l'hiver celle du Mans à Paris. En 1778, la diligence de Paris à Nantes arrivait au Mans le samedi soir ; elle partait le lendemain à trois heures du matin pour Angers et on revenait le lundi à trois heures du soir, pour reprendre ensuite sa route sur Paris. Deux diligences accomplissaient ce trajet en 1784 ; quatre, en 1791 et 1792, dont deux pour Nantes, au prix de 12 sols par lieue et par place ; deux seulement en 1793 et 1794, au prix de 12 sols ; et cinq par décade, une tous les deux jours, en 1795, à 21 sols par lieue. Outre ces diligences, on trouvait au bureau des messageries du Mans des voitures extraordinaires à quatre places, qui partaient à volonté, moyennant un prix convenu et les quatre places remplies ou payées. (*Almanachs Manceaux*. — Cauvin, *Recherches sur l'administration municipale de la ville du Mans*, p. 377. Etc.)

Le 13 décembre 1694, M[e] François Aubin, sieur du Verger, conseiller du roi, maître des postes et messageries du Mans à Paris et autres lieux, subrogé aux droits de Claude Villon, bourgeois de Paris et fermier général des postes d'Anjou et du Maine, continue pour trois ans le traité fait le 1[er] janvier 1689 entre Aimable Duvau, directeur des postes du Mans, et René Ferard, sieur de La Chesnays, maître de poste à Foulletourte. Le même jour, il donne droit à Mathieu Casseroux

On remarque sur son territoire, au pied de la butte du Bruon, un très beau dolmen porté obliquement sur trois pierres. Il est connu dans le pays sous le nom de *Pierre Couverte* et appelé à tort par certains auteurs *Table de Vignolles* (1).

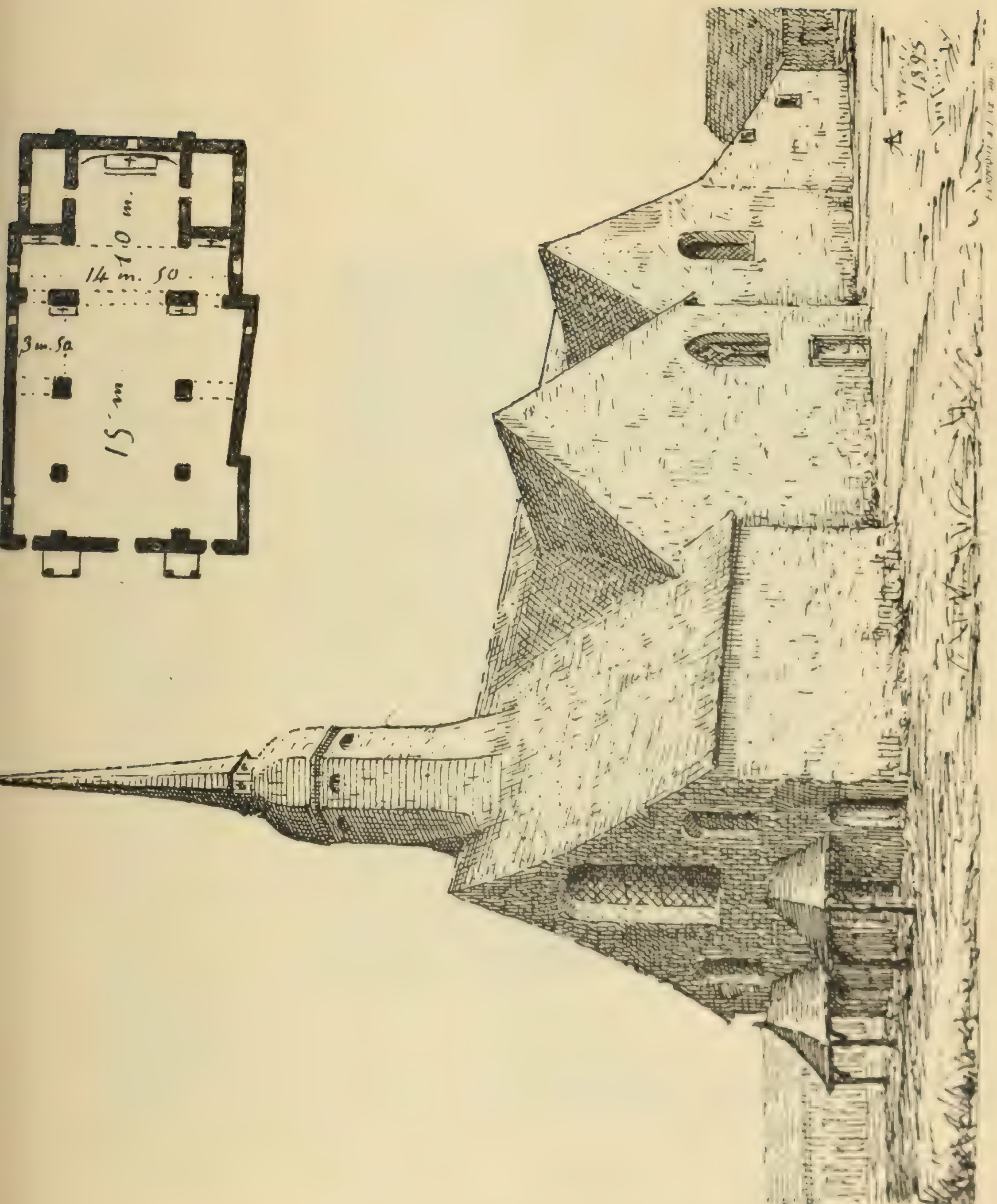
Le sol renferme des argiles rouges, roses, jaunes et blanches, employées à la fabrication de poteries, de tuiles et de briques de bonne qualité; du calcaire lacustre que l'on transforme en chaux dans deux ou trois fours, et, dans plusieurs endroits, du minerai de fer. Les Romains ont exploité celui-ci, et il y a soixante ou quatre-vingts ans on voyait, notamment au Gué-Réchigné, *alias* Gué-de-Chigné, sur le Fessard, et dans la lande de Bruon, des amas considérables de scories provenant de leurs forges à bras.

L'ÉGLISE

L'église de Cerans a été construite, suivant la tradition locale, sur l'emplacement d'un coudrier

marchand à Sablé, « d'avoir et tenir dans sa maison et demeure audit Sablé, bureau de poste, dans lequel il recevra toutes lettres et paquets de lettres qui y sont portés et envoiés .....de son bureau de la poste du Mans, soit par un courrier de pied ou à cheval, à partir du bureau de la poste de Fouletourte deux fois par semaine. » (G. Esnault, *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans*, t. I, p. 132.) — Quelques maîtres de la poste de Foulletourte nous sont connus : René Ferard, sieur de La Chesnays, 1589-1694; Jean Bordier, 1707-1717; Marc-Antoine Ferard, sieur de La Chesnays, 1741-1765; René Froger, 1774-1785. (Archives de la fabrique et registres de l'état civil de Cerans.) Les maîtres de poste jouissaient du privilège fort envié de faire valoir leurs terres sans payer de tailles. — René Follenfant était, en 1788, directeur de la poste aux lettres de Foulletourte. (Archives de la fabrique de Cerans.)

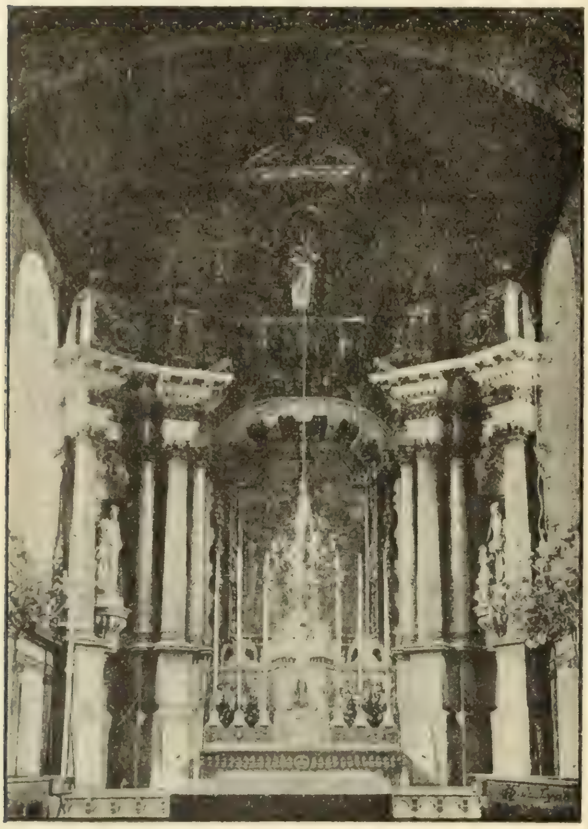
(1) Cauvin, *Essai sur la statistique de l'arrondissement de La Flèche*, p. 182. — Pesche, *Dictionnaire...*, t. I, p. 251. — Edom, *Géogr. de la Sarthe*, p. 132. — R. Charles, *Guide illustré du touriste au Mans et dans la Sarthe*, p. 286. Le dolmen de la *Table de Vignolles* se trouve à Saint-Jean-de-la-Motte, dans la forêt de la Chausse-Paillière.



ÉGLISE DE CERANS

M. l'abbé Amb. Ledru a bien voulu nous autoriser à reproduire cette gravure, ainsi que plusieurs autres publiées dans son *Histoire de la Maison de Broc*. Mamers, Fleury et Dangin, 1898, 2 vol. in-4°. Nous lui en sommes profondément reconnaissant et le prions à nouveau de bien vouloir agréer nos remerciements les plus chaleureux et les plus sincères.

dans lequel la Vierge apparaissait. Elle est dédiée à Notre-Dame et très bien décorée. Elle appartient au style gothique et possède deux bas-côtés, dont l'un, celui de gauche, a été édifié en 1653, avec la chapelle de Saint-Sébastien, par Sébastien de Broc, chevalier, vicomte de Foulletourte et seigneur des Perrais (1).

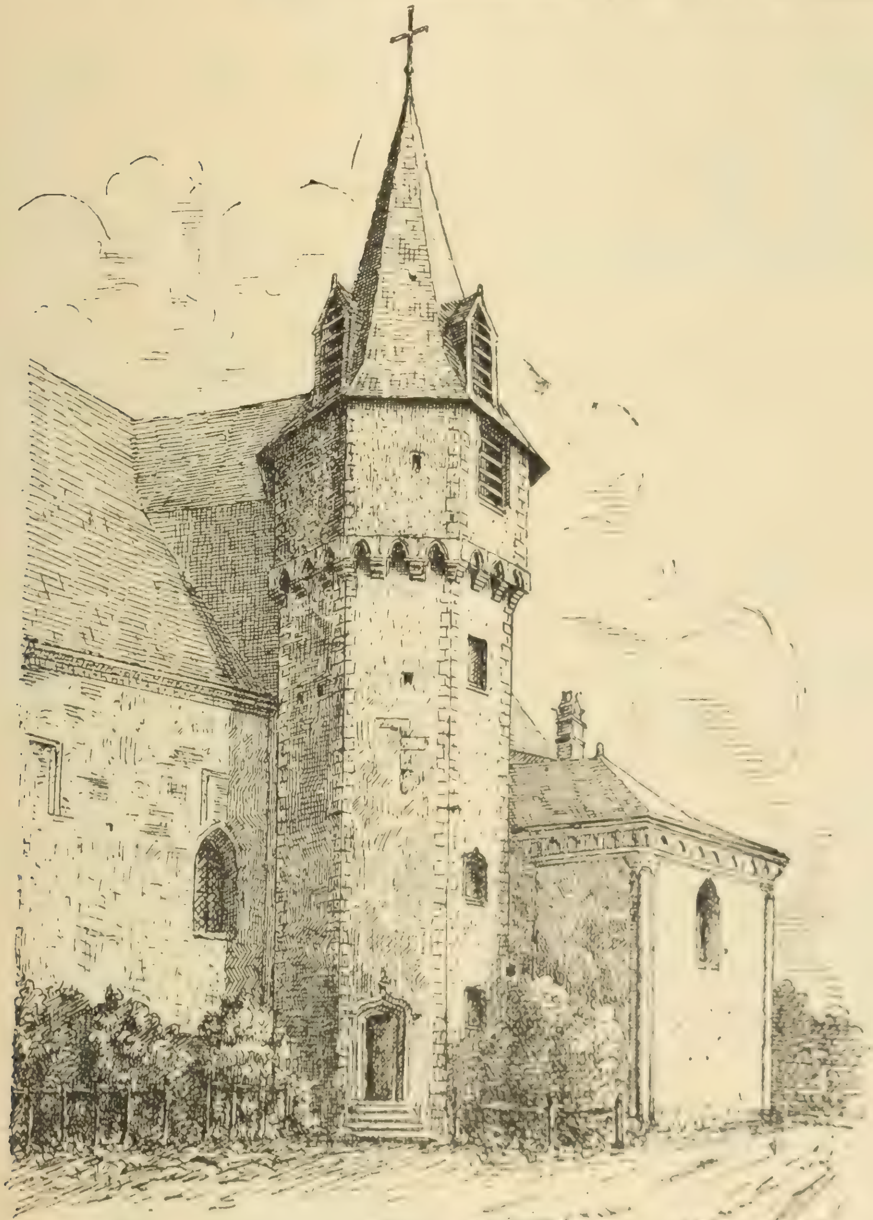

CHOEUR DE CERANS

Son retable est un des plus remarquables de cette époque dans le diocèse.

Celle de Foulletourte est aussi placée sous la protection de la Vierge. Sur la demande des habitants, une ordonnance royale du 20 septembre 1837 autorisa son érection comme chapelle de secours, avec un presbytère pour le logement d'un prêtre. M. Charles- Gabriel, marquis de Broc, céda grâcieusement le vieux château de la Cour de Foulletourte et sur son emplacement on construisit le nouvel édifice dans le style de la Renaissance. On eut alors l'heureuse idée d'en conserver la partie la plus curieuse, une tourelle d'escalier du XV[e] siècle, où « se trouve une petite

(1) Archives de la fabrique de Cerans. *Invent. des titres, 1749.*

salle de défense de forme hexagonale, dont les murs formant saillie sur la partie inférieure du bâtiment sont supportés par des corbeaux » (1), entre lesquels



TOUR DE FOULLETOURTE

(1) Abbé L. Denis, *Foulletourte. Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXXIV, p. 13.

sont pratiquées des ouvertures qui permettaient de jeter sur les assaillants des pierres, de la poix ou de l'huile bouillante.

Mgr Jean-Baptiste Bouvier, évêque du Mans, vint consacrer cette église en 1839. Deux ans plus tard, il constitua définitivement Foulletourte en paroisse distincte de celle de Cerans.

Le cimetière de Cerans, aujourd'hui en dehors du bourg et tout près du presbytère, entourait autrefois l'église ; celui de Foulletourte est situé sur le bord de la route d'Oizé.

D'après Jaillot, un combat eut lieu autrefois à l'Est et près le bourg de Cerans. La grande quantité d'ossements humains que la terre recèle en cet endroit confirme la remarque de ce géographe. « Les habitants du pays reportent cette action à l'an 1370. Les Anglois, disent-ils, étaient campés dans la lande de Cerans, lorsque du Guesclin les attaqua. Forcés de battre en retraite, ils enfouirent leur argent. Trois siècles plus tard, trois de leurs compatriotes vinrent la nuit enlever ce trésor et en charger plusieurs mulets » (2).

La rencontre de du Guesclin avec les Anglais eut lieu à Pontvallain, dans la lande de Rigallet (3). Un combat a bien pu se livrer à Cerans pendant la guerre de Cent Ans ou à une époque antérieure. Aucun historien n'en a jamais fait mention.

H. ROQUET.

(A suivre.)

(2) Cauvin. *Essai sur la statist. de l'arrond. de La Flèche*, p. 183. — Le Paige, *Dictionnaire topogr... du Maine*, t. I, p. 156,

(3) H. Roquet, *Pontvallain*, ms.

LE COUVRÉ-FEU



NOTES HISTORIQUES *

§ II

LE COUVRE-FEU USAGE COMMUNAL

Affranchissement des communes. — Beffroi municipal. — A défaut de beffroi, la cloche de l'église sonne le Couvre-feu.

Déjà se sont levées les communes. Au XI[e] siècle, les grandes puissances du moyen âge s'étaient peu à peu dégagées, au milieu d'une agitation confuse. Dans le siècle suivant, ces puissances s'organisent. L'une d'elles entre en lice pour la première fois : c'est le peuple qui s'affranchit, et forme les groupes urbains. Par-

* Voir numéro précédent.

tout souffle un esprit de liberté, créateur des communes et des villes consulaires, aussi bien en France qu'en Italie et en Flandre. La ville du Mans fut une des premières à revendiquer sa franchise. On sait comment se fit cette première tentative, et comment le Conquérant força la cité mancelle à lui livrer ses clefs (1073) (1).

Malgré de puissants obstacles, la vie municipale prend bientôt un vigoureux essort, et, à la fin du XIII[e] siècle, l'établissement des communes est devenu général (2). Or, un des premiers signes du développement de cette vie dans chaque commune est l'acquisition d'une cloche, d'un sceau particulier (3) et d'une tour ou beffroi (4). Ce beffroi renfermait la cloche qui devait convoquer les bourgeois aux assemblées (5), et qui, le soir, sonnait le Couvre-feu comme, le matin, elle avait sonné le commencement du travail (6). Pour la commune, la cloche était, en quelque sorte, un signe sensible d'affranchissement, plus marqué encore par le beffroi construit pour elle en face ou, souvent encore, en place du donjon seigneurial. Autour de ce beffroi se concentrait toute la vie municipale (7). Si un seigneur octroie à une ville ce droit de franchise, il a bien soin, dans sa charte, de réserver aux habitants le droit d'élever un beffroi et d'y suspendre la

(1) Dareste. *Hist. de la France.* t. I. p. 603 et t. II. pp. 29 et sq. — Abbé Voisin. *Les Cenomans anciens et modernes.* t. I. pp. 344 et sq. — Voyez aussi tous les auteurs locaux : Lepelletier de la Sarthe, abbé Ledru, abbé Charles, etc.

(2) Hallam : *l'Europe au moyen âge.* t. I. p. 352.

(3) A. Giry : *Manuel de Diplomatique.* pp. 649, 652, 851.

(4) *Ordonnances des rois de France.* t. II. p. 79.

(5) A. Lecoy de la Marche : *La Société au XIII[e] siècle.* Paris, 1880, *passim.*

(6) *Revue du Clergé français,* citée, p. 34. Lecoy de la Marche *op. cit.* p. 152.

(7) De Caumont, *Abécédaire d'archéologie, architecture civile et militaire,* pp. 173 et sq.

banclocque (1) que le *clocheman* (2) ira sonner chaque matin et chaque soir (3), de même que celui qui retire sa charte retire tous ces droits, et inflige alors la plus grande punition dont une ville puisse être frappée (4).

En plus de ses nombreuses attributions, la cloche municipale, pour laquelle on commence à construire de magnifiques hôtels de ville, à Bordeaux, à Caen et ailleurs (5), la cloche municipale, dis-je, sonne chaque soir le Couvre-feu. Si les heures varient, la pratique est générale; selon les lieux, elle peut prendre les noms les plus divers (6); presque toujours elle indique le signal de la fermeture des cabarets. « La cloche du « beffroi, écrit M. Th. Courtaux, sonnait le Couvre-« feu à sept ou huit heures du soir selon les saisons, « — *ignitegium* ou *pyretegium*, disent les textes (7). — « Il était défendu de conserver chez soi du feu et de la « lumière après cette heure. C'était à la fois une « mesure de police pour prévenir les incendies, et une « précaution contre les conspirations nocturnes » (8). Passé cette heure, il était défendu à tout tavernier de verser à boire aux truands et ribauds qui infestaient

(1) *Nouveau Larousse illustré* t. I. p. 816, v° *banclocque*.

(2) « *Cloqueman ou varlet du luminaire de l'église de N. D. de Noion.* » La Fons. *Une cité picarde* p. 184 — cf. Victor Gay. *Glossaire archéologique* 3e fascicule p. 397 — *Nouveau Larousse illustré*, t. III, p. 64 v° *Clocheman*.

(3) *Revue du Clergé français*. citée p. 34.

(4) Mirœus. *Oper. Diplom. nova collectio* t. IV. cap. XLIIe p. 540 (punition infligée à la ville de Cambrai par Henri, roi des Romains, en 1226.)

(5) De Caumont, *Abécédaire d'archéologie, architecture civile et militaire*, pp. 174 et sq.

(6) Appelée *Cloche du Couvre-feu*, en Angleterre et au nord de la France; *cloche de la paix* dans le pays Wallon (à Saint-Omer par exemple); *salva terra*, au sud de la France; *cloche de la fermeture des portes*, en Allemagne; *campana dei custodi*, en Italie; cette cloche est surtout appelée *campana de'tavernai*, *campana bibitorum*, *cloche du vigneron*, *wirtsglocke* (Cf. *Rev. du Clergé français*, citée p. 34).

(7) *Revue du Clergé français*, citée p. 32.

(8) *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 30 août 1902, col. 331, 332.

alors les rues tortueuses des cités (1). Au reste, le guet (2) faisait sa ronde, et, dans certaines villes, il conduisait en prison et les y renfermait, jusqu'au lendemain, les vagabonds, les débauchés et les voleurs de nuit qu'il rencontrait après ce Couvre-feu (3). Si la cloche ne suffit pas, une ordonnance comme celle d'Etienne Boileau, vers 1263, rappelle qu'à Paris, sous des peines sévères, « nul crespinier ne « puet ne ne doit ouvrer ne faire ouvrer en nule seson « puis l'heure que le *quevrefeu* est sonnez à Saint-« Merri » (4).

Saint-Merri! mais direz-vous, Saint-Merri n'est pas un beffroi?

— Je prévoyais votre objection et j'y réponds.

En beaucoup de villes, il n'y avait qu'une cloche, celle de l'église; par ailleurs, en mainte cité, certains quartiers éloignés du beffroi municipal n'entendaient jamais d'autre cloche que celle de leur paroisse. Il arriva donc qu'après entente avec le clergé paroissial, — entente qui, au moyen âge, était facile, si l'on considère le grand esprit de foi des fidèles — la municipalité fit sonner la cloche de l'église, moyennant une légère retribution accordée le plus souvent au sacriste. Ainsi en était-il à Londres où la cloche de la cité se trouvait à Saint-Paul (5). A Paris, plusieurs églises sonnaient le Couvre-feu : Notre-Dame commençait toujours (6). N'est-ce pas, d'autre part, de cette cloche

(1) Cf. à ce sujet : M. Baunard, *Reliques d'Histoire*, p. 109. — A. Franklin, *La Vie privée d'autrefois ; Ecoles et Collèges*, pp. 17 et sq.

(2) Sur la composition du guet au XIII[e] siècle, Cf. A. Lecoy de la Marche, *op. cit* pp. 144 et sq.

(3) *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, cit. col. 332. *Nouveau Larousse illustré* t. II p. 723. En bon nombre d'endroits on appelait pour cette raison le Couvre-feu la *Chasse-Ribauds*.

(4) *Livre des Mestiers*. — *Rev. du Clergé français* p. 33.

(5) *Revue du Clergé français*, loc. cit.

(6) *Interméd. des Chercheurs et Curieux* cit. — Saint-Merri, Saint-Germain, etc. sonnaient aussi le Couvre-feu; à Chartres, le Couvre-feu sonnait à Notre-Dame, etc. — « Beaucoup de communes, dit M. de

paroissiale dont parle le synode de Caen, cité au commencement de ces notes historiques ?

De là, peut-être, provient cette fréquente confusion entre le Couvre-feu et les diverses sonneries de l'Angelus et de Complies. Essayons d'approfondir cette question.

§ III

SONNERIE DU COUVRE-FEU DISTINCTE DE L'ANGELUS & DE LA SONNERIE DE COMPLIES

Et, d'abord, en se rappelant ce fait, prouvé d'avance, que l'usage de l'Angelus du soir n'est pas antérieur au XIII[e] siècle (1), et que sa pratique ne fut enrichie d'indulgences qu'en 1327, par le pape Jean XXII, on peut déjà le regarder comme distinct du Couvre-feu, dont l'origine est plus ancienne. Si j'ajoute que, dans maints endroits, en Angleterre, en Allemagne et ailleurs, la sonnerie du Couvre-feu avait lieu bien longtemps après celle de l'Angelus, j'aurai puissamment confirmé ma thèse. Et, en effet, l'heure du Couvre-feu varie selon les pays; on peut même constater qu'elle se retarde à mesure que les villes sont pourvues de lanternes et de réverbères (2). Ce n'est donc plus

Caumont, n'avaient ni hôtel de ville, ni beffroi ; ce beffroi, pour elles, était la tour ou une des tours de l'église, et c'était aussi dans l'église que se tenaient les assemblées municipales. » (*Abécédaire d'archéologie, architecture civile et militaire* p. 265.)

(1) C'est là une question liturgique que nous ne pouvons traiter ici. On peut à ce sujet consulter la *Revue du Clergé français*, citée pp. 24 et sq. — *Acta ss. ord. s. Bened.* sec. v. pref. § 117 et sq. — Bollandistes *acta ss* t. VII (octobre) p. 1018 et sq. — P. Esser *Histor. Jahrbuch des Gœrresgesellschaft*, 1884, pp. 93 et sq. — P. Bridgett *Our Lady's Dowry*, 4[e] édit.; II[e] p. c. IV et append., p. 482, etc. On retrouve aussi dans les chansons de gestes quelques traces de cette ancienne prière.

(2) Bescherelle, *Dictionnaire National*, t. I, p. 822.

l'Angelus qui sonne à dix heures, comme à Strasbourg (1), bien que cette sonnerie de l'Angelus soit, elle aussi, très variable.

Pourquoi variait-on l'heure de l'Angelus? C'était la coutume, en certains monastères, d'avancer la récitation de l'office de nuit, qui devait se faire à minuit ou cinq heures du matin ; on récitait les Matines la veille au soir, et on avançait en conséquence les sonneries qui suivaient Complies et celles de l'Angelus (2). Celles-ci devaient avoir lieu à la « Vesprée », au dire de Froissart. C'est alors que le Couvre-feu fut retardé, les villes demandant toujours qu'il fut sonné le plus tard possible, puisque, par ailleurs, l'éclairage des rues assurait davantage la sécurité des passants (3).

J'ai parlé tout à l'heure de la sonnerie des Complies et je vous entends déjà, chers lecteurs, me demander ce qu'elle était.

De nombreux textes nous apprennent qu'il y a des indulgences pour ceux qui, « le soir, réciteront trois « *Ave Maria* à genoux quand ils entendront le son de « la cloche. » Quel est donc ce son de cloche? Plusieurs pensent avec raison qu'il s'agit ici de la sonnerie qui suivait Complies, sonnerie que l'on affirme remonter au X[e] siècle (4) et qu'aurait recommandée le pape Clément V, un jour qu'il se trouvait à Carpentras,

(1) *Revue du Clergé français*, citée, loi cit. Nous verrons plus loin, qu'à Rochefort, le Couvre-feu sonne de 10 h. à 10 h. 1/2 ; à Chatillon-sur-Seine à 10 heures, etc. (*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, l. XLVI, col. 252, 456, etc.)

(2) *Revue du Clergé français*, citée, p. 42.

(3) Bescherelle, *op. cit*, t. I, p. 822.

(4) *Revue du Clergé français*, citée, p. 36. Sur la récitation de Complies, abbé Martigny. — *Dict. des Antiquités chrétiennes*, p. 559, v° *Office Divin*. III. Cette antique coutume de réciter l'*Ave Maria* après Complies est prouvée superabondamment par le R. P. H. Thurston, qui a trouvé de nombreuses cloches sur lesquelles sont inscrites de belles invocations à la Vierge, aux XII[e] et XIII[e] siècles. (Cf. *Revue* citée p. 40.)

en 1314 (1), et plus tard dans un décret de Jean XXII au peuple de Rome (1327) (2). Il n'y a là aucune relation nécessaire avec le Couvre-feu. Mais nous en trouvons une réelle dans un avis de Jean de Strafford, évêque de Winchester, à son peuple, en 1324, avis qui, tout en regardant la prière finale de Complies, peut aussi s'appliquer à l'Angelus. Le prélat recommande à ses ouailles de réciter trois *Ave Maria* à chacun des trois coups de la cloche, soit en tout neuf *Ave* « *au commencement du Couvre-feu* » (3). Cette sonnerie précède donc le Couvre-feu. Il en est de même pour celle qu'ordonne le Doyen Goddeley au peuple de Wells : « On sonnera trois coups, à trois reprises très rapprochées, sur la grosse cloche de la cathédrale, pour inviter les fidèles à réciter les trois *Ave Maria*, et cela peu de temps avant le Couvre-feu » (4). Ce passage du livre de *Laudibus Papiæ* (1331) prouve complètement notre dire : « Un peu de temps après le signal donné par la salutation de Notre-Dame, on sonnera la cloche appelée *cloche des buveurs*, après quoi, il est défendu de boire dans les tavernes qui ne doivent point demeurer ouvertes » (5).

Je pourrais encore apporter comme preuve les témoignages synodaux du XIVe siècle, qui différencient d'une façon complète la sonnerie du Couvre-feu de celle de l'*Ave Maria* du crépuscule. Le concile de Sens, tenu en 1346, prescrit l'*Ave Maria* du soir

(1) Clément V, pape, 1305-1314.

(2) Jean XXII, 1316-1334. Ce même pape approuve en 1328 une pratique observée dans le diocèse de Saintes et accorde dix jours d'indulgence à ceux qui, « le soir, réciteront trois *Ave Maria*, à genoux, quand ils entendront le son de la cloche » ; le mot *soir* est trop vague pour que nous puissions trouver là le Couvre-feu. Cf. *Revue du Clergé français*, citée, p. 38.

(3) Même revue, *loc. cit.*

(4) *Wells*, deux villes de ce nom, l'une au nord-ouest de Norwich, sur la mer du Nord ; l'autre au sud de Bristol (Angleterre). — Même revue, *loc. cit.*, (d'après le R. P. H. Thurston).

(5) Même revue, p. 38.

« *tempore seu hora ignitegii* ». A Tréguiers, l'évêque veut, en 1334, qu'on sonne trois fois la cloche *avant le Couvre-feu*; vers 1370, on parle, à Nantes, de l'*ignitegium*, appelé en français *Couvre-feu*. Et je pourrais citer des textes analogues pour toute l'Europe chrétienne (1).

N'est-ce point de cette sonnerie du crépuscule qu'est venu cet usage observé en plusieurs de nos grandes églises, usage qui veut qu'une sonnerie à branle succède aux trois coups de l'Angelus? Cette sonnerie à branle ne remplace-t-elle point le Couvre-feu qui suivait les trois coups de l'Angelus? Un décret synodal semblerait toutefois nous contredire, car l'heure de l'Angelus y est indiquée « post completorium in crepusculo noctis de die... cum pulsetur seu repiquetur *(sic)* cimbalum aliquantulum per tres pausas » (2).

Quoi qu'il en soit, ces textes prouvent bien que les trois coups de l'Angelus du soir et la sonnerie de Complies étaient réellement distinctes du Couvre-feu.

Avant de poursuivre mon enquête à travers l'époque moderne, je veux citer encore quelques exemples du Couvre-feu avant le XV[e] siècle.

D'après les statuts de Litchfield et Lincoln (1270), le Couvre-feu devait être sonné, chaque soir, pendant un quart d'heure au moins, le temps de parcourir à pied un mille ou même une demi-lieue (3). Un synode de Breslau (1331) prescrit les mêmes sonneries (4). En dernier lieu, M. Th. Courtaux mentionne une ordonnance de Philippe VI de Valois, dont il ne donne pas le texte, et qui enjoint de sonner le Couvre-feu soir et matin (5). D'après M. Courtaux, cette ordonnance

(1) M. Boudinhon apporte encore, comme autres preuves, les usages des anciens ordres, le témoignage des vieux canonistes, Calderini, par exemple. Cf. même revue, pp. 35 et sq.

(2) Décret de Ponce de Aquilanido, évêque de Lérida, en 1308.

(3) Même revue, p. 41.

(4) Cf. Même revue, p. 39.

(5) *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, t. XLVI, col. 332.

de Philippe VI aurait été annulée par Henri II.

De tout ce qui précède, on peut donc conclure que le Couvre-feu fut d'abord une sonnerie ecclésiastique — je ne dis pas religieuse —; puis, la société se transformant, cette sonnerie fut adoptée par le seigneur et la cómmune ; dans tous les cas, elle fut une mesure de sécurité, se distinguant en cela des sonneries de l'Angelus et de Complies. L'application spéciale qu'en firent Guillaume-le-Conquérant et ses successeurs ne fait que confirmer cette thèse. Etabli, en effet, pour faire fermer les cabarets obscurs et mal famés, lieux ordinaires des conspirations et des complots, surtout à une époque où les rues étaient étroites et mal éclairées, le Couvre-feu fut, pour les nouveaux rois d'Angleterre, un grand instrument de politique, alors qu'il n'était ailleurs qu'un simple règlement de police.

Dans les articles suivants, aimables lecteurs des *Annales*, nous continuerons notre promenade à travers les âges et nous pourrons constater que partout et toujours fut en vigueur l'usage du Couvre-feu.

Louis CALENDINI.
Professeur d'Histoire.

(A suivre.)



Ce dessin, dû à la plume artistique de notre excellent collègue M. J. Ravoux, représente les anciennes armes de la ville de La Flèche. Aujourd'hui, en effet, notre cité garde comme écusson celui que l'on voit sur la couverture des *Annales Flechoises* et qui a été donné à l'Hôtel de Ville de La Flèche au moment de son érection, en 1615.

LE COUVENT DES CORDELIÈRES

A NOYEN (1)

Il ne nous déplaît pas, à l'heure où se ferment de nombreuses communautés, asiles de la prière et de la bienfaisance, de raconter l'histoire d'un couvent dont l'existence, vieille de trois siècles bientôt, n'est pas encore éteinte.

*
* *

En 1630, Catherine de Lannoi (2), femme de François, marquis de Kerveno (3), baron de Noyen, habitait l'antique logis (4) situé en face le pignon de l'Hôtel de Ville, sur la route du Mans. De son mariage, la noble dame eut deux filles, Charlotte et Elisabeth.

« Le 5 janvier 1631, qui était le premier dimanche du mois et de l'an, après la procession du Rosaire, on fit, dans l'Eglise Notre-Dame, le baptême de Marie-Françoise-Elisabeth, fille de haut et puissant seigneur,

(1) Noyen, canton de Malicorne, arrondissement de La Flèche, à 47 kilomètres de La Flèche.

(2) Lannoi, ancienne famille qui tire son nom d'une petite ville de Flandre. Elle a donné plusieurs chevaliers de la Toison d'Or et un grand maître des Arbalétriers de France. Armes : d'argent à trois lions de sinople, armés et lampassés de gueules et couronnés d'or, (suivant La Ch.); de gueules (suivant Courcelles).

(3) Kerveno, vieille famille bretonne. Armes : d'azur à 10 étoiles d'argent posées 4, 3, 2, 1.

(4) Qu'on appelle cet immeuble Maison du *Seigneur* passe encore ; mais c'est à tort qu'on l'a qualifié, dans une vente récente, d'*Ancien Couvent*. Cette maison appartint au monastère des Cordelières, mais ne leur servit pas de demeure.

Messire François, marquis de Kerveno et de Bauld, baron de Noyen et de Pirmil; et de haute et puissante dame, Catherine de Lannoi. Elle naquit à Kerveno, le jour de saint François, 4 octobre 1625, et fut ondoyée dans la chapelle de Kerveno par le curé de céans, ainsi qu'il nous fut affirmé par ma dite Dame, à la solennité, et par Georges Champion, son maître d'hôtel. Son parrain a été François de Bodiau, écuyer, sieur de Beauvais (1) et de la Grand'Maison de Noyen, et sa marraine demoiselle Jeanne de la Saulgière, épouse de Beaudoin de Vaige » (2). *(Arch. communales.)*

Cette fille se fit plus tard religieuse en Picardie, à l'abbaye au Bois dont sa tante était abbesse; elle-même la remplaça dans cette charge, ainsi que le témoigne l'épitaphe de la marquise de Kerveno, qu'on lit dans l'église de Noyen :

« Sa naissance fut haute et sa vertu profonde;
« Et l'un et l'autre ayant une égale hauteur,
« Par ce bel assemblage et par ce double honneur,
« Faisait que cette dame aist été sans seconde,
« Si le ciel se plaisant à la favoriser,
« N'eût voulu que l'hymen pour l'immortaliser,
« Augmentast ses faveurs d'une heureuse famille,
« Et qu'une illustre abbesse en fust l'illustre fruict,
« Afin qu'en l'imitant sa rare vertu fit
« Revivre après sa mort la mère dans la fille. »

C'est sans doute pour attirer les bénédictions célestes sur sa fille Elisabeth, que Madame de Kerveno fonda le couvent des Cordelières de Noyen. Voici dans quelles conditions :

Au mois de février 1631, le marquis de Sablé, Philippe-Emmanuel de Montmorency-Laval et sa femme, Madeleine de Souvré (3), établirent à Sablé une maison

(1) La terre de Beauvais était l'un des petits fiefs de la Châtellenie.

(2) La famille de Vaiges, fort illustre, posséda longtemps le Plessis qui s'appelait Plessis-le-Vaiges. Armes : d'azur à trois chevrons d'or.

(3) Ou *Souvray*, d'après Gilles Ménage. (Seconde partie de l'Histoire de Sablé p. 175.)

de religieuses Cordelières. Cette congrégation avait été instituée sous le patronage de sainte Elisabeth de Hongrie (d'où le nom d'*Elisabethines* donné parfois aux sœurs), afin d'honorer par un culte d'adoration perpétuelle le T. S. Sacrement de l'autel. Ces religieuses formaient un Tiers-Ordre régulier qui suivait la règle franciscaine. Il y avait des sœurs de chœur, plus spécialement vouées à cet office, ainsi qu'à l'instruction des enfants, et des religieuses converses destinées au soin des malades.

Outre les établissements de Sablé et de Noyen, il y en eut un troisième du même ordre à Beaumont-le-Vicomte.

Ce fut le 29 avril 1637 qu'aboutirent les premières démarches faites par Madame de Kerveno, aidée et conseillée sans doute par le curé de la paroisse Saint-Pierre de Noyen (1), Messire Jean Peschard ou Pescherard (2). Un terrain fut acheté à Mademoiselle de Braunoy pour la somme de 2.200 livres « par Madame de Kerveno, müe de piété et de grande dévotion, surtout envers l'auguste sacrement d'Eucharistie. » Dans l'acte de fondation, la donatrice se réservait le droit « d'entrer dans le monastère avec trois autres personnes de son sexe » (3). Le couvent ne fut terminé et complètement clos qu'au mois d'octobre 1637. Sur l'acte d'acceptation, les premières religieuses qui vinrent l'habiter signèrent leurs noms. Elles venaient de la communauté de Sablé. C'étaient d'abord :

La supérieure : Gabrielle d'Apchon;

La viquaire : Marguerite d'Apchon;

(1) Avant la Révolution, il y eût à Noyen deux paroisses : celle encore existante de Saint-Germain et celle de Saint-Pierre; cette dernière avait deux églises, Saint-Pierre et Notre-Dame, l'une et l'autre complèement détruites.

(2) Jean Peschard ou Pescherard, curé de Saint-Pierre depuis le 1er septembre 1622. Il exerça ses fonctions durant 38 ans.

(3) Archives de la Sarthe.

Puis sœur : Thècle de Garsalant;
id. Angélique Marchand;
id. Marthe Guiard;
id. Catherine Peltier;
id. Gabrielle de Ravaffré.

Le couvent reçut pour armoieries le blason suivant : d'azur à un chef de gueules, chargé de deux étoiles d'or (1).

Peu à peu, le petit monastère se peupla. Les jeunes filles de la contrée vinrent s'y faire instruire; quelques-unes y prirent l'habit.

Sur un bail conclu le 28 juillet 1645, nous trouvons les signatures suivantes :

Sœur : Marguerite d'Apchon, supérieure indigne;
id. Magdelaine Le Gendre;
id. Thérèse Guibert;
id. Marie Pillet;
id. Urbaine de Lapavagne;
id. Gabrielle de Choisnet (2);
id. Magdelaine Tigneau;
id. Jeanne de Courtalain;
id. Marguerite de Lapavagne;
id. Louise du Bouchet;
id. Jacqueline Mareau;
id. Marthe Turbal;
id. Anne Poirier;
id. Suzanne Gauthier.

En 1697, il y eût chez les Cordelières, jusqu'à 37 religieuses.

*
* *

(1) Cauvin, arm. manuscrit.

(2) Les parents de cette sœur habitaient et possédaient à Noyen le fief de Marcé. Armes : d'azur à trois genêts passant d'or, posés 2 et 1. (Arm. manus.) ou, selon Le Paige : de sable à la bande fuselée d'argent de 5 pièces et de 2 demies.

Nous avons trouvé un acte assez intéressant qui peut nous donner de nombreux détails sur le costume, les habitudes, la vie des sœurs élisabéthines. Une jeune fille, Demoiselle Anne Couet, voulait se faire religieuse. Voici le contrat d'*agrés* passé entre elle et les sœurs Cordelières.

« Aujourd'hui seizième jour d'août mil sept cent quatre, après midy, en présence de nous Joseph Frontault (2), notaire royal au Mans, demeurant à Noyan et de témoins cy-après nommés : M[e] Jacques Couet, écuyer, conseiller du Roy, lieutenant-général en la maréchaussée du Mans, y demeurant paroisse du Crucifix, s'est adressé aux dames religieuses du couvent et monastère du Saint-Sacrement, du Tiers-Ordre de saint François et de sainte Elisabeth, érigé audit Noyan, auxquelles parlant, deûment congrégées au haut parloir, après le son de la cloche en la manière accoustumée, ès personnes de Réverendes Dames, sœur Jeanne de Vâbres des Anges, supérieure; sœur Magdelaine du Noyer, viquaire et dépositaire; sœur Marthe de Longueil, sœur Marie de la Brichetière, sœur Magdelaine Cosset, sœur Marie Riverais, sœur Marguerite Fontainne, sœur Anne des Aulnays, sœur Marie Deschamps, sœur Catherine de la Courbe, sœur Andrée Chassebœuf, sœur Marguerite Duvau, sœur Charlotte Delarue, sœur Marie de Vâbres, sœur Marie Bourgoin et sœur Anne Guiot, toutes religieuses professes et faisant la plus grande partie des religieuses dudit couvent et tant pour elles que pour les autres religieuses, il a été dit que connaissant le dessein que damoiselle Anne Couet, sa fille, âgée de dix-sept ans, pensionnaire audit couvent depuis trois mois, a de se rendre religieuse de chœur audit couvent, pour seconder son bon dessein, a offert payer

(2) La famille Frontault est fort ancienne à Noyen; ses divers membres y occupaient presque toujours des charges publiques, en particulier celle de notaire.

auxdites dames religieuses, lors de la profession de ladite demoiselle sa fille, la somme de douze cents livres de principal et de rente viagère la somme de trente-six livres à ladite demoiselle sa fille, qui luy sera payée par luy et par ses successeurs, de quarte en quarte (1); à l'effet de quoy il y a affecté et hypothéqué tous ès chacuns ses biens pour plus grande assurance de ladite rente. Et après la mort de ladite demoiselle sa fille, ladite rente demeurera éteinte et amortie. Et aussi ledit Couet a promis et s'est obligé payer auxdites dames religieuses, les frais de la réception de ladite demoiselle sa fille et le tout fournir à ladite demoiselle sa fille, aussi, lors de sa profession pour ses ameublements et hardes, savoir : un goblet d'argent et une écuelle *à aureilles*, neuf aulnes de drap gris pour son habit, trois aulnes de moindre pour l'habit de nuit et trois aulnes pour une juppe, neuf aulnes pour un autre habit de même qualité que celui cy-dessus, une juppe de ratine, un tablier de rais, et une juppe, une fourniture de toile blanche pour des voilles, guimpes et autres menus linges, une aulne de toille d'Olande pour les bandeaux, un lit garni, huit draps, six tez d'aureiller, deux douzainnes de chemises, deux douzainnes de serviettes, deux plats et deux assiettes d'estain, un cabinet à deux battants (2) avec un secret, une table, un guéridon, un tabouret, quatre chezes, un chandelier, une paire de mouchettes, un tapis pour la fenestre et un pour la porte et un pour la table, une bague d'or, sept aulnes d'etamine noire claire pour des voilles de dessous, trois aulnes d'étamine double pour une cape, deux luminaires, un à la prise de l'habit, et l'autre pour le jour de la profession, six aulnes de toille de lin et un corset, un brevière en quâtre tomes, un grand et un

(1) Tous les quatre mois.

(2) Une armoire fermant à clef.

petit diurnal. Ce que lesdites dames religieuses et la-dite demoiselle Anne Couet à ce présente et acceptante et dudit sieur son père autorisée, ont accepté. Et délivrera ledit sieur Couet toutes fois et quantes copie des présentes auxdites dames religieuses, à ses frais.

Dont acte et après lecture avons jugé les parties de leur consentement. Faict et arresté au haut parloir dudit couvent, présents René Hudan, marchand teinturier et Joseph Hamelin, menuisier, demeurant audit Noyan, témoins à ce requis et appelez. »

M. LEVEAU.

(A suivre.)

NOS CÉLÉBRITÉS

SÉRIE DU XVIᴱ SIÈCLE

LAZARE DE BAÏF

Notes Généalogiques

M. Léon Séché, racontant sa visite à la maison (1) qui a vu naître, selon les uns, qui a seulement abrité, selon les autres, notre poète fléchois, Lazare de Baïf, terminait ainsi son charmant récit (2) : « ...Telles « sont les réflexions que je me faisais l'autre jour en « visitant les ruines du manoir de la Cour des Pins. « *Sunt lacrymæ rerum*. Les choses n'ont pas seulement « leurs larmes, elles ont aussi leur sourire et leur « enseignement; or, la voix qui sort de ces ruines « nous enseigne que la gloire humaine et tout ce qu'on « décore de ce nom pompeux est peu de chose en « somme, puisque les habitants de La Flèche n'ont « jamais entendu parler de Lazare de Baïf, non plus « que de son fils Antoine, et que leur manoir abrite « aujourd'hui de bons paysans qui, en fait de poésie, « ne connaissent que les durs travaux des champs. »

Le savant historien des poètes de la Pléiade me permettra de croire que sa parole a dépassé sa pensée. Les Fléchois, pour la plupart, ont entendu parler de

(1) Cette maison, appelée la Cour des Pins, faisait autrefois partie de La Flèche, dont elle est distante de 3 kilomètres. Elle dépend aujourd'hui de Verron. Nous la présenterons plus tard à nos lecteurs.

(2) *Revue Bleue*, 29 Juillet 1899.

Lazare de Baïf et de son fils Jean-Antoine; plus d'un a fait, comme moi, un pèlerinage à la Cour des Pins, et, si chacun déplore le délabrement de l'antique manoir, nul n'y veut reconnaître la marque d'un oubli volontaire. Les historiens fléchois ont-ils jamais manqué de compter les deux poètes parmi leurs plus illustres compatriotes? Si, par ailleurs, notre vieille cité n'a rien fait pour rappeler la gloire et l'honneur que lui a procurés, dans l'histoire des lettres, ce nom de Baïf, peut-être ne faut-il y voir qu'une parfaite soumission à ce conseil de Lazare lui-même : « Hâte-toi lentement! », conseil que l'on peut lire encore, gravé en lettres grecques, sur le tympan de la porte Renaissance du manoir des Pins : « ΣΠΕΥΔΕ ΒΡΑΔΕΩΣ ».

Quoi qu'il en soit, les *Annales Fléchoises* ne veulent pas que s'accrédite un tel reproche d'ingratitude et d'oubli au détriment de leurs aimables lecteurs, et la jeune Revue, dès son aurore, en tête de ses premières pages, tient à honneur d'inscrire le nom de *Baïf*. — Je ne veux point donner aujourd'hui la biographie du poète; je fais appel seulement à la science de nos lecteurs et de nos confrères pour nous éclairer d'un doute.

***

Tous les auteurs (1), du moins, je le croyais, du XVIe siècle à nos jours, nous disent que *Lazare de Baïf* était fils de *Jean de Baïf* et de *Marguerite Chasteigner de la Roche-Posay* et le petit-fils d'*Antoine de Baïf* et d'*Ysabeau de Mangé*. C'est même « par cette filiation que l'on donne à Lazare de Baïf des origines royales,

(1) M le Docteur Guignard a publié, dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, de *Juin 1899*, une très intéressante étude sur les Baïf. Il a consciencieusement parcouru tous les ouvrages pouvant l'éclairer sur la question, et, par conséquent, la généalogie qu'il donne peut être, à juste titre, regardée comme résumant les opinions les plus communes. C'est en partie d'après ce travail du Docteur Guignard que j'ai établi le tableau généalogique ci-joint.

car la maison de Chasteignier remonte, en effet, par les femmes, aux maisons royales de France, Castille, etc » (1).

Seul, l'historien et le généalogiste de la maison de Chasteignier, André Du Chesne, jette une note discordante en ce concert historique. Dans un livre (2) « devenu rare, et qui ne se rencontre que dans les grandes bibliothèques ou dans celles de quelques membres de la famille (de Chasteignier)... » (3), André Du Chesne nous donne Lazare de Baïf comme le neveu ou le cousin de Jean et de Marguerite de Chasteigner. Mais je demande à mes lecteurs de leur faire connaître le texte même (4) du généalogiste; je prolongerai quelque peu la première citation parce que j'y trouve des noms illustres bien connus au pays fléchois, et j'ajouterai la deuxième citation, qui donne les noms des fils d'Antoine de Baïf.

I

Marguerite Chasteigner (fille de Pierre Chasteigner (5),

(1) Lettre de M. le Vte Paul de Chasteigner-la Rocheposay, décembre 1902.

(2) *Histoire Généalogique de la maison des Chasteigners, seigneurs de la Chasteigneraye, de la Rocheposay, de St-Georges de Rexe, de Lindoys, de la Rochefaton, et autres lieux, justifiée par chartes diverses, églises, arrêts à la Cour de Parlement, lettres domestiques et autres bonnes preuves,* par André Du Chesne, géographe du Roy. — 1 vol. in-fol., à Paris, chez Sébastien Cramoisy, rue Saint-Jacques, aux Cigognes, MDCXXXIV, avec privilège du Roy.

(3) *Evasion du Capitaine de la Rocheposay du château de Milan, en 1557,* par le Vte P. de Chasteigner-la Rocheposay. — 1 broch. in-8° 12 p. Vannes, 1901, p. 4.

(4) C'est à l'extrême obligeance de M. le Vte de Chasteigner-la Rocheposay que je dois de connaître et de pouvoir citer ces extraits; qu'il veuille bien agréer ici l'expression de ma vive gratitude.

(5) *Pierre Chasteigner,* chevalier, seigneur de la Rocheposay, de St-Georges de Rexe, la Sallé d'Aistre, La Rochefaton et Lyndoys, 1436-1474, épousa *Jeanne de Varèze,* dont il eut :

1° *Guy Chasteigner,* chevalier, seigneur de la Rocheposay, etc., échanson ordinaire des rois Louis XI et Charles VIII : il continua la postérité, succèda à son père en 1474 et mourut en 1500.

chevalier, seigneur de la Rocheposay et de Jeanne de Varèze), fut conjointe avec *Jean de Baïf,* escuyer, seigneur de Baïf en Anjou, de Tinnerelles et de Mangé au Maine, fils d'*Anthoine, seigneur de Baïf,* et d'*Ysabeau de Mangé, oncle (1) de Lazare de Baïf, maistre des requestes de l'hostel du Roy François Ier* et de *Magdelene de Baïf, dame de Malicorne.* Ils passèrent ensemble une procuration le premier jour de May, l'an mille quatre cents quatre-vingt sept, à Guy Chasteigner, chevalier, seigneur de la Rocheposay, frère de Marguerite...

Et entre autres enfants ils procréèrent *François de Baïf,* chevalier, seigneur de Baïf et de Mangé, auquel, par un accord passé à Tours, le dixième jour de Janvier mille cinq cents quatorze, Jean Chasteigner, chevalier, seigneur de la Rocheposay, son cousin, donna pour tous les droits de Marguerite Chasteigner, sa mère, les lieux, terres et seigneuries de Dissay, La Mignotte, près Sainte-Gemme, Guinefole, Les Hayeres, la mestairie de la Magnaise, située au fief des Granges, en la parroisse de Saint-Hilaire-de-Talmond, l'acquest faict par Madame Jeanne Chasteigner, à Beauvais-sur-Mer, le fief de la Marchezière, les fiefs et seigneuries de Marroulet et Taizé. Ce qui fuct faict en présence de *Julien de Baïf,* protonotaire du Saint Siège apostolic, chanoine de l'Eglise du Mans, et de Jacques de Malemousche, seigneur de Rouvray.

Le mesme *François de Baïf* se maria avec *Françoise de*

Il épousa *Magdeleine du Puy,* fille du baron du Couldray Monin en Berry.

2° *Jean Chasteigner,* chevalier, seigneur de Lindoys et de la Melleraye (1471-1507).

3° *Pierre Chasteigner,* chevalier de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem à Rhodes, qui fit profession en 1476 et vivait encore en 1503.

4° *Bernard Chasteigner,* doyen de l'Eglise de Saintes, qui vivait encore en 1477.

5° *Jeanne Chasteigner,* qui épousa, en 1470, Charles Cathus, chevalier, seigneur des Granges, près Talmond, et vivait encore en 1503.

6° *Marguerite Chasteigner,* qui fut conjointe avec *Jean de Baïf.* (Cf. A. Du Chesne, loc. cit.)

(1) Tel est le texte d'André Du Chesne. Est-ce Anthoine ou Jean de Baïf, qui est l'oncle de Lazare. Dans tous les cas, Lazare ne serait plus le fils de Marguerite Chasteigner, mais le neveu, et il y a là un point à éclaircir. (Vte P. de Chasteigner-la Rocheposay).

Villiers, héritière de Mesangères et de Riverelles, fille du seigneur de Saint-Amand. Duquel mariage vint *Catherine de Baïf,* première femme de *René de Laval,* seigneur de *Boisdauphin.* Ceux ci eurent pour fille Françoise de Laval, conjointe premièrement avec Henry de Lenoncourt, seigneur de Coupuray, fils de Henry, comte de Nanteuil, d'où sortit Magdeleine de Lenoncourt; puis elle convola en secondes noces avec Henry de Rohan VI, prince de Guémené, comte de Montbason. Lequel mariage faisant elle donna sa fille, Magdelene de Lenoncourt, pour épouse à Louis de Rohan, premier duc de Montbason, et pour ce qu'il mourut sans consommer le mariage, la même Magdelene épousa ensuite par dispense Hercules de Rohan, frère d'iceluy, à présent duc de Montbason, grand veneur et pair de France, qui d'elle a procréé Louys de Rohan, prince de Guémené, comte de Rochefort, marié par dispense avec Anne de Rohan, sa cousine, et *Marie de Rohan,* femme en premier lict de *Charles d'Albert duc de Luynes,* connétable de France, puis de *Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, grand chambellan* et pair de France.

(Extrait de l'Histoire généalogique de la maison des Chasteigners, seigneurs de la Chasteigneraye, de la Rocheposay, de Saint-Georges-de-Rexe, de Lindoys, etc., etc., par André Du Chesne, Géographe du Roy, à Paris, chez Sébastien Cramoisy, rue Saint-Jacques-aux-Cigognes, MDCXXXIV, avec privilège du Roy, pp. 192-3.)

II

Il (Guy Chasteigner) présenta aussi requeste au pape Innocent VII avec Magdeleine du Puy, sa femme, *Jean de Baïf,* seigneur du lieu de Baïf, et *Marguerite Chasteigner,* sa femme, *René de Baïf,* seigneur de Cré, chevaliers, *Julian de Baïf,* curé de l'église parochiale de Saint-Germain de Noyens-sur-Sarte, et *Adam de Baïf,* prieur de Champigny, *frères germains,* Jean Chasteigner, chevalier, seigneur de Lindoys, qui retournaient tous du voyage de Jérusalem, *Pierre Chasteigner* et *Aubain de Baïf,* che-

valiers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour obtenir la permission de choisir un confesseur séculier ou régulier qui peust les absoudre de toutes censures, peines, offenses et transgressions de vœux; et d'avoir un autel portatif pour faire célébrer la messe mesme devant le jour et en lieux interdits par les Ordinaires, en la présence de chacun d'eux et de leurs domestiques, ce que le pape leur accorda fort volontiers le XXIVe jour de Décembre mille quatre cents quatre vingts douze.

(A. Du Chesne, loc. cit. p. 208.)

(La pièce est transcrite en latin aux preuves de la Généalogie, pp. 103 et 104.)

* * *

En comparant la deuxième citation avec le tableau généalogique, on peut constater qu'il y a parfait accord : *René*, *Julien*, *Adam*, sont bien les frères germains de *Jean*, et, par conséquent, fils, comme lui, d'*Antoine* de Baïf.

La première citation, au contraire, tendrait à détruire tout l'ordre généalogique communément adopté : *Lazare de Baïf* n'est plus le fils de *Jean* et le petit-fils d'*Antoine*; il devient leur neveu et petit-neveu. Du reste, le texte d'André Du Chesne est assez ambigu pour laisser place à plusieurs hypothèses.

Dans la crainte de fatiguer mes lecteurs, je me garderai de les énumérer ici.

Jusqu'à plus ample information, et en attendant qu'un lecteur ou qu'un confrère, mieux renseigné, veuille bien apporter quelque éclaircissement, j'incline à dénoncer ici une erreur involontaire du généalogiste.

Devant tracer les grandes lignes de l'histoire d'une famille aussi illustre que la famille De Chasteigner, du Xe au XVe siècle (1634), Du Chesne ne dut pas s'attarder longtemps aux noms qui ne paraissaient qu'en passant au tableau généalogique de la famille. Et,

HUET DE BAÏF (Famille de l'Anjou)

ANTOINE DE BAÏF
Seigneur de Baïf, épousa *Ysabeau de Mangé*
Ils eurent 7 enfants. (Cf. Guignard, p. 4.)

Guy de Baïf
Grand-oncle de Lazare. (Cf. Guignard.)

JEAN DE BAÏF
Seigneur de Mangé, de Baïf et des Pins, † 1517, ep. *Marguerite Chasteignier de la Rocheposay*. Ils eurent 5 enfants. (Cf. Guignard, p. 4.)

René de Baïf
Seigneur de Cré (Cf. Du Chesne, p. 208)
Id. de la Cour-de-Cré-aliàs les Pins (Cf. Guignard, p. 7 et 8, qui le dit né de 1461 à 1501).

Julien de Baïf
Oncle de Lazare, (Cf. Guignard, p. 5) Curé de St-Germain-de-Noyen, en 1492, et protonotaire apostolique en 1514. (Cf. A. Du Chesne, p. 192-193 et 208).

Adam de Baïf
Prieur de Champigny (Cf. Du Chesne, p. 208).

François de Baïf
Chevalier, seigneur de Baïf et de Mangé, ép. *Françoise de Villiers*.

LAZARE DE BAÏF
Maître des requêtes de l'hôtel de François Ier. — 1494-1550. — né à la Cour-des-Pins ou à Mangé.

Marthe de Baïf
Dame du Liège et de Genevraic, ép. *Geoffroy de Chemens*, en 1538.

Madeleine de Baïf
Ep. *Félix de Chources*, seigneur de Malicorne.

Catherine de Baïf

Catherine de Baïf (fille de François)
Ep. *René de Laval*, seigneur de *Boisdauphin*.

JEAN-ANTOINE DE BAÏF (fils de Lazare)
Né à Venise, 1532, mort à Paris, 1589.

Enfants de Madeleine de Baïf et Félix de Chources :

Jean de Chources (SOURCHES)
Seigneur de Malicorne, gouverneur du Poitou de 1585 à 1603, assiste à l'Assemblée des notables de Rouen, en 1596. Marié deux fois, il n'eut pas d'enfants et mourut en 1609, au château de Malicorne.

Marg. de Chources
Héritière de son frère Jean, épousa *Charles de Beaumanoir*, seigneur de Lavardin.

Cath. de Chources
Abbesse du Pré, au Mans, morte à Malicorne, en 1607.

Jeanne de Chources
Epousa : 1° *Gilbraliai-Louis de Bailleul*, seigneur Longpont; 2° *Claude du Breuil*, maître des requêtes.

Jean de Beaumanoir (fils de Marg. de Chources)
Maréchal de France, créé marquis de Lavardin en 1601.

Françoise de Laval (fille de Catherine de Baïf)
Ep. : 1° *Henri de Lenoncourt*, seigneur de Coupuray, dont
Et 2° *Henri VI de Rohan*, prince de Guéméné, comte de Montbason.

Guillaume de Baïf (fils de Jean-Antoine)

Magdeleine de Lenoncourt
Ep. 1° *Louis de Rohan*, 1er duc de Montbason;
2° *Hercule de Rohan*, frère de Louis, dont

Louys de Rohan
Prince de Guéméné, comte de Rochefort, ép. sa cousine, *Anne de Rohan*.

Marie de Rohan
Ep. : 1° *Charles d'Albert, duc de Luynes*, connétable de France;
2° *Claude de Lorraine, duc de Chevreuse*, grand chambellan et pair de France.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

de la Branche Cadette

DES BAÏF DU MAINE

P. C.

va
nir
rég
offe
poi
et
cha
acc
qua
(
(
Gé

E
gén
acc
ma
d'A
L
déti
ado
peti
neve
aml
D
gar
Ju
qu'u
veui
cline
logis
De
fami
du N
tard
pass

comme le nom de *Baïf* ne s'y trouve que trois fois, avec *Jean*, époux de *Marguerite Chasteigner*, *François*, leur fils, et *Catherine*, fille de *François*, l'auteur ne prit pas garde, sans doute, de contrôler l'exactitude de ses dires pour les autres Baïf, et c'est ainsi que *Lazare de Baïf* n'est plus que le neveu ou petit-neveu d'*Antoine*, et, par là-même, le cousin ou neveu de *Jean* et de *Marguerite Chasteigner*.

P. CALENDINI.

CHRONIQUE

PRYTANÉE MILITAIRE

Par décision présidentielle du 21 décembre 1902, M. le lieutenant-colonel Navare, du 76e régiment d'infanterie, est mis hors cadres et nommé au commandement du Prytanée Militaire de La Flèche, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Terme, réintégré dans les cadres de son arme.

*
* *

Par décret en date du 29 décembre, M. le lieutenant-colonel Terme a été appelé, comme colonel, au commandement du 132e de ligne, à Reims.

*
* *

MARIAGE

Le mariage de Mlle Marguerite Ravoz, fille de M. le capitaine en retraite Ravoz, chevalier de la Légion d'honneur, officier comptable du Prytanée Militaire, avec M. Emile Poncelet, lieutenant au 117e régiment d'infanterie, a été célébré le 29 décembre dernier.

Après le mariage civil, M. l'abbé Morancé, aumônier du Prytanée, a béni cette union dans la chapelle de l'Etablissement, où se pressait une nombreuse et brillante assistance.

*
* *

ÉLECTION SÉNATORIALE

Le 4 janvier a eu lieu, au Mans, une élection sénatoriale pour le remplacement de M. Leporché, décédé.

En voici le résultat :

M. Le Chevallier, ancien préfet de la Sarthe : 546 voix, élu.

M. Mascarel : 330 voix.

***

RÉUNION

Le 16 janvier, la Société des Archives historiques du Maine s'est réunie chez son Président, M. le comte Bertrand de Broussillon, 15, rue de Tascher, au Mans.

***

DÉCÈS. — M. LE DR GUIGNARD

Le mardi 13 Janvier ont eu lieu à Mayet les obsèques de M. le docteur Guignard, médecin à Mayet.

M. le docteur Guignard fut, pour *les Annales Fléchoises,* dès la première heure, un ami sincère et désintéressé, un conseiller sûr et expérimenté,

Aussi la jeune Revue fléchoise tient-elle à déposer, sur cette tombe à peine fermée, de profonds regrets. Le souvenir de l'ami demeurera ; les conseils du savant historien, du fin littérateur qu'était le défunt, ne seront point oubliés.

Il devait, aux premiers jours d'été, en compagnie de notre distingué collaborateur, M. André Hallays, faire une excursion chez Racan à Champmarin, chez Baïf à Mangé et à la Cour-des-Pins : « ... Cette petite excursion, écrivait-il, sera, sans doute, matière à article qui pourra trouver place en votre revue... »

L'homme propose et Dieu dispose !

Aujourd'hui, notre regretté collaborateur est entré dans le repos éternel, où le souverain Maître des hommes, le Juge suprême des consciences, lui aura compté toutes ces qualités du cœur qui suscitent après sa mort d'unanimes regrets, et qui nous font dire ici le plus ému et le plus sincère A Dieu !

La Rédaction.

LES ARCHIVES DU COGNER

AU MANS

Les *Annales Fléchoises* se font un agréable devoir d'annoncer à leurs lecteurs la prochaine apparition d'une publication du plus haut intérêt pour les historiens et archéologues du Maine et de l'Anjou.

M. l'abbé L. Denis, qui, dès la première heure, vint apporter à notre jeune Revue son appui et ses promesses de collaboration, commencera bientôt la publication de documents inédits, de concert avec M. J. Chappée, propriétaire de ces documents. Tous deux, archéologues distingués dont l'éloge n'est plus à faire et que leurs savants travaux ont fait connaître si avantageusement des érudits, nous adressent la circulaire suivante :

Depuis longtemps nous recueillons les documents originaux concernant la province du Maine, l'ancien diocèse du Mans, les localités de l'Anjou faisant actuellement partie des départements de la Sarthe et de la Mayenne, et même les provinces françaises plus éloignées.

Cette collection, conservée au Cogner (quartier du Pré, au Mans), et désignée sous le nom d'*Archives du Cogner*, comprend vingt à trente mille pièces, dont un assez grand nombre des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Elle est complétée par un millier environ d'actes scellés de tous les pays et de sceaux isolés depuis l'époque Carolingienne.

Nous avons pensé que le public érudit serait heureux de connaître cette source précieuse de notre histoire. Dans ce but, nous avons classé, selon la méthode adoptée par le Ministère de l'Instruction publique pour les Archives départementales, tous les titres de ce fonds; les actes antérieurs à 1400 ont été copiés intégralement; ceux des époques plus récentes ont été l'objet d'une analyse très détaillée. Parfois,

lorsqu'une pièce postérieure au XIVe siècle présente un intérêt spécial, elle a été aussi reproduite en entier.

Nous entreprenons la publication de ces copies et de ces analyses sous les auspices de la *Société des Archives historiques du Maine*. Jusqu'à l'épuisement total, il paraîtra chaque trimestre, le 20 mars, le 20 juin, le 20 septembre et le 20 décembre, un fascicule comprenant 80 pages in-8° raisin, tiré sur papier de Hollande, au prix de 3 francs, soit 12 francs par an. Lorsque la matière d'un volume sera atteinte, on donnera les titre, table et couverture. En même temps, le souscripteur recevra une carte nominative lui donnant droit de consulter, même à domicile, tous les documents, sauf les titres scellés, lesquels ne pourront être communiqués que sur place.

Les archives du Cogner seront un instrument de travail absolument nécessaire à ceux qui s'occupent d'histoire ; aussi ne pouvons-nous manquer de les recommander à nos lecteurs.

Que les archivistes du Cogner veuillent donc bien recevoir nos remerciements et aussi nos encouragements ! Les uns et les autres leur sont nécessaires dans cette œuvre si utile, mais si ardue en même temps. P. C.

NOTA. — Adresser sa souscription à M. l'abbé Denis, vicaire à La Chartre-sur-le-Loir (Sarthe).

BIBLIOGRAPHIE POUR 1902

Ire Partie. — A TRAVERS LES REVUES, 1902.

(SUITE)

PARIS-PROVINCE. — Novembre 1902. — **Georges Soreau.** *A propos de Marie Duplessis.*

Décembre 1902. — **Louis Calendini.** — *Lettre inédite de Montalembert.* — **Georges Soreau.** — *Chansons Mancelles.*

LA PROVINCE DU MAINE. — Décembre 1902. — Vicomte **Menjot d'Elbenne.** — *Note sur les premiers vicomtes du Mans.*

LA QUINZAINE. — 15 Septembre 1902. — **Georges Grappe.** *Le duc et la duchesse de Choiseul.*

L'auteur s'est inspiré du livre de M. Gaston Maugras, qui fournit une analyse très minutieuse de la vie de Choiseul et surtout « le pastel gracieux et touchant de cette modeste héroïne Louise-Honorine du Châtel, duchesse de Choiseul. »

16 OCTOBRE 1902. — **Louis Arnould.** — *Malherbe et son œuvre.*

Le savant professeur de l'Université de Poitiers résume, à l'aide des travaux qui, depuis quinze ans ont été faits sur Malherbe, et consigne les résultats acquis par la critique sur les points suivants : La poésie française en 1605, le cheminement de Malherbe vers la cour, Malherbe pédagogue, Malherbe poète, la mort de Malherbe qui laisse l'école classique définitivement constituée, « cette école qui n'est que l'harmonieuse fusion de deux éléments, contradictoires en apparence, l'imitation et le naturel. »

REVUE DE L'ART CHRÉTIEN. — DÉCEMBRE 1902. — **J. Helbig**. *Buste reliquaire du chef de Saint-Barthélemy.*

Ce buste, en bois sculpté, contient « ... *preciosam et notabilem partem capitis sanctissimi apostoli Bartholomei* ... », nous dit le document authentique qui l'accompagne. Cette précieuse relique du Chef de l'apôtre y fut mise le 11 mai 1529. Le reliquaire, aujourd'hui la possession de M. l'abbé J. Scheen, curé à Wonck, diocèse de Liège, « fut taillé par une humble communauté religieuse établie au village de Zepperen, Limbourg belge, — dans la région où sont nés les frères Van Eyek, Pol de Limbourg, ses frères, et d'autres artistes de renom... Cette communauté religieuse (les Bogards) fut supprimée en 1797... Depuis le commencement de 1902, le couvent a été racheté par une communauté de Chartreux français qui y sont établis, — retour providentiel des choses d'ici-bas. »

Les reliques de l'apôtre, patron de l'une des anciennes paroisses fléchoises, sont assez rares pour que celle de Zepperen mérite d'être signalée.

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE. — t. LII, p. 275 et seq. — Comte **Charles de Beaumont.** — *Les Tapisseries de la Coûture au Mans.*

Très intéressante étude où notre distingué correspondant fait un très sérieux inventaire des tapisseries de la Coûture. « ... Sauf les scènes de chasses et la première verdure qui sont flamandes, nous croyons toutes ces tapisseries de fabrique française; elles doivent en partie provenir d'Aubusson et de Felletin. Nous les répartirons en 4 groupes, d'après

les sujets qu'elles représentent : sujets tirés de la Bible; sujets tirés de la Mythologie; scènes de chasses; verdures. » Il serait précieux d'avoir un semblable inventaire de nos belles tapisseries de Saint-Thomas, auxquelles l'origine et le classement susdits conviennent absolument.

— P. 287 et seq. — L'abbé **F. Uzureau.** — *Une Visite pastorale à La Flèche en 1773.*

Notre distingué collaborateur publie la relation manuscrite du passage de Mgr Jacques de Grasse, à La Flèche. Nous retrouverons ce prélat janséniste dans une étude postérieure.

SEMAINE RELIGIEUSE D'ANGERS. — 1902. — L'abbé **F. Uzureau.** — *Les Actes de l'épiscopat de Mgr Montault des Iles, évêque d'Angers.*

IIe Partie.

OUVRAGES PUBLIÉS PENDANT L'ANNÉE 1902

et intéressant le Pays Fléchois et la Vallée du Loir, soit par leur auteur, soit par leur objet,

Bailleul (M. le curé du). — *Allocution prononcée à la 1re grand'messe de M. l'abbé André Boiteau à Mareil-sur-Loir, le 29 mai 1902.* — Brochure de 8 pages, in-16. La Flèche, Imp. E. Besnier.

Vicomte P. de Chasteigner la Rochepozay. — *Tableau généalogique de la postérité de Marie Chasteigner, Dame de la Chasteigneraye dans les maisons impériales et royales d'Autriche, de France, d'Espagne, d'Italie, de Portugal, etc., etc.* (1351-1902). Dressé sur documents authentiques par son arrière-neveu. — Biarritz, Ernest Seitz, 1902, in-8° de 24 p. et un tableau généalogique hors texte.

Notre aimable correspondant s'est donné la noble tâche de faire connaître l'histoire de son illustre famille; et, parmi les multiples et intéressantes brochures qu'il a écrites, plusieurs ont trait davantage au pays fléchois; nous remercions vivement l'auteur de nous les avoir communiquées.

Contribution à l'histoire de Biarritz. Les Sceaux de Bayonne et de Biarritz et la trêve de 1351 avec les villes de Flandre. Extrait du bulletin de « Biarritz-Association. » — Biarritz, Lamaignère, 1902, brochure in-8° de 16 p.

Une alliance franco-russe au XIe siècle. Le sang de saint Vladimir et de saint Louis, dans la maison impériale de Russie (1049-1902). Extrait des mêmes bulletins. — Biarritz, Lamaignère, 1902, brochure in-8° de 12 pages.

Condamin (James) et Joseph Serre. — *Noël-Epiphanie*, chœur. — Lyon, 1902, Ville, in-8° de 4 pages.

Congrès Eucharistique International d'Angers (réuni en Août 1901). — *Compte rendu.* — Angers, Germain, 1902.

Sommaire des travaux lus au Congrès par M. l'abbé *Belin*, de Notre-Dame-du-Chêne, et M. l'abbé *L. Calendini*, professeur d'histoire à Saint-Paul de Mamers.

Guide Boussole. — *La Touraine et l'Anjou.* — 1 vol. in-16, Paris, Flammarion.

Dom Guilloreau, bénédictin de Solesmes. — *Auger de Brie, administrateur de l'évêché d'Angers, au XVe siècle.* — Angers 1902, Siraudeau.

L'abbé L. Lemeunier, doyen de la Chartre. = *Discours* prononcé le 9 septembre 1902 dans l'église de Villaines-la-Juhel, à l'occasion d'une réunion de cours. — La Chartre-sur-le-Loir 1902, imprimerie J. Moire. — Brochure p. in-8° de 20 pages.

Lemoine (J.) — *Mémoires des Evêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des Réformés.* (Ecrits en 1698). Paris, Picard, 1902.

En 1698, La Flèche dépendait du diocèse d'Angers et avait pour évêque Mgr Le Peletier.

Mignen. — *Les Religieuses Fontevristes de Notre-Dame-de-Saint-Sauveur, à Montaigu* (1626-1795). La Roche-sur-Yon, Servant 1902.

Maison dépendant de l'abbaye mère de Fontevrault comme la maison de La Flèche, fondée en 1620.

Pape-Carpentier (Mlle). — *Kernevez.* — Roman illustré de 12 gravures d'après Ed. Monchablon, 1 vol. in-16 oblong. — Hachette, 1902.

Mlle Pape-Carpentier n'est pas inconnue des Fléchois.

Pfister. — *Histoire de Nancy.* — Paris, Berger-Lerrault, 1902, tome I.

Ouvrage intéressant l'Anjou et le pays fléchois qui a des attaches avec la maison de Lorraine.

Dom Paul Renaudin, bénédictin de Solesmes. — *L'Hérésie anti-eucharistique de Berenger.* — Paris, Retaux, 1902.

Henri Roquet. — *Moncé-en-Belin.* — Revue Histor. et arch. du Maine, t. L. 1901, pp. 26 et suiv. et t. LI, 1902, p. 81 et seq. — Tirage à part : Mamers, Fleury et Dangin, 1902, in-8° de 82 p.

Robert Triger. — *Les femmes du Maine aux grandes époques de l'Histoire.* — Imprimerie du *Nouvelliste de la Sarthe*, broc. in-8° de 32 p. Le Mans, 1902.

— *Le Patriotisme dans le Maine à travers les siècles* — Le Mans, Monnoyer, 1902, broch. in-8° de 26 p.

Chanoine Urseau. — *Les restes du roi René et d'Isabelle de Lorraine et le tombeau d'Ulger à la cathédrale d'Angers.* — In-8° avec fig. Paris, Imprimerie Nationale.

L'abbé F. Uzureau, directeur de l'*Anjou Historique.* — *Les Angevins et la famille royale à la fin de l'ancien régime.* — 1 broch. in-8°, 60 pages. Impr. Siraudeau, Angers, 1902. — Extrait de l'*Anjou Historique.*

Le savant directeur de l'*Anjou Historique* nous présente dans ces pages, des articles parus dans l'unique journal angevin de 1774 : *Les Affiches d'Angers* aujourd'hui *Journal de Maine-et-Loire).*

C'est ainsi que passent sous nos yeux les intéressants récits des cérémonies funèbres qui eurent lieu en Anjou à la mort de Louis XV. On voit, qu'à La Flèche, un service très imposant fut célébré dans la chapelle du Collège Royal le 14 novembre 1774. Le journaliste consacre plusieurs colonnes à détailler la décoration vraiment royale, de la magnifique nef de notre Prytanée. On lit enfin :

» *Deux lampes ardentes brûlent à la droite et à la gauche de l'autel, au-devant du dépôt précieux des cœurs de Henri IV et de Marie de Médicis... L'oraison funèbre, prononcée par M. Hamelin, ancien recteur de l'Université de Paris, principal du Collège, quoique de plus de deux heures, a attendri tous les cœurs... Dans ce discours, l'orateur a mis, dans tout leur jour, les avantages particuliers que le Collège et l'Ecole Militaire à qui il est uni doivent à ce monarque* ».

Ancienne Académie d'Angers. Membres titulaires et associés. (1685-1793). — 1 broch. in-8° de 34 p. Imp. Germain et Grassin, 1902. — Extrait des *Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.*

Etude très curieuse sur l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers, dont les statuts avaient été modelés sur ceux de l'Académie Française. Notre collaborateur, avec son habituelle précision d'historien consciencieux, a relevé, avec soin, les noms de tous les académiciens, la date de leur installation, de leur décès. Leur nombre était limité à 30, ce qui explique comment il n'y en eût que 139 dans l'espace de 108 ans. M. Uzureau peut dire avec raison : « Comme pour l'Académie francaise, on pourrait faire l'histoire de chacun des 30 fauteuils de notre Académie angevine. »

Ancienne Académie d'Angers. Les Travaux présentés aux Séances. — 1 broch. in-8° de 74 p. Impr. Germain et Grassin, Angers, 1902. — Extrait des *Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.*

L'auteur, grâce au registre des délibérations de l'ancienne Académie, nous montre que les membres n'en étaient point inactifs. Il faut lire cette brochure pour voir le nombre et la diversité des travaux qui occupaient les Académiciens.

Histoire d'un troupeau sous le Directoire. — 1 broch. in-8°, 8 p. — Impr. Germain et Grassin, 1902. — Extrait des *Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.*

Les Filles de la Charité d'Angers pendant la Révolution. Martyrs des sœurs Marie-Anne et Odile. — 1 broch. in-8°, 64 p. — Imp. Siraudeau, Angers, 1902.

M. l'abbé Uzureau, ancien aumônier du Champ-des-Martyrs, choisit, parmi les milliers de victimes fusillées ou plutôt massacrées en ce champ si bien nommé le « Champ-des-Martyrs », deux douces et virginales figures, deux religieuses, *Marie-Anne Vaillot* et *Odile Baumgarten.* Dans un récit émouvant, il nous dépeint les luttes de ces deux filles de Saint-Vincent-de-Paul, qui restèrent dignes de leur Fondateur et de leur Fondatrice, M[lle] Le Gras. Malgré les supplications des administrateurs de l'hôpital qui tenaient à les garder près des malades, elles refusèrent de prêter un serment contraire à leur foi. Au lieu d'être déportées comme les dix-neuf autres religieuses, elles furent conduites avec deux autres victimes au lieu du supplice :

« ... *Leurs fosses sont disposées ; on les conduit au bord, elles voient l'endroit où leurs corps vont reposer. Elles ne s'en effraient pas, elles sont toutes rangées en bataille et attendent avec une sorte d'impatience le coup qui va terminer leur carrière ; elles font à Dieu le sacrifice de leur vie ; ..... Le commandant donne l'ordre de tirer, et, à l'instant, toutes les victimes furent renversées. La sœur Marie-Anne ne tomba pas au coup, elle n'eût que le bras cassé. Comme saint Etienne, elle priait pour ses persécuteurs : « Pardonnez-leur, disait-elle, ils ne savent ce qu'ils font ». Les tigres, aussitôt la fusillade finie, se jetèrent sur elle et sur toutes les autres victimes, et, avec leurs sabres ou leurs baïonnettes, les hachèrent et les mirent en morceaux. Ce fut ainsi que ces deux respectables sœurs terminèrent glorieusement leur vie, après en avoir passé la plus grande partie aux soins des pauvres et des malades et de toutes les œuvres de charité.* »

Eugène Vallée — *Documents historiques sur le Maine et le Bas-Vendômois.* — Vendôme, F. Empuytaz, 1902, in-8° de 58 p.

Catalogue très précieux de documents intéressant beaucoup de familles, de fiefs de la Sarthe, de Loir-et-Cher, et par conséquent de *La Vallée du Loir,* telles les familles de Bueil, de Vanssay, de Ronsard, etc., etc.

Voguë (Vicomte Melchior de). — *Pages d'histoire.* — 1 vol. in-18. Paris, A. Colin. Entre autres, *Une visite à Solesmes.* Extrait de la *Revue des Deux-Mondes,* 1[er] octobre 1901.

Wigniolle (Jules). — *Annuaire général héraldique pour 1902.* Paris, 15, rue de Surène.

A consulter pour la noblesse du Maine et de l'Anjou.

L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER.

TOMBES JUMELLES

(Dans le Cimetière de ...)

Laudate, pueri, Dominum.

La lueur d'un jour de Novembre,
Sans chaleur ni rayonnement,
Eclaire le mur tristement
D'un pâle et terne reflet d'ambre.

Soufflant funèbre, âpre, glacé,
Le long du cloître aux froides dalles,
Le vent aux plaintives rafales
Semble la voix d'un trépassé.

La mort fait bien des hécatombes
Avec ce premier froid — si dur! —
A mes pieds, tout contre le mur,
J'aperçois deux petites tombes...

Tranchés d'un même coup de faux,
Ils sont couchés là, les deux frères,
Ayant de nos jours éphémères
A peine pressenti les maux...

Comme je plains le pauvre père,
L'humble foyer, la mère en pleurs!
Mais vous, de combien de douleurs
Vous sauve la mort tutélaire!

Vous ne connaîtrez pas, enfants,
La vie et ses sombres tristesses...
Elle n'eut que joie et tendresses
Pour enchanter vos jeunes ans.

Il faut que la force décroisse
Chez ceux qui sont notre bonheur...
Vous, de cette lente douleur
Vous ne connaîtrez pas l'angoisse!

Vous ignorerez le malheur,
La torture — impossible à peindre! —
De voir souffrir, vieillir, s'éteindre
Les bien-aimés de votre cœur.

Vous êtes morts avant le père,
Avant la mère, — êtres sacrés,
Par lesquels vous serez pleurés,
Chers disparus, la vie entière.

Ah! comme vous êtes bénis!
Dieu, qui dès l'aube vous réclame,
Reprend — toute blanche — votre âme,
Petits voleurs de Paradis!

Vous avez quitté, sans souillure,
Un chemin — à peine entrevu;
Et vos yeux innocents ont vu
Le Créateur de la Nature.

Loin du monde, de ses erreurs,
De ses pièges, de ses souffrances,
De ses menteuses espérances
Et de ses mirages trompeurs,

Délivrés du sombre anathème,
Vous allez éternellement
Dans son divin rayonnement
Contempler la Beauté Suprême.

Aussi, près de quitter le lieu
Où dorment vos tombes jumelles,
J'écris au bas de l'une d'elles :
« *Qui meurt jeune est aimé de Dieu.* »

L'herbe cache, et la pluie efface;
Ces mots bientôt disparaîtront,
Et mes yeux n'en retrouveront —
Après quelques mois — nulle trace.

De lendemains en lendemains
Vos jeunes corps, couchés sous terre,
Deviendront un peu de poussière
Qui tiendrait toute dans mes mains.

Mais, immortellement vivantes
Pour louer sans fin le Seigneur,
Au sein de l'Eternel Bonheur
Je vois vos âmes triomphantes;

Et ce triste enclos de la Mort,
Où votre dépouille repose,
A mes yeux n'est plus autre chose
Que l'accès radieux du port.

Henry GAUDIN.

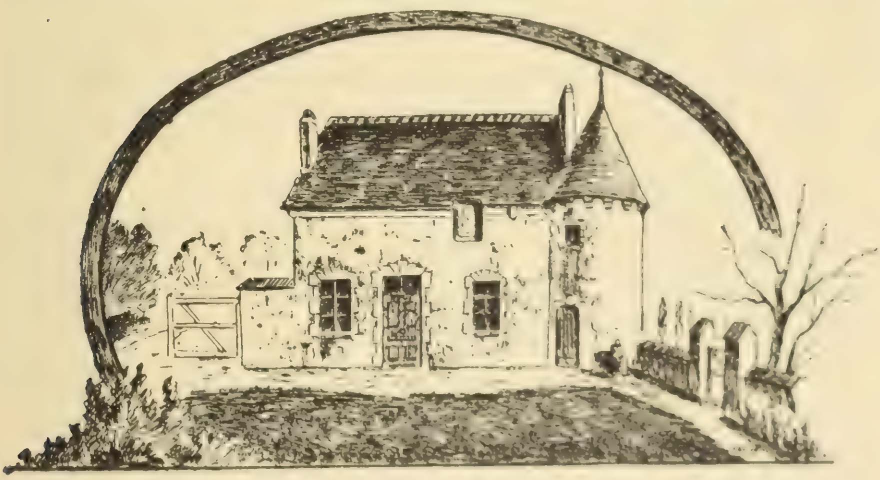
Novembre 1902.

EN FLANANT

AU PAYS DE RONSARD

III.

A un quart d'heure de la Poissonnière, en suivant le coteau vers le couchant, on rencontre le manoir de la Denisière. Des bâtiments de jadis, il ne reste plus qu'une petite tourelle au toit effilé dominant la vallée.



MANOIR DE LA DENISIÈRE

Le vignoble de la Denisière avait bonne renommée. Au dire de Ronsard, quand Bacchus vint camper sur les bords du Loir, ce fut sur cette terre que le dieu s'arrêta :

> Là ta main provigna une haute coutière,
> Qui de ton nom Denys eut nom la Denysière.

Mais ce n'est point à cause de son cru que je suis venu voir la Denisière.

Ce manoir, le 14 mai 1573, fut le théâtre d'un drame sanglant. Je veux vous le conter : D'abord, c'est beau, un beau crime!! comme disait J.-J. Weiss. Puis, ce crime-là est un exemple assez horrifique de la sauvagerie des hommes du seizième siècle. Enfin, il fut commis par quatre Ronsard, parents de Pierre de Ronsard, le poète.

Une relation de ces assassinats fut publiée l'année suivante, « chez Noël Lecoq, tenant sa boutique en la galerie Saint-Michel, près la cour du Palais » (1).

Elle précédait le texte de l'arrêt qui avait condamné les assassins. C'est ce récit que je transcris, en abrégeant et en éclaircissant la syntaxe qui est un peu embrouillée.

Un certain Guillaume de Ronsard, seigneur des Roches, étant mort sans enfants, sa veuve, demoyselle Magdaleine de Monceaux, habitait la Denisière. Elle avait, au sujet de la succession de son mari, de grandes difficultés avec Nicolas de Ronsard, son beau-frère.

Ce Nicolas de Ronsard était un assez singulier personnage ; il aimait les lettres, correspondait avec des poètes ; mais il était avare, sans scrupules et fabriquait, dit-on, de la fausse monnaie.

Il commença par intenter un procès à la veuve de son frère, puis conclut avec elle une transaction qu'il s'empressa de ne pas exécuter. Aux plaintes de sa belle-sœur, il répondit par des injures atroces. La demoyselle de Monceaux fut obligée de demander à la justice d'être relevée de la transaction. Elle allait sans doute l'obtenir, quand Nicolas résolut de s'assurer par un crime l'héritage entier de son frère.

Il associe d'abord à son dessein son frère, Gabriel

(1) Elle a été réimprimée par Achille de Rochambeau dans son étude sur la famille de Ronsard.

de Ronsard, surnommé le prieur des Roches, et son cousin Jean de Ronsard, dit l'ami des Beaumont, dont l'avaient jusqu'alors séparé des inimitiés héréditaires. Il s'entend aussi avec la veuve Doré et son fils, voisins de sa belle-sœur, afin d'être averti des allées et venues de celle-ci.

Le 12 mai, le prieur des Roches se rend à la maison Doré, accompagné de Marin Amisseau, dit le Borgne des Céaux, son jardinier, et de Julien Baucler, dit Mitron. Ces gens de bien règlent ensemble les détails de l'entreprise.

Ayant indiqué au Borgne et à Doré un lieu de rendez-vous près de la Denisière, le prieur va, en la compagnie du Mitron, au château de Beaumont-la-Ronce. C'est là qu'il retrouve Jean de Ronsard. Ce dernier estime que, pour la besogne à accomplir, la bande n'est pas encore en force et il lui adjoint son frère cadet Jean-Baptiste de Ronsard, son domestique Penillau et le cordonnier Guyet. Puis, afin de n'éveiller aucun soupçon, tout le jour, on tient levés les ponts du château de Beaumont-la-Ronce. On les abaisse seulement à six heures du soir; et la petite troupe se met en route pour la Denisière.

Pendant ce temps, Nicolas, l'instigateur du complot, demeure au Mans où il tient sur les fonts l'enfant d'un conseiller, « pour, à l'exemple de Pilate, se laver les mains du sang innocent. »

Vers minuit, tous les conjurés sont aux abords de la Denisière. Ils laissent les chevaux à la garde du Mitron. Ils s'habillent de « sesquenies et de guestres et se masquent des taffetas de leurs chapeaux. » Le prieur des Roches entre par une fenêtre et ouvre la maison à ses compagnons. Tous se mettent à heurter furieusement à la porte de la chambre où Magdeleine de Monceaux est couchée.

Celle-ci « plus curieuse de son honneur que de sa vie » n'est gardée que par une femme de chambre et

deux petites chambrières. Pour « gens de défense, » elle n'a qu'un vieil homme, nommé Brisset, son solliciteur (nous dirions son homme d'affaires), et son cocher, Marin Cosson.

Épouvantée, elle se sauve dans une chambre haute; mais les assassins se précipitent à sa poursuite, la saisissent et la traînent dans sa chambre à coucher, où, pour voir plus clair, ils ont allumé un grand feu de paille. Ils lui demandent où est son argent. Elle propose une rançon de sept cents écus. Les Ronsard répondent qu'elle en possède bien davantage, qu'elle vient tout justement de toucher trois mille écus et ils la somment de dire où est « sa grande bouëte. » Tandis que les « malapiteux beau-frère et cousin » tiennent ces propos, les cinq autres massacrent le cocher et le vieux Brisset sous les yeux de leur maîtresse. Les Ronsard se mettent de la partie : ils abattent la femme de chambre à coups de pistolet. On pille tout : l'or, l'argent, les joyaux, les pierreries. Enfin la bande se rue sur Magdaleine de Monceaux, la tue à coups de dagues, d'épées et de pistolets et laisse son corps sur le carreau de la salle. Les deux petites chambrières n'échappent au carnage qu'en se réfugiant dans une chambre haute où la muraille s'ouvre par un secret.

La tâche accomplie, cinq des meurtriers retournent au château de Beaumont-la-Ronce où ils parviennent sur les six heures du matin. Derrière eux, les ponts sont tout de suite relevés. On procède au partage du butin.

Le lendemain, les complices adressent une lettre à Nicolas qui est demeuré au Mans; ils lui mandent les forfaits commis à la Denisière par des brigands inconnus et feignent « d'en porter un grand deuil. » De son côté Nicolas, « pour faire le bon varlet », prend avec lui un prévôt des maréchaux afin de rechercher les criminels. Cependant, les Monceaux,

avertis du meurtre de leur parente se rendent aussi à la Denisière. Les chirurgiens visitent les corps des victimes. Le prévôt rédige un procès-verbal. Les assassins suivent en pleurant le convoi de Magdaleine.

Jamais on n'eût découvert la vérité, si, un peu plus tard, René Doré n'était tombé gravement malade; il se crut à l'article de la mort, et, pris de remords, avoua tout à ceux qui l'entouraient.

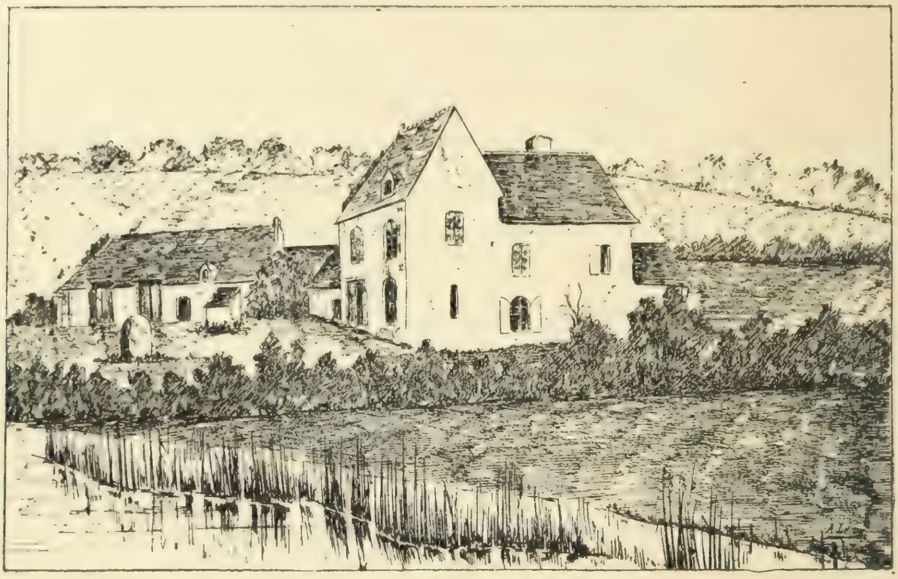
Les Monceaux et les Ronsard apprirent ces aveux. Comme Doré avait guéri, Nicolas se hâta de le faire chercher et de le cacher sous un faux nom dans la métairie d'un de ses amis. Mais la justice retrouva Doré et décerna une prise de corps contre tous les autres coupables. A la vérité, elle ne mit la main que sur Beaucler, dit Mitron, gardien des chevaux et sur Jean de Ronsard; encore ce dernier vint-il se livrer de lui-même.

Les Monceaux obtinrent que la cause fût enlevée à la justice du lieu « intimidée » et portée à Orléans. On condamna les accusés en fuite à être rompus et brisés sur le Martroy, Jean à être décapité et le Mitron à être pendu. L'arrêt ajoutait que le château des Roches appartenant à Nicolas de Ronsard et où avait été préparé le crime serait rasé, qu'à sa place une chapelle serait élevée, nommée la Magdaleine où, sur un tableau de cuivre seraient gravées les effigies de la damoyselle de Monceaux, de sa servante et de ses serviteurs occis avec elle, enfin que les sommes nécessaires pour la construction de la chapelle et l'entretien du chapelain qui devait y être attaché seraient prélevées sur les biens des condamnés.

Je ne sais si le château fut rasé et la chapelle bâtie. Ce qui est certain c'est que Jean de Ronsard ne fut exécuté qu'en effigie. Quant au Mitron, très vraisemblablement, il fut pendu.

* * *

Ronsard était plus souvent à la cour que dans le Vendômois. Mais, au bout de « vingt ou trente mois » d'absence, il cédait à la nostalgie du pays natal et on le voyait alors quitter Paris pour venir se délasser dans l'un de ses prieurés. Je vous ai déjà décrit Saint-Gilles. Mais sa retraite préférée, surtout dans les derniers temps de sa vie, ce fut Croix-Val. Il aimait à y



CROIX-VAL

oublier « le bruit de la cour » et, au temps de sa gloire déclinante, il y venait demander aux prairies et aux bois de le consoler des retours de la fortune.

Croix-Val, au crépuscule, m'apparut un vrai séjour de poète. Il est situé non loin de la paroisse de Ternay, à la croisée de deux vallons. A cette place, la Cendrine, paresseux affluent du Loir, y reçoit un petit ruisseau vif et *jazard*. Les eaux entourent l'enclos du prieuré. La prairie est grasse; les arbres de la rive sont touffus.

La vieille habitation qui maintenant sert de ferme a été défigurée et il serait malaisé de dire l'âge du bâtiment, si le rampant du toit n'avait conservé quelques débris de crochets et de sculpture et si, dans l'inté-

rieur du logis, ne subsistait un ancien escalier de bois, peut-être contemporain de Ronsard. La chapelle a été rasée, il y a un demi-siècle à peine.

Le lieu est charmant. Sur le coteau voisin, quelques arbres marquent encore la lisière de la forêt de Gâ-



FORÊT DE GATINE — LE GRAND ÉTANG

tine, de la forêt dont Ronsard voyait avec colère saccager les futaies séculaires. Tout le monde connaît la célèbre élégie *contre les bûcherons de la forêt de Gâtine :*

> Quiconque aura premier la main embesongnée
> A te coupper, forest, d'une dure congnée,
> Qu'il puisse s'enferrer de son propre baston.

. . . .

Depuis que Ronsard invectiva contre les bûcherons de Gâtine, les barbares ne se sont point arrêtés ; ils ont continué d'abattre les « testes sacrées » et de faire couler le sang des Nymphes. De la « vieille forest » il ne reste plus que des bouquets de bois épars. Ils sont plus vrais que jamais, les vers sublimes sur les peuples ingrats, les peuples sauvages :

> .... peuples vrayment grossiers
> De massacrer ainsy leurs pères nourriciers.

Au mois de juin 1585, torturé par les douleurs de la goutte, Ronsard prit à Paris le coche du Vendômois, en compagnie de son ami Galland, sans lequel il ne pouvait vivre. Mais, arrivé à Croix-Val, mû par ce besoin de changement, qui est propre aux malades, il se fit transporter à Saint-Côme près de Tours. Il ne put y demeurer que huit jours et revint à Croix-Val. A l'automne, ses forces diminuèrent; il maigrissait, il avait peur, écrivait-il, « de s'en aller avec les feuilles ». Il reçut donc les Sacrements. Comme le mal lui laissait un instant de répit et qu'à Croix-Val il redoutait « ceux de la nouvelle opinion qui, rompus du siège d'Angers, venaient fondre en ce pays », il se retira quelques jours à Montoire, dans le prieuré Saint-Gilles, puis encore une fois, retourna à Croix-Val où, « pour passer temps », il dicta à Galland l'épigramme : *Amelette Ronsardelette*, médita sur la mort et composa quatre sonnets.

L'opium ne calmait plus ses souffrances. Il crut que changer d'air le soulagerait. On le mit dans un chariot pour le conduire à Saint-Côme. Secoué par les cahots du chemin, dans la brume et le froid de l'hiver, le pauvre Ronsard reprit pour la dernière fois une route qu'il connaissait bien et dont chaque étape était, pour lui, marquée d'un doux souvenir de jeunesse. Il l'avait suivie, trente ans auparavant, en compagnie de son ami de Baïf (1) :

> C'estoit en la saison que l'amoureuse Flore
> Faisoit pour son amy les fleurettes esclore
> Par les prez bigarrez d'autant d'esmail de fleurs
> Que le grand arc du ciel s'esmaille de couleurs;
> Lorsque les papillons et les blondes avettes,
> Les uns chargez au bec, les autres aux cuissettes,
> Errent par les jardins, et les petits oiseaux,
> Voletant par les bois de rameaux en rameaux,
> Amassent la béchée, et parmi la verdure
> Ont souci comme nous de leur race future.

(1) Jean-Anthoine de Baïf, fils de Lazare.

Les deux poètes Thoinet et Perrot se rendaient à Tours pour y rencontrer, Ronsard sa Marion, de Baïf sa Francine. Ils étaient partis de Couture (près de la Poissonnière) :

> Nous partismes tous deux du hameau de Coustures,
> Nous passasmes Gâtine et ses hautes verdures,
> Nous passasmes Marré (1), et vismes à mi-jour
> Du pasteur Phelippot s'eslever la grand'tour,
> Qui de Beaumont-la-Ronce honore le village,
> Comme un pin fait honneur aux arbres d'un bocage.
> Ce pasteur, qu'on nommait Phelippot-le-Gaillard,
> Courtois, nous festoya jusques au soir, bien tard.
> De là vinsmes coucher au gué de Lengenrie (2),
> Sous des saules plantez le long d'une prairie;
> Puis, dès le point du jour redoublant le marcher,
> Nous vismes, en un bois, s'eslever le clocher
> De Saint-Cosme, près Tours, où la nopce gentille
> Dans un pré se faisoit au beau milieu de l'isle.

Tous ces paysages familiers repassèrent sous les yeux du mourant durant les trois jours que dura le trajet douloureux de Croix-Val à Saint-Côme, trajet qu'il fallut maintes fois interrompre, car Ronsard tombait en de grandes faiblesses. Depuis le gai voyage de jadis, bien des choses avaient changé sur la route. Les terribles bûcherons avaient dévasté les hautes verdures de Gâtine. Phelippot-le-Gaillard (Philippe de Ronsard, père de deux des assassins de la Denisière) était mort. Jean Ronsard, que les juges d'Orléans avaient condamné à être décapité, était maintenant seigneur de Beaumont-la-Ronce...

Ronsard parvint à Saint-Côme. Il s'y confessa, fit son testament, et, peu de jours après, mourut, ayant, par sa fin chrétienne, édifié les religieux de son prieuré.

André HALLAYS.

(A suivre.)

(1) Marray, sur la Dême, affluent du Loir.

(2) L'Angennerie, hameau sur la Choisille, petite rivière qui se jette dans la Loire en face Saint-Côme.

La Sénéchaussée de La Flèche
et les élections du Tiers en 1789

La géographie historique des anciennes divisions judiciaires de l'Anjou présente quelques difficultés de détail. Néanmoins nous possédons des documents qui permettent d'établir d'une manière assez précise l'assiette des circonscriptions judiciaires en 1789. — Le vaste territoire qui constituait la « grande Sénéchaussée d'Anjou » et était soumis à l'autorité plus nominale que réelle des Sénéchaux héréditaires d'épée, fut subdivisé de bonne heure en plusieurs Sénéchaussées secondaires, savoir : Angers, Baugé, Beaufort, Château-Gontier, La Flèche et Saumur.

La Sénéchaussée de La Flèche comprenait les paroisses suivantes : *Bazouges, Clermont, La Flèche, Luché, Le Lude, Noyant, Parcé, Précigné, Pringé, Sainte-Colombe, Saint-Germain-sous-Daumeray, Saint-Germain-du-Val, Savigné, Vaulandry, Verron, Villaines, Arthezé, Aubigné, Avrillé, Bernay, Bousse, Bruère (la), Chalonnes, Chenu, Chigné, Clefs, Cré, Créans, Crosmières, Dissé, Fougeré, Genneteil, Ligron, Mareil, Meigné, Méon, Saint-Mars-de-Cré, Saint-Quentin.*

Le 24 janvier 1789, des lettres royaux annoncèrent la réunion des Etats Généraux à Versailles. Du 1er au 8 Mars, dans tous les bourgs de la province d'Anjou les cloches convoquent tous les habitants et bien tenants, inscrits au rôle des contributions et âgés de 25 ans, à formuler leurs doléances. Après avoir rédigé son cahier, chaque paroisse élit des députés

(1 par cent feux) pour aller le porter à l'Assemblée de la Sénéchaussée. En conséquence, les délégués des paroisses de la Sénéchaussée de La Flèche se réunirent sans retard en cette ville, et, suivant les ordres du roi, l'Assemblée se réduisit au quart. Les membres désignèrent 26 d'entre eux pour aller à Angers présenter et soutenir leurs plaintes et doléances (1) au sein de l'Assemblée générale des cinq Sénéchaussées et y procéder à l'élection des députés du Tiers aux Etats Généraux.

Voici les noms des 26 électeurs de la Sénéchaussée de La Flèche qui vinrent à Angers pour prendre part aux opérations de l'Assemblée générale, du 18 au 21 mars 1789 (2) :

Pierre-Sylvestre-Léon Boussion, de *Chenu.*

Pierre Bodereau, marchand, Augustin-André Deslandes, lui aussi marchand, de *Bazouges.*

Ferdinand-Joseph-Charles Belin, bourgeois, de *Clermont.*

Jacques-Denis Busson, lieutenant-général, Urbain-René Davy des Pilletières, avocat du roi, René-Louis Rocher des Perré, avocat, de *La Flèche.*

Pierre Lefranc, notaire, François-Alexandre Robineau, marchand, de *Luché.*

Michel-Charles Lenoir, lieutenant du comté, Jean-Alexandre Barat, procureur fiscal, Jean-Jacques Lecamus, avocat, Fouasneau, avocat, du *Lude.*

Pierre Lespagnol, marchand, de *Noyant.*

Louis-Joseph Filloleau, chirurgien, de *Parcé.*

Jean-Pierre-Louis Liberge, notaire, Pierre Delaunay, marchand fermier, René-Madelon Martin, bourgeois, de *Précigné.*

Joseph-Louis Crespon, régisseur, de *Pringé.*

Louis Lenoir, boulanger, de *Sainte-Colombe.*

François Tonnelier, fermier, de *Saint-Germain-sous-Daumeray.*

Jean Tricard, fermier, de *Saint-Germain-du-Val.*

(1) Les cahiers des paroisses avaient été résumés en un seul, appelé le cahier de la Sénéchaussée de La Flèche.

(2) Les séances eurent lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, actuellement *Place des Halles.*

Marin-Pierre Mahuet, marchand, de *Savigné*.
François-Adam Destaigne, bourgeois, de *Vaulandry*.
François-Bonaventure Bidault, fermier, de *Verron*.
Julien-François-René Bizière, notaire, de *Villaines*.

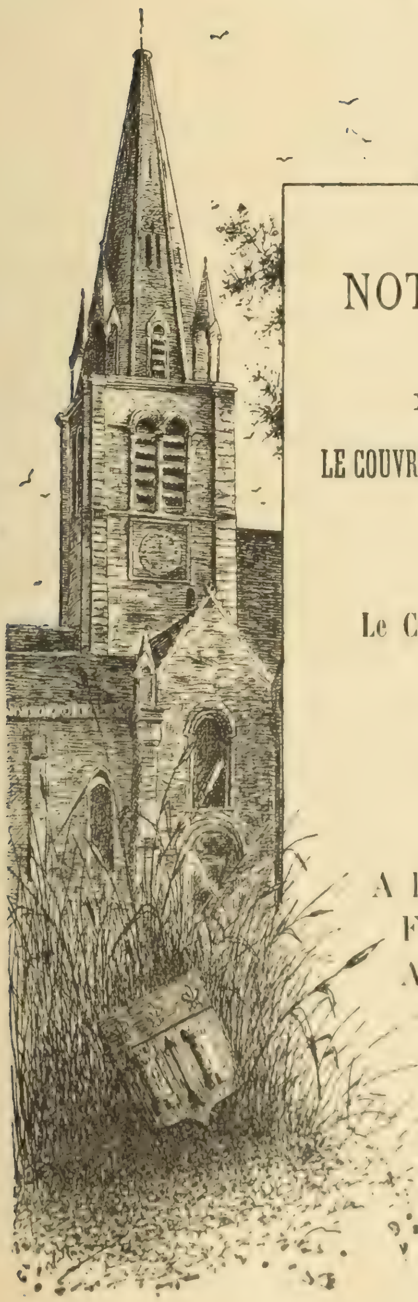
Aucun des huit députés élus n'appartenait à la Sénéchaussée de La Flèche. Toutefois, l'Assemblée ayant nommé quatre suppléants, Urbain-René Davy des Pilletières, avocat à La Flèche (1), fut du nombre.

Avant de se séparer, l'Assemblée du Tiers, pensant qu'il était important d'établir un Bureau de correspondance dans les principales villes de l'Anjou, à l'effet de communiquer par écrit avec les députés et de leur faire passer les éclaircissements dont ils pourraient avoir besoin, nomma membre du Bureau de correspondance pour la Sénéchaussée de La Flèche Rocher des Perré.

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

(1) Il ne siégea point, parce qu'il était le 4e suppléant.

LE COUVRE-FEU



NOTES HISTORIQUES *

DEUXIÈME PARTIE

LE COUVRE-FEU DU XVe SIÈCLE A LA RÉVOLUTION

ART. I

Le Couvre-Feu pendant quatre Siècles

§ I

Le Quinzième Siècle

A l'aurore du XVe siècle, la France est déchirée par les Anglais et les Français. Elle est en butte aux pillages et aux extorsions des gens d'armes et des barons féodaux. Le meurtre, le guet-à-pens, les crimes les plus hideux sont de jour en jour très

* Voir numéros 1 et 2.

fréquents. De ce fait, les routes sont moins sûres que jamais; dans les cités, ribauds et mécréants ne se feront pas faute d'attaquer les passants. A Paris, par exemple, le monde des « escholiers », jeunes et vieux, est très remuant. Tout leur est occasion de cris, de disputes, de rixes même; pas un incident de la rue, pas un rassemblement qui ne les fasse accourir :

« Galoches pieds ferrez y courroient à grand'bandes (1) »

Mais à cela ne se borne pas leur occupation. Pour tout dire, beaucoup d'entre eux mènent une conduite qui, s'ils vivaient au XXe siècle, pourrait bien se terminer non seulement en police correctionnelle mais en cour d'assises (2).

Aussi, la cloche de l'église ou celle du beffroi rappelleront-elles aux bons bourgeois de ne pas trop s'attarder le soir. Même après la suppression des autres sonneries, celle du Couvre-feu subsiste toujours. C'est ainsi qu'en 1419, alors que Paris est au pouvoir des Anglais, « la nuit de la sainte feste de Toussaint, oncques on ne sonna à Paris pour les trespassés, comme coustume est, *se non le guare feu* » (3).

Si le XVe siècle — la première moitié, du moins — est l'époque de la misère, il est aussi, plus que tout autre, le temps où l'imagination n'a que des conceptions funèbres. Partout la mort est « pourtraictée », sur les livres d'heures, les missels, les fresques des cimetières (4). Le soir, des crieurs parcourent les rues des cités, recommandant aux prières les fidèles

(1) Noël du Fail, *Œuvres* l. II., p. 194.

(2) Alfred Franklin, *La vie privée d'autrefois, Ecoles et Collèges*, in-12, pp. 36-37. Sur la sécurité au moyen age, Cf. A. Angot et A. Ledru. *Anecdotes mancelles*, pp. 80 et sq., 155 et sq.

(3) *Journal d'un bourgeois de Paris*, édition du *Panthéon littéraire*, p. 640.

(4) Sur la danse macabre, cf. *Etude sur la danse des morts*, par M. de Laborde, *Moniteur* du 25 décembre 1854; *Nouveau Larousse illustré*, t. III, p. 53; Edouard Hornstein, *Les Sépultures*, Paris, J. Albanel, 1868, in-8°, pp. 136, 140, etc.

trépassés. Parfois, des sonneries nocturnes — *l'abboi-mort,* comme on dit en certains endroits — se mêlent aux patenôtres des crieurs. Nous dirons plus loin que ces sonneries ne doivent pas être confondues avec celle du Couvre-feu.

§ II

Le Seizième Siècle

Fécond en crimes affreux comme ceux de Gilles de Retz, par exemple, le XVe siècle a vu par ailleurs naître et mourir celle « qui fut pure et pieuse jusqu'à l'extase, croyante et confiante jusqu'au miracle, douce et forte jusqu'au martyre (1) », la vénérable Jeanne d'Arc; avec lui finit le moyen âge. Le XVIe siècle, en effet, c'est la Renaissance, aussi bien dans les choses politiques que dans les choses de l'esprit et de l'art. Est-ce à dire pour cela que les coutumes changeront? Hélas non! car l'homme reste toujours le même avec ses vices et ses qualités. Peu à peu, le bourgeois entre dans les fonctions publiques, ecclésiastiques et civiles; il va même jusqu'à posséder des lettres de noblesse. Est-il pour cela assuré de vivre tranquille? Peut-il être certain que, la nuit venue, il ne sera pas attaqué par quelque maraudeur? Pas le moins du monde. C'est justement parce que les bourgeois deviennent les « maîtres de l'argent », selon l'expression d'un ambassadeur vénitien, que les malandrins se feront plus nombreux dans les cités. Les écoliers étaient les plus turbulents. Une ordonnance du Parlement, rendue le 20 août 1554, nous apprend « qu'ils ne rougissaient d'aucune débauche (2), qu'ils rôdaient par la ville portant des habits dissolus, des chemises de mailles,

(1) Mgr Touchet, *Panégyrique de Jeanne d'Arc, Œuvres choisies oratoires et pastorales,* Orléans, 1899, t. I., p. 22.

(2) Noël du Fail, *op. cit.*, t. I, p. 202.

des épées, des dagues et des chapeaux si bas qu'à grand'peine les pouvait-on recognoistre ». La nuit venue, ils ne craignaient pas de « piller et destrousser les allans et venans »; puis ils couraient dépenser l'argent si mal acquis « dans des cabarets et autres très-vilains endroits (1) ». Il sera donc utile que la cloche du Couvre-feu avertisse les bourgeois de rentrer de bonne heure en leur logis.

Vers 1550, nous rencontrons la vieille coutume à Paris (2). Vers la même époque, nous la retrouvons dans une petite commune de la Sarthe, à la Guerche (3). Nous en reparlerons plus loin. A Paris, le Couvre-feu ne dut cependant pas sonner longtemps après cette date. S'il faut, en effet, en croire le dictionnaire de Trévoux (4), le Couvre-feu aurait été aboli par Henri II (1547-1599) (5). Le fut-il complètement? Nous ne le pensons pas, et nous aurons dans la suite de ce récit l'occasion de mentionner encore le Couvre-feu dans la capitale française. Quoi qu'il en soit, l'ignorance de cet ordre d'Henri II nous a valu de la part de Scribe et de Meyerbeer une belle page musicale. Il vous souvient de cette scène de l'acte IIIe des *Huguenots,* dont l'action se passe à l'époque de la Saint-Barthélemy? On vient de célébrer le mariage du comte de Nevers et de Valentine de Saint-Bris, qui est restée en prières au pied de l'autel. La nuit arrive vite sur le Pré-aux-Clercs. Là-bas, la cloche du Couvre-feu sonne lentement. Alors, un archer, suivi des sergents du guet, fait la ronde et chante :

> Rentrez, habitants de Paris,
> Tenez-vous clos en vos logis,

(1) Félibien, *Preuves*, t. III, p. 643. A. Franklin, *op. cit.,* pp. 44, 45.

(2) *Nouveau Larousse illustré,* t. III, p. 367.

(3) La Guerche : canton de Ballon, arrondissement du Mans. *La Province du Maine,* 18 mars 1848, p. 47.

(4) Edition de Paris, 1771, 8 vol. in-f°.

(5) *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux,* t. XLVI, col. 332.

Que tout bruit meure!
Quittez ces lieux,
Car voici l'heure,
L'heure du Couvre-feu!

Le chœur reprend :

Rentrons, habitants de Paris.
Tenons-nous clos en nos logis;
Que tout bruit meure!
Quittons ces lieux,
Car voici l'heure,
L'heure du Couvre-feu! (1)

Et, pendant que s'achève la sonnerie, la foule s'écoule, les uns sont entrés dans les cabarets, les autres retournent en leurs demeures. La nuit se fait de plus en plus sombre.

§ III

Le Dix-Septième Siècle

La vie change d'aspect; avec la réforme sont apparues les multiples discordes intestines. Au siècle précédent, la vie privée était loin d'être protégée; pour être plus aisée, elle n'est pas non plus, au XVIIe siècle, en grande sécurité. Il est vrai que les rues se sont élargies (2), les fortifications ont été détruites pour devenir des promenades; mais la propreté ne règne pas encore : mal pavées, les rues sont boueuses, irrégulières (3). Certaines sont le repaire des truands, et, comme la cloche a le don « de chasser les

(1) *Les Huguenots*, opéra en cinq actes, paroles de Scribe, musique de Meyerbeer, représenté à l'Opéra le 29 février 1836. — n° 17 du livret.

(2) A. de Caumont, *Abecédaire d'Archéologie. Architect. civile et militaire*, p. 350. — Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV* (Édition Colin, 1894), p. 489.

(3) Cf. notre note sur *la Paille dans les Églises*, dans la *Revue historique et archéologique du Maine.*

démons (1) », celle du Couvre-feu se fera toujours entendre et préviendra les ivrognes de s'enfuir au plus vite. A Beaumont-le-Vicomte, elle sonnait tous les soirs, au XVII[e] siècle, au beffroi de l'antique tour (2). Dans un prochain article nous verrons qu'à cette époque la « Riotte » annonçait au Mans la retraite (3).

§ IV

Le Dix-Huitième Siècle

Avec le temps, la sécurité n'augmente pas dans les rues; qu'on en juge plutôt par ces conseils (4) d'un voyageur, le sieur Joachim-Christophe Nemeitz (5), venu en France sous la régence. Après avoir rappelé « la circonspection dont on doit user dans les rues de Paris », il ajoute :

« Pour ce qui est de sortir le soir, on peut le faire en toute sécurité dans les grandes rues jusqu'à dix ou onze heures. Dès qu'il fait nuit, les gens dont c'est le métier allument, dans toutes les rues et sur les ponts, des lanternes publiques qui luisent jusqu'à deux ou trois heures du matin; les lanternes sont suspendues en l'air au milieu de la rue, à distance égale les unes des autres, ce qui est très agréable à voir, surtout d'un carrefour (6). Nombre de boutiques, la plupart

(1) Abbé Thiers, *Traité des Cloches*, cité p. 144.

(2) *La Province du Maine*, 1893, t. I, p. 109.

(3) *Archives du chapitre*. B. 10. Notes aimablement communiquées par M. l'abbé E. L. Chambois que nous tenons à remercier ici.

(4) *Séjour de Paris, c.-a.-d. Instructions fidèles pour les voiageurs de condition... à Paris*, par le S[r] J.-C. Nemcitz-Leide, 1727, 2 vol.

(5) Erudit allemand, conseiller du prince de Waldeck.

(6) En 1715, Paris comptait 5,522 lanternes de ce genre; les lanternes à huile ne datent que de la fin du XVIII[e] siècle, en 1768, pour Paris, en 1769, pour Rouen. Dans cette dernière ville, on rencontrait encore après cette date des lanternes éclairées par des chandelles de suif. — A. de Caumont, *Abécédaire d'Archéologie*, cit. p. 350.

des cafés, les rôtisseries, les cabarets restent ouverts jusqu'à dix ou onze heures; ...c'est pourquoi, surtout lorsque le temps est doux et agréable, on rencontre ici le soir autant de monde que dans la journée. Il arrive donc fort rarement qu'on soit attaqué et volé dans les grandes rues, où une foule de monde passe et repasse sans cesse. Mais je n'affirmerais pas que dans les petites rues, dans les endroits où il y a beaucoup de coins, on ne soit souvent insulté. Je ne conseille à personne d'aller à la ville à la nuit noire. Car quoique le guet ou garde à cheval patrouille par toute la ville pour y empêcher les désordres, il y a bien des choses qu'il ne voit pas. On a de cela bien des exemples (1) ».

Ce n'est pas là chose spéciale à Paris. On peut, en relisant les doléances des Etats de 1789, constater ailleurs les mêmes faits. La mendicité, « fléau destructeur, lèpre hideuse du royaume », remplissait les villes de « vagabonds et les campagnes de voleurs et d'incendiaires (2) ». Par les rues fangeuses (3) couraient de « mauvais garczons », des coupe-jarrets et des truands. Au bailliage d'Etampes, les citoyens voudraient « pouvoir voyager avec sûreté et être chez eux à l'abri des actes des brigands (4) ». Le plus souvent impuissante, la police du temps restait inactive.

N'empêche cependant que des ordonnances de police prescrivaient de sonner le Couvre-feu pour inviter les gens paisibles à rentrer chez eux et à ne pas trop s'attarder dans les rues. A Saint-Malo, ceux qui circulaient dans les rues après le Couvre-feu étaient presque sûrs d'être dévorés.

(1) A. Franklin, *La Vie privée d'autrefois. La Vie de Paris sous la régence*, Paris, 1897, pp. 36-57.

(2) Edme Champion, *La France d'après les cahiers de 1789*, Paris, 1897, Colin, p. 222.

(3) Voyez notre note *Rev. Histor. et Archéol. du Maine*, t. LII, p. 112. Edme Champion, *op. cit.*, pp. 123, 166.

(4) Edme Champion, *op. cit.*, p. 223.

La garde de la ville était confiée à cinquante mendiants que les officiers municipaux choisissaient parmi les indigents les plus dignes d'intérêt.

Pendant la nuit, ils étaient nourris, vêtus et chauffés l'hiver aux frais des habitants, et ils considéraient leurs fonctions de veilleurs comme une sinécure, car on lâchait après le Couvre-feu un certain nombre de dogues, et les honnêtes gens dormaient tranquilles; c'était tans pis pour les voyageurs qui ne connaissaient ni les habitudes locales ni la chanson :

> Ah! bonsoir M.' du Mollet,
> A Saint-Malo, débarquez sans naufrage.

A Nantes, le célèbre beffroi dû château du Bouffay sonnait le Couvre-feu, mais seulement les jours où les fêtes attiraient dans la plus grande ville de l'ouest un grand nombre d'étrangers. On savait qu'il y avait imprudence à ne pas être rentré chez soi avant que le beffroi eût fini son carillon. La police était impuissante à assurer la sécurité des rues et des places, et une foule de gens sans aveu se livraient à mille désordres, d'où l'origine d'un vieux dicton qu'on répétait souvent au XVIII[e] siècle :

« Je m'en moque et de la police de Nantes (1) ».

Louis CALENDINI.

(A suivre.)

(1) Nous empruntons ces détails à M. Joseph de Trémaudan, dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, t. XLVI (30 nov. 1902), colonne 829.

LES PAROISSES

SAINT-BARTHÉLEMY

ET

NOTRE-DAME-DU-CHEF-DU-PONT

A LA FLÈCHE (Suite)

Article II.

NOTRE-DAME-DU-CHEF-DU-PONT

---

§ I. — De 1087 à 1145

Sa fondation en 1087. — Elle est desservie par les Bénédictins (actes de 1093, 1110). — En 1145, ils unissent le bénéfice de Saint-Thomas à celui de Notre-Dame.

L'église Notre-Dame-du-Chef-du-Pont a, du moins, cet avantage sur Saint-Barthélemy d'avoir des origines plus précises et mieux connues.

Jean, le 1er seigneur de La Flèche « *chevalier distingué* » avait fait construire sur le Loir, le fameux château dont il reste quelque vestige à l'entrée du pont des Carmes. En 1087, il donna aux moines de Saint-Aubin (1) « l'église de Saint Ouen (Sainte-« Colombe), telle qu'il la possédait, et la chapelle

(1) Célèbre abbaye bénédictine située près d'Angers. Elle possédait de nombreux prieurés dont beaucoup font aujourd'hui partie du diocèse du Mans.

« construite dans son château en l'honneur de la « Sainte-Vierge » (1).

Cette donation fut acceptée par Saint-Aubin, car on en trouve la ratification au Cartulaire de la célèbre Abbaye (2).

Burbure (3), et de Montzey (4) nous disent, qu'à dater de ce jour, l'église du château devint paroissiale ; j'ai cherché la preuve de ce dire et ne l'ai trouvée nulle part.

Les Bénédictins de Saint-Aubin, s'établissent donc auprès du château « apud Castrum Fissæ », et, en 1095, Jean de La Flèche leur fait encore différentes donations (5).

Jusqu'à la moitié du XIIe siècle, comme nous le prouvent divers documents, entre autres une charte de 1110 (6), les religieux restent auprès de leur

(1) « ... quidam vir nobilis et miles egregius, cui nomen est *Johannes de Fissà* ...... in proprium igitur dedit ecclesiam Sancti Audoeni, sicut et ipse habebat et *Capellam suam quæ in chastello ejus sita est et constructa in honorem sanctæ Mariæ semper Virginis.* » *Archives de la Sarthe*, H. 279, charte notice originale.

(2) Cf. Cartulaire de Saint-Aubin à la bibliothèque d'Angers. « Perinde Cartula de Fissa quomodo Johs dnus ejusdem Castri dedit Sco Albino et ejus monachis eccliam sci aldoeni atq. *Capellam suam in eodem castro constructam in honorem sce Mariæ Virginis.* » Lecture de Montzey, liv. cit. I, 42. — M. le Comte Bertrand de Broussillon, Président de la Société des Archives historiques du Maine, publiera d'ici peu une édition avec tables du Cartulaire de Saint-Aubin. Cette publication, depuis longtemps attendue, procurera de précieux documents à l'histoire du pays fléchois.

(3) Burbure : *Essais historiques sur La Flèche*, p. 2.

(4) De Montzey : *Histoire de La Flèche et de ses Seigneurs*, I, 4.

(5) « *Johannes de Fissa* donne aux moines de Saint-Aubin établis à La Flèche le droit de prendre dans sa forêt, qui est près de son château, le bois nécessaire au chauffage de leur four. » — *Archives de la Sarthe*, H. 279, charte de 1095, contenant le signe de Jean de La Flèche.

(6) « L'an 1110, le 12 des Calendes de novembre, Hélie donna à Dieu et à Saint-Aubin ... la moitié de la foire qu'il avait lui-même établie, auprès du château de La Flèche *(Castrum Fisse)*, le jour de la fête de Saint-Thomas, en l'honneur duquel saint, *il venait de faire construire une nouvelle église.* Il investit de ce don l'abbé de Saint-

chapelle et les noms de leurs prieurs paraissent en maintes circonstances (1).

Pour si importantes que soient ces constatations, puisqu'elles nous montrent, dès la fin du XIe siècle, une église parfaitement organisée quant à son service intérieur, elles n'autorisent pas cependant à conclure que Notre-Dame ait été à cette époque une véritable paroisse.

Mais nous voici en 1145. Les Bénédictins du château de La Flèche, de concert peut-être avec le seigneur lui-même, le Comte Geoffroy le Bel (2), s'efforcent d'obtenir un bénéfice plus important, celui de Saint-Thomas.

Aubin, Archembault, le jour même de cette fête, dans *la maison des moines auprès de son château ...* » *Archives de la Sarthe*, H. 279. M. de Montzey se trompe donc en nous disant qu'avant 1145 « les moines de Saint-Aubin n'avaient pas de demeure à La Flèche » ; cette charte de 1110 prouve le contraire. L'historien fléchois ajoute : « ... au moins comme prieuré », la note suivante va démontrer son erreur : là où se trouve un prieur, il doit, ce me semble, y avoir prieuré. — Cf. *Montzey loc. cit. II. 272.*

(1) Dans la charte de 1087, (déjà citée, au début de cet article) on lit « Hubert prieur » et en 1095 « Frotmond prieur ». Avons-nous là les noms des prieurs de Saint-Thomas, de Saint-Ouen ou de Notre-Dame ? Il faut tout d'abord écarter Saint-Thomas où les religieux ne furent introduits qu'en 1145. Par ailleurs, s'il s'agissait du prieur de Saint-Ouen (Sainte-Colombe) on l'aurait désigné par son titre comme on le fera plus tard dans une charte de la fin du XIIe siècle où l'on voit en même temps, Guillaume prieur de Saint-Thomas, Hermenaud prieur de Sainte-Colombe, Garin curé de Saint-Thomas *(Arch. de la Sarthe H. 279).* Il reste donc que nous avons, *probablement*, les noms des prieurs de l'Eglise de la B. V. Marie du château de La Flèche.

(2) Geoffroy Plantagenet, dit Le Bel, comte d'Anjou, de Touraine et du Maine, duc de Normandie, seigneur de La Flèche, de 1129 à 1152. Il épousa Mathilde, fille de Henri roi d'Angleterre ; elle mit au monde, le 5 mars 1132, au Mans, Henri, plus tard roi d'Angleterre sous le nom de Henri II. En 1145, Geoffroy était fort occupé à réprimer la révolte de Robert de Sablé, de Guy IV de Laval et de son propre frère Hélie, ce qui ne l'empêchait pas de s'occuper des affaires fléchoises — on en a la preuve plus bas. — Je lis dans Montzey *(loc. cit. I. p. 133)* que « Geoffroy mourut au mois de septembre 1152 à Château-du-Loir. Ayant voulu se baigner dans les eaux limpides du Loir, Geoffroy fut atteint d'une pleurésie qui l'emporta à l'âge de 40 ans. Il fut enseveli dans la cathédrale du Mans ».

Sodius, le curé de Saint-Thomas, meurt juste à point, laissant « une maison qu'il venait de faire construire, sur les conseils d'Ulgerius, évêque d'Angers, près l'église Saint-Thomas, pour y loger les prêtres qui desserviraient ladite église » (1).

Par l'entremise de Robert, leur abbé de Saint-Aubin, les religieux demandent cette maison, et bien volontiers, non gratuitement mais moyennant échange, l'évêque Ulgerius octroie aux demandeurs ladite maison (2). Ils l'agrandissent aussitôt, après un arrangement avec les confrères de Saint-Gilles (3).

Le prieuré de Saint-Thomas était établi. Comment s'organise alors le service paroissial ? Les religieux, désormais bénéficiers de Saint-Thomas comme de Notre-Dame, se réservent-ils le service de cette dernière, ou laissent-ils au clergé séculier le soin de desservir les deux églises ?

Si, en effet, ce n'est point le lieu d'étudier cette coexistence au même sanctuaire des deux clergés, régulier et séculier, pas plus qu'il n'importe en ce moment de savoir où le curé de Saint-Thomas, successeur de Sodius (4), pût se loger, lui et ses

(1) *Archives de la Sarthe,* H. 279. « Ce fut fait l'an 1145, indiction VIII ».

(2) Cf. même charte que ci-dessus : cyrographe de Ulgérius, évêque d'Angers.

(3) « L'an de l'Incarnation MCXLV, Geoffroy, fils de Foulques, roi de Jérusalem, étant duc de Normandie et consul d'Angers, Ulgerius, occupant le siège épiscopal d'Angers, et l'abbé Robert administrant le monastère de Saint-Aubin, les religieux de La Flèche, *(Fixe)* voulurent faire construire près de Saint-Thomas de nouveaux bâtiments pour leur prieuré, suivant *les ordres et les conseils du comte Geoffroy* et du sénéchal Geoffroy de Cleers ; mais, se trouvant gênés par l'exiguïté, ils s'adressèrent aux confrères de Saint-Gilles et leur demandèrent le terrain qu'ils possédaient depuis leur maison jusqu'à l'Aumônerie...... » *Arch. de la Sarthe, H. 280.*

(4) Sodius dut avoir pour successeur Garin dont une charte, déja citée, nous a transmis le nom. On lit dans cette charte que « ... le don a été fait à Saint-Aubin, de la dîme de trois quartiers de vigne *in Montafem (sur le Montafoin), ante domum Tadei militis...* »

prêtres (1), il y a toujours la même question à résoudre : Après 1145, les églises Saint-Thomas et Notre-Dame forment-elles deux paroisses distinctes ?

Malgré toute la bonne volonté qu'il puisse avoir de rendre son sujet moins aride et plus attrayant, l'historien ne saurait donner place ici à l'imagination toujours bannie de l'Histoire. J'en demande pardon aux aimables lecteurs des *Annales Fléchoises*, mais je vais donc être obligé de leur présenter encore des vieux papiers authentiques. Qu'ils se rassurent cependant ! Leur patience ne sera pas mise à une trop longue épreuve.

§ II. — De 1145 à 1246

Prieuré et paroisse, actes de 1155 ou 1160, 1192, 1217, 1230. — En 1246, le même clergé séculier dessert Saint-Thomas, Notre-Dame et Sainte-Colombe.

Je trouve un premier document de la fin du XII[e] siècle, car l'époque en est facile à fixer (2). Ni le

(1) Il est curieux de constater que l'évêque d'Angers, Ulgerius, après avoir donné la maison de Sodius aux moines, « acceptait en échange, *une maison sise à Angers, in Baltearia*, habitée par Harduinus faber, et dont les habitants devaient chaque année 15 deniers de cens... ». *Charte citée de 1145, H. 279.* — Le curé de Saint-Thomas devait donc se pourvoir lui-même d'un logis ou *aller demeurer à Angers !!* Du reste les vicissitudes de la maison presbytérale sont difficiles à suivre à travers les siècles, car les curés de Saint-Thomas changèrent souvent de demeure. La maison de Sodius, qui devint le prieuré, était sur l'emplacement de la partie Est de la prison actuelle, et communiquait avec Saint-Thomas par une porte à peu près à l'endroit des Fonts Baptismaux. Le successeur de Sodius (Garin) bâtit alors ou acheta une maison, en face le grand portail de Saint-Thomas, et qui touchait aux bâtiments de l'*Aumônerie*. C'est ce presbytère que les religieuses hospitalières obtinrent pour en faire leur chapelle en 16[illegible]8. C'est aujourd'hui le vestibule du Tribunal et le logement du concierge.

(2) Le don de Geoffroy Molnat fut en effet contesté par son neveu « Harduinus Culfarius », qui, d'accord avec les religieux, porta l'affaire devant la Cour de Henri, roi d'Angleterre (et seigneur de La Flèche), et de la reine Aliénor : par un jugement rendu à Angers, les

nom du donateur ni le don lui-même n'ont d'intérêt pour nos lecteurs aujourd'hui ; seuls les noms des témoins, sont à retenir.

Ce document (pour le dire brièvement) atteste que « Geoffroy de Molnat... donne à l'abbaye de Saint-Aubin 4 deniers de cens... que le prieur de La Flèche (de Fissa) lui devait chaque année sur une vigne située ad Bochevrel (1) (à Bouchevereau).... Le donateur... place avec une baguette ce don sur l'autel dans le chapitre de Saint-Aubin. »

Mais au bas de cet acte on lit : « Témoins : De Monachis : Hylaire, prieur de La Flèche, Herbert, prieur...... ».

Hylaire, prieur de La Flèche, représente sans doute le prieur de Saint-Thomas ? Herbert prieur, serait-il donc celui de Notre-Dame ? Dans l'affirmative il faudrait conclure à l'existence de deux prieurés indépendants ; peut-on ajouter : deux paroisses ?

religieux furent confirmés dans leurs droits ». Si l'on veut bien se rappeler que Henri II fut roi d'Angleterre de 1152 à 1189, qu'il ne fut seigneur de La Flèche qu'à la mort de Geoffroy le Bel (1152) *(Cf. suprà)*, et enfin, qu'il n'épousa qu'en 1154 Eléonore de Guyenne (Aliénor), répudiée en 1152 par Louis VII roi de France, on conclura que ce document a été rédigé 10 ou même 15 ans après l'établissement du prieuré de Saint-Thomas, c'est-à-dire entre 1155 et 1160, car c'est vers cette époque qu'Henri II vint en Anjou et à La Flèche avec Thomas Becket ; cf. *Livre blanc* (imprimé) p. 4 nº 111, cité par M. l'abbé Ledru dans sa magnifique édition de *La Cathédrale du Mans*, p. 162, note 4.

(1) *Archives de la Sarthe*, H. 279. — *Bochevrel* en 1155. — *Le Bourg-Chevreau* en 1542. — *Bourg-Chevreau* en 1566. — *Bouchevereau* 1903.

« Christophe de Maumechin, écuyer, sieur de la Pilletière, la Sansonnière, *le Bourg-Chevreau*, baille à ferme à Jean Treton, marchand à La Flèche, ledit lieu *du Bourg-Chevreau* sur lequel une rente de 10 sols était due au prieuré de Saint-Jacques de La Flèche (1542). » *(Archives de la Sarthe* H. 629.)

« Acte décerné en jugement à frère Jean Faifeu (de Saint-Jacques), chapelain des Boujus (en Verron), de ce qu'il a fourni déclaration *aux plaids de Bourg-Chevreau* des choses tenues par lui de ladite seigneurie (1566). » *(Arch. de la Sarthe*, H. 603.)

Je laisse aux étymologistes le soin de nous dire d'où vient « Bouchevereau » ; je crois, du reste, leur avoir suffisamment éclairé la route.

S'il n'y a pas distinction de paroisses, il est à désirer, du moins, qu'il y ait indépendance pour chaque église, au point de vue temporel. On sait, en effet, que cinquante ans à peine après l'établissement du prieuré de Saint-Thomas, les religieux, venus de Notre-Dame, voyaient péricliter les intérêts matériels dudit prieuré. L'abbé de Saint-Aubin était obligé d'envoyer, en 1192, un de ses religieux, Manassès, avec mission d'éteindre en dix ans les dettes dudit prieuré. C'est du moins ce que nous apprend le document où l'abbé a transcrit la mission de Manassès (1).

Comment l'envoyé extraordinaire s'acquitta-t-il de sa mission ? L'histoire ne nous en dit rien. Toutefois on peut croire que la situation ne s'améliora pas très vite, car on ne trouve plus de donation au prieuré de Saint-Thomas pendant une très longue période.

Pour Notre-Dame, au contraire, il en va tout différemment. La confiance dans la Vierge Marie attire chaque jour de nombreux pèlerins, et ces pèlerins eux-mêmes se chargent de pourvoir aux besoins de l'église, aux frais du culte. C'était le Concordat du moment, et nul ne s'en plaignait, ni prêtres ni fidèles.

Les seigneurs de La Flèche sont toujours les premiers à soutenir cette chapelle que leur ancêtre a fondée, tel Raoul de Beaumont dans une charte de 1217 (2).

(1) *Archives de la Sarthe*, H. 280. Cyrographe contenant que « Geoffroy, abbé de Saint-Aubin, envoie au prieuré de Saint-Thomas de La Flèche *(de Fixa)*, pour dix ans, un de ses religieux nommé Manassès, à condition qu'il acquittera les dettes dudit prieuré montant à 72 livres, qu'il y entretiendra honorablement trois religieux... »

(2) Raoul III, vicomte de Beaumont, seigneur de La Flèche, Sainte-Suzanne, Fresnay, Le Lude. — Il épousa d'abord *Lucie* dont il eut : Raoul mort jeune, Richard III, et Guillaume, le saint évêque d'Angers, qui y reçut la visite de St Dominique. A la mort de Lucie, Raoul III épousa *Agnès* dont il eut Agnès plus tard femme de Louis de Brienne. (Cf. Montzey, loc. cit. I, p. 172 et seq.). — Charte de Raoul de Beaumont, seigneur de La Flèche, portant don à *Notre-Dame*, à l'abbaye

La pieuse chapelle reçut au XIIe et au XIIIe siècles de saintes et royales visites, et entre toutes, la tradition populaire rappelle la visite de saint Louis en 1230, mais le récit en appartient à l'histoire même de la dévotion fléchoise à Notre-Dame-du-Chef-du-Pont. Je la passe donc sous silence, pour arriver à la partie la plus mouvementée de cette vie paroissiale.

En 1246, une charte en fait foi (1), le clergé séculier dessert les trois églises de Saint-Thomas, Notre-Dame et Sainte-Colombe, et c'est le curé de Saint-Thomas qui y remplit le ministère paroissial, avec l'aide de deux chapelains et de deux clers.

Le prieur et le curé avaient besoin l'un et l'autre de subsides pour assurer leur existence et celles de

de Saint Jean de Mélinais et aux religieux, de tous les droits qu'il possédait sur la rivière du Loir *(Lidi)*, depuis le moulin de *Pollers* (Poulliers ?) jusqu'au port *Chevache* (sans doute en face le château).... Fait à Thorée *(apud Thoreiam)*, l'an 1217. — *(Arch. de la Sarthe* H. 439.)

(1) « Charte de Michel, archidiacre d'Outre-Loire (Transligerentis), et Guillaume Lebascle, chanoine d'Angers, de laquelle il résulte qu'une contestation s'étant élevée entre les religieux, abbé et couvent de Saint-Aubin d'Angers et leur prieur de La Flèche, pour leur prieuré de Saint-Thomas *de Fixa*, d'une part, et le curé de Saint-Thomas, pour son église, d'autre part, à raison de ce que le curé demandait aux religieux certaines prémices qu'ils percevaient dans l'église Saint-Thomas... et en outre, à raison de ce que ledit curé disait que le prieur et les moines ne célébraient point les divins offices dans l'église Saint-Thomas, comme avaient coutume de le faire les précédents prieurs. De leur côté, l'abbé, les religieux et prieur demandaient un curé, certaines oblations et prémices, une terre qu'il possédait *apud Ulmum de Vernezellis*.... Les parties après avoir appelé comme arbitres lesdits Michel et Guillaume, font devant eux un compromis.... Les arbitres écoutent les raisons données de part et d'autres et après examen, prennent les résolutions suivantes : ... En outre, *le curé, avec deux chapelains et deux clers seulement,* s'ils les *a à demeurer avec lui, et s'ils sont préposés au service des églises de Saint-Thomas, de Notre-Dame, et de Saint-Ouen de La Flèche....* Au sujet de la célébration des messes et des offices en ladite église, ils ne pourront rien s'entre-réclamer ni s'entre-appeler pour célébrer ces offices etc., etc.,... » Texte latin, du lendemain de Saint-Simon et de Saint-Jude. — *Inventaire sommaire des archives de la Sarthe, H. 280.* — Cf. Montzey, Histoire des seigneurs de La Flèche, II, 276.

leurs prêtres ou religieux. — Telle a toujours été, du reste, la condition essentielle de l'indépendance du ministère sacré et de la vie religieuse. — Aussi, à chaque changement de prieur et de curé, l'accord avec le successeur se concluait-il toujours sur cette question : le partage des offrandes et prémices des églises. Ce n'était cependant qu'à certaines conditions : celles-ci n'étant pas remplies, comme dans le cas qui nous occupe, une contestation s'élevait, et il ne fallait rien moins que l'envoi par l'évêque de deux arbitres angevins pour trancher le différend au mieux des intérêts de chacun.

Ce nouvel accord, que les arbitres Michel, archidiacre d'Outre-Loire, et Guillaume Lebascle, chanoine d'Angers, parviennent à faire conclure en 1246, entre le prieur et le curé de nos églises fléchoises, fût-il de longue durée ? J'incline à croire que non.

De cet acte ou sentence arbitrale, il ressort clairement que le clergé régulier des trois églises n'avait qu'un seul prieur, celui de Saint-Thomas, qui devait plus souvent célébrer la sainte Messe à Notre-Dame ou à Sainte-Colombe que dans l'église de son prieuré. C'est l'un des reproches que lui adressait le curé, et l'une des raisons pour lesquelles il lui refusait le partage des offrandes.

D'un autre côté, le clergé séculier n'avait qu'un seul curé, celui de Saint-Thomas.

Or, si l'entente avait persisté, on ne verrait pas trente ans plus tard, la chapelle du château de La Flèche, constituer une paroisse distincte de Saint-Thomas.

Comment s'opéra cette division ? je ne sais ; il me suffit de signaler le fait.

§ III. — De 1279 à 1291

L'Evêque d'Angers et la fabrique paroissiale de Notre-Dame

Un document, de la plus haute valeur pour l'histoire du diocèse d'Angers, nous démontre d'une manière irréfutable qu'en 1291 et même douze ans plus tôt, en 1279, l'église de la B. V. Marie du château de La Flèche, ou Notre-Dame, était vraiment paroissiale.

Je veux parler du journal de Guillaume Le Maire, évêque d'Angers (1). M. Célestin Port l'avait publié en 1874 (2), mais M. l'abbé Houdebine, le savant professeur d'histoire de Combré, vient d'en donner de nouvelles et excellentes traductions dans l'*Anjou historique* (3).

Nul n'ignore que La Flèche faisait autrefois partie de l'Eglise Angevine et que le diocèse du Mans ne possède notre paroisse et cette partie de la vallée du Loir, (La Flèche, Le Lude) que depuis la Révolution.

Or nous lisons dans le livre de Guillaume Le Maire (4), qu'à deux reprises différentes, il vint remplir auprès de ses prêtres et de ses fidèles fléchois les devoirs de sa charge épiscopale.

Guillaume Le Maire, chanoine d'Angers, avait été élu évêque d'Angers par onze délégués du Chapitre de Saint-Maurice, le mercredi 18 avril 1291. Dès le lendemain, qui était le Jeudi-Saint, il prend la route de Tours, où il va faire confirmer son élection par son

(1) Cf. Célestin Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire,* art. *Guillaume Le Maire.*

(2) M. Célestin Port, ancien archiviste de Maine-et-Loire, publia le journal épiscopal sous ce titre qui lui est resté : *Le livre de Guillaume Le Maire.* — 1 vol. gr. in-4°. — On trouve à la page 49 le passage nous concernant.

(3) *Anjou historique*, Septembre 1901, Mars 1902, Septembre 1902.

(4) Cf. *Anjou historique,* Septembre 1902, pp. 113-133.

Métropolitain ou plutôt « *sede vacante* » par le Chapitre de l'Eglise métropolitaine (1).

Le lundi de Pâques, il arrive à Tours ; le mardi, le Chapitre l'examine et le confirme dans son élection. Le mercredi, après le départ de ses deux chanoines, chargés d'aller « quérir ses régales devers le roi de France » (Philippe-Auguste), le nouvel évêque quitte la ville de Tours.

« ... Le jeudi suivant, dit-il, nous étions à Mélinais (2), c. a. d. au monastère dudit lieu, où nous devions résider jusqu'à la réception de nos régales... »

C'est au « Moustier de Saint-Jean de Mélinais » que l'évêque d'Angers commence l'exercice de ses fonctions épiscopales. Il serait intéressant d'étudier les rappels à l'ordre qu'il envoie à Messire Gervais, curé du Lude, à Messire Guillaume Baril, curé de Bazouges-sur-Loir, aux frères Thomas et Michel de la léproserie Saint-Jacques de La Flèche. Toutefois, de cette partie de la relation épiscopale concernant le pays fléchois, je ne retiens aujourd'hui qu'un fait : La nomination, par l'évêque, du Procureur de la fabrique de la B. V. Marie de La Flèche. J'en cite la traduction donnée par M. l'abbé Houdebine (3) :

(1) Monseigneur Raymond de Montbazon, n'était encore qu'archevêque élu de Tours. Il était fils de Geoffroy de Montbazon et de Jeanne de Vendôme. (Note de M. l'abbé Houdebine, *Anjou historique*, loc. cit.)

(2) Mélinais était une Abbaye de Genovéfains de l'Ordre Réformé de Saint-Augustin, fondée en 1180, d'après la charte de consécration, sur le territoire de Sainte-Colombe de La Flèche. Les quelques bâtiments qui en sont conservés ne peuvent donner l'idée de l'importance de cette abbaye autrefois fort célèbre. — Après l'installation des Jésuites à La Flèche, Henri IV unit à leur collège l'abbaye et ses dépendances ; une bulle du Pape Paul V vint bientôt confirmer ce décret royal, mais le collège ne put jouir de son bénéfice qu'en 1618. Les Génovéfains restèrent à Mélinais, mais ils n'eurent plus qu'un prieur, dont le dernier fut le P. Chollet nommé en 1789. — Lors de la visite de Guillaume Le Maire, l'abbé de Mélinais était Mathieu ou Macé de Baracé.

(3) Cf. *Anjou historique*, Septembre 1902, pp. 123-124. Grâce à l'aimable communication que m'en a faite M. Houdebine, et dont je le

« L'an du Seigneur 1291, le vendredi d'après la Quasimodo, nous avons député et constitué Jehan Roncin, Procureur de la fabrique de la Bienheureuse Vierge Marie, du consentement *du prieur* (1) et de quelques-uns *des principaux paroissiens de ladite église*, pour recevoir et exiger les revenus, redevances et autres choses regardant ladite fabrique. Il a juré de se comporter envers nous et *les paroissiens* dudit lieu « fideliter in promissis » et de nous rendre un compte fidèle des revenus à notre réquisition.

« Maurice Le Caorcin et sa femme, sont tenus de lui rendre 10 livres, 18 sols et 6 deniers ; de même 67 sols, 5 deniers et 1 obole ; de même 65 sols, et Thomas Le Boucher, 25 sols ; de même Eloi du Pont et son épouse 47 sols, quand ils en seront requis. Desquelles sommes lesdits débiteurs nous ont confessé être redevables à la fabrique dessus-dite. Ledit Roncin devant à ladite fabrique 16 sols, qu'il a confessé avoir reçus au nom et compte de ladite fabrique. »

En 1291 la chapelle du château de La Flèche, était donc bien constituée en véritable paroisse. J'ajoute qu'il en était ainsi au moins depuis douze ans (1279 ou 1280) puisque, avant Jehan Roncin, d'après le journal de l'évêque lui-même (2), c'est Maurice Le

remercie de nouveau, bien sincèrement, je puis donner le texte latin exact du journal épiscopal :

« *Procuracio fabrice Beate Marie de Fixa. Anno Domini M° CC° Nonagesimo primo, die Veneris post Quasimodo, deputavimus et constituimus Johannem Roncin procuratorem fabrice ecclesie Beate Marie de Fixa, de consensu prioris et quorumdam majorum parrochianorum dicte ecclesie, quoad recipiendum et exigendum redditus, obvenciones et alia spectancia ad dictam fabricam, qui juravit se fideliter habiturum in premissis et fidelem racionem nobis super premissis redditurum et parrochianis dicti loci, quando fuerit requisitus ; et tenentur Mauricius Le Caorcin et ejus uxor eidem reddere decem libras.... Dictus vero Roncin debebat dicte fabrice sexdecim solidos, quos confessus fuit se recepisse nomine et racione fabrice predicte...* »

(1) De quel prieur est-il question ici ? Est-ce celui de Saint-Thomas ou de Notre-Dame ?

(2) « *Hœc est computacio facta per Audam, uxorem Mauricii Caorcin, coràm nobis apud Mellineis, de hiis que habuit et recepit de oblacionibus, censibus et redditibus et aliis deputatis spectantibus ad ecclesiam Beate Marie de Fixa a duodecim annis citra, die Veneris post Quasimodo anno quo supra, assignata ad computandum et racionem reddendum super premissis per juramentum suum prestitum coràm nobis die Mercurii precedenti.*

Caorcin qui percevait les revenus de la fabrique, « a duodecim annis citra » :

Voici le compte fait par Aude, femme de Maurice Le Caorcin, devant nous, à Mellinais, de ce qu'elle a reçu des oblations, cens, revenus et « aliis deputatis » ayant trait à *l'église de la Bienheureuse Vierge Marie de La Flèche, depuis douze ans.* Elle avait été assignée le vendredi d'après la Quasimodo, année comme dessus, à nous rendre compte et raison « super premissis » après serment prêté devant nous le mercredi précédent.

Recepte faite par ladite Aude, déduites les mises et dépenses faites pour l'utilité ou la réparation de ladite église, qu'elle estime à 11 livres 6 sols 5 deniers ; elle a, chez elle, le produit des quêtes faites par elle-même dans ladite église, soit 10 livres 18 sols 6 deniers ; de même le produit du tronc et « reliquiis » depuis la fête de l'Annonciation (25 mars), de l'an du Seigneur 1280, soit 67 sols 5 deniers 1 obole. Des autres recettes et mises elle n'a cure. De même desdites quêtes 60 sols sont dûs par Thomas Le Borrelier, à qui ladite Aude les avait confiés.

Somme de la recepte entière avec ce qui est dû : 17 livres 10 sols 11 deniers 1 obole. — Guillaume de la Curie ledit jour a fait le compte (1) —.

« *Recepta facta per dictam Audam, expensis et misiis conversis in utilitatem et reparacionem ecclesie predicte deductis, quas estimat undecim libr (as) sex solid (os) quinque denar (ios) et habet apud se de questis, factis per eamdem, contemplacione dicte ecclesie, decem octo solidos sex denarios, item de trunco et reliquiis, a festo annunciationis Dominice quod fuit anno Domini M° CC° octuagesimo....* »

(1) J'ai signalé dans la bibliographie pour 1902 (*Annales Fléchoises*, janvier 1903, p. 50) un article de M. l'abbé Froger sur ce passage du journal de Guillaume Le Maire. Le savant historien, dont nos lecteurs ont pu lire par ailleurs les élogieuses appréciations données par M. André Hallays, nous a donné une longue suite d'études intéressantes sur la vie et l'administration des fabriques paroissiales à travers les siècles. Le livre de Guillaume Le Maire et le texte que l'on vient d'en lire font émettre à M. l'abbé Froger les conclusions suivantes : « ... Ce « vocable *fabrique* ne désigne plus, comme au IXe siècle, l'ensemble des « propriétés ou des revenus qui servaient de dotation à l'église parois- « siale, et dont le curé seul, sous la surveillance de l'évêque ou de « l'archidiacre, avait la gestion. Il y a à La Flèche, dès 1270, un « administrateur laïc, que l'évêque désigne, et qui tient ses pouvoirs « par conséquent de l'autorité ecclésiastique, mais non sans que le « prieur-curé et les principaux habitants aient donné leur assentiment « au choix qui a été fait du titulaire de l'emploi. Cet administrateur

J'ai cité du journal épiscopal tout ce qui concerne la paroisse Notre-Dame ; inutile d'insister davantage. Aussi bien ne pourrais-je déterminer le temps que subsista cette division paroissiale, car le XIVe siècle ne nous a pas encore dévoilé, que je sache du moins, de documents capables de jeter un peu de lumière sur ce sujet. Nous le constaterons dans la dernière partie de cette notice.

PAUL CALENDINI.

(A suivre.)

« ainsi désigné, gère, sous sa réponsabilité privée, les biens de l'église ; « il rend compte de son administration, non seulement à l'évêque qui « l'a nommé, mais à ses concitoyens quand ceux-ci le réclament.... » Cf. *Province du Maine*, T. X. p. 349. M. l'abbé Froger donne à son intéressant article le titre suivant : *La Fabrique de l'Eglise paroissiale de La Flèche au XIIIe siècle,* et il le repète, plus tard, en ces termes : « ... C'est là qu'il (Guillaume Le Maire) *s'occupa des affaires de l'église paroissiale de La Flèche...* ». On pourrait croire, ce me semble, que la paroisse dont s'occupe ici l'évêque d'Angers, était l'unique paroisse de La Flèche. Or nous savons que Saint-Thomas existait toujours et que Notre-Dame ne venait qu'en second lieu.

CERANS-FOULLETOURTE

(SUITE)

LA FABRIQUE

La fabrique renferme un fonds d'archives très important pour l'histoire locale. Me Ambroise Bellanger, peu après avoir pris possession de la cure, en fit dresser un inventaire détaillé en 1749, par Me Jean Pillot, notaire royal à Foulletourte, et les déposa « soubs le pulpitre du cœur » de l'église, fermé à trois clefs différentes les unes des autres, la première pour lui, la seconde et la troisième pour les procureurs syndic et fabricier.

Les ressources de la fabrique consistaient avant 1789 en rentes foncières et dans la location des bancs et de quelques terres vendues en l'an III comme biens nationaux : le lieu des Cloteaux, à Nicolas Fouqueré, de Cerans, pour 5,025 livres ; deux quartiers de vigne au clos des Mulottières, à Pierre-Ambroise Houdayer, de Cerans, pour 1,000 livres ; le champ du Quartier (un journal), à Louis Fricard, de Cerans, pour 3,000 livres, et le champ Pourri, à Louis Rolland, aussi de Cerans, pour 1,225 livres.

Le 1er avril 1759, le général des habitants s'assembla et décida avec Me Charles Bouvet, curé de Cerans, Me Nicolas Fouqueré, son vicaire, et le marquis de Broc, brigadier des armées du roi, seigneur des Perrais, vicomte de Foulletourte et patron fondateur de l'église paroissiale de Cerans, pour augmenter le revenu de la fabrique, « de ne point soufrir de bancs dans toutte l'étendue de la nef et des bas côtes qui ne fût arrenté et bien fondé ». Les habitants autori-

sèrent « le sieur curé ou le procureur fabricier » à s'emparer « de tous les bancs et bancelles..... actuellement dans l'église, qui ayderont à la construction desd. bancs » à établir. « Bien entendu que s'il y a quelques bancs fondés à présent, ils seront mis à la place et rangs des classes différentes et refaits sur le même modelle ».

On distribuera, dirent-ils, tous ces bancs, « de même forme et grandeur..., le long de la nef en trois classes, dont la première qui sera le tiers des bancs des deux côtés payra un écu ; la seconde classe qui sera le second tiers des deux côtés payra quarante sols et la troisième qui est le tiers restant dans le bas de la nef payra trente sols ; la quatrième classe sera tous les bancs qu'on mettra dans les bas côtés, qui payeront vingt sols » ; et pour une cinquième classe on mettra, cramponnée dans le mur, une planche tout autour de l'église, « dont chaque personne qui y voudrait place payrait trois sols ». Tous les bancs seront mis aux enchères, et « la recepte de ce que payra un chacun se fera tous les ans le premier dimanche du mois de may de chaque année.

« Et le cas venant que dans l'adjudication des bancs il y eut quelque jalousie pour les premières places de chaque classe, est convenu entre nous (le général des habitants) que les places se tireront au sort, la droite faisant numéro premier et la gauche numéro second et ainsi successivement, et à ce moyen chacun tiendra au sort suivant l'évennement. »

Douze personnes s'inscrivirent aussitôt pour un banc de première classe, quatorze pour un banc de seconde classe, et trois pour un banc de troisième classe.

Le 22 avril suivant, on adjugea aux enchères, devant la grande porte de l'église, la construction de ces bancs à Mathurin Bellanger, menuisier « au bourg de Foulletourte », pour 280 livres. Leur réception fut

faite par les commissaires nommés à ce sujet par les habitants et Me Charles Bouvet, curé de Cerans, le 11 août de la même année (1).

Les rentes foncières dues à la fabrique lui avaient été léguées pour la célébration chaque année de services religieux. Leur liste est assez longue : 12 sols sur le lieu de La Termelière, 50 sols sur celui de La Girardière, à Roizé, pour une messe basse. En 1604, Jean Pressoir avait donné par testament 2 sols 6 deniers sur une demi-hommée de pré sur le chemin de La Grande-Poterie à Couléard, pour un service de trois grandes messes avec vigiles des morts ; en 1605, Ambroise Devaux, veuve Guillaume Mersenne, 20 sols sur une pièce de terre à La Pauverdière, laquelle devait déjà 12 sols de rente à la fabrique et une pinte d'huile ; en 1630, Me Michel Métivier, 6 livres sur la métairie de Rouveau, à Oizé, pour un service de trois grandes messes ; en 1645, Me Alexis Le Baichu, prêtre et receveur au prieuré de La Fontaine-Saint-Martin, 30 sols sur le lieu de La Termelière, pour avoir pour ses frères et sœurs un « droit de banc en l'église et pour conserver la place que tient lespitafe que deffunct Me Alexis Le Baichu, son père, a fait mettre en ladite église » ; en 1648, Thomas Mauboussin, 60 sols pour un service de trois grandes messes avec vigiles ; François Bellanger, 5 livres sur la moitié du lieu du Petit-Livernois, pour deux services semblables ; en 1653, Jean Hamard, « teissier en toille », 4 livres sur le lieu de La Lenauderie, à Mézeray, pour un service de trois grandes messes ; en 1668, Pierre Le Roy et Antoinette Gautier, 40 sols sur le champ de l'Arrachis, au lieu de la Bouglière, à la même charge ; en 1673, Louise Duteil, veuve Marin Georgie, 15 livres pour une messe chaque samedi ; en 1677, André Legué et Françoise Degoulet, sa femme, 5 livres sur le lieu de

(1) Archives de la fabrique de Cerans.

La Blinière, pour un service de trois grandes messes; en 1679, la veuve Mathurin Furet, 5 livres pour un service semblable; en 1680, Michelle Brossard, 50 sols sur une maison à La Chauvelière, pour un même service; vers 1680, Françoise Aubert, veuve Nicolas Le Jeune, 60 sols sur deux petites pièces de terre appelées les champs du Milieu, près le cimetière, pour une messe le jour de saint François; en 1698, Me André Lestourmy, curé de Clermont, 30 livres pour une messe le premier jeudi de chaque mois; en 1720, Me Marin Georgie, 8 livres sur le lieu des Grandes-Forges, pour une messe basse le samedi de chaque semaine.

En 1637, Me Henri Pauvert, sieur de La Roche, chapelain des Perrais, avait légué une somme de 600 livres pour un service de trois grandes messes à perpétuité et deux messes basses le lundi et le jeudi de chaque semaine; en 1629, Me Nicolas Trouillard, curé de Cerans, 1,200 livres pour un service de trois grandes messes avec vigiles le jour de saint Nicolas d'hiver; en 1649, Honorée Lestourmy, veuve Jean Piveron, hôte aux *Trois Rois*, à Guécélard, 60 livres pour un même service; en 1661, Me Michel Michelet, le taillis des Godonnières, contenant un demi-journal, à la même charge; en 1688, François Dutertre, deux quartiers de vigne au clos des Mulottières, 720 livres en argent et 12 sols sur le lieu de Chiencourt, pour deux services semblables; en 1692, Sébastien Dutertre, le champ d'Abas et le tiers de quatre quartiers de vigne, près Chiencourt, pour un même service et l'entretien de la lampe; en 1748, Me Ambroise Bellanger, curé de Cerans, le champ du Quartier, près Chiencourt, et celui des Clotteaux, pour quatre services de chacun trois grandes messes avec vigiles et douze messes basses par an.

La fabrique percevait encore une pinte d'huile sur une pièce de terre à La Pauverdière, une autre pinte

d'huile de noix sur le lieu de La Termelière, et trente livres sur le lieu du Pré, léguées par Me Nicolas Métivier, prieur de Parigné-le-Pôlin, en 1720, et trois livres de cire jaune, estimées à 20 sols la livre, sur le pré du Ruisseau et un champ nommé le Champ-du-Bois.

Les propriétaires de trois quartiers de vigne au clos des Mulottières devaient « fournir le pain et le vin nécessaires pour les messes qui se disent chaque jour dans l'église » de Cerans. En 1675, François Dutertre se reconnaît débiteur de cette rente et en être chargé, pour sa part, du 2 février au 15 septembre ; Françoise Aubert, veuve Nicolas Le Jeune, déclare la devoir du 15 septembre à la Toussaint, et Ambroise Morand, sacriste, de la Toussaint au 2 février (1).

LA CURE

L'origine de la paroisse de Cerans est inconnue. Son nom est mentionné pour la première fois en 1109, par Hélie de La Flèche, qui affecte son église, avec les oblations et les sépultures, à la dotation du prieuré d'Oizé (2).

En 1150, Guérin de Cerans figure à la donation de l'église de Parigné-le-Pôlin, faite au monastère de la Couture par l'évêque Guillaume de Passavant, et en 1173 il assiste comme témoin dans un accord entre les moines de Saint-Aubin d'Angers et le curé de Luché (3).

Sept décimateurs se partageaient les dîmes de la paroisse : le curé, les prieurs d'Oizé et de Roëzé, les

(1) Archives de la fabrique de Cerans.

(2) *Ecclesiam Sanctæ Mariæ Virginis de Acerans*... 1109 (Carta fund. prior. de Oyziaco. — Cauvin, *Géogr. ancienne*, p. [illegible]).

(3) Cauvin, *Géogr. ancienne*, p. [illegible]. — Archives de la Sarthe, H. 267. — Comte B. de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. II, p. 298.

chapelains de Saint-Lazare d'Oizé et de Sainte-Catherine de Foulletourte et les prieurs de La Fontaine Saint-Martin et de Château-l'Hermitage.

Le 26 mars 1560, Jacques Taron, lieutenant-général du sénéchal du Mans, maintint Mᵉ Jehan Aubert, curé de Cerans, dans son droit de percevoir la dîme des laines des brebis et des moutons de la paroisse, que quelques particuliers se refusaient à lui payer. Toutes les dîmes se levaient alors, et même cinquante ans plus tard, à la dixième partie. Les prétentions des habitants à ne les acquitter « qu'à raison de la quinzième et seizième gerbe » leur suscitèrent un procès devant la sénéchaussée du Maine. Sur les conseils de Mʳᵉ Charles de Maillé de La Tour-Landry, chevalier, marquis de Jalesne, et de Marie-Madeleine de Broc, son épouse, seigneur et dame de la paroisse de Cerans, Mᵉ Michel Michelet, curé de Cerans, prieur de Parigné-le-Pôlin et doyen rural d'Oizé, et ses paroissiens assemblés au son de la cloche, à l'issue de la grand'messe, le 28 octobre 1665, s'accordèrent « amiablement et fixèrent les dîmes « à la treizième gerbe et toutes les choses sujettes à la dixme à la mesme raison de la treizième, et mesme les bleds noirs au treizième scillon appelé le javelier ».

Le prieur d'Oizé prenait les deux tiers des grosses dîmes sur environ la moitié de la paroisse, et le prieur de Roézé le tiers dans l'autre moitié. Le premier abandonnait les siennes au curé de Cerans pour 140 livres en 1665, et 120 livres, trois poids de chanvre et deux agneaux en 1679; le second, pour 70 livres en 1789.

Le chapelain de Saint-Lazare d'Oizé possédait le tiers des grosses dîmes sur une petite partie de Cerans et la prieure de La Fontaine un autre tiers.

Le prieur de Château-l'Hermitage, par une transaction du 3 avril 1437, recevait du curé de Cerans, en échange du tiers de la dîme du blé dû à la cure,

auquel il avait droit, « trois septiers (1) de froment, treize septiers de seigle, quatre septiers d'orge, deux d'avoinnes..., mezure de Foulletourte, et deux chartées de paille audict Cerans le sabmedy » qui suit « la N.-D. angevine de chacune année ». Toutefois, au cas où « lesd. bleds ne fussent pas prêts au jour marqué », le curé de Cerans devait payer « auxd. sieurs religieux pour chaque jour de retardement 2 sols 6 deniers ». En 1679, le curé de Cerans leur donnait douze septiers de seigle, trois de froment, trois d'orge, quatre d'avoine et deux charretées de paille.



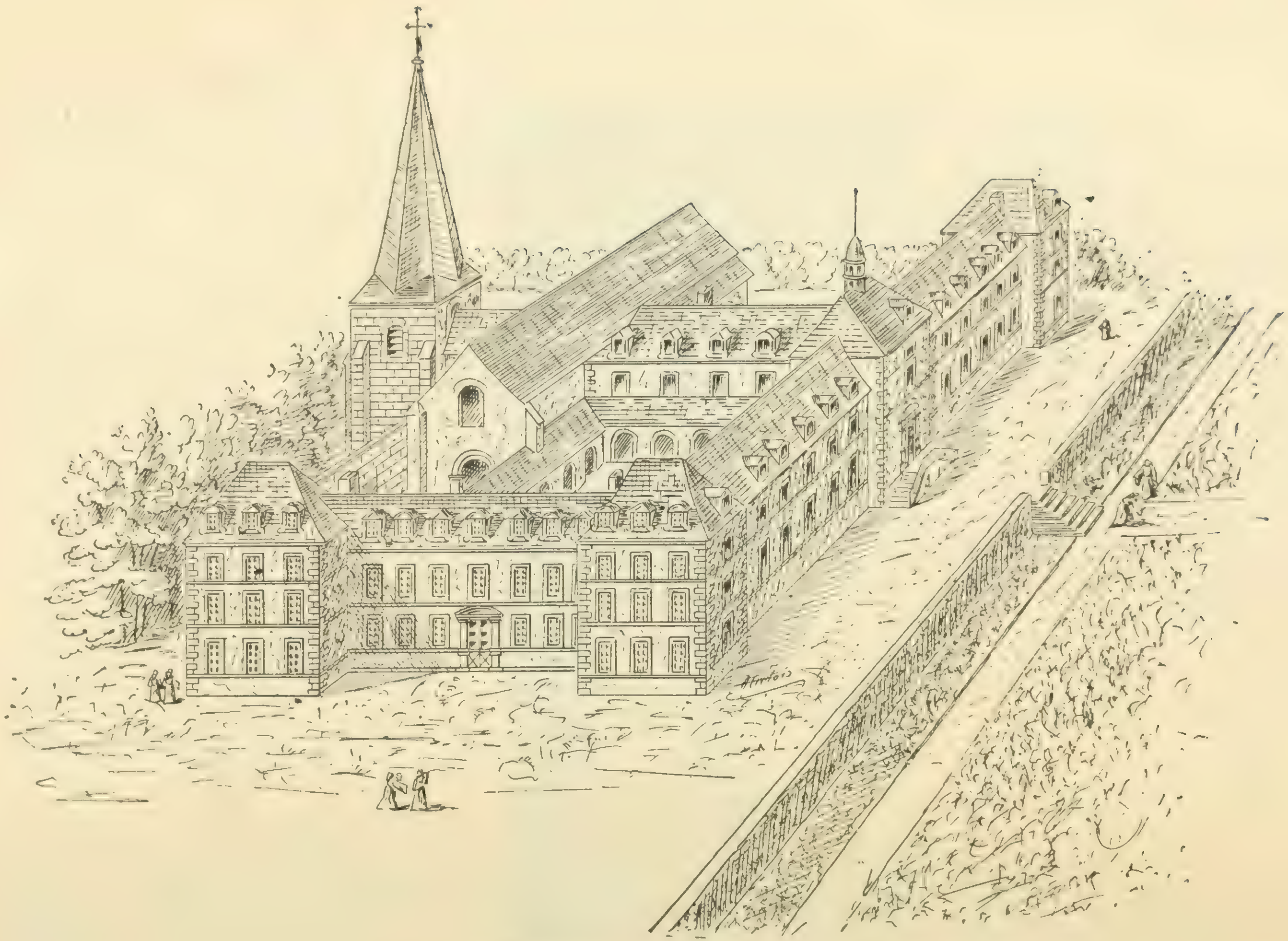
PRIEURÉ DE CHATEAU-L'HERMITAGE 1901

Le chapelain de Sainte-Catherine de Foulletourte avait seulement les deux tiers des gros blés « seigle, froment, méteil, bagoreaux, orge, avoinnes », dans le « canton de Sionnais (2) ».

Les revenus de la cure, évalués 800 livres en 1789, étaient importants. Me Marin Boudet, prêtre, chanoine prébendé en l'église du Mans et y demeurant, curé de Cerans, en baille le 1er mars 1583, « à titre de ferme et non autrement », pour six ans, à Me Nicolas Trouillard, clerc, demeurant en la paroisse de

(1) Le septier valait douze boisseaux.

(2) Archives de la fabrique de Cerans. — Négrier de La Crochardière, *Observations sur la ville du Mans et la province du Maine*, t. III, p. 185. Ms. de la Bibliothèque de la ville du Mans.



VUE DU PRIEURÉ DE CHATEAU-L'HERMITAGE

(Copie d'un dessin original fait en 1770 par Jacques Olivier, arpenteur.)

Cerans, fils de Pierre Trouillard, marchand laboureur, « tous les fruicts, profits, revenus et émoluemens..., tant maisons presbitéralles, jardins, terres labourables, prez, vignes, rentes, droits de disme que tout autres choses qui en dépendent, sans en faire aucune réservation, à la charge que ledit preneur a promis et sera tenu dire ou faire dire ou célébrer le service divin deu et accoutumé estre dit et célébré en icelle église, administrer les saints sacremens aux parroissiens d'icelle paroisse tant à sains que malades de quelque maladie que ce soit, fera les aumosnes aux pauvres de lad. parroisse ainsi que le curé est tenu faire et du tout en libérera et acquittera led. sieur bailleur, à peine de tous interrest, payra les charges ordinaires deues pour raison de lad. cure, ensemble le gros deu au prieur de Chasteaux et acquittera les cens, rentes, charges et debvoirs que le temporel de lad. cure est tenu faire aux jours, termes et lieux accoustumés ». En outre, Me Nicolas Trouillard devait en payer à Me Marin Boudet, « en sa maison au Mans, la somme de huit vingt-six écus deux tiers de ferme revenant à cinq cens livres tournois, payables aux deux termes de saint Luc et..., moitié par moitié », et lui donner chacuns ans pendant led. bail... trois dousaines de chapons moitié gras et moitié de pailles, quatre poids de chanvre, demie douzaine de conils entre la Toussaincts et caresme prenant, deux dousaines de poullets à leur saison,... deux chartées de pailles de seigle,... un porc gras à son choix sur la porcherie dud. presbitaire lorsque les porcs seront engraissés, et un mouton au temps des vendanges ». Il s'engageait aussi à recevoir son bailleur « deux ou trois foys lan quand il ira par lad. cure et luy administrera vivres pour luy, ses hommes et chevaux », et à tenir et entretenir « les maisons, bastiments et édifices de lad. cure, terres, hayes, clotures et fosses desd. choses qui en dépendent en bonne et suffisante

réparations et comme elles lui » sont « baillées au commencement du présent bail ». Me Boudet se réserve « le droit de patronage et collation a luy apartenant à cause de lad. cure (1) ».

La cure de Cerans possédait avant la Révolution la closerie de La Rouillère et quelques terres, toutes vendues en 1791 comme bien national : La Rouillère, composée de maison manable, grange, étables, jardins et quinze journaux environ de terre labourable, à Pierre-Ambroise Houdayer, curé de Cerans, pour 5,300 livres; les prés du Ruisseau (deux hommées), des Carreaux et du Gué (de chacun trois journées), les champs du Fromenteau, près Rosiers (deux journaux), deux quartiers de vignes au clos de Couléard et de Mondan, et treize arpents de bois taillis nommés les Godonnières, au même, pour 20,275 livres; et le champ de la Gironde (deux journaux), à Jean Fouillet, marchand à Cerans, pour 1,525 livres. Pierre-Ambroise Houdayer, curé de Cerans, acquit en l'an III la grange dîmeresse pour 6,850 livres.

Elle percevait, en rentes foncières, 22 sols sur le lieu du Buisson, 2 sols 6 deniers sur celui de La Jeunaisière, 50 sols sur celui des Girardières, à Roézé, à la charge d'une messe basse par an, 7 sols 6 deniers sur une demi-hommée de pré près de Couléard, et 2 sols de cens sur des terres et des vignes nommées les Frogeries (2).

La cure relevait du vicomte de Foulletourte à la rétribution du divin service, et le lieu de La Rouillère, dépendant de son temporel, à 2 sols 6 deniers de cens, une corvée à faner et une corvée à bianner (3).

Les curés de Cerans dont les noms nous sont parvenus sont : Jean Marie, 1437; Mathurin Pescherat,

(1) Archives de la fabrique de Cerans.

(2) Archives de la fabrique de Cerans.

(3) Archives des Perrais.

1469-1520 (1); Jean Doultre, chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris, 1525 (2); Jean Aubert, bachelier en droit, 1556-1575; Marin Boudet, chanoine prébendé de l'église du Mans, 1575-1589; Nicolas Trouillard, prieur de Parigné-le-Pôlin, doyen rural d'Oizé, 1589-1637 (3); Michel Michelet, 1647-1675; René Métivier, 1675-1706; Ambroise Bellanger, 1706-1748; Ambroise Bellanger, prieur de Parigné-le-Pôlin, 1748-1752; Charles Bouvet, doyen rural d'Oizé, 1752-1760; Julien Guyet, 1760-1777; Pierre-Ambroise Houdayer, 1777-1822; Poitevin, 182.-183.; Legrand, ...-1841; Julien Couallier, 1841-1875; Albert Marquet, 1875-1890; Emilien Jaillard, 1890-1900; Louis Leseul, 1900 (4).

Curés de Foulletourte : Legrand, 1841-1844, René Bouvet, 1844-1850; Chevalier, 185.-187.; Gaignard, 187.-1889; Albert Lemée, 1889-1900; Toussaint Lottin, 1900.

Pierre-Ambroise Houdayer prêta en 1791 le serment exigé par la Constitution civile du clergé, ainsi que Pichard et Jean Fouqueré, ses vicaires (5). Il vécut à Cerans, très retiré, pendant toute la Révolution, et après le Concordat reprit possession de sa cure. Il

(1) Archives des Perrais.

(2) Archives du Chapitre du Mans.

(3) Me Nicolas Trouillard mourut à Cerans en janvier 1643. Par son testament, passé devant Me Jacques Lestourmy, notaire royal à Foulletourte, le 22 septembre 1626, et par divers codicilles, il fondait un service de trois grandes messes dans l'église de Cerans, le jour de saint Nicolas d'hiver, et léguait à cette intention une somme de douze cents livres, que le procureur de la fabrique devait employer en fonds d'héritage. Il donnait 300 livres « à la fabrique dudict Serens pour ayder à construire et édifier une aisle et eslargissement à l'église dudict lieu du côté du presbitère »; 10 livres à l'Hôtel-Dieu de Coeffort, du Mans; 60 sols au « recepveur des pardons de la Trinité..., pour demeurer es prières des gens de bien »; 20 draps et 20 chemises « aux plus pouvres de lad. paroisse de Serens », et ses deux missels et son calice à son église (Archives de la fabrique de Cerans).

(4) Archives de la fabrique et registres de l'état civil de Cerans.

(5) Pichard était vicaire de Cerans depuis quelques années et Jean Fouqueré depuis 1771.

mourut le 24 novembre 1822, à l'âge de 73 ans, regretté de tous ses paroissiens.

Le 1er décembre 1678, Me Jean Bellanger, prêtre habitué à Cerans, légua par testament olographe aux deux vicaires de la paroisse, pour en « jouir et dispozer... alternativement de an en an », deux rentes foncières annuelles et perpétuelles, l'une de 40 livres et 2 chapons sur le lieu de La Piardière, et l'autre de 30 livres sur celui de L'Aubépin, à Cerans, à la charge par le prêtre lors pourvu de réciter « à haulte et intelligible voix tous les dimanches de l'année, à heure de première messe, le *Pater Noster*, l'*Ave Maria*, le *Credo*, le *Confiteor* et les prières que l'on doit dire avant et après le repas, le tout en latin et en français, avec les commandements de Dieu et de l'Eglise...; de faire le catéchisme aux enfants, devant ou après vespres, ... tous les dimanches depuis le premier dimanche de l'Avent jusques au dimanche de l'octave du Saint-Sacrement, et encore trois fois chacune sepmaine pendant le Caresme, à l'heure la plus commode, pour disposer les enfants à la première communion, et le reste de l'année, scavoir depuis le dimanche dans l'octave cydessus jusques à l'Advent, tous les premiers ou seconds dimanches de chaque mois, d'enseigner au peuple l'exercice journalier du chrestien, qui consiste à faire le matin des actes d'adoration et d'amour de Dieu, d'action de grâces, d'offrande de soy-mesme à Dieu et de ses actions journallières, et le soir l'examen de conscience avec tous ses points »; de dire une messe de la Vierge à l'autel de la Nativité de Notre Seigneur tous les samedis de l'année, et de faire célébrer un service de trois grandes messes, pour le repos de son âme, le lendemain de la fête de saint Jean-Baptiste.

Il donnait en outre 200 livres pour des messes basses; aux Récollets, aux Carmes et aux Capucins de La Flèche, aux Capucins et aux Minimes du Mans,

à chacun 20 livres, pour des messes basses; 100 boisseaux de blé aux pauvres de Cerans; à douze pauvres vieillards, chacun trois aunes de serge sur fil; à quinze pauvres femmes, chacune un drap de trois ou quatre aunes; à vingt-cinq pauvres enfants, chacun deux aunes de toile commune; à l'église de Cerans, quatre chasubles, un calice et une patène; et 20 livres à chacun de ses bordagers (1).

H. ROQUET.

(A suivre.)

(1) Archives de la fabrique de Cerans.

NOS CÉLÉBRITÉS

SÉRIE DU XVII[e] SIÈCLE

LA FAMILLE FLÉCHOISE LE LOYER [A]

Testament de Jacques Le Loyer
1681

Jacques Le Loyer, d'une famille fléchoise bien connue, curé de Villevêque, moins remarquable que ses parents, fut pourtant, lui aussi, un homme distingué. « Docteur en théologie, écrit M. Port (1), il met des sentences de Virgile et d'Horace à ses registres et s'était fait une réputation avec une recette contre la rage, qui se distribuait officiellement et se réimprimait encore au XVIII[e] siècle (in-4, 1/2 f., Vve R. Hernault, 1714). Sa formule comprenait du galéga, du romarin, de la sauge, de l'angélique, du cassier, des pâquerettes, des pointes d'églantiers, de l'ail, du sel et du vin. Il mourut et fut inhumé à Saint-Clément-de-la-Plaine, le 24 juin 1681, âgé de 64 ans. » M. Port ne l'a pas connu comme prieur de Ferrières (2). Il l'était à la fin de sa vie, et c'est dans la maison priorale qu'il rédigea le testament qu'on va lire.

(A) Les plus célèbres représentants de cette famille fléchoise furent les deux frères Jean et François Jacques, géographes très renommés, dont Colbert utilisa les talents dans ses domaines de Sablé. Leur chef-d'œuvre est une carte de l'Anjou de 1654.

(1) *Dict. hist. de Maine-et-Loire,* t. III, p. 735-736.

(2) Ferrières, commune d'Etriché. *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 146.

Jacques Le Loyer avait d'étroites relations de parenté et d'amitié à Bazouges, près Château-Gontier, puisque c'est là qu'il fit les fondations les plus considérables. Une de ses sœurs y avait épousé un sieur Metrard; du moins son neveu, de ce nom, y était marchand tissier. Il avait aussi des immeubles aux villages de la Pommeraie et de la Goussauderie.

Le testament de cet ecclésiastique, aussi docte que méritant, a un caractère très personnel et contient, sur ses dispositions, sur ses amis. sur sa famille, sans parler de ses livres et de ses œuvres manuscrites, des détails curieux.

Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Comme chasque moment de nostre vye est l'heure de nostre mort, et que cette impitoiable repose toutes les nuitz dans nostre sein, je prye Dieu de tout mon cœur, de me donner la persévérance finalle et la grâce de bien mourir; et à cet effet j'ay fait et fais par ses présentes mon testament et déclaration de dernière vollonté selon la forme qui s'ensuit, ayant préalablement revocqué revocquant tous et chacuns les autres miens testamans tant ologrraffe que notariés, que j'aurois sy devant faitz, particulièrement les deux derniers, dont l'un a été approuvé et receu devant maistre Estienne Bottereau, notaire royal residant a Villevesque, et le dernier devant maistre Jacques Gilbert, aussi notaire royal résidant audit lieu, auxquels je veux qa'après ma mort on n'ait aucun esgard, mais seulement à celuy-cy.

Après donc avoir supplyé le grand Dieu, comme je le supplye tous les jours, quoy que indigne de regarder le ciel, de me faire miséricorde, non que je le méritte, mais par les seuls mérites de Jesus-Christ, mon sauveur, son fils unique, par l'intercession et protection de la bienheureuse et toujours vierge Marie, sa mère, et généralement de tous les saintz et saintes; je conjure les fidelles catholiques après mon décedz, quand il sera venu à leur cognoissance, par la mesme charité que je le fais tous les jours pour les deffunctz décédés en l'état de grâce, de s'employer par leurs prières, bonnes œuvres auprès de Dieu pour le remède et soulagement de mon âme. A cet (effet), je prye bien affectueusement mes exécuteurs testamentaires qui seront cy-après noméz, d'envoyer des billets à tous messieurs les curés qu'ilz pourront pour les prier de me recommander en leur prône aux

prières de leurs paroissiens. Et comme il n'y a point de plus puissant moyen de soullager les âmes du purgatoire que le sacrifice de la sainte messe, je veux que autant et aussytost et sans aucun delay et après mon deéedz, il soit dit et célébré cent messes basses pour le remède de mon âme dans telle maison religieuse que plaira à mes exécuteurs testamentaires, et que incontinent apprès il en soit encore célébré pareil nombre de cent, partye au lieu et église de la sépulture de mon corps, partye mais en plus grand nombre dans des maisons de prêtres réguliers et séculiers, habituéz dans des paroisses. Et le surplus des services que je désire estre faitz pour le remède de mon âme sera soigné par Mr Bidet, prestre, curé de Saint-James-sur-Loire (1), auquel pour cet effet et pour mes autres intentions que je luy ay déclarées séra délivré par mes exécuteurs testamentaires la somme de quinze cens livres tournois, sans que ledit sieur Bidet soit obligé aucunement de rendre compte à personne de l'emploi de ladite somme.

Au regard de mon corps, si je meurs au prieuré de Ferrière, je veux et désire qu'il soit ensépulturé en la chapelle dudit lieu, et si je meurs ailleurs. dans l'église ou simetière de la paroisse où je décéderai; et que pour le remède de mon aame, il soit seulement chanté une messe de l'office des mors et vigille à neuf leçons, avec les laudes et suffrages ordinaires de l'Esglise, le jour de mon deceds; et pareil service trois jours après; que ledit jour il soit donné aux pauvres la valeur de six boueceaux de bled en pain boullangé. Qu'à tous ceux que j'ay tenuz sur les fons de baptême, qui sont pauvres, en la paroisse de Villevesque, on leur donne chacun vingt sols.

Item, je désire et entens qu'il soit dit et célébré en l'esglise de Basouges, près Chasteau-Gontier, à perpétuité, une messe solennelle le jour et feste de St-Jacques, apostre, et St-Christophe, martir, pour le remède de mon aame et de mes parans et amis trépasséz. Pour la dotation de laquelle et du subvenite et suffrage pour les deffunctz qui sera dit à la fin d'icelle messe, je lègue et donne sur tous et chascuns mes biens immeubles, particulièrement sur ce qui m'apartient des biens et closeries de la Pommeraye et de la Goussauderye. en la paroisse de Basouges, la somme de quarante solz par an, paiable par indivis par un de mes héritiers dont on chargera son lot et partage, à la charge

(1) François Bidet, curé de Ste-Gemmes-sur-Loire, bachelier en théologie, mort le 29 mai 1685, âgé de 54 ans.

que M. le curé dudit lieu fera la recommandation de mon aame et parans, le dimanche précédant à son prône et à l'oferte de ladite messe. A raison de quoy il prendra cinq solz sur ladite somme outre ses droits ordinaires pour faire ladite recommandation et fournir de deux cierges aluméz pendant la célébration de ladite messe et suffrage à la fin, et d'un nocturne et laudes de l'office des mors.

Item, que incontinent après mon décèdz il soit dit et célébré en ladite église un service solennel de trois grandes messes et vigilles des mors à neuf leçons pour le repos de mon aame. Pour l'honoraire duquel service je donne à la fabrique de ladite esglise ma chasuble de tabi (1) blanc, à la charge par les procureurs de fabrique de recognoistre et satisfaire M. le curé et ses prestres.

Item, je donne mes livres aux Recoletz de Chambye (2) à la charge de dire et célébrer trois cens messes pour le remède de mon aame, à la réserve de la somme de saint Thomas, du *Hortus pastorum,* de la somme de Bona sina (3) et de Tollet *(sic)* et du Petit Casuite Bertault que je donne à mon nepveu, Jacques Bieslin, escolier, avec mes surpeliz, et le reste de mes chasubles et ornemans d'esglise, aveq deux de mes meilleurs breviaires, rituel et processional. Et en quas que mes autres héritters ne veillent agréer ce don, je donne les dits livres et ornemans à M. Croissant, prestre, chapelain de la Dance en ladite esglise de Basouges (4).

Item, outre les gages de mes deux servantes, je leur donne à chascune deux draps de chascun trois aulnes et demye, my usez.

Item, je veux et ordonne qu'il soit dit et célébré un ser-

(1) Tabis « étoffe de soie unie et ondée, passée à la calandre sous un cylindre qui y imprime des inégalités onduleuses. » (Littré).

(2) Sans doute le couvent des Récollets de Chambiers, près Durtal, dont M. Joseph Denais a commencé l'histoire dans la *Revue de l'Anjou* (mai-juin 1902). Cf. *Annales Fléchoises,* janvier 1903, p. 50.

(3) Ce n'est pas le docteur en théologie, mais le copiste expéditeur de son testament qui a défiguré de la sorte le nom du théologien milanais Bonacina. Quant au « Petit Casuite Bertault », je l'ignore.

(4) Il existait à Bazouges deux chapellenies de la Dance. Celle de la Grande-Dance, de deux messes par semaine, fondée en 1474 par Macé Robin et Jeanne Danneau, sa femme, était à la présentation du procureur fabricien. Le premier titulaire fut Guillaume Danneau. Le sieur Lallement acquit nationalement le temporel le 9 mars 1791 pour 7,100 francs. La Petite-Dance, à la présentation des chanoines de St-Just, était dotée de la closerie du même nom, acquise nationalement pour 6,000 francs par Pierre Saulois, en 1791.

vice solennel de trois grandes messes en l'esglise de Villevesque, et pareil service en l'esglise de Ste-Jame près Segré, dont l'honoraire sera payé par mes exéculeurs testamentaires.

Item, je donne à Renée Phelipeau, veuve Bienvenu, sy devant ma servante, sa vie durant seulément, la jouissance de ma petite maison de la Barre, aveq un carreau de jardin et quinze livres de rente à prendre sur tous mes biens immeubles et particulièrement dudit lieu de la Barre en Villévesque.

Item, je donne à M. Gallois, prestre, viquaire de Villévesque, men domino (1); et à M. Maubert, prestre, mon reliquaire d'argent, et audit sieur Croissant, mon manteau long avec mes manuscrits pour faire le cathéchisme, et mes sermons à M. Bardoul (2), curé de l'Hôtelerye de Flée, si mon nepveu Bieslin n'est en estat de s'en servir.

Pour l'exécution duquel mien testament et déclaration de dernière volonté, j'ai choisi Messieurs Maubert et Croissant, prestres susdits, aveq mon nepveu Métrard, marchand tissier, demeurant au bourg de Basouge, que je prye d'en prendre le fay et charge et faire exécuter soigneusement. Fait le dix-septiesme jour de febvrier mil six cent quatre vingt et un. (Signé) Le Loyer (3).

Les Recollets de Chambiers refusèrent par anticipation le legs de la bibliothèque. Par codicile du 28 février 1681, fait au prieuré de Ferrières, le testateur les offrit aux Capucins de Bazouges (4), et, s'ils les refusaient il les laissait à son neveu Bieslin, à charge d'un retour de 50 écus envers les autres héritiers.

A. ANGOT.

(1) Domino, « espèce de robe que les prêtres portaient l'hiver par dessus leur surplis, et qui avait une pièce de drap leur couvrant la tête. » (Littré).

(2) Elie Bardoul, installé le 8 mars 1676, mort le 20 novembre 1694, âgé de 53 ans.

(3) Le testament de Jacques Leloyer est conservé aux archives de la fabrique de Bazouges.

(4) En vertu d'une délibération de l'Hôtel de Ville de Château-Gontier, du 13 avril 1609, les Capucins s'établirent en 1611 dans le quartier du Martray, qui dépendait de la paroisse de Bazouges. Ce couvent resta toujours très populaire en ville, tant dans le monde officiel qu'auprès des particuliers, jusqu'à sa suppresssion violente, 28 août 1791.

CHRONIQUE

REVUES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Les *Annales Fléchoises* ont obtenu l'échange avec :

L'Anjou Historique.

L'Art Sacré (Versailles-Paris.)

La Correspondance Historique et Archéologique, (Paris).

L'Echo Régional (Angers.)

Paris-Province. (Paris.)

Le Polybiblion. (Partie technique). (Paris.)

La Province du Maine.

La Revue de l'Anjou.

La Revue Prytanéenne.

La Revue de la Renaissance. (Paris.)

Société Bibliographique. (Paris.)

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois.

Société Historique et Archéologique du Maine.

Wallonia. (Liège.)

*
* *

SOUHAITS DE BIENVENUE

La reconnaissance nous impose l'agréable devoir de citer ici tous les périodiques qui ont bien voulu souhaiter la bienvenue aux *Annales Fléchoises.*

Parmi les journaux : *L'Echo du Loir, le Journal Fléchois, la Croix du Maine, le Journal de Sablé, la Sarthe, les Alpes Mancelles, le Nouvelliste de la Sarthe.*

Parmi les revues : *l'Anjou Historique.* (Janvier. — F. Uzureau.
L'Art Sacré (15 Février).
L'Echo Régional (Février.)
L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux (20 Janvier.)
Paris-Province. (Novembre, Décembre, Février).
La Revue de l'Anjou. (Novembre et Décembre. — Ch. Urseau.)
La Revue Historique et Archéologique du Maine. (6e livraison, 1902. — R. Triger.)
La Revue Prytanéenne. (10 Janvier, 10 Février.)

***

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DES MONUMENTS DE LA VALLÉE DE LA LOIRE

Cette société, fondée depuis quelques années seulement, a déjà pris une grande extension. Pour atteindre son but, qui est de conserver et restaurer les monuments de la Vallée de la Loire et de ses affluents, elle n'a rien négligé et nous sommes heureux d'applaudir ici aux succès dont ses efforts ont été heureusement couronnés.

L'année 1902 a été particulièrement fructueuse :

A Asnières, près Saumur, l'abbaye qui, autrefois, dépendait de Mélinais et fit partie de la dotation du Collège des Jésuites de La Flèche, a subi une restauration complète. Cette abbaye est du style Plantagenet le plus pur.

A Trèves, réfection de l'église (XVe siècle).

A Blou, réfection des meneaux d'un vitrail (XVe siècle) de l'église.

A Saumur, Protectorat établi sur la maison d'Isabelle de Lorraine, (XVe siècle).

A Saint-Hilaire-Saint-Florent, bail passé avec la

commune pour l'église abandonnée de Saint-Hilaire (X^e^, XIIe, XIVe s.).

Dans la Sarthe, à Coudrecieux, l'église abandonnée des Loges (XIIe siècle), va être restaurée par les soins de la société.

Nous ne saurions trop engager tous ceux qui aiment les monuments de la vieille France à s'unir à leurs défenseurs, et à s'associer à leurs généreux efforts. Il suffit de s'adresser au Président de la Société, M. de La Brière (à Bussy-Fontaine, Maine-et-Loire), dont nous nous permettons d'insérer ici une lettre fort instructive pour nos lecteurs :

. . . .

Vous me demandez comment la *Société artistique des monuments de la Vallée de la Loire* a pu réussir à sauver, en si peu de temps, plusieurs édifices remarquables : c'est en s'efforçant de réveiller, de tous côtés, les bonnes volontés endormies et en les faisant concourir du mieux possible à l'œuvre qu'elle a entreprise.

Chacun déplore dans ses promenades, de voir en si grand nombre de beaux monuments négligés et tombés en ruines. Que tous ceux qu'anime le goût du beau viennent à elle ; qu'ils unissent leurs bonnes volontés à la sienne, voilà le grand levier ; voilà comment on sauvera quelques débris de ces vestiges artistiques si bien conservés aujourd'hui dans le reste de l'Europe qui sait les apprécier, si dédaignés en France, où on les comprend encore peu, tant notre instruction sous ce rapport est en arrière de celle des autres pays.

La société artistique s'étend à tout le bassin de la Loire ; elle a des sections dans le Velay, en Auvergne, dans le Blesois ; des projets de sections dans le Forez, en Berry, en Touraine ; chaque section s'occupe de sa circonscription.

Notre protectorat nous permet l'entretien des monuments à peu de frais ; ceux-ci se bornent à des consolidations et surtout à l'entretien des toitures ; puis les propriétaires finissent par s'intéresser eux-mêmes à ce qu'ils possèdent et l'amour-propre à conserver son bien est, ce qui a l'air d'un paradoxe, une chose aussi rare qu'elle est considérable lorsqu'on a réussi à la faire naître.

Combien en avons-nous vus navrés d'avoir détruit ou abîmé, sans raison, des choses très curieuses qu'ils n'avaient

pas comprises et qu'ils appréciaient lorsqu'il n'en était plus temps.

Je vous remercie de nous avoir signalé la maison de Lazare de Baïf, et je l'indiquerai au prochain Conseil afin qu'on examine ce qui pourrait être fait pour sa conservation.

Je me permets de joindre à ma lettre un extrait des statuts de la société que je vous demanderai de faire connaître autour de vous. Ce n'est que par l'union de tous ceux que nos arts intéressent — et ce devrait être tout le monde — qu'il est possible d'atteindre un résultat.

. . . .

DE LA BRIÈRE.

Extrait des Statuts de la Société

La Société a pour but :

1° De conserver les monuments et objets remarquables par leur architecture, leur intérêt artistique ou historique ; cette conservation se produit en secondant ou en conseillant les propriétaires qui les placeraient sous le protectorat de la Société ;

2° De faciliter à ses membres et aux artistes l'étude et la visite des monuments, musées et objets d'arts ou sites remarquables de la Vallée de la Loire ;

3° D'encourager les artistes dans la production d'œuvres inspirées par le génie français des siècles passés ;

4° De développer dans le public la connaissance des monuments anciens et le goût nécessaire pour les apprécier.

Elle a son siège à Angers, 35, boulevard du Roi-René, et la cotisation annuelle est de 6 fr. 50.

Les communications doivent être adressées à :

MM. De la Brière, *Président,* château de Bussy-Fontaine, à Doué-la Fontaine (Maine-et-Laire ;

J. Chappée, *Vice-Président Trésorier,* Port-Brillet (Mayenne).

G. Jouanneaux, *Secrétaire,* Moulins Trois-Moûtiers (Vienne).

Lazare de Baïf et Michel-Ange

Nul n'ignore que Lazare de Baïf fut choisi par François Ier pour représenter la France auprès de la République Vénitienne. Nommé ambassadeur en 1529, à la suite du traité de Cambrai, je ne sais pour quelle raison notre illustre fléchois ne gagna son poste que dans le cours de l'année 1531. Du reste il y demeura fort peu de temps, puisque, dès la fin de 1533, nous le voyons de retour à Fontainebleau.

Si courte qu'ait été son ambassade, il ne laissa pas d'y bien servir son pays et son roi : il suffit, pour s'en convaincre, de feuilleter sa volumineuse correspondance diplomatique (1).

Ainsi apprend-on, de Baïf lui-même, qu'il s'efforce, non sans succès, de faire oublier aux Vénitiens la défaite d'Agnadel et de leur persuader que le roi de France est leur meilleur et plus sincère ami. Il ne néglige pas non plus de « clamer » haut contre Soliman « ce grand chien de Turc » qui menace Venise, par la Hongrie et la Dalmatie. Ce n'est pas là toutefois ce qui l'occupe entièrement ; son fils, Jean Antoine, nous le dit expressément :

> De voir les rois celui-là ne s'effroye
> Ny de leur guerre et discord ne s'emoye,
> Ny du Grand Turc, ni de ses entreprises,
> Ny des cités qu'aux Hongres il a prises.

(1) Cf. à la *Bibliothèque Nationale*, le n° 265 de la collection Dupuy, qui contient 20 lettres ; le n° 3941 qui contient deux ou trois cents dépêches de Baïf et, entre autres, celle que nous citons ici.

Notre ambassadeur, avec ou sans mission officielle à ce sujet, veut gagner à la France plus que des hommes politiques; il recherche pour son roi l'amitié des artistes de la *Renaissance Italienne*. Tout lui facilite cette mission : ses goûts personnels, sa science incontestable, son amour des lettres et des arts, car, d'après son fils lui-même, Lazare de Baïf est :

> L'un des premiers Français qui les muses embrasse,
> D'ignorance ennemi, désireux de savoir.

Par ailleurs, Baïf connaissait sur ce point les sentiments de François Ier. Le *Père des Lettres* encourageait, en effet, plus que jamais, le merveilleux élan de la *Renaissance Française*. Non content de réunir à sa cour les plus érudits et les plus illustres de ses sujets, il appelait en France les artistes renommés de l'Italie : Léonard de Vinci y vient après la victoire de Marignan en 1515, Andrea del Sarto en 1518, sans y faire cependant long séjour, le Rosso ou Maître Roux en 1530, le Primatice, chef de l'*Ecole de Fontainebleau*, en 1531, et beaucoup d'autres encore.

Une visite était, entre toutes, ardemment désirée à la Cour de France : celle du Maître par excellence, de Michel-Ange lui-même.

Les Français avaient pu admirer, à Rome, ses *Fresques* du Vatican et son *Christ debout tenant sa croix*, à Florence, sa célèbre statue de la *Nuit* sur le tombeau de Julien de Médicis, et François Ier enviait, pour son pays, le brillant éclat de cette civilisation dont Florence était devenue le centre principal, grâce au génie de Michel-Ange.

Baïf arrivait peut-être à une heure propice.

*
* *

Pendant l'un des innombrables bouleversements révolutionnaires de la République Florentine, boulé-

versements qui n'étaient que la suite de divisions jamais éteintes au sein de la famille des Médicis, Michel-Ange prit parti pour le cardinal Hippolyte de Médicis contre son cousin Alexandre de Médicis. Mais ce dernier avait comme partisans son cousin le pape Clément VII et Charles-Quint.

En vain, Florence soutint courageusement le siège des Impériaux ; en vain, Michel-Ange, passé ingénieur, fit exécuter de très habiles travaux de défense, la ville fut prise ; le pape et l'empereur mirent Alexandre à la tête de la République, et celui-ci, à peine investi de l'autorité, s'empressa de se débarrasser de ses ennemis, par le fer, le poison ou tout autre moyen en rapport avec les douces mœurs de l'époque.

Michel-Ange, on le conçoit aisément, ne voulut point s'exposer à la vengeance de celui qu'il avait combattu et il se réfugia à Venise.

C'est alors que Lazare de Baïf connut sa détresse et en écrivit à François Ier :

Sire,

« Ayant trouvé la commodité de ce gentilhomme qui s'en va en diligence en Angleterre ambassadeur pour le pape, n'ai voulu omettre de vous écrire par lui les présentes, nonobstant que vous aie écrit des 8 et 13 de ce mois, pour faire savoir que j'ai été averti que *Michael Angelo*, excellent peintre, voyant le danger de Florence, s'est retiré en cette ville et ne se montre point, car il n'y veut pas faire sa demeure. Et crois fermement que si l'on lui offre quelque bon parti en votre nom, il serait pour l'accepter. Vous savez l'excellence du personnage en son art. S'il vous plaît le retirer, en me faisant savoir, j'en ferai mon effort, et cependant n'omettrai de chercher le moyen à le pratiquer, étant assuré que ce faisant vous ferai service, qui est la chose du monde que plus désire. »

« *Du 14 Octobre.* »

Haureau qui cite cette lettre dans son *Histoire littéraire du Maine* ajoute : « Baïf connaissait bien Fran-

çois I[er] ; il savait que rien n'eût plus flatté ce grand prince qu'une visite du sculpteur Michel-Ange. Tel était le respect qu'on avait pour le génie, à Fontainebleau, à Rome, à Madrid, et même à Constantinople, puisque Soliman, à l'exemple des plus grands rois de la Chrétienté, se fit représenter par Ambassadeur dans l'atelier de l'illustre Florentin ! La négociation conduite par Lazare de Baïf n'eut pas le résultat qu'il en avait espéré. Michel-Ange ne se décida pas à quitter l'Italie. »

⁂

Michel-Ange ne vint pas en France : ses ennemis politiques n'étaient pas aveuglés au point de méconnaître son génie.

Clément VII lui proposa, sans tarder, la décoration de la chapelle sixtine : Telle est l'origine du *Jugement dernier* que l'artiste mit sept ans à composer (1534-1541).

Plus jamais, je crois, ne se présenta d'autre occasion pour l'attirer en France. Doit-on, du reste, le regretter, lorsqu'on se rappelle les merveilles produites à cette époque par cet esprit incomparable ? N'est-ce pas, en effet, après les travaux du Vatican, que Michel-Ange fut chargé par Paul III de terminer Saint-Pierre ? Il donna dès lors définitivement à la basilique la forme d'une croix grecque, précisa le plan de la coupole, et fit enfin, de cet édifice, le plus célèbre monument qui soit au monde

⁂

Quant à Lazare de Baïf, on ne peut nier que sa diplomatie ait subi un échec. Néanmoins je crois que l'ensemble de ses deux années d'ambassade fut plutôt heureux pour la France ; et cette croyance ne paraîtra point invraisemblable si l'on considère que, dès son

retour, il se vit doter de plusieurs abbayes. François Ier le nomma abbé commendataire des abbayes bénédictines de la Grainetière, en Vendée, et de Charroux, en Poitou. C'était, vu l'importance des bénéfices, une récompense vraiment royale, et la preuve de bons, loyaux et utiles services.

P. CALENDINI.

EN FLANANT

AU PAYS DE RONSARD

IV

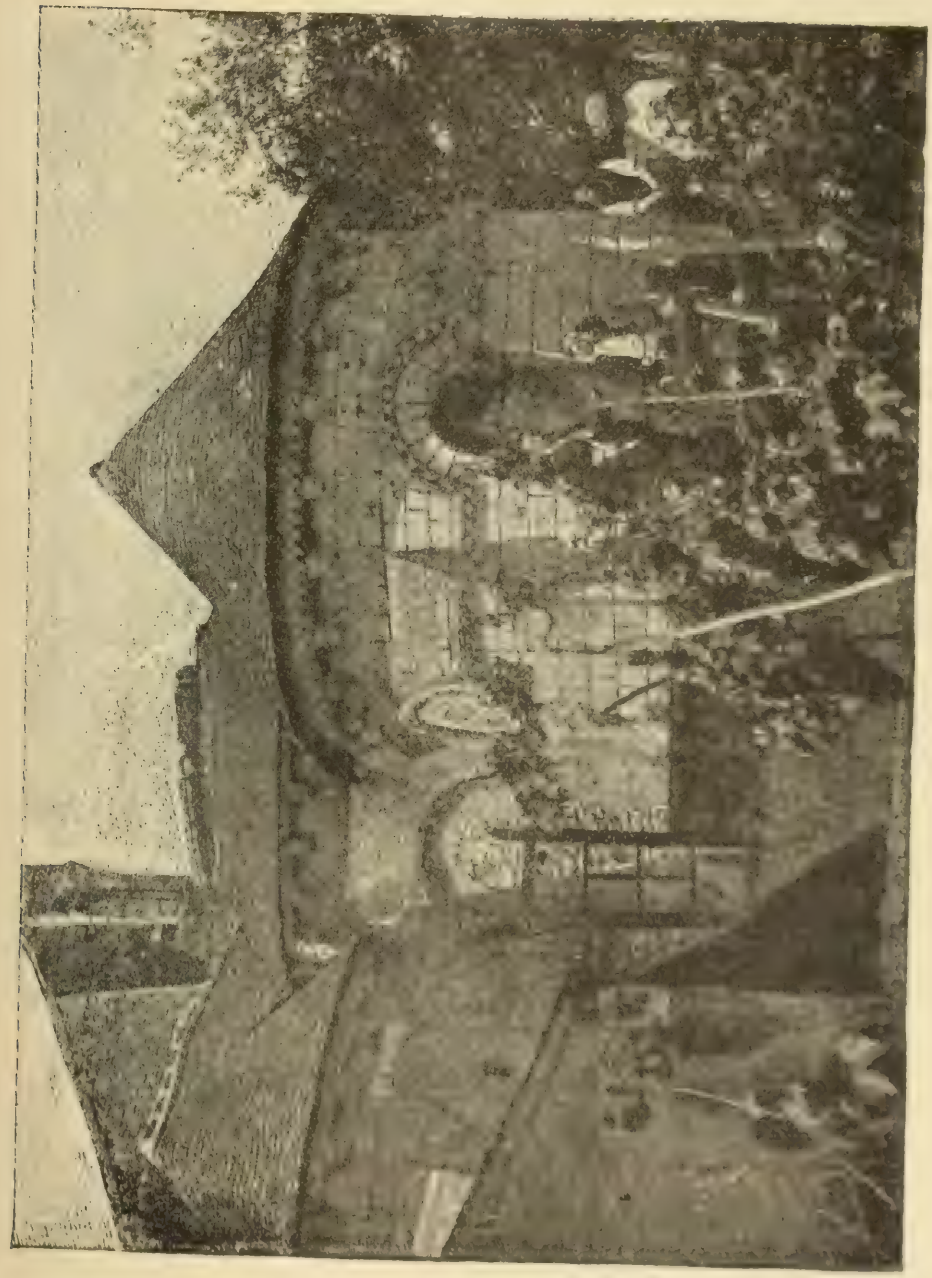
Le prieuré de Saint-Côme, où Ronsard mourut, était fort ancien. Des religieux réguliers de Saint-Augustin l'avaient occupé jusqu'au jour où fut instituée la commende.

Lorsque Ronsard était venu prendre possession de ce bénéfice, en 1564, Saint Côme était une résidence charmante. Les bâtiments étaient vastes et environnés de bois et de jardins. « Ce prieuré, dit le cardinal Du Perron dans son *Oraison funèbre sur la mort de Ronsard*, est situé dans un lieu fort plaisant, assis sur la rivière de Loire, accompagné de bocages, de prairies et de tous les ornements naturels qui embellissent la Touraine, de laquelle il est l'œil et les délices... »

Depuis ce temps-là, le site a changé d'aspect. Les bocages furent arrachés, au dix-huitième siècle. Au dix-neuvième, les travaux des ingénieurs ont rattaché l'île de Saint-Côme à la rive en faisant disparaître le bras du fleuve qui la contournait au midi. Aujourd'hui, les ruines du prieuré sont dominées par deux levées et par le talus d'une digue de chemin de fer. On a quelque peine à reconnaître « l'œil et les délices de la Touraine » dans ce petit groupe de constructions délabrées qu'entourent quelques potagers emprisonnés entre trois remblais.

Que reste-t-il de Saint-Côme ? quelques habitations dont l'une porte cette enseigne : *Au rendez-vous des pêcheurs. — Fritures et matelotes. — Noce et festin.* (Du temps de Ronsard, — voyez les vers que je citais

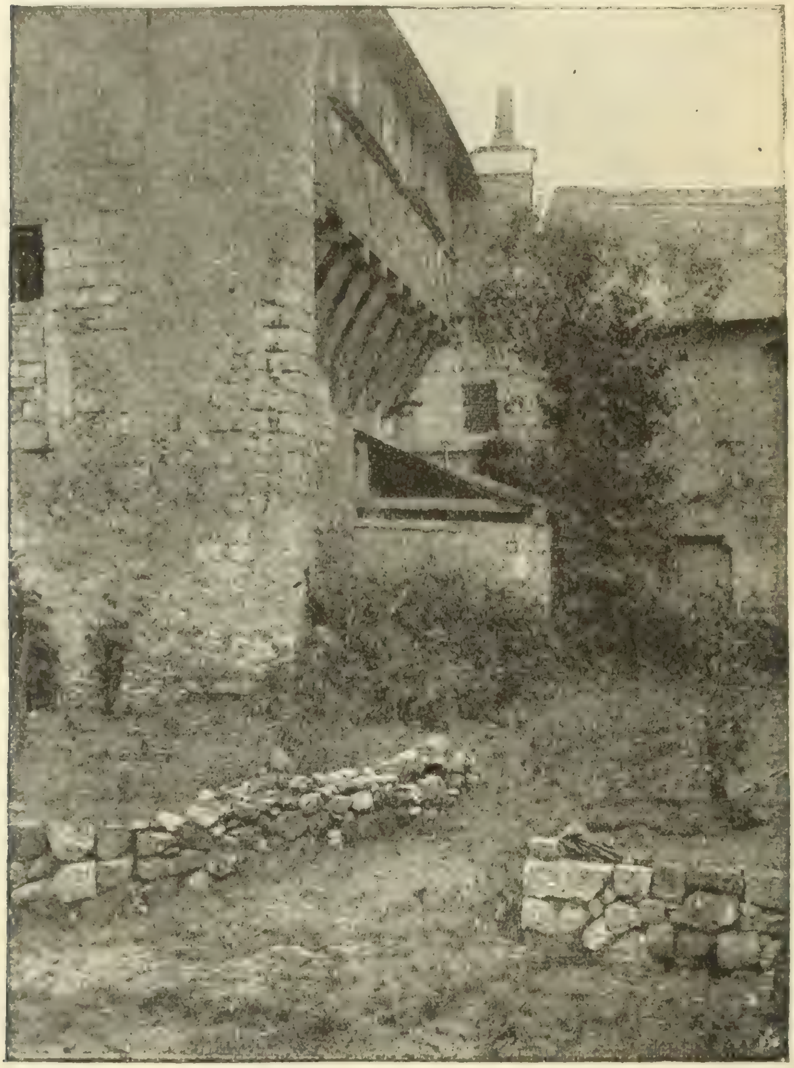
au commencement — on faisait déjà à Saint-Côme « la nopce gentille ; » — l'abside d'une église romane,



CHAPELLES ABSIDALES DE SAINT-CÔME

transformée en atelier, où l'on trouve un autel du dix-huitième siècle ; — un pan de mur d'une nef du quinzième siècle ; — le refectoire des moines dont les fenêtres, presque toutes aveuglées, conservent, sous

d'épais badigeons, de magnifiques colonnettes romanes ; — enfin un petit logis charmant avec une galerie de bois soutenue par des poutrelles. Cette dernière maisonnette passe pour avoir servi de logis au



GALERIE DE RONSARD

prieur. C'était donc là qu'habitait Ronsard. De ses fenêtres, il voyait le fleuve et, sur la rive opposée, le coteau de Saint-Cyr et le vallon de la Choisille.

Ce fut à Saint-Côme qu'il reçut Charles IX et sa mère ; il salua les visiteurs d'un beau sonnet :

> Le grand Hercule avant qu'aller aux cieux
> Daigna loger chez un pasteur ; vous, sire
> . . . .

Puis il leur offrit les melons de son jardin et ce fut l'occasion d'un second sonnet.

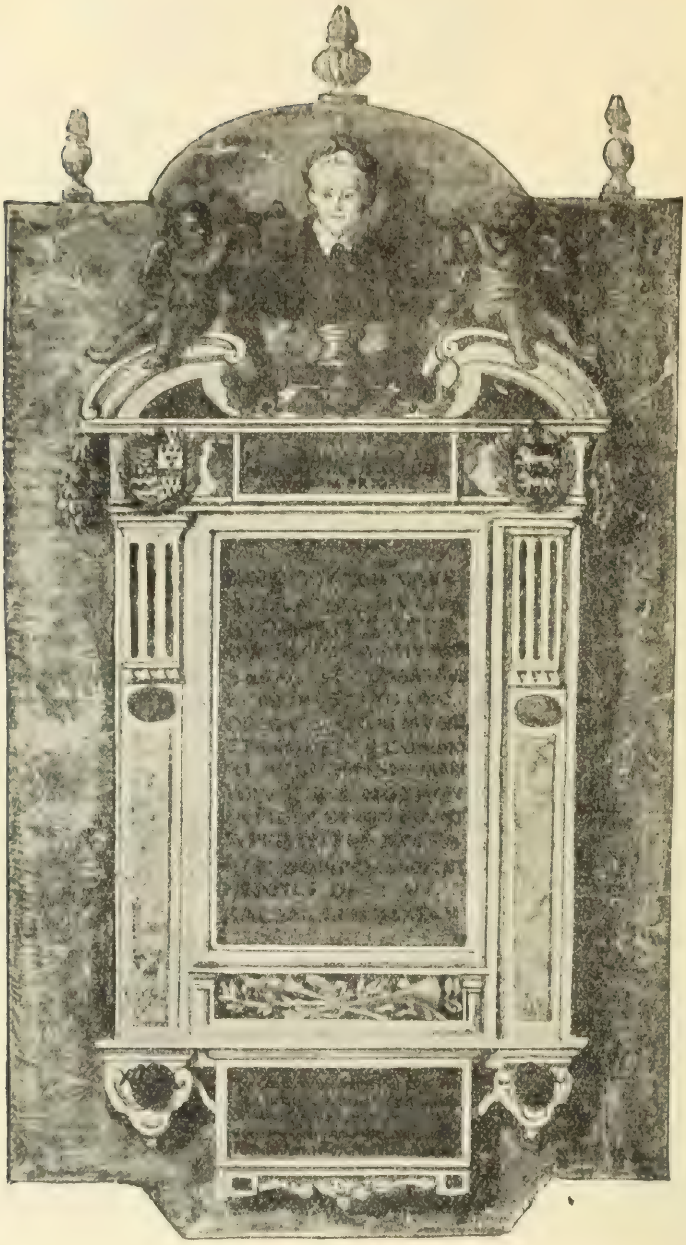
Ronsard fut enseveli dans l'église de Saint-Côme, du côté de l'Evangile, près du grand autel. On ne lui éleva d'abord aucun tombeau. Ce fut seulement vingt années plus tard que le prieur Joachim de la Chetardie mit à cette place une plaque tumulaire en marbre. Ce monument modeste était surmonté d'un buste peint. Deux génies de bronze florentin sonnaient de la trompette au-dessus de l'image du poète. Sur cette tombe était gravée une épitaphe latine composée par Héroard, ancien médecin de Charles IX et de Henri III.

Au dix-huitième siècle, quand le prieuré de Saint-Côme eut été canoniquement supprimé, le monument de Ronsard fut transporté par les chanoines de Saint-Martin dans leur salle capitulaire. Il y demeura jusqu'à la Révolution.

Lorsque le monastère et la collégiale furent détruits, on ne sait ce que devint le tombeau. Mais le buste fut sauvé et recueilli dans le musée de l'Ecole centrale du département d'Indre-et-Loire. En thermidor an X, il fut expédié au musée de Blois, parce que Ronsard était né dans le Loir-et-Cher et « qu'il est utile, écrivait le Préfet d'Indre-et-Loire, que chacun des départements de la République s'accoutume à honorer les images et la mémoire des hommes qui les ont illustrés. »

Malheureusement, ou bien le buste se perdit en route, ou bien le Loir-et-Cher se montra peu soucieux de la relique qu'on lui avait confiée. Bref, la relique a disparu (1). Le musée de Blois possède une grande

(1) D'un mémoire de M. Charles de Grandmaison intitulé : *Buste de Ronsard d'après celui qui ornait son tombeau à Saint-Cosme, près de Tours*, il résulte d'une façon certaine que les bustes en plâtre de



MONUMENT FUNÉRAIRE DE RONSARD

D'après Gaignières.

Ronsard, placés aujourd'hui dans les musées de Blois, Vendôme et Tours, sont bien des moulages du buste peint qui se trouvait sur le tombeau élevé par Joachim de la Chetardie. J'avais dit plus haut que l'authenticité du moulage de Vendôme était douteuse ; je m'étais trompé, n'ayant pas lu encore le travail de M. de Grandmaison.

partie de la plaque de marbre noir où était gravée l'épitaphe.

Le tombeau était perdu. Mais on crut que le tombeau seul avait été transporté à Tours et que les restes de Ronsard étaient restés dans le sol de l'église. Comme on savait le lieu exact de la sépulture, on fit des fouilles, il y a une trentaine d'années : elles furent infructueuses. On en conclut que le monument de Saint-Côme était un simple cénotaphe et que, entre 1585 et 1605, le tombeau avait bien pu être violé par une bande de Huguenots, en représaille des injures dont Ronsard les avait poursuivis. C'était là peut-être une erreur. Lorsque le buste fut envoyé de Tours à Blois en l'an X, le préfet d'Indre-et-Loire écrivit au préfet du Loir-et-Cher : « Je crois... qu'un citoyen Lorain... possède le crâne de ce poète qu'il a recueilli lors du renversement de son mausolée. » M. C. de Grandmaison qui a retrouvé ce document en tire cette conséquence que les chanoines de Tours avaient rapporté dans leur salle capitulaire les ossements en même temps que le mausolée. C'est probable... à moins que le citoyen Lorain ne fût un simple mystificateur. En fait de reliques, toutes les défiances sont justifiées...

Ce fut à Saint-Côme que finit mon pèlerinage. Pour qu'il fût complet, il m'aurait fallu aller aussi à Bourgueil, où vécut Marie, et dans le Blésois, où vécut Cassandre... (1). Mais la bise est froide, en cet

(1) Je ne veux pas quitter Ronsard sans signaler ici une très jolie étude de M. H. Longnon : *la Cassandre de Ronsard*, parue dans la *Revue des Questions historiques* (1er janvier 1902.) Il y est démontré par des raisons très convaincantes que Ronsard n'emprunta pas ce nom de Cassandre à la poésie grecque, comme on le croit généralement. La femme qu'il aima s'appelait bel et bien Cassandre. Elle descendait des Salviati, de Florence. Un Bernard Salviati s'établit dans le Blésois, au seizième siècle, et dévint seigneur de Talcy. Sa fille, Cassandre, fut aimée de Ronsard, mais elle épousa Jean de Peigney, seigneur de Pray.

M. H. Longnon a fait encore une autre découverte non moins piquante : une fille de Cassandre épousa, en 1580, Guillaume de Musset,

automne; ce n'est plus le temps d'errer sur les routes, le livre d'un poète à la main.

André HALLAYS.

duquel Alfred de Musset, descend en ligne directe. Sans qu'il s'en fût jamais douté, Musset eut donc une aïeule, Cassandre Salviati, qui fut la maîtresse de Ronsard. Maintenant, relisez *Laurenzaccio*; vous verrez comment le poète y traite Julien Salviati, son parent.

NOTES PARISINES

Par Georges SOREAU

Tel est le titre du Volume que notre distingué Collaborateur, Monsieur Georges Soreau, vient d'ajouter à la série déjà longue de ses œuvres littéraires.

A vrai dire, ce n'est pas un roman qu'il nous donne ; cependant, tel un roman, on dévore ce livre sans interruption, et à la dernière page on se surprend à murmurer : déjà ! tant l'intérêt en est soutenu et le charme réel. Ce sont vraiment des *Notes*. C'est Paris au jour le jour, le Paris de 1902 qui passe sous nos yeux avec ses écrivains et ses artistes, son théâtre et sa littérature, avec, enfin, la multiplicité inouïe de ses faits divers et de ses nouveautés quotidiennes.

Dans les « Notes Parisines » il y a de tout ! Mais de ce mélange bien compris naît une variété qui plaît et séduit.

Citons quelques chapitres, au hasard : Salade Hugolâtre, Légendes d'Ys, L'Hôtel de Païva, Aurelien Scholl, Xavier de Montépin, Julie Hasden, En Vacances, Le Départ des Bleus, Pages d'Automne, Souvenirs de Noël....

Les lecteurs des *Annales Fléchoises* nous sauront gré de leur présenter ici quelques extraits de cette œuvre nouvelle. P. C.

SALADE HUGOLATRE

1er Mars 1902.

Le centenaire de Victor Hugo fait couler beaucoup d'encre dans la presse parisienne. Chaque journal s'efforce de mettre au jour quelque récit inédit de l'existence du grand poète : on voit défiler tour à tour Victor Hugo caricaturiste, bohême, amoureux, père, grand-père, c'est le cas de dire...... *toute la Lyre.*

Ce que l'on ne sait pas ? — Beaucoup de choses, mais, en particulier, la grande admiration de l'impératrice Eugénie pour l'auteur de *Notre-Dame de Paris.*

Oui, dans sa bibliothèque particulière l'Impératrice gardait et mettait à la place d'honneur, le croirait-on ? les livres de Victor Hugo. Non pas les *Châtiments* sans doute, mais les *Odes et Ballades,* les *Feuilles d'automne,* et ces volumes étaient, au premier feuillet, signés de sa main : *Eugénie.* Elle gardait une sorte de culte secret pour le poète, et celui-ci, intérieurement, en était flatté. L'admiration de l'Impératrice pour Victor Hugo datait, au surplus, de longtemps.

M. de Montijo, le père, avait été aide de camp du général Léopold Hugo, alors que le père du poète était gouverneur de Guadalajara. Plus tard Madame de Montijo, devenue veuve et habitant Paris, rendait souvent visite au fils de l'ancien général de son mari, et elle amenait chez Victor Hugo sa fille qui, en robe blanche, la plupart du temps, était un des charmes des réceptions, alors fameuses, de la place Royale. Mademoiselle de Montijo, ravissante, un peu romanesque, aimait beaucoup alors à causer avec cet

improvisateur étourdissant qui s'appelait Alexandre Dumas. D'autres fois, en compagnie d'autres jeunes filles espagnoles, elle chantait, pour plaire au maître du logis, quelques-uns des chœurs de la *Esmeralda* dont Victor Hugo avait écrit les paroles, Mademoiselle Bertin la musique, et que Nourrit, Levasseur et Mademoiselle Falcon chantaient à l'Opéra, en novembre 1836.

> Danse, jeune fille,
> Tu nous rends plus doux !
> Prends-nous pour famille,
> Et joue avec nous !

Ces soirées de la place Royale, où la future impératrice venait saluer l'auteur à venir de *Napoléon le Petit,* datent de 1844 ou 1845. Est-il rien de plus curieux comme antithèse, et la vérité n'a-t-elle pas vraiment le privilège des paradoxes ?

***

Le caractère irascible de Victor Hugo s'atténuait parfois au point de devenir des plus aimables. Cette anecdote inédite m'a été dernièrement contée :

Certain jeune sculpteur de Montmartre, assez naïf, reçut un jour une invitation à déjeuner, pour le lendemain, signée « Victor Hugo ». C'était une mystification de ses camarades d'atelier ; le bon est qu'il y crût. Le voici bien endimanché à la porte du poète, un domestique le reçoit :

— « Je suis invité à déjeuner par le Maître, dit notre apprenti statuaire.

Le domestique voyant cet inconnu avec une si belle assurance le fit entrer dans un petit salon d'attente. Il revint bientôt et ce pour répondre :

— « Mais, Monsieur, nous n'attendons personne, et Monsieur Victor Hugo est très étonné...... »

— « Tenez, reprit avec aplomb notre Montmartrois,

voici sa lettre d'invitation. Le Maître doit avoir certainement oublié......

Départ et retour du domestique :

— « Suivez-moi, Monsieur Victor Hugo désire vous parler. »

Et il introduisit le visiteur près du poète.

— « Mon ami, lui dit en souriant celui-ci, je ne vous connais pas, je ne puis vous avoir écrit. Dans cette mystification, je désire que les rieurs soient de votre côté. Vous déjeunerez donc avec moi. »

Il en fut ainsi, au grand bonheur du jeune homme.

Avant de le congédier, Victor Hugo passa dans son cabinet de travail. Il rapporta à son convive une attestation conçue dans les termes suivants : « Moi Victor Hugo, certifie que M. X... a déjeuné en ma compagnie le...... », avec signature authentique.

Notre statuaire s'en alla fièrement retrouver ses camarades. On parla longtemps à Montmartre de sa visite originale au grand poète.

*
* *

L'orgueil de Victor Hugo provenait de l'encens répandu à gros flocons autour de lui par un entourage courtisan. Il se croyait un Dieu, a-t-on dit ; je proteste après avoir lu cette lettre qui dénote le tréfonds même du cœur de l'homme.

(Lettre à M. Fouché, son beau-père.)

« Dis à Didine et à Dédé que j'ai pensé aujourd'hui à elles dans la chapelle de Notre-Dame de la Délivrande. Il y avait de pauvres femmes de marins qui priaient à genoux pour leurs maris risqués sur la mer. J'ai prié aussi moi, à la vérité sans m'agenouiller, sans joindre les mains, avec l'orgueil bête de notre temps, mais du plus profond du cœur. J'ai prié pour mes pauvres petits chers enfants embarqués

pour l'avenir que nul de nous ne connaît. Il y a des moments où la prière me vient ; je la laisse venir et je remercie Dieu. »

Je m'arrête...... Ce mot qui résume tout ne termine-t-il pas le testament de Victor Hugo ?

Georges SOREAU.

LES CONSCRITS

On entend tout à coup, par la ville, des cris
Et des airs de concert lancés d'une voix forte.
Le bourgeois curieux apparaît à sa porte...
C'est le jour du tirage, et ce sont les conscrits.

Le plus grand de la bande, et le plus fort, a pris
Un immense drapeau que, fièrement, il porte.
En avant, un ancien, battant la caisse, escorte
Les jeunes gens, solide encor, mais un peu gris...

De gamins tapageurs, une troupe accourue
Les suit en gambadant au milieu de la rue,
Entonnant le refrain qu'ils reprennent en chœur.

Un vieux, en les voyant, revit par la pensée
D'anciens jours... Deux soldats, au bord de la chaussée,
Les regardent passer d'un air triste et moqueur...

LE SNOB

Saluez tous! Voici le roi du Boulevard!
Correct en son maintien, impeccable en sa mise,
La seule opinion par le bon ton admise,
Il la fait sienne, en Mode, en Politique, en Art.

C'est l'homme chic — pardon! on dit aujourd'hui smart —
C'est celui qui, jamais, ne porte une chemise
Qui n'ait été blanchie au bord de la Tamise.
Dès le soir du Grand-Prix, vers les plages il part.

Tant que dure l'été sans cesse il se promène
Parmi les lieux select, et la Grande Semaine
Le trouve chaque année fidèle au rendez-vous.

Et comme la bêtise humaine est sans limite,
On voit autour de lui de jeunes, de vieux fous,
Tout un peuple de sots qui l'admire et... l'imite.

Albert Isay.

CERANS-FOULLETOURTE

(SUITE)

CHAPELLE DE LA SAINTE-TRINITÉ OU DE LA MESSE MATUTINALE

Cette chapelle était desservie dans l'église de Cerans à l'autel de Notre-Dame. Jean Lepaige, prêtre, doyen du chapitre de Saint-Pierre de la Couture, la fonda par testament, en 1490, et la dota de plusieurs rentes en Cerans et Mézeray. Il en établit le curé de Cerans présentateur à l'un de ses plus proches parents, et au cas où il n'y eût point parmi eux une personne idoine, à un clerc originaire de la paroisse. Il en institua pour premier chapelain Jean Georget, et Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, ratifia son choix par lettres du 3 novembre 1494.

Le domaine de cette chapelle consistait, en 1791, dans un champ, un pré et le jardin de l'auberge de l'*Ecu*, vendus au profit de la nation, à Pierre Duprat, de Cerans, pour 1,125 livres; le pré de la Vezanne (cinq hommées), acquis par Ambroise Fouquere, de Cerans, pour 2,625 livres, et le champ de la première messe, par Philippe Salmon, notaire à Cerans, pour 2,390 livres. Son titulaire percevait chaque année 24 boisseaux de blé seigle, mesure de Foulletourte, de rente, dus à l'angevine sur plusieurs maisons et certaines terres au bourg de Foulletourte, dont 8 boisseaux et demi sur l'hôtellerie de la *Teste Noire*. Ses revenus étaient évalués à 150 livres en 1772.

Ses possesseurs connus sont : Jean Georget, 1494;

Pierre Cornu, 1532; Jean Fourreau, 1570-1578; Julien Houdayer, 1612; François Lebatteux, 1621; Pierre Lebatteux, 1634; Michel Michelet, 1634-1637; Jean Bellanger, 1643-1685; Nicolas Métivier, prieur de Parigné-le-Pôlin, 1686-1724; Jean Guyet, 1725-1740; Pierre-Joseph Sallion, 1740; Jean Fouqueré, 1777-178. (1).

Chapelle de la Deuxième Messe ou de la Messe de neuf heures

Cette chapelle, fondée le 12 juin 1658, par Me Michel Michelet, curé de Cerans, « pour le bien et commodité » de ses paroissiens, était desservie par le titulaire du collège. Me Michelet lui donna une maison au bourg de Cerans, composée de trois chambres, dont deux à cheminées, cave en dessous, grange et jardin y attenant, trente livres de rente foncière sur les lieux de La Soullettière, et un quartier de vigne au grand clos des Fourneaux.

Le 7 juillet 1661, il ajouta à cette dotation le pré de Boisard, à Oizé, et celui du Grenouillet, à Cerans, à la charge par le chapelain de célébrer tous les dimanches une messe basse à neuf heures et tous les ans, le jour de la fête de saint Michel, un service de trois grandes messes avec vigiles des morts, pour le repos de son âme (2).

(1) Archives de la fabrique de Cerans. — Archives des Perrais. — Archives de la Sarthe, *Pouillé* de 1772.

(2) Archives de la fabrique de Cerans. — Par son testament du 7 juillet 1661, devant Me Pierre Hérisson, notaire royal au Mans, Me Michel Michelet demandait en outre à être inhumé dans le chœur de son église. Il voulait un grand nombre de messes et faisait beaucoup de dons : 129 boisseaux de seigle aux pauvres de Cerans et des draps de lit; 20 livres à chacun des couvents des PP. Récollets, Carmes et Capucins de La Flèche, Minimes, Jacobins, Cordeliers et Capucins du Mans, à la charge de dire 30 messes par chaque monastère; 10 livres aux pauvres du grand hôpital du Mans; 10 livres à l'hôpital Saint-Joseph, de La Flèche; 10 livres à l'hôpital de la Charité, de

Ses biens furent vendus en 1791 : la maison, à François Lemercier, de Cerans, pour 1,750 livres, et le champ du Grenouillet, à Simon Drouard, aussi de Cerans, pour 300 livres.

Chapelle de Sainte-Catherine de Foulletourte

La chapelle de Sainte-Catherine était bâtie sur un petit monticule, à l'angle de la grande place de Foulletourte et de la rue de Cerans. Elle fut vendue en 1791, avec ses dépendances, à Louis Cosset, de Cerans, pour 3,050 livres, et détruite. Sur son emplacement on construisit l'hôtel du *Faisan* (1).

Ses revenus étaient estimés 80 livres en 1778 (2). Ils consistaient, en 1790, dans « une maison manable, chambre froide à côté, attenante à la chapelle, un petit cellier bâti depuis deux ans; dans un jardin d'environ trois quarts de journal »; dans 24 boisseaux de seigle, 12 de froment et 12 d'orge, mesure de Foulletourte, sur les lieux de La Herpinière; 22 livres de rente sur une maison au bourg de Foulletourte; 7 livres de rente sur la vicomté de Foulletourte, et 50 s. sur le lieu de La Chauvelière; dans la dîme « du fournage » du four à ban de Foulletourte et dans celles que son chapelain avait droit de prendre sur les lieux de La Foucherie, La Lamberdière, La Girouardière, La Berauldière, La Rouillère, Le Boulay, La Hellandière, La Blanchetière, Cion, La Bouguelière, Berce-

Paris; 20 livres « pour estre employées au rachat des captifs qui sont entre les mains des Turcs », et 120 livres à la fabrique de Parigné-le-Pôlin, pour la fondation d'un service de trois grandes messes avec vigiles des morts, pour le salut de son âme (Archives de la fabrique de Cerans).

(1) Archives de la Sarthe, fonds municipal, n° [illegible]. — Pesche, *Dictionnaire*, t. I, p. [illegible]. — Cauvin, *Essai sur la statist. de l'arrondissement de La Flèche*, p. 184.

(2) Le Paige, *Dictionn. topogr. du Maine*, t. I, p. [illegible].

gay, La Tuilerie, « vulgairement appelée Fousse Girault », La Baussonnière, Goidres, Aunoust, Les Moriers, Le Petit-Aunoust, Parfond-Mortiers, Chevronnet et La Conterie (1).

La date de sa fondation par les seigneurs de Foulletourte ne nous est pas parvenue (2).

Pierre Bouju, maître ès arts, bachelier en médecine, est le premier chapelain dont le nom nous est donné par un document certain. Le 30 mars 1425, il est installé dans le canonicat et prébende qu'il vient d'obtenir dans l'église du Mans en permutant avec Jean de Glogé, chanoine (3).

Gilles de Luxembourg, prêtre, protonotaire du Saint-Siège, en rendit aveu, le 6 avril 1502, à Jean Le Maczon, chevalier, seigneur de Foulletourte, d'Auvers et de Berus (4). Dans un acte du 11 novembre 1528, Me Jean Guillemeaux, prètre, déclare en être titulaire depuis trois ans (5).

Un de ses successeurs, Me Robert Boudet, fut assassiné vers 1580 par Jehan Le Taixier, fils de Pierre Le Taixier et d'Estiennette Guillemeaux. « Honneste homme sire Jehan Boudet », sieur de La Poterie, son père, fit aussitôt « informer » de ce crime et obtint « jugement par constumace portant condamnation à mort allencontre » du meurtrier, « avecque reparation civille de la somme de trois cens escus sol » et « les frais du procès ». Heureusement pour lui, Jehan Le Taixier s'était dérobé par la fuite aux suites inévitables de son crime; aussi ne fût-il exécuté qu'en

(1) Archives de la fabrique de Cerans.

(2) Les chapelains étaient tenus à célébrer chaque semaine deux messes pour le repos de l'âme des seigneurs de Foulletourte défunts. Mre Sébastien de Broc les exempte, le 24 août 1652, de faire la foi et hommage et de payer le rachat de leur temporel, qu'ils lui « rendront à l'avenir à id. de cens requérable » (Archives de la fabrique de Cerans. — Archives des Perrais).

(3) Archives de la Sarthe, class. Bilard, G. 3/3, fol. 123, v°.

(4) Le Paige, *Dictionn. topogr. du Maine*, t. I, p. 156.

(5) Archives de la fabrique de Cerans.

effigie. Cela ne l'eût pas empêché de se promener encore de longs jours en liberté, s'il n'eût été « recogneu et arresté prinsonnyer en la conciergerye de Raynes, païs de Bretaigne ». A la nouvelle de l'arrestation de l'assassin, Jehan Boudet, bien que « son ancien aage et indisposition ne le luy permissent » guères, se proposait de continuer sa poursuite, lorsque Martin Beuscher, sieur de Villefollet, à Yvré-le-Pôlin, s'offrit à arranger l'affaire.

Il fut convenu que Jehan Boudet, avec l'assentiment de Pierre Boudet, son fils, abandonnerait à Martin Beuscher « toutte laction qui lui compecte, tant à lencontre dud. Le Taixier que tous autres qui pourroient estre prévenuz ou accusez dud. homicide avecques toutes les procédeures, poursuictes, jugemens et sentences » qu'il avait obtenus. Le sieur de Villefollet promit de son côté de faire « indampner dedans ung mois au prouffict de la fabrice dud. Cerans, deux cartiers et demy de vigne... assis au clox de La Germynière, parroisse d'Yvré-le-Pollin, au fief de Chasteaux Lhermitage », afin que la fabrique fasse célébrer chaque année, le 4 mars, jour anniversaire du décès de Me Robert Boudet, « ung service » avec « vigilles, grand messe et cinq messes basses », et qu'à la fin de la grand'messe les prêtres chantent sur la tombe du défunt un *Subrenite* avec trois collectes. La fabrique devait être tenue de fournir pour ce service « les ornements requis... avec le lumynaire... et ung pain a benistre de deux solz, qui serait offert le jour du dimanche précédent... pour estre distribué aux assistants aud. service ».

« Les deux cartiers et demy de vigne assis au clos de La Germynière », *aliàs* de La Fevriere, appartenaient à la mère du meurtrier; heureuse de cette conciliation, elle ne fit pas de difficulté pour les abandonner au sieur de Villefollet, « tant en son nom que soy faisant forte pour cest effect de chacuns de Jehan,

Françoys, Lezin, Julienne, Bastienne et Françoyse Le Taixier et de Cherubin Pichonneau, mary de Honneur Le Taixier, tous enfants dud. deffunct Pierre Le Taixier et delle ». Par son entremise, elle obtint encore de Jean et Pierre Boudet qu'ils remettraient « tous les fraicts, coust, interest, despens et reparations qu'ils auroient contre Jehan Le Taixier, moyennant 70 escus sols ». Pour cette somme, Jehan Boudet consentit main-levée des choses « saisies à sa requeste sur led. sieur Le Taixier » (1). Ces accords furent conclus entre eux au presbytère de Parigné-le-Pôlin, par actes dressés devant Me Mathurin Crestien, notaire royal à Foulletourte, le 24 août 1581 (2).

Le 25 novembre 1590, Me Pierre Boudet, sieur de La Poterie, fils et héritier de défunt Me Jean Boudet, transigea avec Me René Le Taixier, notaire de la chatellenie de Foulletourte, « cessionnaire de Me Martin Beuscher, sieur de Villefollet », pour la somme de cent livres tournois et le déchargea « entièrement de faire célébrer led. service » pour Me Robert Boudet, son frère. Il en prit la rente de « deux escus sol » à son compte et Théveline Boudet, femme d'Alexis Le Beichu, marchand ; sa fille, l'affecta le 16 mai 1607 sur deux journaux de terre à La Poterie (3).

L'émotion soulevée par cet assassinat était à peine calmée, lorsque le 27 juillet 1581 (4) Hélayne Richer, épouse de « honneste homme René Guillemeaulx », demeurant en la paroisse de Saint-Nicolas de la ville du Mans, fit appeler Me Gervays Dodeau, notaire royal, auquel elle dicta son testament. Par cet acte, elle ordonna « estre inhumée » au Mans, dans l'église

(1) Abbé L. Denis, *Foulletourte. Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXXIV, p. 10. — Archives de la fabrique de Cerans.

(2) L'abbé Denis, *in loco cit.*, leur donne à tort la date du 24 août 1588.

(3) Archives de la fabrique de Cerans.

(4) Et non le 2 novembre 1582 comme le dit l'abbé Denis, *in loco cit.*, p. 11.

des Cordeliers, et fonda « a perpétuité une messe basse pour estre dicte et célébrée a chacun jour de dismanche a six heures du matin en la chapelle Sainte-Catherinne scituée au bourg de Foulletourte, parroisse de Cerans, a la fin de laquelle » elle voulut qu'il soit récité « le psalme *de profundis* ». Elle demanda en outre qu'il soit chanté à haute voix chaque dimanche « en lad. chapelle ung *salve* et oraison de Notre-Dame, et après lad. oraison le psalme *de profundis* et les oraisons *Inclina* et *Fidelium* a basse voix, a cinq heures du soir depuis le jour de Pasques jusques a la feste de Toussainct et a quatre heures du soir depuis led. jour de Toussainct jusques a Pasques... Pour ce faire, elle donna et légua la somme de trois escuz ung tiers descu par chacun an, à prendre sur tous chacuns ses immeubles et propres héritaiges » (1).

Le 21 juillet 1645, Mre Alexis Le Baichu, prêtre, receveur au prieuré de La Fontaine-Saint-Martin et originaire de Cerans, légua par testament, « perpétuellement et à toujoursmais, une messe basse de dévotion », à dire et célébrer « un jour de la sepmaine dans la chapelle de Sainte-Catherine », pour lui et Claude Le Baichu, sa sœur, et affecta pour sa rétribution une rente annuelle de 22 livres à prendre sur « son lieu et bordaige... de La Termelière », à Cerans (2).

Possédée pendant le XVIIe et le XVIIIe siècles par des titulaires non résidents (Mre Marin Grault, en 1582; Mre Urbain Le Jeune, en 1597; Mre Pierre Pissot, curé de Saint-Jean de la ville d'Epernon, en 1612; Mre Robert Le Brec, curé de Nuillé-sur-Vicoin, de 1634 à 1653; Mre Robert Rabinard, de 1669 à 168.; Mre Claude Ronsard, prêtre, bachelier en Sorbonne, de 1704 à 1761; Mre Emmanuel-Jean-Baptiste Georget, curé de Parigné-le-Pôlin, de 1761 à 1783; Mre Jacques Després, de 1783 à

(1) Archives de la fabrique de Cerans.

(2) Archives de la fabrique de Cerans.

178.), ceux-ci en louèrent le temporel aux prêtres de Cerans ou à divers particuliers, avec obligation d'en acquitter les fondations. Le 6 juillet 1675, Robert Rabinard, écuyer, sieur de Villevayer, père et tuteur naturel de Mᵉ Robert Rabinard, chapelain de la chapelle de Sainte-Catherine, demeurant en sa maison seigneuriale de La Paillerie, à Changé, afferme en son nom à Mᵉ René Métivier, curé de Cerans, la chapelle de Sainte-Catherine et ses revenus, « moyennant la somme de cent livres tournois » par an, « les décimes tant ordinaires que extraordinaires non excédant six livres et dix sols, sy tant lad. chapelle sera tenue de payer chaque année pendant led. bail ». Mᵉ Métivier s'engageait de son côté à célébrer ou faire « célébrer deux messes chaque semaine, à la décharge du sieur chapelain..., se fournissant de calice », à lui bailler « chaque année à la saint Martin d'yvert deux barils de moutarde » et à « faire employer par chacun an un cent de thuille neufve sur les bâtiments (1) ».

CHAPELLE DE N.-D. DU LIARD

La chapelle de N.-D. du Léard, ou plus simplement du *Liard*, suivant la prononciation locale, est située sur le bord de la route d'Oizé, à un kilomètre environ de Foulletourte. Elle a été édifiée en 1730 pour recevoir une statue de la Vierge fixée à un léard, puis reconstruite en 1866 par les soins de Mˡˡᵉˢ Le Paige, de Montertreau (2).

CONFRÉRIE DE NOTRE-DAME

Mᵉ Nicolas Trouillard, curé de Cerans, l'institua dans sa paroisse au commencement du XVIIᵉ siècle.

(1) Archives de la fabrique de Cerans. -- Archives de la Sarthe, G. 348 et 780, H. 1534.

(2) *La Semaine du Fidèle*, t. XXXIX, p. 94. -- Notes diverses.

Le 7 mars 1630, « reconnoissant que la meilleure et plus saine partye de son bien est provenue du bien de l'église comme curé de ladicte parroisse », il lui donna « son lieu et mestayerie des Petits-Prés (1) », à la charge d' « une messe de *Beata* au jour de sabmedy de chacune sepmaine de l'année à perpétuitté, laquelle sera dicte et solennisée à haulte voix, à diacre et soubsdiacre... et que au *lavabo* de ladicte messe celui qui la célébrera fera la recommandation des frères et sœurs de lad. confrairie, tant vivans que trépassés ». Une somme de 20 livres devait être prise chaque année sur le revenu de ce lieu pour le service de cette messe. Les habitants, réunis à la porte de l'église paroissiale, à l'issue de la grand'messe, acceptèrent cette donation le 16 novembre 1631.

Le lieu des Petits-Prés, loué 115 livres en 1642, 123 livres en 1666, 120 livres en 1671 et 102 livres 5 s. en 1696, fut adjugé comme bien national, en l'an III, à Louis Fricard, de Cerans, pour 16.000 livres.

La confrérie possédait en outre 8 livres 14 sols de rente foncière sur le lieu de Gué-Rechigné, et une maison avec jardin, terres labourables et vignes, au lieu de La Bouglière, acquise à son profit par Me Nicolas Métivier, curé de Cerans, et louée 17 livres en 1685 (2).

LE COLLÈGE

Le même Nicolas Trouillard fonda le collège de cette paroisse le 18 avril 1635 et en confia la présentation

(1) Ce lieu comprenait trente-trois journaux de terre labourable, six hommées de pré et deux quartiers de vigne. Il l'avait acquis le 1er juin 1609 de Me Jacques Desboys, curé du Lude, Me Michel Desboys, Me Anne Vilais et Me Mathurin Brisebarre (Archives de la fabrique de Cerans).

(2) Archives de la fabrique de Cerans. — Procureurs de cette confrérie : Me Marc Chauveau, vicaire de Cerans, [illegible]-1658 ; Me René Métivier, 1658-1672 ; Me Nicolas Métivier, [illegible]-1688 ; Michel Couette, 1755-1766.

au curé et aux procureurs syndic et fabricier en faveur d'un des enfants de Jean Degoulet et de Marie Duteil ou de leurs descendants, et, s'il ne s'en trouvait point, à un enfant né dans la paroisse. Il donna à cette intention un corps de logis composé de deux chambres à cheminée, d'un cellier et de deux petits logements pour servir d'école, avec jardin, au bourg de Cerans.

Il imposa seulement au titulaire la charge de « dire tous les mois, à sa commodité, une messe pour le repos de son âme et de celles de ses amis trépassés », et de chanter au grand autel tous les samedis, « luy et ses écolliers, l'oraison *De beata* et à la fin l'oraison *Pro defunctis* ».

Par son testament du 4 décembre 1674, dressé par Me Pierre Georgie, notaire royal au bourg de Cerans, Me Mathurin Degoulet, prêtre et titulaire de ce collège, lui légua en pleine propriété un pré, nommé le pré du Quartier, contenant deux tiers d'hommée et situé proche le lieu de Chiencourt. Le titulaire du collège devait dire trois messes chaque année à son intention dans l'église de Cerans (1).

La maison du collège fut conservée en 1791 pour le logement d'une institutrice. Toutes ses dépendances furent aliénées comme bien national : le champ du Quartier, en 1791, à Pierre Leroy, de Cerans, pour 1,200 livres; et en l'an III, celui de l'Ecole, à François Houdayer, de Cerans, pour 1,600 livres, et celui du Carrefour, à Nicolas Fouqueré, aussi de Cerans, pour 12,000 livres.

Nous lui connaissons comme principaux : Michel Michelet, 1635-1637; Mathurin Degoulet, 1647-1674; Michel-Armand Pivron, 1694-1712; Nicolas Fouqueré, 1748-1782 (2).

(1) Archives de la fabrique de Cerans.

(2) Archives de la fabrique de Cerans. — Reg. de l'état civil de Cerans-Foulletourte. — Archives de la Sarthe, H. 578.

Autres Biens Ecclésiastiques

Avant la Révolution, plusieurs communautés possédaient à Cerans divers biens, qui furent aliénés en 1791 au profit de l'État : le prieuré conventuel de La Fontaine-Saint-Martin, la métairie de Couléard, vendue à Michel Touchard, de Cerans, pour 28,400 livres ; la closerie du Chardonnet, acquise par Jacques Leroy, de Cerans, pour 5,025 livres, et celle de La Petite-Bouquetière, par Louis Landais, fermier à Cerans, pour 3,000 livres ; — le prieuré de Château-l'Hermitage, les métairies de La Alinière, achetée par Pierre Jamin, de Cerans, pour 15,000 livres, et de La Mulottière, par Pierre Fournier, aussi de Cerans, pour 16,200 livres ; — la communauté de La Roë, la métairie de La Marvalière, acquise par René Lefebvre fils, de Cerans, pour 13,000 livres ; — la cure de Parigné-le-Pôlin, un taillis, vendu à Jean Janvier, de Cerans, pour 700 livres ; — et la prestimonie de Notre-Dame ou de la messe de neuf heures, fondée en 1653, dans l'église de Parigné-le-Pôlin, par Sébastien de Broc, seigneur de Foulletourte et des Perrais, les closeries de La Brioche, achetée par Pierre-Ambroise Houdayer, curé de Cerans, pour 5,350 livres, et de La Biroterie, par René Bobet, de Parigné, pour 2,575 livres.

H. ROQUET.

(A suivre.)

La Nomination d'un Sacriste à Saint-Thomas au XVIIIe Siècle

Avant la Révolution les fonctions de sacriste étaient distribuées le plus souvent, surtout dans les paroisses importantes, à deux hommes, un ecclésiastique et un laïque. Il incombait à l'évêque diocésain de choisir le sacriste clerc. Son nom était scrupuleusement inscrit sur les registres des Insinuations. Le nouvel élu prenait rang dans le clergé paroissial. Ses fonctions consistaient à célébrer chaque matin, ou du moins à dates fixes, une messe fondée pour sa charge, et surtout à surveiller la sacristie. A lui revenait l'honneur de garder l'église avec ses vases sacrés, ses ornements, et tout son mobilier.

Pour être plus vulgaires, les fonctions de sacristain laïque, n'en étaient pas moins importantes. En l'église Saint-Thomas de La Flèche « cette place n'est rien moins que considérable du côté des avantages et du produit ».

Or, au mois de décembre 1766, le sacriste laïque de Saint-Thomas, René Chalot, venait de mourir après avoir, trente-huit années durant, rempli fidèlement les devoirs que lui avait imposés, en le nommant, le corps de ville fléchois. Laisser plus longtemps sa place vacante, ledit corps de ville ne le voulut pas et trouva même « assez pressant d'y nommer pour le service de l'église et du public ». Cependant, il ne se permit pas de le faire avant d'avoir consulté le chef de la province et de la ville, le duc de Choiseul-

Praslin. En sa lettre du 14 décembre 1766, il le supplie donc de « vouloir bien le faire connoistre ». Fut-il répondu à cette lettre ? Bien que dans les archives poudreuses où nous l'avons trouvée, nous n'ayons point rencontré trace de réponse, il est plus que probable que René Chalot eut vite un successeur comme « sacriste laïc » de Saint-Thomas.

Louis CALENDINI.

PIÈCE JUSTIFICATIVE (*)

Monseigneur,

Le place de sacristain laïc de l'Eglise parroissiale de Saint-Thomas de La Flèche est vacante par le deceds de René Chalot nommé à cette place en 1728 par le corps de ville, cette place nest rien moins que considérable du côté des avantages, et du produit, cependant quoiqu'il soit assez pressant d'y nommer pour le service de l'Eglise, et du public nous n'avons point voulu le faire sans avoir eu l'honneur de demander votre avis à ce sujet ; nous vous supplions très humblement Monseigneur de vouloir bien nous le faire connoistre.

Nous sommes avec le plus profond respect, Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Les maires Echevins et Conseillers de la ville de La Flèche : Couallier, maire ; A. Melay de la Rimoirière, échevin ; P. Belliez, échevin ; Savay, échevin ; l'abbé Henriquet, conseiller ; Lenoir de Montabon, conseiller ; Pihery, conseiller.

A La Flèche, le 14 décembre 1766.

(*) 2 f. papier, petit in-4° (18-23).

Chartrier La Varenne-Choiseul-Praslin très aimablement ouvert à la Rédaction des *Annales Flechoises* par M. le comte de Bagneux.

DU HAUT DE LA TOUR DU PRYTANÉE

IMPRESSIONS NOTÉES.

---

122 marches... Je suis las ; mon cœur bat.

Me voici tout en haut, et je vais, une fois de plus, faire le tour de la galerie.

Le soleil darde ; ce mercredi, 24 Septembre, est chaud comme un après-midi de Juillet.

J'entends monter d'en bas des bruits de roues sur le pavé de la rue ; j'aperçois un chien devant une porte, je vois passer une femme qui tient un enfant par la main. De l'endroit où mes yeux ne peuvent plus voir au-delà, voici d'autres personnes qui arrivent ; puis, c'est un claquement de fouet : une voiture entendue débouche de gauche, et se dirige vers la place Henri-IV. Ceux qui y sont montés, je ne les ai jamais vus ; sans doute aussi je ne les reverrai plus... Leurs préoccupations, leurs pensées, leurs joies, autant de choses que j'ignorerai toujours...

***

Des mouches volent autour de moi ; je ne vois que leur ombre qui se projette au-dessus des colonnettes soutenant le pourtour ajouré de la galerie. Pauvres créatures d'une saison, qui n'ont pas donné au Bon Dieu plus de peine à créer que nous, elles sont en pleine, éblouissante lumière ; elles s'y baignent avec un bien-être, une joie dont l'intensité échappe à nos sens si étroitement bornés.

En bas, à une profondeur faite pour le vertige, — sensation ignorée des mouches et des oiseaux, — la

ville, gracieusement ceinte de ses coteaux, se développe au fond de la vallée. Là-bas, à droite, voici « la Providence », l'asile des déshérités de ce monde, des infirmes, des désabusés pour qui la solitude et la méditation sont devenues le suprême attrait, des prêtres de dévouement et de vertu, usés par les travaux du saint ministère.

En face, tout doré de soleil, de lumière épandue, se dresse le clocher de l'église paroissiale de Saint-Thomas, avec son cadran, qui marque — juste — quatre heures moins un quart.

A gauche, tout en face de moi, ce reliquaire précieux, ce pur joyau : l'élégante et pieuse église de Sainte-Colombe.

* * *

Quoique j'aime peu me trouver à de pareils sommets, j'essaie de faire le tour de la galerie.

Me voici en face de cette « lanterne » à claire-voie, si svelte, si élancée, que 25 à 30 mètres de toits et d'abîme séparent de la tour principale. Tout le paysage est baigné de lumière. L'horizon, aux profondeurs bleues, rappelle l'immensité de la mer. — Une des dernières hirondelles s'élance, déploie ses ailes, monte, plonge, se baigne dans l'air et dans l'azur...

Heureux oiseau !

* * *

D'en bas, d'au milieu de toutes les voies de l'aimable et coquette cité étendue à mes pieds montent mille bruits. C'est l'activité, le mouvement, le travail d'un mercredi, jour de marché.

Je poursuis mon excursion, jouissant d'impressions que je ne ressens aucun regret à goûter seul. De plus en plus le vertige des hauteurs s'empare de moi : et, tandis que je prends des notes sur la balustrade de la galerie, j'éprouve un sentiment... de peur.

J'en triomphe, parce qu'il me plaît de le faire ; et je

plonge mes regards dans ces chères vieilles cours du 1er, du 2e bataillon, ainsi que nous disions autrefois, — dans la cour d'Honneur, toute rayonnante, de son glorieux nom : « Cour d'Austerlitz, » dans notre Parc Royal, avec sa grande allée centrale, ses tilleuls, sa belle allée de marronniers centenaires parmi lesquels a sévi, pendant une terrible nuit, la rage hurlante de la tempête, son jet d'eau, dont le caressant murmure évoque si doucement, lorsque je viens rêver près de lui, mes meilleurs, mes plus chers souvenirs.

Et là-bas, tout au fond, Saint-Germain qui, avec Sainte-Colombe, se partage l'amour des Fléchois, — Saint-Germain, joie de nos ancêtres, de nos parents, de tant d'amis disparus, avec ses coteaux d'une pente pleine de douceur, que l'on gravit sans presque s'en apercevoir, ses chalets, ses villas, ses vignes, son pittoresque « castel » de l'Arthuisière, dont la svelte architecture, la tour élégante jaillissent, avec une grâce charmante, des bouquets de bois et de la verdure étagés à leurs pieds.

* * *

En face de cette cité chérie, de ce collège où mon enfance, ma jeunesse, une partie de mon existence se sont écoulées, et auquel j'ai gardé une tendresse filiale, devant ce noble asile que La Flèche, vieille ville française, doit au meilleur et au plus grand de ses rois, je croirais encore au bonheur, si, au point de vue terrestre, il n'avait pas depuis longtemps disparu de ma vie.

4 heures et demie. Septembre 1902.

Henry GAUDIN.

LE COUVENT DES CORDELIÈRES
A NOYEN

(SUITE)

Le couvent des Cordelières dépendait de la paroisse Saint-Germain et non de celle de Saint-Pierre, comme l'ont écrit Pesche et Dom Piolin. Nous en avons diverses preuves.

La paroisse Saint-Pierre était limitée dans le bourg, depuis la rivière, par la rue des Moulins, la petite ruelle qui tourne autour de l'église, la route actuelle de Tassé et la route d'Avoise. Seulement, l'église de Notre-Dame, qui dépendait de Saint-Pierre, était enclavée dans le territoire de Saint-Germain, pour des raisons que nous expliquerons autre part.

Une jeune fille, demoiselle Anne-Marie-Suzanne de la Jaille, pensionnaire au monastère des sœurs religieuses de Noyen, *qui est situé dans le district de la cure de Saint-Germain* mourut. Elle fut enterrée dans l'église du couvent (1).

Quelques bienfaiteurs de l'établissement demandaient parfois à y être ensevelis. Nous voyons le fait se produire le 11 septembre 1735. Dame Louise Paulard, veuve de Claude Chappelain, conseiller au presidial du Mans y fut inhumée ; elle avait demandé cette faveur dans son testament. Sans doute cet usage fut assez fréquent et cela occasionna quelques ennuis entre le couvent et la paroisse. Car au sujet de cette dernière inhumation, le curé presenta aux religieuses plusieurs observations et leur imposa le règlement suivant :

(1) Archives communales.

1° C'est le curé de Saint-Germain qui doit aller faire la levée du corps;

2° S'il y a plusieurs messes et services, le chapelain des Sœurs en dit une et le vicaire de Saint-Germain l'autre. Le curé dira la troisième;

3° Quant au luminaire, le Clergé et les Sœurs gardent chacun leurs cierges; ceux de l'autel et du catafalque sont partagés;

4° C'est le curé qui doit faire l'enterrement;

5° On n'enterrera dans le chœur des religieuses que si on le demande par testament (1).

Ces faits indiquent bien la paroisse dont dépendait le couvent.

Après avoir connu des jours heureux, le petit monastère de Noyen fut ruiné par la faillite du fameux banquier écossais Law, en 1726. Le système de Law ayant occasionné le remboursement en billets de cette banque d'une grande partie des revenus du couvent, lorsque la catastrophe financière se produisit, les billets devinrent sans valeur. Les religieuses de Noyen furent donc ruinées; plusieurs autres établissements, (en particulier celui du même ordre, à Beaumont), eurent le même sort malheureux. Ces maisons luttèrent quelque temps contre la misère, d'autant plus qu'on cherchait à les supprimer sous ce prétexte. Déjà en 1732, elles avaient reçu l'ordre de ne plus recevoir de novices. Croyant en la bonté et la générosité d'un roi tout occupé de ses plaisirs, les religieuses lui demandèrent des secours. Mal leur en prit : un arrêt de suppression rendu par le Conseil Royal, à la date du 18 mars 1739 leur répondit. Les Sœurs durent se disperser. En 1767, dans l'une de ses délibérations, l'Hôtel de Ville du Mans demanda à l'évêque diocésain, Mgr Charles de Froullay, la réunion des biens qui restaient de ce monastère à celui des Maillets, au

(1) Archives municipales de Noyen.

Mans. Les pourparlers aboutirent en 1771, époque à laquelle la réunion des biens fut décidée.

Nous avons trouvé aux Archives de la Sarthe (H. 1704) un bail à loyer par les Dominicaines des Maillets à Jean Orry, d'une maison située au bourg de Noyen pour 40 livres par an (en 1786).

Peut-être quelques sœurs avaient-elles continué d'habiter le couvent et de faire la classe aux enfants; elles durent alors se retirer. Nous voyons en effet le conseil de la commune, qui jusqu'alors ne s'était point inquiété de cela, établir un orphelinat et une école de Sœurs, dans les bâtiments abandonnés, afin de continuer l'œuvre des Elisabethines auprès des jeunes filles. C'est l'origine de l'établissement actuel. La direction en fut confiée dès le début en 1772, aux religieuses de La Chapelle-au-Riboul (Mayenne), qui prirent plus tard le nom de Sœurs d'Evron, quand elles transportèrent leur maison-mère dans l'ancienne abbaye bénédictine de cette ville. La nouvelle école eût à subir bientôt les atteintes de la Révolution. Les bâtiments et les biens furent vendus comme biens nationaux. La tourmente passée, un ancien procureur du roi, au Mans, avant la Révolution, M. de Letang-Thomassin (1), les racheta et les donna au bureau de bienfaisance pour y établir des Sœurs de la Charité. Dans son testament à la date de 1807, fait dans l'étude de Me Simon, notaire à Noyen, le donateur pose cette condition : il veut que ce soient des Sœurs qui fassent la classe aux enfants et s'occupent des malades. L'existence de l'établissement fut spécialement reconnue par le gouvernement impérial qui rendit un décret en sa faveur.

*
* *

Nous avons dit qu'à la Révolution les biens des anciennes Cordelières, devenus la propriété des Sœurs

(1) M. de Letang avait épousé une demoiselle de Ponthôme qui lui apporta la terre de Thomassin.

des Maillets furent mis en vente. Voici à qui ils passèrent :

Métairies de Noiré et du Mans, adjugées à Ambroise Perrotin, négociant à Nantes, pour 47.200 livres.

Champ de Pélard, de la Chevalerie, la Grande-Prée (6 hommées), à la même communauté, adjugés à Nicolas Robert, boucher à Noyen, pour 4.920 livres.

Champ du Châtelet, à la même communauté, adjugé à Jacques Lemercier, fermier à Noyen pour 1.500 livres.

Pré du Couvent aux mêmes religieuses, adjugé à Michel Rouget, chirurgien à Noyen, pour 1.925 livres.

Autre pré du Couvent, champ des Prunes et du Grand Cimetière, aux mêmes religieuses, adjugés à Mathurin Bodereau, maréchal à Noyen, pour 4.555 livres.

Maison de Saint-Alexis, sise au bourg, aux religieuses des Maillets, adjugée à René Gasselin, serger à Noyen, pour 1.000 livres.

Autre maison de Saint-Alexis, aux mêmes religieuses, adjugée à Charles de Lamboult, bourgeois à Noyen, pour 175 livres.

Closerie de la Haute-Chevalerie, aux religieuses des Maillets, adjugée à René Pain, bourgeois à Asnières, pour 5.900 livres.

Terre du Glandier, à la Communauté des Maillets, adjugée à Etienne Hervé, fermier à Noyen, pour 400 livres.

Closerie de la Basse-Chevalerie, aux mêmes religieuses, adjugée à Pierre Bougean, fermier à Noyen, pour 7.325 livres.

Champ de la Palluère, aux mêmes religieuses, adjugé à Pierre Langlais, bourgeois à Noyen, pour 950 livres.

Champ des Pruniers, aux mêmes religieuses, adjugé à Mathurin Bodereau, maréchal à Noyen, pour 2.930 livres.

Pièce de Beauregard, aux religieuses des Maillets, adjugée à Pierre Bomer, fermier et officier municipal à Noyen, pour 1.000 livres (1).

Champ de la Croix des Religieuses et de l'Eguillée, aux mêmes religieuses, adjugé à Michel Hamelin, meunier à Noyen, pour 2.092 livres.

Maison, jardin, terres, vignes, pré, dépendant de la Croix-Blanche, aux religieuses des Maillets, adjugés à Etienne Hervé, fermier à Noyen, pour 4.165 livres.

Pièce des Champagnes, aux mêmes religieuses, adjugé à Paul Frontault, officier municipal à Noyen, pour 305 livres.

Maison à la Communauté de Noyen, adjugée à Jean Baillif, serger à Noyen, pour 515 livres.

Vingt et un quartiers de vigne, au clos des Mollières, aux mêmes religieuses, adjugés à Nicolas Robert, marchand boucher à Noyen, pour 2.200 livres.

Le monastère lui-même fut mis en adjudication mais morcelé pour en faciliter la vente :

Maison servant de parloir et jardin, à la Communauté de Noyen, adjugés à François de Letang, du Mans, pour 1.800 livres.

Maison et grange, à la même Communauté, adjugées à Jean Ory, maçon à Noyen, pour 1.075 livres.

Maison en forme de pavillon et jardin à la Communauté, adjugés à Joseph Champain, cultivateur à Noyen, pour 1.875 livres.

Maison, grange, pressoir et jardin à la Communauté, de Noyen, adjugés à Jacques Hiron, menuisier à Noyen, pour 1.225 livres.

Jardin à la Communauté des Maillets, adjugé à Rémi Degoulet, marchand à Noyen, pour 129 livres.

(1) Les Sœurs possédaient comme on le voit les terres situées entre la route d'Avoise et celle de Tasse. Elles firent ouvrir pour les exploiter le chemin nommé à cause de cela, des Religieuses. La Croix Blanche n'était qu'une métairie. Au commencement et au bout du chemin, les Sœurs avaient fait mettre les deux croix qui existent encore.

La ci-devant Communauté de Noyen, bâtiments, jardin, terres, adjugés à Michel Rouget, chirurgien à Noyen, pour 16.525 livres (1).

***

Le couvent des Cordelières s'étendait sur un très grand espace de terrain. D'un côté il était borné depuis l'église Notre-Dame (mairie actuelle) par la route du Mans; puis, par l'ancien cimetière situé entre cette route et le chemin de Pirmil et la ruelle du Châtelet (chemin de la Gare des Marchandises.) Les jardins s'enfonçaient par derrière jusque vers le Nouveau Cimetière et couvraient la ligne du chemin de fer. Des murs épais et élevés, dont quelques parties subsistent encore dans les jardins du quartier de la Gare, fermaient l'enclos du côté du bourg.

Mais la route de Pirmil débouchait à cette époque juste sur la place; par conséquent elle traversait la propriété des Sœurs. Afin de leur permettre d'aller sans violer leur clôture dans la partie de leur enclos, nommée le Grand Jardin, on avait fait bâtir un pont couvert qui franchissait le chemin.

Les arcades ne furent démolies qu'au moment où l'on construisit le chemin de fer. A ce moment l'énorme travail nécessité pour établir la grande levée de la ligne bouleversa complètement l'ancienne propriété des Sœurs et tout ce quartier.

Les bâtiments d'habitation donnaient sur la route du Mans; ils n'avaient rien de remarquable que des pavillons bâtis à chaque angle. La chapelle était située à peu près à l'endroit où se trouve la rue qui monte à la gare. On y entrait de la rue par une porte surmontée d'une grande rosace à multiples rayons.

Au début de la Révolution, dans ces bâtiments déjà

(1) Documents historiques sur la vente des Biens Nationaux, par M. Legeay.

en partie ruinés, se passa une scène singulière. Un énergumène du nom de Plée, avide de se distinguer et de montrer son sans-culottisme, organisa, avec quelques braillards de son espèce, une sorte de tableau vivant représentant la prise de la Bastille. L'un des pavillons dont nous parlons plus haut représentait la célèbre prison. Fort délabré déjà, il n'eût pas de mal à tomber comme elle sous les coups vengeurs du peuple noyennais, incarné dans la personne de Plée et de ses acolytes.

Depuis 1807, chacun connaît l'histoire de l'antique couvent devenu l'école communale. Nous lui souhaitons longue vie encore pour le bien des âmes enfantines de Noyen. Puisse le vieux monastère résister à la tourmente actuelle; c'est le vœu de bien des cœurs!

Maurice LEVEAU.

La Sénéchaussée de La Flèche

et les élections du clergé en 1789

Le 24 janvier 1789, parurent la lettre et le règlement de Louis XVI pour la convocation des Etats Généraux. A défaut du grand sénéchal d'épée de la province d'Anjou et du lieutenant général de la sénéchaussée principale, dont les charges étaient alors vacantes, le lieutenant particulier de la sénéchaussée d'Angers, M. Milscent, par une ordonnance en date du 14 février, enjoignit au procureur du roi de publier les ordres de Sa Majesté et les siens propres dans le ressort de sa sénéchaussée; le procureur du roi devait en même temps transmettre les trois pièces au lieutenant général de la sénéchaussée de La Flèche et aux officiers principaux des autres sénéchaussées secondaires. Le lieutenant général de la sénéchaussée et siège présidial de La Flèche, Me Jacques-Denis Busson, publia dans son ressort les ordres à lui adressés, le 20 février 1789.

En ce qui concerne le clergé, les abbés, les chapitres, corps et communautés ecclésiastiques rentés des deux sexes, les prieurs, les curés, les commandeurs et généralement tous les bénéficiers, devaient être assignés par un huissier royal pour comparaître, en personne ou par procureur, à l'assemblée générale des trois Etats à Angers. Voici la liste des ecclésiastiques de la sénéchaussée de La Flèche, qui furent présents à cette assemblée générale du 16 mars 1789 :

Mathurin-Charles Beaumont, curé de Bazouges-sur-le-Loir ;

François-Jean Tacheron, prieur-curé de Bousse ;

Joseph-Marie Drouineau, curé de Clefs ;

Louis-Jean Faillet, curé de Chenu ;

Jacques Richard, curé de Clermont ;

Urbain-René Lanceleur, curé de Cré ;

Noël-Gabriel-Luc Villard, des Doctrinaires du collège de La Flèche comme seigneurs bénéficiers de Créans;

Christophe-Jean-Baptiste-Michel Brocard, curé de Crosmières;

Jean-Baptiste Gandon, curé de Genneteil;

Ambroise Goummenault, curé du Lude;

René-François Vaudolon, titulaire de la chapelle de N.-D. du Châtelet au Lude;

Louis Boulay, titulaire de la chapelle du Paradis, au Lude;

Michel-Antoine Milscent, curé de La Flèche;

Pierre-Urbain-Thomas Mousset, titulaire de la chapelle de N.-D. de Pitié à La Flèche;

Jean-François Larousse, curé de Noyant-sous-le-Lude;

Pierre-René Maslard, curé de Pringé;

Ignace Praticou, curé de Saint-Martin de Précigné;

Jean Lorois, prémontré, de l'abbaye du Perray-Neuf;

Jean-Baptiste-Joseph Gillier de la Chevrolais, curé de Saint-Pierre de Parcé-sur-Sarthe;

René-Julien-Gaston Jamin, curé de Saint-Martin de Parcé-sur-Sarthe;

François Legault, titulaire d'une des chapelles de Champagne, à Parcé-sur-Sarthe;

Pierre Pesse, curé de Savigné-sous-le-Lude;

Claude Roi, prêtre de l'Oratoire, prieur de Saint-Pierre-de-Verron;

Antoine-Pierre Chollet, prieur de Mélinais;

Michel Chapeau, prieur-curé de Sainte-Colombe;

Jacques-François Foucault, prieur-curé de Vaulandry;

Michel Girault de Rougemond, curé de Villaines.

Se firent représenter par procureurs :

Jean Maulny, prieur de Saint-Vincent du Lude;

François-René Riveray, titulaire de la chapelle de N.-D. à Noyant-sous-le-Lude;

Les religieuses de l'*Ave Maria* à La Flèche ;
Pierre-François Bourgoin, curé d'Arthezé ;
Charles-Louis-André Chaubry, titulaire de la chapelle du château de Varennes à La Flèche ;
Jacques Diard, titulaire de la chapelle de Sainte-Marguerite à Parcé-sur-Sarthe ;
Jacques-Stanislas Lefebvre, curé de Saint-Germain-sous-Daumeray ;
Louis-Nicolas Chauveau, curé de Saint-Germain-du-Val ;
Michel Raoul, curé de Mareil ;
René-Henri Hautreux, curé de Meigné-le-Vicomte ;
Les Visitandines de La Flèche ;
Pierre Brichet, curé de la Bruère ;
Guillaume-Charles Lorit, prieur de Saint-Léonard-du-Creux ;
Jacques Hulmère, titulaire de la chapelle de la Chevalerie à Bousse ;
François Lecorneur, curé de Ligron ;
Joseph Martineau, titulaire de la chapelle de N.-D. de la Délivrance au Lude ;
Louis Malmouche, titulaire de la chapelle de Saintonnière à Parcé-sur-Sarthe ;
Guillaume Clavreuil, curé de Saint-Pierre de Précigné ;
Léonard-Charles-Gabriel Leblais, curé de Créans ;
Mathurin-Mathieu Bidault, titulaire de la chapelle de la Coudraye à Verron ;
Louis-René Marguerit de Rochefort, curé de Saint-Quentin-les-Beaurepaire ;
Jean-Baptiste-Guillaume Bellegarde, prieur de Créans ;
Filles de Fontevrault à La Flèche ;
Benjamin Bourdais, curé de Verron ;
René-Louis-Marie Vaidie, titulaire de la chapelle de N.-D. de Lorette à Saint-Quentin-les-Beaurepaire ;
Urbain Tandon, titulaire de la chapelle Saint-Nicolas et Saint-Julien à Fougeré ;

René-Urbain Tendron, curé de Chalonnes-sous-le-Lude;

Jean-Baptiste de Maillan, abbé du Perray-Neuf;

Joseph Renouard des Lauriers, titulaire de la chapelle de la Barbée à Bazouges-sur-le-Loir;

Jacques Levacher, titulaire de la grande chapelle à Bazouges-sur-le-Loir;

Etienne Boivin, curé de Saint-Mars de Cré;

Les hospitalières de Saint-Joseph à La Flèche;

Les prêtres habitués à La Flèche;

Pierre Moreau, curé de Méon;

Jacques-Marie Barbot, curé de Luché;

Félix-Marie-Louis Bonouvrier, curé d'Aubigné;

Jacques Colombeau, titulaire de la chapelle Sainte-Croix à Précigné;

Claude-Louis Lesellier, titulaire de la chapelle des Pineau et des Chatons à Parcé-sur-Sarthe;

Julien Leverrier, titulaire d'une des chapelles de Champagne à Parcé-sur-Sarthe;

Fourmond, curé de Chigné;

Joseph-Pierre Mallot, curé de Dissé-sous-le-Lude;

Lecamus, titulaire de la chapelle de Saint-Thomas au Lude (1).

* * *

L'assemblée générale des Trois Ordres des cinq sénéchaussées d'Angers, Beaufort, Baugé, Château-Gontier et La Flèche, commencée le 16 mars, se termina le 18 du même mois (2). Alors eurent lieu les séances de l'ordre du clergé (3), du 18 mars au 6 avril. Enfin les Trois Ordres se réunirent une dernière fois à la cathédrale d'Angers le 8 avril, et, à cette séance, M. le comte de la Gallisonnière, président, déclara terminées les

(1) *Archives de la Cour d'appel d'Angers.*

(2) A la cathédrale d'Angers.

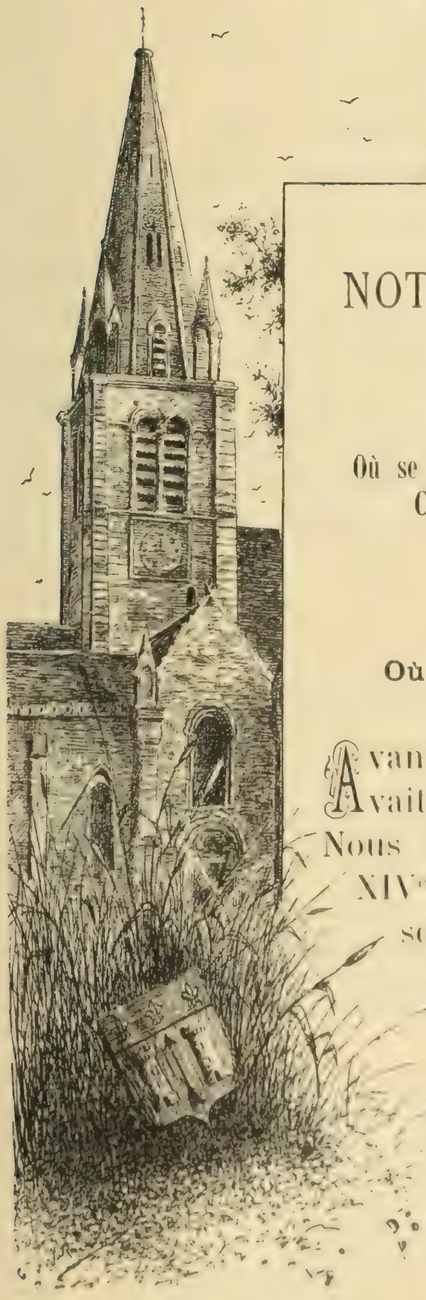
(3) Dans l'église des Cordeliers d'Angers.

opérations de l'assemblée électorale. Aucun des quatre députés du clergé d'Anjou n'appartenait à la sénéchaussée de La Flèche. Il en était de même des deux suppléants.

F. UZUREAU,

Aumônier de la Maison d'arrêt d'Angers,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

LE COUVRE-FEU



NOTES HISTORIQUES *

ART. II

Où se trouve la cloche du Couvre-feu ?
Coutumes qui s'y rattachent.

§ I

Où se trouve la cloche du Couvre-feu ?

Avant la Révolution, où se trouvait la cloche du Couvre-feu? Nous savons qu'aux XIIIe et XIVe siècles les hôtels de ville sont établis sur les portes de la cité, et que la cloche du beffroi se trouve elle-même dans une tour construite à cet effet au-dessus des voûtes du portail ou dans une des deux tours qui flanquent cette entrée (1). De bril-

* Voir numéros 1, 2 et 3.

(1) A. de Caumont, *Abécédaire d'Archéologie*, cit. p. 174.

lants édifices s'élevèrent au XV[e] siècle, et quand Louis XI eut érigé de nombreuses communes, celles-ci rivalisèrent dans l'édification de leurs monuments municipaux (1); c'est alors la cloche du beffroi qui sonne le Couvre-feu. Mais quelques hôtels de ville sont privés de beffroi (2); comme aux siècles précédents, le *saint* de l'église (3) étendra chaque soir ses sons harmonieux sur les villes endormies.

Ce ne sera cependant pas sans quelques difficultés. Plusieurs conciles, en effet, rappelèrent que la cloche ne devait avoir de destination que celle qui lui avait été donnée par son baptême et se défendirent de l'employer à des usages profanes. C'était en somme lui interdire de sonner le Couvre-feu. Ces prescriptions (4) durent être mitigées dans la suite, car, dans maints endroits, la cloche de l'église annonce le soir l'extinction des feux (5). Mais, dans tous les cas, ce n'est que sur l'ordre et le consentement du curé et nul

(1) *Ibid.*, p. 251.

(2) *Ibid.*, p. 253. Celui du Mans, par exemple.

(3) *Saint* ou cloche. — Cf. Durand : *Rational des divins offices*, t. I[e] p. 357. — L. Froger : *De la signification du mot « Saint »* au XV[e] siècle, dans la *Province du Maine,* t. V, (1897), p. 255, 256.

(4) 1584, *Bourges.* « *Campanarum et organorum curam gerant, ut tempestive, et pro more ecclesiæ pulsentur : profanas autem cantilenas non resonent.* » tit. 9, *de Ecclesiis*, can. 11.

1585, *Aix.* « *Nulla res profana deinceps campanis insculpatur inscribiturve, sed, crux et sacra aliqua imago, ut potè sancti patroni ecclesiæ, piave inscriptio, neque earum sonitu et clangore, quæ consecratæ sunt, convocentur homines ad secularia pertractanda, neve reis ad patibula perducendis* ».

1590, « *Toulouse. Quæ sacris rerum divinarum usibus, vestes, vasa, aliaque id genus erunt comparata, ea sollicita nitoris custodia asserventur, nec unquam profanis usibus inservienda mutuo concedentur, ne promiscua secularium attrectatione polluantur... In nullos ecclesiæ usus campanæ prius admittantur quam illis benedictionem episcopus fuerit elargitus; his, postquam consecratæ fuerint, leves, inhonestæque cantinuculæ non pulsentur, etc...* » pars III, cap. 1.

(5) A Paris, à Chartres, etc. Cf. *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, t. XLVI, passim.

autre que lui n'a le droit de changer les heures des sonneries (1).

§ III

Coutumes qui se rattachent au Couvre-feu

Peut-être, vous êtes-vous demandé, aimables lecteurs, s'il était complètement interdit aux citadins de sortir après le Couvre-feu? N'ayez crainte, la défense n'était pas si absolue; cependant, quiconque voulait s'aventurer par les rues de la ville était astreint à certaines précautions qui, rigoureuses à l'origine, ne furent que conseillées dans la suite.

Le sieur Nemeitz, dont nous transcrivions tout à l'heure quelques lignes, ajoute :

« D'ailleurs, lorsqu'on sort le soir, on doit toujours faire marcher devant soi son valet muni d'un flambeau » (2).

Dès le XIV[e] siècle, nous rencontrons cet usage. C'est accompagné de serviteurs porteurs de torches que le sire de Clisson revenait, le 13 Juin 1394, de l'hôtel S[t]-Pol, où l'avait retenu le roi (3).

L'infortuné Charles VI, qui devait tomber fou dans la forêt de Longaulnay (4), prendra la même précaution pour se rendre auprès du connétable, dont il a appris le meurtre :

« Aux torches! s'écria-t-il, aux torches! je veux aller voir mon connétable! » (5)

(1) Ordonnance de Blois, art. 33. Ordonnance de Melun, art. [illegible]. Arrêt du Parlement de Paris, 21 Mars 1665. Mgr André, *Cours de droit-canon.*, t. III, p. 82.

(2) A. Franklin, *op. cit.*, p. 58.

(3) La *Province du Maine*, t. IV, 1896, p. 324.

(4) Sur ce sinistre drame, on peut consulter avec fruit le savant travail de M. l'abbé Ledru, dans la *Province du Maine*, t. IV et V.

(5) La *Province du Maine*, t. IV, p. 354. La police des rues n'arrêtait pas les piétons munis de flambeaux.

La coutume continua à travers les âges. Aux XVI[e] et XVII[e] siècles, les personnages notables se faisaient précéder, dans les rues, le soir venu, d'un domestique portant une torche de résine. Quelques hôtels avaient, près de leur porte, fixé à la muraille, un grand éteignoir en fer pour éteindre les torches en entrant (1). Ainsi faisait-on encore au XVIII[e] siècle :

« Notre voyageur, écrit encore J.-C. Nemeitz, devra user de grandes précautions contre les voleurs. S'il veut sortir le soir, que ce ne soit pas trop tard, et qu'il évite de se trouver seul dans les rues. Si, contre son intention, il s'est attardé quelque part, qu'il envoie chercher un fiacre (2) ou une chaise à porteurs (3); s'il n'en peut avoir, qu'il se fasse précéder par un valet muni d'un flambeau. » (4)

La France n'était pas le seul pays où cet usage existât. Georges Sand écrit qu'en Angleterre « chaque piéton marchait avec son falot après l'heure du Couvre-feu » (5). Et nous pourrions multiplier les exemples.

ARTICLE III

Le Couvre-feu différent des Sonneries des Trépassés

Nous avons dit qu'il ne fallait pas confondre les sonneries du Couvre-feu avec celles des Trépassés.

(1) De Caumont, *Abécédaire d'Archéologie. Archéologie civile et militaire,* p. 350.

(2) On sait que l'origine des fiacres remonte au XVII[e] siècle. Ils furent, à cette époque, mis en circulation par un nommé Sauvage, et remisés dans une auberge du faubourg Saint-Antoine, à l'enseigne de Saint-Fiacre : d'où leur nom.

(3) Les chaises à porteurs ne datent, du moins en France, que du XVI[e] siècle. Au XVIII[e] siècle, certaines d'entre elles étaient merveilleuses. Il y avait à cette époque des chaises de louage à Paris, et à d'autres stations.

(4) A. Franklin, *la Vie privée d'autrefois, la Vie de Paris sous la Régence;* pp. 229-230.

(5) Bescherelle, *Dictionnaire national,* t. I, p. 822.

C'est là, en effet, une de nos vieilles coutumes disparues et dont on nous pardonnera de dire quelques mots.

Dès février 1415, une ordonnance de Charles V crée des offices de crieurs-jurés « pour crier les corps des morts, aller quérir et rapporter les robes, manteaux et chaperons pour les obsèques et les funérailles, crier les denrées à vendre et les choses perdues » (1). Bien avant cette date, en 1352, « sept varlets crieurs de corps » recevaient leur compte « pour leur salaire de sonner autour du corps dudit chevalier, par deux jours et d'icelui crier au Palais et aillours à Paris » (2). Depuis lors, nous les retrouvons aux obsèques de nos rois. Là, seulement, ils se retrouvent au complet — vingt-quatre pour le service municipal de Paris (3) — aux obsèques de Charles VII, en 1461 :

> Premier avoit vingt quatre hommes
> Portant vingt quatre sonnettes,
> Vestuz de noir selon les fourmes
> Chaperons à courtes cornettes (4).

Ils assistent à celles de Louis XII, en 1515 (5).

(1) *Revue Historique et Archéologique du Maine*, t. XIII, p. 111, note. — Une ordonnance de la même année dit « seront deux d'iceuls crieurs entour icellui corps de crieur trespassé, l'un tenant ung pot de vin, et l'autre un beau hanap, pour presenter et donner à boire à tous ceulx qui porteront le corps ». *Ordonnance des rois*, t. X, p. 279.

(2) *Compte d'Et. de la Fontaine*, p. 184.

(3) Victor Gay, *Glossaire d'Archéologie*, 4e fascicule, p. 497.

(4) Martial d'Auvergne, *Vtg. de Charles VII*, t. II, p. 168.

On lit dans un autre endroit :

> Justice, sergent, commissaire,
> S'emparent des biens volontiers,
> Et plaignent le drap du suaire.
> Curez serrent le luminaire.
> Les crieurs viennent tout destendre,

Ibid. Rev. des Poètes françaîs, t. II, p. 287.

(5) « A Jehan Perréal, dit de Paris, paintre et varlet de chambre du feu roy... livré aux vingt-quatre crieurs de la ville de Paris, qui furent criez par la ville icellui feu seigneur... » *Compte de l'obsèque de Louis XII*, f° 46, v°.

Ils existent non seulement à Paris, mais en province. A Mâcon, d'après une fondation de ses ancêtres, Georges de Feurs, sieur d'Estours, bourgeois de Mâcon, présente aux échevins de cette ville un « reveille matin » chargé d'aller, tous les lundis, après minuit, crier par les rues :

« Dites vos patenôtres et priez Dieu pour les trespassez! (1) »

A Bourges, « le crieur de la patenostre » (2), à La Ferté, à Mortagne (3), les « crieurs des morts » avaient les mêmes attributions, qui furent souvent réglementées par nos rois, à la suite de nombreux litiges et contestations qu'ils eurent à soutenir contre les fabriques des églises, à propos du tarif de leurs droits et salaires; entre autres par la déclaration de Louis XIII, juin 1633; par Louis XIV, dans l'*Edit du roy portant création de vingt nouveaux offices de crieurs d'Enterrement à Paris; de deux dans les grosses villes, et d'un dans les petites villes, bourgs, paroisses du royaume,* donné à Versailles, au mois de juillet 1690 » (4).

A Angers, ils habitaient, avant la Révolution, le n° 2 de la rue Saint-Laud, et, toutes les nuits, à heures fixes, ils passaient dans le quartier qui leur était assigné, en criant l'heure d'une voix lamentable, et, lorsqu'il était mort quelqu'un, ajoutaient :

Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez Dieu pour les trepassez! (5)

Les crieurs de la patenôtre, différant en cela des

(1) *Revue historique et Archéologique du Maine,* t. XIII, p. 112.

(2) « A G. Bremault, 35 s. pour broder sur la manche du crieur de la patenostre 3 moutons aux armoyries de la ville... » — Girardot, *Arch. de l'Art français,* 2e série, t. I, p. 254.

(3) Abbé Chambois, *Inventaire des minutes anciennes,* t. IV, p. 61.

(4) *Revue citée,* pp. 111-112. Quelques-unes de ces notes sont empruntées à l'étude de M. l'abbé G. Esnault, sur les *Entrées et Funérailles au Mans au XVIIIe siècle,* parue dans la *Revue Historique et Archéologique du Maine,* t. XIII, 1883, pages 94-117.

(5) *Revue de l'Anjou,* t. XLV, p. 129.

crieurs de vin et de denrées (1), accomplissaient un office de pure dévotion et portaient un costume brodé aux armes de la ville, ou parfois du trépassé dont ils annonçaient la mort (2).

En quelques diocèses de France, cette coutume s'appelle, au XVII[e] siècle, l' « abboi-mort » (3) ; c'est qu'on ne se contente pas de faire circuler par les rues de la ville des crieurs de patenôtre, la cloche de l'église lance, elle aussi, à travers les airs, des sons lugubres, et ce, non seulement le jour, mais encore au milieu de la nuit (4).

C'est là justement ce qui distingue l' « abboi-mort » du Couvre-feu. L'un se sonne à une heure assez avancée et se continue même, en certains lieux, par intervalle, pendant la nuit entière; l'autre, au contraire, est régulier, dure très peu de temps et se tinte même, comme à Paris, au temps des Anglais, alors que le premier ne se fait plus entendre (5).

ART. IV

Promenade à travers le monde

Et maintenant, chers lecteurs, que nous avons constaté, depuis le XI[e] siècle, la continuité du Couvre-feu, voulez-vous, qu'à travers le monde, nous fas-

(1) Or vous dirai en quelle guise
Et en quelle manière vont
Cil qui denrées à vendre ont,
Et qui pensent de l'or preu fère,
Que jà ne fineront de brère,
Parmi Paris jusqu'à la nuit.

Guill. de Villeneuve, *les Crieries de Paris*, p. 137. — A. Franklin, *la Vie privée d'autrefois, l'Aumône et la Réclame, les Cris de Paris*, passim.

(2) Victor Gay, *op. cit.*, p. 497.

(3) G. Durand, *Rational des divins offices*, t. I, p. 365.

(4) Edouard Hornstein, *Les Sépultures*, p. 208; *Journal d'un bourgeois de Paris*, cité, loc. cit., etc.

(5) *Journal d'un bourgeois de Paris*, édition du *Panthéon littéraire*, p. 640.

sions une promenade, afin d'y rencontrer cette sonnerie avant les heures terribles de la Révolution? Si vous le voulez bien, nous partirons de Paris; mais, avant de le quitter, remarquez, vous souvenant que nous sommes au XVIII[e] siècle, qu'on y entend le Couvre-feu à Saint-Germain-des-Prés, à huit heures du soir, à Notre-Dame, à sept heures, à la Sorbonne, de neuf heures à neuf heures et demie (1).

Prenons la diligence de Bordeaux; elle part le dimanche, et nous conduit en cinq jours et demi (2). Aux clochers de Chartres (3), au beffroi de Nantes (4), à la cathédrale de Niort (dix heures) (5), à l'église Saint-Louis de Rochefort (6), nous entendons sonner le Couvre-feu. A Chartres, nous apprendrons en outre qu'une coutume bizarre, mais utile en raison des multiples incendies de la Beauce, veut qu'un veilleur de nuit se tienne du coucher du soleil au jour dans une loge du clocher neuf, et que, toutes les heures, il crie, dans un porte-voix : « Repos ! » (7).

Nous sommes à Bordeaux. La cloche de l'hôtel de ville *y sonne* tous les soirs la *retraite* qu'on appelle *Couvre-feu*, à neuf heures en hiver, à dix heures en été. Les patrouilles commencent alors leurs rondes. Nous trouvons, dans un manuscrit du XVII[e] siècle, qu' « à l'heure de la retraite, tous les Bordelais doivent être rentrés dans leurs maisons, où le père de famille commence la prière en commun, après laquelle les enfants reçoivent à genoux sa bénédiction ». Que les temps ont changé depuis lors!... (8)

(1) *Nouveau Larousse illustré*, t. III, p. 367.
(2) *Almanach royal* de 1777, p. 535.
(3) *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, t. XLVI, col. 499.
(4) *Ibid.*, col. 829.
(5) *Ibid.*, col. 718.
(6) *Ibid.*, col. 446.
(7) *Ibid.*, col. 499. Le clocher neuf de N.-D. de Chartres fut achevé par Claude Augé, en 1691. — A. Clerval, *Chartres, sa Cathédrale, ses Monuments*, pp. 39 et sq.
(8) *Bulletin Polymatique du Muséum*, t. IV, p. 187.

Nous touchons presque le Languedoc. Bien avant Guillaume-le-Conquérant, la « chasse-ribauds » y est instituée tous les soirs, soit au moustier, soit au beffroi, ou encore au clocher paroissial (1). Par la Provence, la Franche-Comté, allons saluer la Lorraine, le pays de « Jehanne-la-Pucelle » ; nous y rencontrerons notre vieille coutume (2). Elle se trouvera encore en Alsace. Des clochers merveilleux de Strasbourg descendent chaque soir, vers dix heures, les joyeuses sonneries de la retraite. Chez nos voisins, le « souper de Charlemagne » endort tous les soirs les paisibles habitants de Nimègue (3).

Reprenons, par le nord, la route de France. A Abbeville, nous aurons le Couvre-feu (4). *Nous l'entendrons* encore si nous descendons en Normandie, où il semble être comme chez lui ; de la Seine au Cotentin — voir même à Saint-Malo (5) — il n'est pas de ville qui ne le *sonne* tous les soirs (6). Depuis le XIIe siècle, par exemple, comme en Languedoc, le *Cache-Ribauds* chasse, dans le beffroi du Gros Horloge, « par ses tintements, les ribauds et les malandrins des tavernes, et annonce le commencement et la fin du travail pour les artisans ». Dès 1158, il est fait mention de cette cloche dans les statuts des Eperonniers (7). Cette tournée finie, prenons la berline qui part de Rouen le mardi et arrive à Paris le jeudi (8).

Louis Calendini.

(A suivre.)

(1) *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, t. XVII, col. 71[illegible].

(2) *Ibid.*, col. 719.

(3) *Intermédiaire* cité, col. 611. En quelques endroits d'Allemagne, la sonnerie de l'*Angelus* est distincte de la fermeture des brasseries. Nous espérons revenir sur cette question dans notre dernière partie.

(4) *Ibid.*, col. 718-719.

(5) *Ibid.*, col. 829. L'usage existait en Bretagne avant la Révolution *(ibid.)*.

(6) *Ibid.*, passim, col. 718-719.

(7) Capitaine Paimblant du Rouil, *Intermédiaire*, cité, p. 11[illegible].

(8) *Almanach royal*, 1777, p. 35[illegible].

DOCUMENTS INÉDITS

I

JACQUES FOUQUET

PRIEUR DE S[t]-NICOLAS DE SABLÉ

19 Novembre 1590

Aujourdhuy XIX[e] jour de Novemb[re] mil V[c] quatre vingt dix Le Roy estant à Afflichy desirant grattifier Jacques Fouquet prestre en considera[ti]on des services q[ue] deffunct son père à faicts à sa Ma[jes][té], Luy a faict don du prieuré de S[t]-Nicolas de Sablé vacquant par la mort de Bernard de Cornillac dernier possesseur dicelluy, pour en être pourveu. En tesmoing de quoy sa d[ite] Ma[jes][té] ma commandé en expédier les provisions necessa[ire]s et cependant le p[rése]nt brevet Elle a voulu signer de sa main et faict contresigner p[ar] moy son con[seill]er et secretaire destat.

Signé : HENRY.

Au verso : Brevet du prieuré Saint Nicollas de Sablé.

(*Archives La Varenne-Choiseul-Praslin.* Original parchemin mutilé, sans sceau.

* * *

Je publie d'autant plus volontiers cette pièce qu'elle apporte de précieux renseignements sur la famille Fouquet de La Varenne et sur le prieuré S[t]-Nicolas de Sablé.

Le savant historien de La Flèche, M. de Montzey, ne parle, en effet, que d'un frère de Guillaume Fou-

quet, le célèbre favori d'Henri IV (1), et il ne cite qu'Abraham sieur du Mortier-Clair, qui épousa Madeleine Gaultier (2).

Or, le parchemin ci-dessus était accompagné de la généalogie complète des ascendants de Guillaume Fouquet. Cette généalogie, établie en 1610, pour prouver les droits de la famille à la présentation de la chapelle St-Laurent en St-Thomas, nous dit, entre autres :

« ... Ladicte Guillemine (Beaufils mariée) à Martin Foucquet, escuier. Duquel mariage sont yssus :

Messire Guillaume, chevalier seigneur marquis de la Varanne;

Abraham, s^r du Mortier;

Jacques, curé de St-Denys;

Martin, s^r de la Patrière. ».

Jacques Fouquet était donc frère du seigneur de La Flèche. Il fut, en 1581 et en 1583, parrain d'un fils et d'une fille de son frère Abraham, à l'église Notre-Dame de Sablé. Deux extraits de baptême, délivrés en 1712, par le curé, M. Bellesme, nous l'attestent : dans le premier, le parrain est Me Jacques Foucquet, sieur de St-Germain-du-Val, près La Flèche; dans le second, c'est Me Jacques Fouquet, curé de St-Denys d'Anjou (3). Il ne fut sans doute curé

(1) Cf. *Hist. de La Flèche*, II-35.

(2) Gilles Ménage, IIe partie de l'*Histoire de Sablé*, édit. 1844, p. 64.

(3) Extrait des Registres des baptêmes de la paroisse de Notre-Dame de la ville de Sablé :

Du vingt et sixiesme jour de mars mil cinq cens quatre vingt un, fut baptisée Marie Foucquet, fille d'honeste personne Abraham Fouquet et de Magdeleine Gauttier, pour parein, *Me Jacques Fouquet, sieur de St-Germain-du-Val près La Fleche*, pour marcines d^{elle} Marie Foullon et Marie Roche. Et est signé en la minute G. Le Gouay avec paraphe.

Nous François Bellesme pbre maitre es ars curé de Notre-Dame de Sablé et doyen dud. lieu, certifions à tous qu'il appartiendra que l'extrait cy dessus a esté tiré de mot à mot des registres de notre paroisse, et qu'il est conforme à son original.

Donné aud. Sablé ce sixiesme jour de Juillet mil sept cens douze.

F. BELLESME, pbre curé.

de cette paroisse qu'après 1581 ; M. l'abbé Angot, dans son *Dictionnaire de la Mayenne* (1), le met à cette cure de 1582 à 1590. Ces dates concordent bien avec nos documents.

Jacques Fouquet quitta probablement la cure de St-Denis pour le prieuré de St-Nicolas de Sablé, ou, tout au moins, pour jouir en paix de son nouveau bénéfice.

Il devait cette faveur royale aux bons services de son père, Martin Fouquet, et sans doute aussi à la toute puissance de son frère Guillaume.

De quels services s'agit-il ici ? Les lecteurs trouveront la réponse en M. de Montzey (II-25), où ils verront que Martin Fouquet, escuyer de cuisine de Françoise d'Alençon, duchesse de Vendôme, puis de Catherine de Bourbon, duchesse de Lorraine, sœur d'Henri IV, acheta plus tard la charge de sergent au ressort du duché de Beaumont.

*
* *

Le document ci-dessus publié ajoute, en outre, un nom nouveau à la liste des prieurs de St-Nicolas de Sablé.

Dom Heurtebize, de Solesmes, a fait, en 1896, l'histoire de ce prieuré (2), mais, pas plus que Gilles Ménage (3), il ne parle de Jacques Fouquet.

22 Janvier 1583... Du vingt et deuxiesme janvier mil cinq cens quatre vingt trois fut baptisé Jacques fils de sire Abraham Foucquet et de Magdeleine sa femme, et furent, pareins discrets Me Louis Neveu curé de St-Martin de Sablé, et *Me Jacques Fouquet, curé de St-Denys d'Anjou*, mareine honneste femme Thiénette Hiret, et fut baptisé par Me Guillaume Le Gouay, bachelier en droit canon, curé de l'église de Notre-Dame de Sablé.

(Même attestation que dessus).

(1) *Dictionnaire de la Mayenne*, t. III, article *Saint-Denis d'Anjou*.

(2) *Revue Historique et Archéologique du Maine*, t. XXXIX, p. 174 et *sq*.

(3) *Histoire de Sablé*, p. 198-199.

Voici la liste que donne le savant bénédictin pour l'époque qui nous importe :

1564, Bernardin de Conseillan.

1572, Jean du Val.

1582, Pierre de la Panouze.

1586, Durand Vigier.

1586, Bernardin de Cornillon, moine de Marmoutier, fut mis en possession en décembre 1586.

1596, Simon de Gorani.

1596, Nicolas David, moine de Marmoutier.

1596, Pierre de Gorani.

1598, Bernardin de Cornillon.

Dom Heurtebize ayant établi cette liste d'après les registres des *Insinuations* (1), je serais tenté de croire que Me Jacques Fouquet ne prit jamais possession de son prieuré.

Mais quel est donc ce *Bernard de Cornillac* dont la mort vient si à propos permettre à Henri IV de gratifier un de ses bons serviteurs? Je trouve beaucoup d'analogie entre ces deux noms : Bernard de Cornillac et Bernardin de Cornillon; or, le premier est mort avant le 19 novembre 1590, et le second, dépossédé un moment de son titre de prieur (à quelle époque?), reparaît en 1598.

Le savant archéologue de Solesmes lira ces pages, je le sais, et peut-être, malgré la distance qui nous sépare, pourra-t-il aider à préciser ce point d'histoire locale?

P. CALENDINI.

(1) Archives de la Sarthe.

SONNET

SUR LE BOIS DE LA VRAYE CROIX

Beau Cèdre aymé des Cieux, dont l'heureuse mémoire
Ne craint point de l'oubly les rigoureuses lois,
Ne blasme point le sort qui fit mourir ton bois,
Puis que le mesme sort a fait naistre ta gloire.

Celuy de qui le sang sur toy fut espanché,
C'est celuy dont la grâce égale la justice,
Qui souffre injustement notre juste supplice,
Et qui nous faict revivre en tuant le péché.

O nompareil ouvrier des œuvres nompareilles,
De qui tous les effects sont autant de merveilles,
Que ton amour est grand! Que ton pouvoir est fort

Mon Dieu! De quel miracle est ta bonté suivie :
Jadis un bois vivant nous apporta la mort,
Un bois mort aujourd'huy nous apporte la vie.

RACAN.

Les Délices de la Poésie française. — Paris, 1621, p. 389. — (Bibliothèque du Prytanée militaire.)

LE PRINTEMPS

La froidure paresseuse
De l'yver a fait son temps :
Voicy la saison joyeuse
Du délicieux printems.

La terre est d'herbes ornée,
L'herbe de fleuretes l'est :
La feuillure retournée
Fait ombre dans la forest....

Or oyez dans le bocage
Le flageolet du berger,
Qui agace le ramage
Du rossignol bocager,

Voyez l'onde clere et pure
Se cresper dans les ruisseaux :
Dedans voyez la verdure
De ces voisins arbrisseaux.

La mer est calme et bonasse ;
Le ciel est serein et cler,
La nef jusqu'aux Indes passe ;
Un bon vent la fait voler.

Les menagères avètes
Font çà et là un doux bruit,
Voletant par les fleuretes
Pour cueillir ce qui leur duit.

En leur ruche elles amassent
Des meilleures fleurs la fleur :
C'est afin qu'elles en fassent
Du miel la douce liqueur.

Tout résonne des voix nettes
De toutes races d'oyseaux :
Par les chams des alouetes,
Des cygnes dessus les eaux.

Aux maisons les arondelles,
Les rossignols dans les boys,
En gayes chansons nouvelles
Exercent leurs belles voix....

Donc si le chanter m'agrée,
N'est-ce pas avec raison,
Puis qu'ainsi tout se récrée
Avec la gaye saison ?

Jean-Antoine DE BAÏF.

(*Les Passe-Temps*, livre I.)

CHRONIQUE

ARCHIVES FLÉCHOISES

Nos lecteurs, historiens et archéologues, vont constater avec plaisir qu'il est question, dans le présent numéro des *Annales Fléchoises*, du chartrier des *Maisons Fouquet de La Varenne* et *Choiseul-Praslin*. Il a été mis, en effet, fort aimablement à notre disposition, dès 1902, par l'un de nos Membres fondateurs, Monsieur le Comte de Bagneux. Nous en commençons l'inventaire qui sera long et difficile, mais nous pouvons, dès maintenant assurer, à ceux qui aiment et encouragent l'histoire locale, qu'il y a, dans ce chartrier, un trésor inépuisable de documents inédits, du plus haut intérêt, non seulement pour le Pays Fléchois, mais aussi pour l'Anjou, le Maine et le Vendômois.

*
* *

L'ART SACRÉ

Nous avons reçu la communication suivante que nous nous faisons un plaisir d'insérer :

Paris, le 12 février 1903.

Monsieur le Directeur,

Je me permets de vous transmettre un renseignement de nature, je crois, à intéresser vos lecteurs. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Secrétaire : G. de JAFR.

L'Art Sacré

Association pour l'enseignement des Arts appliqués au culte

a tenu, mardi dernier, sa seconde assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Luc-Olivier Merson, membre de l'Institut.

L'éminent professeur de l'Ecole des Beaux-Arts, dans un spirituel discours vivement applaudi par les nombreux fervents d'art religieux qui formaient son auditoire, après avoir exposé les résultats déjà obtenus par la Société, a rappelé le but poursuivi qui est d'améliorer l'état actuel des édifices religieux, au point de vue art. Par la création d'écoles spéciales, par l'organisation de conférences, par la publication d'une revue, la Société espère obtenir que l'industrialisme, qui tend à envahir de plus en plus le temple, laisse, dans la mesure du possible, une plus large part à l'art individuel.

Le supérieur du grand séminaire de Saint-Sulpice ayant autorisé l'*Art Sacré* à visiter la nouvelle chapelle du séminaire d'Issy et la si curieuse collection d'objets liturgiques anciens qui vient d'y être installée, cette Société organise pour le 20 courant une promenade artistique d'un haut intérêt, la première d'une série, qui sera réservée à ses membres.

Nous pouvons ajouter que la promenade artistique à la chapelle d'Issy s'est faite, à la grande satisfaction des visiteurs ; notre distingué collaborateur, M. André Hallays, a su rendre leurs impressions avec son talent habituel.

*
* *

SOUHAITS DE BIENVENUE

Aux journaux et Revues déjà cités en notre dernier numéro, nous ajoutons avec plaisir :

Parmi les journaux : *Les Alpes Mancelles* du 8 mars, où notre distingué confrère Georges d'Ys nous consacre les lignes les plus élogieuses et les plus aimables.

Parmi les Revues : *La Province du Maine* (Mars) qui nous offre ses souhaits de longue vie.

A chacun, Merci !

***

AUVERS-LE-HAMON

Découvertes de Peintures Anciennes

M. l'abbé Toublet, curé d'Auvers-le-Hamon, (doyenné de Sablé), vient de découvrir, en son église, de très intéressantes peintures murales, que M. Robert Triger fait dater de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième.

M. le curé d'Auvers avait déjà fait semblable découverte en l'église de Poncé (doyenné de La Chartre), et nous nous associons avec plaisir à la conclusion de l'article de M. Robert Triger sur cette découverte :

« ... Pour notre part, nous sommes heureux de voir ainsi le dévouement et l'expérience de M. l'abbé Toublet récompensés une fois de plus.

« Assurément, il serait injuste d'attribuer au seul hasard ces belles découvertes de peintures murales qui honorent le nom de M. l'abbé Toublet, en causant de si agréables surprises dans le monde des archeologues : elles sont dues pour beaucoup à son intelligente initiative, à son infatigable persévérance et à une perspicacité toute particulière dont on ne saurait trop le féliciter. »

BIBLIOGRAPHIE

I. — A TRAVERS LES REVUES.

L'ANJOU HISTORIQUE. — (Angers, Siraudeau.) — JANVIER 1903. — **Simon Gruget,** curé de la Trinité. — *Histoire de la Constitution Civile du Clergé en Anjou : Le Serment dans les districts de Saint-Florent-le-Vieil, Cholet, Vihiers, Saumur, Baugé, La Flèche et Châteauneuf.*

Ces intéressants mémoires de l'abbé Gruget nous désignent quelques-uns des prêtres jureurs du district de La Flèche. Ceux de nos lecteurs qui désireront une liste plus complète la trouveront dans M. de Montzey, (*Histoire des Seigneurs de La Flèche,* t. III, p. 20.) qui, du reste, ne fait que reproduire les mémoires inédits du Dr Boucher.

L'abbé **F. Uzureau.** — *L'Organisation judiciaire dans le département de Maine-et-Loire sous le Consulat.*

L'éminent Directeur de l'*Anjou Historique* possède parfaitement bien son histoire de la Révolution, du Consulat et de l'Empire, en Anjou, et nous avons ici, comme suite à ses multiples et sérieux travaux sur ces époques, une étude bien documentée sur les origines de notre organisation judiciaire actuelle.

L'ART SACRÉ. — (69, rue de l'Orangerie, Versailles.) — 15 JANVIER 1903. — **Paul et Louis Calendini.** — *Particularités archéologiques du diocèse du Mans.*

Les auteurs continuent leur rapide promenade à travers les paroisses du diocèse du Mans, et visitent aujourd'hui Joué-l'Abbé, Juillé, Juigné-sur-Sarthe, La Bruère, La Chapelle-aux-Choux, La Chapelle-d'Aligné, La Chapelle-du-Chêne, La Chapelle-Gaugain, La Chapelle-Huon, La Chapelle-Saint-Aubin, La Chapelle-Saint-Fray, La Chapelle-Saint-Rémy.

Chanoine **Abgrall.** — *Au Pays des Calvaires.*

Très intéressante étude illustrée des calvaires de Bretagne; chacun de ces monuments de la foi bretonne y est détaillé avec une précision d'artiste.

LA NOUVELLE REVUE RÉTROSPECTIVE. — 55, rue de Rivoli, Paris.) — JANVIER et FÉVRIER 1903. — Communication de **Lionel Bonnemère.** — *Lettre d'un Bourgeois Nantais pendant la guerre de Vendée (1793-1795).*

PARIS-PROVINCE. — 15 *bis*, rue Lebouteux, Paris 7e. — JANVIER 1903. — **Georges Soreau.** — *Une Parisienne laide au XVIIe siècle (Madame Pilou.*

FÉVRIER 1903. — **Georges Soreau.** — *La Vente Wanda de Bonczа. — Julie Hasden.*

Sous ce titre *Julie Hasden, Paris-Province* donne à ses lecteurs la primeur d'un livre dont nous avons parlé plus haut. *Julie Hasden* n'est qu'un extrait des *Notes Parisines* de notre distingué confrère M. Georges Soreau. Julie Hasden née à Bucarest le 14 novembre 1869, y est morte le 29 septembre 1888. Roumaine de naissance, mais Française d'esprit et de cœur, cette jeune fille, morte avant la fin de sa 19e année, laissa des poésies charmantes de distinction et de délicatesse, et écrites dans le français le plus pur. Ces poésies ont été recueillies après sa mort sous le nom de *Bourgeons d'avril.* (Hachette, éditeur.)

FÉVRIER 1903. — **Paul et Louis Calendini.** — *A Rome en 1861-1862. — Carnet de Toussaint Santucci, engagé volontaire.*

LA PROVINCE DU MAINE. — JANVIER 1903. — **G. Busson.** — *Notes sur les noms de lieu ancien contenus dans les « Actus Pontificum Cenomannis in urbe degentium.* »

Le savant historien étudie, entre autres, l'origine de différents noms du Pays fléchois et de la Vallée du Loir, Vaas, Poncé, Artins, Ruillé-sur-Loir, « *Ruilliacus super fluvium Lith.* »

« *Quant au nom du Loir, dit-il, il est assez étrange : Ledus,*
« *Lidus, ici Lith. Toutes ces formes peuvent donner Loi, mais*
« *d'où vient l'r ? D'un changement de la dentale d en r ? D'un*
« *rapprochement avec le nom de la Loire ? Il y a peut-être de*
« *l'un et de l'autre...* »

LA REVUE DE L'ANJOU. — Angers, Germain et Grassin. — NOVEMBRE, DÉCEMBRE 1902. — **Ch. Urseau.** — *Une Statuette de sainte Emérance.*

« *De toutes les merveilles d'art que les siècles de foi avaient*
« *accumulées dans nos églises, le plus grand nombre a disparu ;*
« *souvent même, là où régnait la plus éclatante richesse, on ne*
« *retrouve plus aujourd'hui que l'extrême indigence. Il importe*
« *donc de signaler — pour les faire connaître et au besoin pour*

« *les protéger — les derniers restes de ces trésors dispersés ou* « *anéantis.* » Après avoir ensuite énuméré les trésors que possédaient autrefois les églises angevines, en tant que statuettes ou reliquaires, M. le chanoine Urseau ajoute : *Au-* « *jourd'hui, combien reste-il, en Anjou, de ces pieuses et naïves* « *images, devant lesquelles, avec tant de confiance nos aïeux ve-* « *naient exposer leurs besoins? Le compte est facile à faire : on* « *en connaît exactement trois.* » L'une de ces trois est la « *cu-* « *rieuse statue de sainte Emérance qui est l'objet d'un culte plu-* « *sieurs fois séculaire dans la paroisse du Longeron.* » L'auteur accompagne sa savante étude d'une gravure de cette statuette « très intéressant spécimen de l'orfèvrerie religieuse à l'époque de la première Renaissance ».

Fr. A. Lhuillier, bénédictin de l'abbaye de Saint-Maur. — *Etude critique des actes de Saint-Maur de Glandfeuil.*

L. de Farcy. — *Les Sanctuaires de la Croix d'Anjou. — Une Chapelle de la Vraie Croix à l'abbaye de la Boissière.* —

Cette sainte chapelle, exemple remarquable du style Plantagenet « *fut bâtie à proximité de l'abbaye de la Boissière, pour les* « *pèlerins de l'Anjou et des provinces voisines, désireux de vé-* « *nérer l'insigne relique de la Vraie-Croix, apportée d'outre mer,* « *en 1244, par Jean d'Alluye, seigneur de Saint-Christophe et* « *de Châteaux... L'histoire de la Boissière se trouve, à partir de* « *1244, pour ainsi dire, identifiée avec celle de la Vraie-Croix,* « *appelée au XIVe siècle la Croix d'Anjou, et par suite, à la fin* « *du XVe, la Croix de Lorraine, comme il est bien démontré au-* « *jourd'hui.* » Cette relique est aujourd'hui conservée aux Incurables de Baugé où de nombreux Fléchois sont allés souvent la vénérer.

REVUE DE L'ART CHRÉTIEN. — (Rue de Metz, 41, Lille.) — T. XIV, 1re livraison 1903. — **L. de Farcy**. — *Fouilles à la cathédrale d'Angers (1902.)* Magistrale étude illustrée de 11 vignettes et de 3 planches hors-texte.

Notre savant correspondant, aidé de M. le chanoine Urseau et de M. l'abbé Houdebine, a pratiqué d'importantes fouilles à Saint-Maurice, et, comme conclusion de ces fouilles, a pu reconstruire « les différents édifices, dont les substructions sont encore enfouies sous le dallage ». C'est ainsi qu'il nous donne le plan exact de l'église existant en 770, le plan de la cathédrale bâtie par Hubert de Vendôme en 1030, et de la restauration du chœur après 1032.

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE. — T. LIII, p. 31-68. — **G. Fleury.** — *Des Portails Romans du XII[e] siècle et de leur iconographie.*

Très forte étude où l'auteur compare le portail méridional de la Cathédrale du Mans avec les portails de Saint-Lazare d'Avallon, de Saint-Loup de Naud, de Saint-Ayoul de Provins, de N.-D. d'Etampes, de l'église romane d'Issy, et des cathédrales de Bourges, Chartres et Angers. Celui du Mans serait le plus ancien (XII[e] siècle). « *L'étude d'ensemble de ces* « *portails nous amène cependant à conclure qu'ils sont tous dûs* « *à une même inspiration tirée d'un même symbolisme, et que,* « *par conséquent, dans leur état actuel, ils peuvent se compléter* « *l'un par l'autre et permettre au besoin, la restitution facile et* « *fondée des parties détruites.* » Etude accompagnée de 16 illustrations.

REVUE MENSUELLE. — *Organe de l'Union Centrale des officiers retraités des armées de terre et de mer,* — (La Flèche, Besnier, Imp.) JANVIER 1903. — **M[me] H. Charlery.** — *Union et solidarité. — A tous.*

Vers d'une haute inspiration où se reconnaît, plus brillant et plus captivant que jamais, le souffle poètique de notre distinguée compatriote.

REVUE DE LA RENAISSANCE. — (7, rue de l'Estrapade, Paris.) — JANVIER 1903. — **L. Froger.** — *Les Hommes de Lettres au XVI[e] siècle dans le diocèse du Mans. Joachim du Bellay.*

L'auteur, dont chacun connaît les savants travaux sur Ronsard, commence sur du Bellay une étude qui ne pourra manquer d'intéresser les amis de « La Pléiade ». Du Bellay n'eut pas comme Ronsard l'honneur d'être chanoine de la cathédrale du Mans, mais il eut le bénéfice de la chapellenie de N.-D. du Chevet ou de Cofresne, fondée dans la cathédrale, bénéfice qu'il résigna en choisissant 3 procureurs dont l'un, Olivier Etienne, fut le prédécesseur de Ronsard à la cure d'Evaillé, l'autre, Richard Berthe, avait été curé de Meudon avant Rabelais et fut de plus curé, au diocèse du Mans, de la paroisse de N.-D. du Pin (maintenant Le Luart.) Du Bellay reçut du roi Henri II, une prébende du chapitre collégial de Saint-Pierre-la-Cour, prébende qu'il résigna en faveur d'un clerc tourangeau, Michel Chapin, le 1[er] avril 1559.

M. l'abbé Froger termine ainsi cette 1[re] partie de son étude : « *Ce serait ici le moment de se demander à quel degré*

« *de la hiérarchie ecclésiastique s'était élevé le poète, titulaire de* « *ces charges d'église. Le qualificatif clericus, uniformément* « *accolé à son nom, ne permet pas de croire qu'il soit réellement* « *entré dans les Ordres. Il avait simplement reçu la tonsure.* « *Cela suffisait pour que, rangé parmi les clercs, il fût apte à* « *posséder un bénéfice, quitte à laisser remplir les fonctions* « *attachées à l'office dont le titre lui était attribué, par un repré-* « *sentant revêtu du caractère sacerdotal.* »

— Supplément : *Œuvres poétiques de* **J. Pelletier,** *du Mans.* Nous signalons d'autant plus volontiers cette réédition des œuvres du poète manceau (la 1re édition date de 1547), que l'un de nos collaborateurs et amis, a tout particulièrement étudié la poétique de ce compatriote du XVIe siècle; M. l'abbé Jugé nous pardonnera l'indiscrétion que nous commettons en disant à nos lecteurs que dans quelques mois il présentera une savante thèse de doctorat sur J. Pelletier.

REVUE PRYTANÉENNE. — 10 janvier 1903. — **A. Maillet,** (5669). — *Souvenirs du Vieux Bahut. Conte de Noël.*

F. Robert, (3668). — *La Réforme de l'Enseignement.* — 10 février 1903. — *F. Robert, au Prytanée : Le Colonel Terme. — Le Lieutenant-Colonel Navarre.*

SEMAINE DU FIDÈLE du diocèse du Mans. — JANVIER 1903. — **A. Huet.** — *M. l'abbé Alexandre, ancien professeur au Grand Séminaire du Mans.*

Sous la plume de M. le curé de Saint-Germain-du-Val on retrouve avec plaisir l'ancien professeur qui, pendant de nombreuses années, enseigna brillamment les Humanités. Nous lui devons ici une biographie pleine d'esprit et de cœur, que seuls, le prêtre et l'ami, pouvaient rendre aussi précise et aussi éloquente.

LA VOIX DE SAINT-CALAIS. — JANVIER 1903. — **O. Divi.** — *La Nuit de Noël en l'an 1794.*

Charmante nouvelle qui a pour théâtre « cette partie du Bas-Vendômois qui s'étend boiseuse et vallonnée, entre Mondoubleau et Saint-Calais. »

II. — A TRAVERS LES LIVRES.

Les Chanoines **G. Busson** et **A. Ledru.** — *Introduction aux « Actus Pontificum Cenomannis in urbe Degentium. »* Mamers, Fleury-Dangin. — T. II des *Archives Historiques du Maine.*

Nos savants historiens Manceaux ont déjà publié en 1902 les Actes des Evêques du Mans, et l'importance de cette publication pour l'histoire de notre diocèse n'échappe à personne. Les auteurs nous donnent aujourd'hui l'*Introduction,* (147 pages) qui est bien le précis historique le meilleur et le mieux documenté qui se soit jamais fait sur les premiers évêques du Mans. Les *Actus Pontificum* ont déjà été publiés « *par Mabillon (Vetera analecta), d'après deux manuscrits qui* « *existent encore. Le premier, d'écritures mêlées du XII*e *et du* « *XIII*e *siècle, appartient aujourd'hui à la Bibliothèque munici-* « *pale du Mans (ms. n° 224.) L'autre manuscrit est une copie* « *faite au XVII*e *siècle par André Du Chesne, qui n'a pas dit* « *d'où il l'avait tirée. Cette copie se trouvait dans la bibliothèque* « *de Colbert et fut communiquée à Mabillon par Baluze : elle est* « *maintenant à la Bibliothèque nationale, collection Baluze,* vo- « lume 45 (folio 53 et 68-144). »

Eugène Vallée. — *Table alphabétique des noms contenus dans les « Actus. »*

Cette table est précédée d'une note des éditeurs (MM. Busson et Ledru) sur l'assimilation des noms de lieu : on y trouve en particulier ces lignes sur La Flèche : « *Le nom de La* « *Flèche est à remarquer. D'abord c'est Fissa, qui paraît pour* « *la première fois dans les textes au XII*e *siècle. Fissa devient en* « *français fesse, qui remis en latin, donne fetia ou fecia : à son* « *tour fetia, ou fecia devient régulièrement, fiece ou fiêche. Et* « *fièche est la prononciation populaire du mot Flèche. Car dans* « *le dialecte manceau, l'l précédée d'une labiale ou d'une guttu-* « *rale est mouillée* ». Cf. à ce sujet, M. de Montzey. (Hist. de La Flèche, I. 5-12.)

Comte Bertrand de Broussillon. — *Cartulaire d'Assé-le-Riboul.*

M. du Brossay. — *Cartulaire d'Azé et du Genteil.* — Mamers, Fleury, Dangin. — T. III des *Archives Historiques du Maine.*

Ces trois prieurés, dépendaient de l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers ; les deux derniers étaient situés dans la partie de

l'ancien diocèse d'Angers, faisant aujourd'hui partie du département de la Mayenne; le premier a toujours fait partie du diocèse du Mans.

Dom F. Cabrol, bénédictin de Solesmes, prieur de Farnborough (Angleterre). — *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie.*

Fascicule I, Paris, Letouzey et Ané, 1903, in-4° de 287 p. Cet ouvrage est publié avec la collaboration des R.R. P.P. Dom Moquereau, Dom Puniet, Dom Quentin, de l'abbaye de Solesmes.

Condamin (James). — *Noël-Epiphanie.*

Chœur à 3 voix égales tiré de la « Marche des Rois Mages », Lyon, Vitte 1903, in-8° de 4 p.

L. de Farcy. — *Histoire et description des Tapisseries de la Cathédrale d'Angers.* — Edition de la Revue de l'*Art Chrétien.* — 1 broch. 80 p.

Nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de leur signaler, même avec quelque retard, cette étude absolument supérieure. La cathédrale d'Angers est peut-être de toutes les églises du monde catholique, la plus riche en tentures ou tapisseries anciennes, et il n'est personne qui ne les ait admirées pendant l'Octave du Saint-Sacrement. M. L. de Farcy nous fait l'histoire et la description de ces tapisseries en parfait connaisseur. Mais s'il les connaît, il les aime aussi, car la plupart d'entre elles pourraient dire ses fatigues et ses peines, fatigues dans les recherches et acquisitions, peines dans la restauration si savamment dirigée et exécutée. A bon droit, peut-il jouir aujourd'hui de son œuvre, et présenter aux admirateurs et, souhaitons-le, aux imitateurs, cette galerie unique de tapisseries des XVe, XVIe et XVIIe siècles.

Georges Soreau. — *Notes Parisines.* — 1 vol. in-12, 230 p. — Edition de la Revue *Paris-Province.* — Paris, 5 *bis*, rue Lebouteux.

Robert Triger. — *L'Administration municipale au Mans de 1530 à 1545.* — Mamers, Fleury, Dangin, 1903. — 1 broch. in-8°, 88 p. — Extrait de la *Revue Historique et Archéologique du Maine.* T. LII, LIII, 1902-1903.

Le distingué Président de la Société historique et archéologique du Maine nous donne, grâce à des registres de l'Hôtel de Ville du Mans, de très intéressants détails sur la composition et le mode de fonctionnement des différents Conseils de ville, au XVIe siècle.

« *De 1530 à 1544 deux sortes d'assemblées délibérantes participent à l'administration de la ville du Mans :*

« *1° Les Conseils Généraux, ou assemblées générales..., qui se composent des gens du Roy, des échevins, procureur, receveur et contrôleur de la ville; d'un représentant de l'Evêque, de deux chanoines députés du chapitre; d'un ou deux députés de chaque paroisse dont l'un est généralement le procureur de fabrique.*

« *2° Les Conseils extraordinaires... qui ne comprennent plus les députés des paroisses ni les gens de l'Eglise... Les Conseils extraordinaires sont les véritables assemblées d'affaires... Par une singularité d'expression de nature à faire frémir certains membres des assemblées municipales contemporaines, ces premières assemblées du XVIe siècle portent indifféremment le nom de Conseils ou Congrégations de la ville et cité du Mans* ».

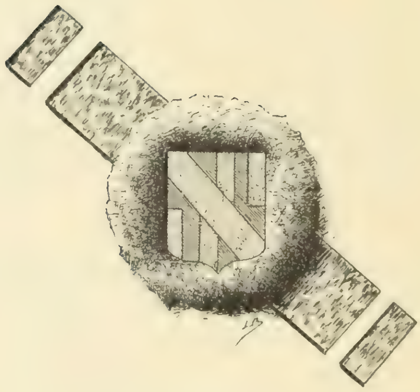
M. Robert Triger ajoute que les assemblées de fabrique, constituées par l'Eglise, dès le moyen âge, sont bien incontestablement l'origine des assemblées municipales de nos régions, puisque c'était dans les assemblées de fabrique du dimanche, à l'issue de la grand'messe, que se nommaient les membres des Conseils extraordinaires devenus Conseils municipaux.

L'abbé **F. Uzureau**, directeur de l'*Anjou Historique*. — *L'Enseignement Secondaire en Anjou. — Programmes, prospectus et réclame (XVIIIe siècle)*. — 1 broch. in-8° 80 p. — Germain-Grassin, Angers, 1903. — Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*

Nous trouvons dans cette brochure d'intéressants détails sur les collèges de La Flèche, de Luché, du Lude, de Précigné, de Sablé, avant la Révolution.

Tous les ans, l'*Almanach d'Anjou* ou les *Affiches d'Angers* publiaient des prospectus pour chacun de ces collèges. C'est ainsi que notre savant confrère de l'*Anjou Historique* reproduit le long prospectus donné de 1772 à 1776 par l'*Almanach d'Anjou* pour le collège royal, celui donné en 1776 par les *Affiches d'Angers* pour l'école militaire et les Pères de la Doctrine Chrétienne. Il y ajoute une autre annonce de l'*Almanach d'Anjou* en 1773 pour le Petit Collège. Nous aurons plus tard l'occasion de présenter à nouveau ce Petit Collège à nos lecteurs : son histoire est des plus intéressantes. Fondé par l'abbé Gallard en 1663, il fut fermé en

1679 à cause de ses attaches avec le Jansénisme. Il demeura toujours école sous la direction du curé de Saint-Thomas; plus tard ce fut avec le concours des Frères de la Doctrine Chrétienne, et ceux-ci, il y a 20 ans, furent obligés de céder leur propriété à la ville qui y a établi une école de filles.



L'Administrateur-Gérant, Eug. BESNIER.

LA GENÈSE DU NOM DE RONSARD

ET LA

VRAIE ORTHOGRAPHE DE LA POSSONNIÈRE

Le nom de famille du chef de la Pléiade française, dont s'enorgueillit à juste titre la vallée du Loir, diffère très sensiblement du nom qu'il a immortalisé; non pas autant que Molière diffère de Poquelin, ou Voltaire d'Arouet, ou Pierre Loti de Julien Viaud, mais assez toutefois pour dérouter les lecteurs d'une étude qui lui serait consacrée sans qu'elle respectât la forme traditionnelle : tout le monde connaît Ronsard; mais on pourrait ne pas le reconnaître, on ne le reconnaîtrait sûrement pas en Rossart. C'est pourtant ainsi qu'il aurait dû s'appeler si le nom de ses plus lointains ascendants ne s'était pas corrompu d'abord en Roussart, puis en Ronssart, puis en Ronsart, pour aboutir à la forme glorieuse de Ronsard. Comment expliquer cette quadruple métamorphose?

* * *

Si l'on en croit le poète lui-même, — et nous devons l'en croire, car sur ce point il n'avait aucun intérêt à nous tromper, — sa famille n'était pas d'origine française; l'un de ses ancêtres serait venu des bords du Danube en France, sous Philippe VI de Valois, et, en récompense de services rendus à la guerre, aurait reçu de ce roi le don de plusieurs fiefs dans le Haut et le Bas Vendômois (1). Les armoiries de ce preux

(1) Cf. *Epitre à Pierre Paschal* (1554), devenue en 1560 l'*Elégie à Rémy Belleau*.

étranger présentaient trois petits poissons superposés, dirigés de droite à gauche; pour parler plus exactement, il portait « d'azur à trois *ross* d'argent posés de fasce ». Peut-être ce blason était-il aussi d'origine étrangère; pourtant, un armorial manuscrit de 1608, conservé à la bibliothèque de la ville d'Angers, lui attribue une origine angevine, qui me semble beaucoup plus probable. En effet, s'il se peut que le Danube soit rempli de poissons appelés *ross* (du masculin), comme le prétendent Claude Binet (1) et A. de Rochambeau (2), il est certain d'autre part que le Loir abonde en *rosses*, petits « vifs » du genre gardon, qui sont excellents pour la pêche du brochet, et que nous faisons du féminin (3). Quant au cimier de ces armoiries, c'était une tête de cheval de bataille, qui se dit en allemand *ross*. S'il y eut jamais des armes parlantes, ce furent celles-là, et je ne serais pas étonné que le nom étranger de cette famille eût été Rosshart, forme bien germanique qui aurait perdu son *h* en se francisant; toujours est-il que l'un des premiers ancêtres dont on ait retrouvé la trace dans les parchemins était seigneur de la Possonnière et de la *Rossardière* (4); il vivait en 1404.

Mais il s'appelait déjà *Roussart*, par suite d'une prononciation particulière aux provinces de l'Ouest,

(1) *Vie de Ronsard.*

(2) *La famille de Ronsart*, recherches généalogiques, etc., Paris, 1868, Librairie Franck.

(3) Blanchemain, l'éditeur des œuvres complètes de Ronsard, commet une erreur en disant que ce sont des *ablettes* du nom de *rossarts*; le petit vif en question n'a aucune ressemblance avec l'ablette, ni de forme, ni de couleur, et ne s'appelle pas rossart.

(4) Cf. *Tableau généalogique* conservé à la Bibliothèque Nationale (Manuscrit, cabinet des Titres, Pièces originales au nom de Ronsard). Ce tableau a été publié par M. l'abbé L. Froger dans la *Revue Historique et Archéologique du Maine*, 1884, 1er semestre, p. 225.

Voir encore sur l'origine du nom de Ronsard une note intéressante et assez juste de l'abbé Simon, dans son *Histoire de Vendôme*, tome III, p. 499. Cf. A. de Rochambeau, *op. cit.* p. 11 à 22.

Maine, Anjou, Touraine, Poitou, Vendômois; l'*o* de Rossart était devenu *ou*, de même que l'*o* de l'allemand *ross* dans son dérivé français *roussin*, qui a très longtemps signifié, lui aussi, un cheval de combat (1). C'est ainsi que l'on a dit *chouse* pour chose, *rousée* pour rosée, *arrouser* pour arroser, *outer* pour ôter, *couté* pour côté, *cousteau* pour coteau, *pouvre* pour povre (pauvre), *repous, repouser, repousoir*, etc., formes qu'on retrouve couramment dans les œuvres littéraires du XIV[e] siècle, du XV[e] et du XVI[e], et que les gens de campagne emploient encore de nos jours.

Si maintenant l'on consulte non seulement les *Nouvelles recherches sur la famille de Ronsard*, publiées par M. L. Froger dans la *Revue historique et archéologique du Maine* (2), mais encore les *Pièces justificatives* de son *Ronsard ecclésiastique* (3), et les *Documents historiques sur le Bas-Vendômois*, parus dans le *Bulletin de la Société archéologique de Vendôme*, en 1900, on y verra, entre autres noms des ascendants de notre poète, une Gervaise Ronssart en 1479, un Olivier de Ronssart en 1485, un Loys Ronssart ou de Ronssart en 1515 et 1516. L'*u* de Roussart était devenu un *n* par suite d'une confusion qui a lieu très fréquemment soit qu'on écrive, soit qu'on imprime l'une de ces deux lettres; on trouve de même dans les textes de la première moitié du XVI[e] siècle Jean d'Auton et Jean Danton pour désigner un personnage unique (le chroniqueur de Louis XII), et Jeanne Chandrier au lieu de Chaudrier (la mère de notre poète). Il se peut aussi que l'un des Roussart, trouvant son nom vulgaire ou peu harmonieux, lui ait délibérement donné une physionomie tout autre par un simple renversement de lettre. En tout cas, le rhétoriqueur poitevin Jean

(1) Cf. Decrue de Stoutz, *la Cour de France au XVI[e] siècle*, p. 140.

(2) Tome XV, année 1884, 1[er] semestre, textes et notes, *passim*.

(3) Mamers, 1882, étude parue d'abord dans la *Revue historique du Maine*.

Bouchet a écrit indifféremment Loys Roussart ou Loys Ronssart (avec ou sans la particule nobiliaire) dans ses *Epîtres familières* 96, 97, 126 (date de celle-ci 1541), dans l'*Epître liminaire des Triomphes de la noble dame* (édition de 1536) et dans l'*Epitaphe* consacrée, en 1544, à ce personnage, qui lui avait donné des leçons de rythmique, lui servait de protecteur à la Cour et n'était autre que le père de notre poète.

En 1523, on trouve écrit Loys de Ronsart par un seul *s*, et, dès lors, c'est cette orthographe qui prévaut comme plus conforme à la prononciation, ce qui n'empêche pas les deux *ss* de reparaître de temps en temps, même dans la seconde moitié du XVIe siècle. C'est elle qu'adopte Jacques Peletier, du Mans, quand il publie, en septembre 1547, parmi ses *Œuvres poétiques*, les premiers vers de son jeune ami, sous ce titre : *Ode de Pierre de Ronsart à Jacques Peletier, Des beautés qu'il voudrait en s'Amie*; c'est elle encore qui apparaît en tête de l'*Epithalame d'Antoine de Bourbon et Janne de Navarre* (octobre 1548), de l'*Avant-Entrée du Roy tres chrestien à Paris* (juin 1549) et de l'*Hymne de France* (novembre 1549), « par Pierre de Ronsart Vandomois »; enfin Joachim du Bellay, nommant son ami dans la préface de la première édition de l'*Olive* (mars 1549), écrit aussi Ronsart.

Puis tout à coup, pour la première fois, on lut *Ronsard* dans les *Odes* de janvier 1550, et, à partir de ce moment-là, dans toutes les éditions du poète, fragmentaires ou collectives; dès lors, les poètes latins l'appelèrent *Ronsardus;* presque tous ses amis adoptèrent immédiatement son nouveau nom en français, et c'est par suite d'une faute d'impression qu'on trouve au septième livre des *Poèmes* de 1569 un *Sonnet en faveur de M. de Ronsart,* car on lit Ronsard au 2e et au 13e vers. Cependant, en 1550 un inconnu, Nicolas Bargedé, en 1553 Guillaume des Autels, dans ses *Façons lyriques* et son *Amoureux repos,* en 1555 Antoine

Foclin, dans sa *Rhétorique française* (1), continuent à écrire *Ronsart*; on lit Petrus de *Ronsart* dans quelques lettres rédigées en latin, dont l'une est du poète en personne (2); le curé Claude Haton s'en tient, vers 1563, à la forme plus ancienne « maistre Pierre Ronssart » (3); André Thévet écrit *Ronsart*, en 1584, dans ses *Hommes illustres*; toutes les pièces officielles conservent l'orthographe de famille, jusqu'à la génération de 1630; enfin le poète lui-même signe *Ronsart* toute sa vie, parce que tel est son véritable nom (4).

Pourquoi donc voulut-il être connu et admiré de ses contemporains et de la postérité sous le nom de Ronsard? Plusieurs raisons le décidèrent à l'adopter quand parut sa première publication importante. D'abord la terminaison *ard* lui sembla plus poétique, l'autre étant alors un suffixe qui donnait aux mots un sens légèrement péjoratif, comme dans les expressions *vinaigre rosart, esprit songeart*. Puis son père n'avait-il pas fait sculpter, dans le manoir de la Possonnière, des armes parlantes qui l'autorisaient, lui, à remplacer le *t* final par un *d*? On peut les voir encore au-dessus de la fameuse cheminée de la salle à manger, et, extérieurement, au-dessus de la fenêtre de la dite salle, donnant sur la cour; ce sont des tiges d'églantiers dont le pied est dévoré par les flammes, ce qui signifie « Ronce ard » (de *ardere*, brûler). Enfin cette devise rendait parfaitement le caractère de la plupart de ses odes, qui sont érotiques, et des son-

(1) La *Rhétorique française* d'Antoine Foclin, de Chauny en Vermandois, est en même temps un *Art poétique* dont les exemples sont empruntés surtout à Ronsard, du Bellay et Baïf, du moins à celles de leurs œuvres qui parurent avant le mois de mai 1555 (car cet ouvrage fut publié dès cette date par A. Wechel). Foclin emploie toujours la forme Ronsart, c'est-à-dire presque à chaque page de son livre.

(2) Edition Marty-Laveaux, tome VI, pp. 484 et 487.

(3) *Mémoires* publiés dans la collection des *Documents inédits pour servir à l'histoire de France*.

(4) Voir encore à ce sujet le *Dictionnaire critique* de Jal, à l'article Ronsard.

nets à Cassandre, qu'il avait déjà en portefeuille quand parurent les *Quatre premiers livres des Odes*. N'avait-il pas une *ardente* nature, que les feux de l'amour excitaient encore? Ne s'est-il pas comparé plusieurs fois à la pyralide ou à la salamandre qui, d'après la légende, a le privilège de vivre au milieu des flammes? (1) Donc, au lieu de prendre, comme tant d'autres, un pseudonyme d'écrivain, il se contenta de travestir son nom, si peu que rien, mais assez pour le rendre symbolique par un calembour, procédé qui était assez courant chez les poètes du XVI[e] siècle. Je ne connais pas d'époque où l'on ait eu davantage la manie de jouer sur les noms propres et de faire des anagrammes ; non seulement les érudits changeaient leur nom en latin ou même en grec, par exemple De l'Escale devenait Scaliger, Du Bois devenait Sylvius, Gaucher devenait Scævola, Bonaventure devenait Eutyches, mais encore on s'ingéniait à trouver des rapports entre les noms propres et les noms communs : Mellin était tout de miel, La Haye portait des épines, Cassandre de Pré des marguerites, Francine de Gennes mettait les cœurs à la torture, etc ; enfin, on retournait Pierre de Ronsard en Rose de Pindare, Hélène de Sugères en Ré des Généreux, et on lisait dans le nom de Nicolas Denisot, le Conte d'Alsinois, dans celui d'Etienne Jodelle, Io le Delien est né ! Comment notre poète n'aurait-il pas cédé à la tentation de prendre un nom de guerre qui lui permettait de symboliser les ardeurs de son tempérament sans abandonner le nom vénéré de son père et de son aïeul ?

On objectera que les finales en *art* et les finales en *ard* se prenaient fréquemment l'une pour l'autre, et

(1) L'un des appuis de la cheminée de la salle à manger, à la Possonnière, présente justement, entre autres sculptures, une salamandre dans les flammes. Cf. *Œuvres de Ronsard*, édition Blanchemain, tome I, p.p. 79 et 176 ; tome IV, p.p. 268 et 275.

que celles-ci ont fini par prévaloir comme dans le nom de Ronsard. Mais cette objection ne me paraît pas suffisante pour ruiner l'argumentation qui précède et qui est encore confirmée par des vers tels que ceux-ci :

> Quand une *ronce*, en vain enamourée
> *Ainsi que moy,* du vermeil de ses bras,
> En les baisant lui fit couler à bas
> Une liqueur de pourpre colorée.
>
> (Sonnet CXV des *Amours de Cassandre).*

> Je veux encore de ma palle couleur
> Aux bords du Loir *faire naistre une fleur,*
> *Qui de mon nom et de mon mal soit peinte.*
>
> (Sonnet XVI des *Amours de Cassandre).*

Respectons la volonté du poète et continuons à écrire Ronsard, puisque c'est l'orthographe qu'il a adoptée à partir de 1550 dans les titres de ses œuvres, et imposée à l'admiration du monde civilisé, — mais n'oublions pas que ses ascendants les plus proches et lui-même avant cette date, s'appelèrent Ronsart et Ronssart, forme corrompue de Roussart et Rossart.

*
* *

Au reste, n'ayons pas les mêmes scrupules quand il s'agit du manoir élégant qui vit naître le poète et que, après son père, ont possédé son frère aîné Claude et son neveu Loys, à la lisière de la forêt de Gastine, près du bourg si riant de Couture, dans la Varenne du Bas Vendômois. Ecrivons hardiment *la Possonnière*, et de tous nos efforts réagissons contre la manière fautive dont on prononce et on écrit le nom de cette propriété par suite d'une erreur d'étymologie. Plusieurs villes ou villages portent encore ce nom, orthographié de cette façon, notamment, en Anjou, la station de chemin de fer où la ligne de Cholet à Angers vient rejoindre celle de Nantes à Angers.

M. A. de Trémault, le regretté trésorier de la Société archéologique de Vendôme, pensait qu'on appelait autrefois *possonnière* le lieu où se mettaient les bestiaux à *possonner* ou pâturer, et que la *Possonnière* des Ronsart avait dû être, primitivement, une sorte de métairie spécialement destinée à l'élevage des chevaux, des bœufs et des moutons. L'idée de poisson, disait-il, est tout à fait étrangère à ce nom, qui a été modernisé en celui de Poissonnière quand on a cessé de connaître la signification des mots *posson* et *possonner*. Je partage l'opinion du savant archéologue en ce qui concerne l'orthographe de la Possonnière; il l'avait vérifiée en personne dans les archives des Basses-Pyrénées, qui contiennent des donations faites aux membres de la famille Ronsart par les ducs de Vendôme, rois de Navarre, et dans les rapports des agents de ces ducs chargés de percevoir les droits féodaux dus par le seigneur de la Possonnière. Mais je me permets de n'être plus de son avis quant à l'origine du nom.

On appelait « possonnières » les endroits où se mesuraient les grains et les liquides à l'aide du *posson* ou *poçon*, qui s'est vite corrompu lui-même en *poinçon*, sorte de futaille destinée au vin nouveau, qui tient à peu près les 2/3 du muid, et en *poulçon*, subdivision du boisseau de blé au XVIe siècle; on a dit aussi un *poinchon* de vin en Flandre, et un *ponson* de vin dans la Bresse, vers 1510. Aussi trouve-t-on écrit la *Ponsonnière*, domaine des Ronsard, trois fois de suite dans un acte très important publié par M. l'abbé Froger (1); mais le plus souvent, pour désigner le même domaine, on écrit, au XVe et au XVIe siècles, *la Possonnière*. Jean Bouchet dans ses *Epîtres* et Remy Belleau dans son *Commentaire des Amours de Marie* n'ont pas écrit autrement; dans les actes notariés, ou

(1) *Revue hist. et arch. du Maine,* 1884, 1er semestre, page 232.

ayant un caractère officiel quelconque, du XVIIe et du XVIIIe siècle, on lit toujours *la Possonnière* (1). Enfin voici une ode bachique, qui, je l'espère, convaincra tout-à-fait ceux qui pourraient hésiter encore ; elle est d'Amadis Jamin, et fut écrite très vraisemblablement en octobre 1554, lorsque Ronsard composa de son côté l'*Hymne de Bacchus*, dont un passage entier est à rapprocher de ces vers (2) :

En l'honneur de Bacchus,
Au sieur de la Possonnière (3)

Il ne se faut esmerveiller
Si l'on voit MARIN (4) batailler
De pieds, de bras et de cervelle ;
C'est le Thébain, fils de Semele,
Qui de son Thyrse raisineux
A frappé son cerveau vineux.

Hé! mais qui pourrait résister
Contre ce Dieu qui peut domter
Le cerveau des hommes plus sages ?
C'est lui qui hausse nos courages,
Qui les combats nous fait gaigner
Et tous les hazards dédaigner.

L'effroy n'assault jamais le cœur
Où se campe ce Dieu vaincueur.
O Bassare, domteur des Indes,
Bien haut mon courage tu guindes!
Je ne veux estre despité
Contre toi qui fut Penthé.

(1) Archives du Loir-et-Cher, dossier de la commune de Couture.

(2) Cf. édition des *Œuvres de Ronsard*, par Blanchemain, tome V, p. 235.

(3) Claude de Ronsart, frère aîné du poète.

(4) MARIN est sans doute le nom d'un vigneron de Couture, ou d'un serviteur de Claude de Ronsart, qui s'était enivré au moment des vendanges et en présence d'Amadis Jamin. En ce pays de vins blancs savoureux, il n'y a pas un homme, pas une femme qui n'ait souvent à la bouche le *Nunc est bibendum* des poètes bachiques, et voilà comment Pierre de Ronsard se trouva sans le savoir, dès son âge le plus tendre, un disciple d'Anacréon et d'Horace.

Je ne ressemble aux nautonniers
Qu'au milieu des flots mariniers
Tu fis fendre les eaux marines
Les vestant d'escailles dauphines,
Ains tousjours j'honore le vin,
Où gist un mystère divin.

Ce n'est moy qui mets à mespris
Ceux qui de ta fureur espris
Celebrent tes saintes Orgies :
Je voy les Bacches estourdies
Evan Iach Iach crier
Et tes triomphes publier.

La lune n'achève le mois
Qu'en ce fertile Vendômois
On ne te célèbre une feste :
Chacun donne autour de sa teste
Le Lierre et le Pampre aussi,
Et te nomme Chasse-Souci.

Aussi l'on dit que tu passas
Le long du Loir, et que laissas
Ton beau nom à la Denysière (1),
Voisine de la Possonnière,
Et commandas que les raisins
Chargeassent les couteaux voisins.

La Possonnière de posson (2)
Se surnomme, non du poisson

(1) Le fief de la Denisière, qui se trouve à quatre cents mètres environ à l'ouest de la Possonnière, appartenait à une branche de la famille des Ronsart, aux Ronsart de Monchenou, cousins du poète (voir A. de Rochambeau et L. Froger, *op. et art. cit.)* On se rend de la Possonnière à la Denisière par une série de petites propriétés, dont les principales sont la Ratellerie et le Portau, qui dépendaient jadis de la Possonnière; on suit une route, en bordure du côteau qui monte vers la forêt de Gastine, route qu'on appelle encore de son nom traditionnel l'Allée, parce qu'elle était bordée de noyers séculaires dont le dernier est mort pendant le grand hiver de 1879-80; du temps de Pierre de Ronsard elle était beaucoup plus longue et reliait le fief de la Roche-Turpain à celui de la Ribochère. Les caves sont encore nombreuses dont on apercoit l'entrée dans les flancs du côteau.

(2) Le posson était une mesure pour les liquides. Il variait de deux litres à un demi-litre. Le poinçon, très variable aussi, équivalait en beaucoup de provinces à un hectolitre environ (note de l'édition des œuvres d'A. Jamin).

Qui des RONSARDS *nomme la race ;*
Aussi l'on dit qu'en ceste place
Tu beus tant que tu chancelois
Et là demeurer tu voulois.

Posson, poinson, tout bégayant
Tu la nommois en tournoyant,
Et c'est cela qui me fait croire
Que tel nom lui donnas de boire,
De boire non les claires eaux,
Mais les vins et vieux et nouveaux.

Là, tout le camp qui te suivoit
Beuvoit sans fin et rebeuvoit,
Tellement qu'il laissa respandre
Tout le plant de la vigne tendre
Qu'il portoit, et au desloger
Oublia de s'en recharger.

Pour ce, meint cousteau revestu
S'y voit de ce bon plant tortu,
Et, en l'honneur du porte-lierre,
De Bacchus on vide meint verre,
Le louant d'estre l'inventeur
D'une si celeste liqueur.

Semeléen, Tyonéen,
O deux fois né Bœotien,
Preste nous à la proche année
Plus grande et meilleure vinée,
Donne que d'icy à cent ans
Je gouste de tes doux présens (1).

Il me semble que le témoignage d'Amadis Jamin, page et secrétaire de Pierre de Ronsard, constitue un argument péremptoire. M. l'abbé Froger en avait vu toute la valeur, car il a cité la strophe centrale :

La Possonnière de posson
Se surnomme, non du poisson
Qui des Ronsards nomme la race...

(1) *Œuvres poétiques d'Amadis Jamin,* réédition de 1878, tome II, p. 251.

au début d'une étude qui a paru dans la *Revue Historique du Maine* (1).

Cependant tous les habitants du Bas-Vendômois et tous les éditeurs de Ronsard écrivent la *Poissonnière,* et pensent que ce nom vient des *poissons* que les Ronsart portaient dans leurs armes, et qu'on peut voir encore au-dessus de la porte d'entrée, ainsi que sur la cheminée de la salle à manger et au clocher de Couture. C'est également l'opinion de l'abbé Simon, l'historien de Vendôme (2). Cette confusion s'est produite par le phénomène très ordinaire de l'analogie des sons, et s'explique d'autant plus facilement que dans le pays de Couture les corruptions de ce genre sont très fréquentes : les habitants disent, par exemple, l'Embryon pour le Brayon (dérivation de la rivière de la Braye, non loin de son confluent avec le Loir), la Belle-Iris pour la Bellerie (fontaine célébrée par Ronsard), la Collinière pour la Conilière, etc. On fit la confusion de très bonne heure, dès le XVI[e] siècle, car Claude Binet, le biographe du poète, son contemporain et son ami, a écrit, après avoir parlé des *poissons* qui sont sur le blason des Ronsart : « De là pourrait avoir été nommée la Seigneurie de la Poissonnière » (3).

Le poète lui-même semble avoir partagé cette opinion, puisqu'il a écrit dans une lettre à son ami Passerat en 1566 : « Je m'en iray demain aux Trois Poissons boire à vos bonnes grâces » (4). Si les lettrés du XVI[e] siècle, et Pierre de Ronsard tout le premier, avaient déjà perdu de vue la vraie étymologie du nom de la *Possonnière*, il n'y a pas à s'étonner que des littérateurs de notre temps, tout doctes qu'ils fussent,

(1) Tome XV, 1[er] semestre, p. 91.

(2) Cf. *supra, op. cit,* tome III.

(3) *Vie de Ronsard.*

(4) Cf. *Œuvres de Ronsard*, par P. Blanchemain, tome VIII, p. 169.

aient prononcé et écrit la *Poissonnière*, ainsi que les habitants de Couture et les derniers propriétaires du manoir (1).

P. LAUMONIER,

Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Poitiers.

(1) Pour ne rien omettre, ajoutons qu'une très vieille cloche du manoir porte encore gravé le nom de Posionière *(sic)*.

NOTES

SUR LES COMMUNAUTÉS PROTESTANTES

DE NOGENT-SUR-LOIR ET DE CHATEAU-DU-LOIR (1)

Les communautés ou églises protestantes furent toujours rares et clairsemées au Maine. Fondées et entretenues par quelque seigneur que ses intérêts ou ses convictions avaient incliné vers la Réforme, elles ne groupaient guère autour de lui que sa domesticité et parfois quelques-uns de ses fermiers. Elles n'ont jamais fait tache d'huile. Supprimées en 1685, lors de la révocation de l'Edit de Nantes, elles sont maintenant à peine connues de nom, et ce sera, pour beaucoup, une vraie surprise de nous entendre parler de ces deux centres protestants de Château-du-Loir et de Nogent-sur-Loir. Nous ne saurions indiquer par qui ils avaient été constitués. Soutenus vers le milieu du XVIIe siècle par le marquis de la Moussaye, baron de Nogent-sur-Loir (2), ils se composaient d'un très petit nombre de fidèles. On possède

(1) Les documents auxquels nous nous référons font partie des archives de l'Hôtel-Dieu de Château-du-Loir. L'archiviste du département de la Sarthe, M. J. Lhermitte, auquel on les a envoyées, en dresse actuellement l'inventaire.

(2) « Extrait du registre du consistoire de l'église, prétendue réformée du Château-du-Loir, tenu cy devant à Nogent, le 1er avril 1657. M. Edme Tricot, pasteur de cette église, et M. Marc Courtin, lecteur en icelle, ont représenté à la Compagnie du Consistoire, à deux chefs de famille, comme M. le marquis de la Moussaye, seigneur de cette terre de Nogent, auroit eu agréable non seulement de ratifier le contrat de constitution de 75^l^ 12^s^ 3^d^ de rente, constituée par la somme de 1209^l^ 16^s^ au profit de cette église, mais encore de donner, par nouvelle hypothèque, la métairie de Launay, dépendant de la terre de Nogent

encore le registre sur lequel, du mois de novembre de l'an 1621 à février 1626, le ministre de Nogent-sur-Loir inscrivit le nom des enfants auxquels le sacrement de baptême fut conféré. Durant ces quatre années et quelques mois en plus, on présenta seulement sur les fonts baptismaux seize nouveau-nés, parmi lesquels nous signalerons Edme Tricot, fils du pasteur de Château-du-Loir (1), Catherine Petit, fille de Daniel, désigné pour être pasteur de l'église réformée de la Barre (2), Claude, fils de Jacques de Belleville, écuyer, résidant sur la paroisse de Couesmes en Anjou (3).

Ces groupes de protestants, quelle qu'en fût l'importance numérique, étaient représentés par un mandataire élu par ses coreligionnaires. Ceux-ci, chaque année, remettaient entre ses mains, des coti-

au lieu de la métairie des Ha..... qui était hypothéquée. ... lad. Compagnie a approuvé : E. Tricot, R. Boucher, P. de Bierville, Rotier, I. Chardon, M. Courtin et Boucher. »

Le marquis de la Moussaye dont il est ici question est Amaury Goyon, Ve du nom. Son aïeul, Charles Goyon, baron de la Moussaye, avait embrassé la religion protestante. Il mourut en 1593. Il eut, pour fils aîné, de Claude de Chastel, Amaury IV, qui fut titré marquis de la Moussaye par lettres-patentes de l'an 1615. Il décéda en 1624. De son mariage avec Catherine de Champagne, dame de Nogent-sur-Loir, fille de Louis de Champagne, il eut pour fils aîné Amaury V, lequel fut un fidèle compagnon du grand Condé. Amaury V épousa Henriette-Catherine de la Tour d'Auvergne. De cette union est issue, entre autres enfants, Elisabeth Goyon de la Moussaye, mariée en 1679 à René de Montbourcher. Cf. Lainé, *Archives de la noblesse de France*, t. XI.

(1) « Edme Tricot, fils de Mre Edme Tricot, pasteur de l'église de Chasteau-du-Loir et de Marie Boucher sa femme, a esté baptisé en ce lieu de Nogent par Mre Edme Tricot, son père, le mesme jour qu'il fut né, qui fut le vingtiesme jour de novembre l'an mille six cents vingt et cinq. Le parrain a esté Thobie Boucher, fermier de ce lieu, et Esther Tesnière, femme de Jacques Boucher, demeurant à Saint-Pierre de Chevilly en Touraine. » Tobie Boucher mourut le 13 décembre 1654.

(2) Elle fut baptisée le 6 avril 1622 ; elle eut pour parrain Abel Barbier, pasteur de l'église de Pringé, et pour marraine Catherine Mesnager, femme de noble homme Philémon Voisin, sr du Verger.

(3) Il fut baptisé, déjà âgé de quinze jours, le 17 oct. 1625. Il eut pour parrain Claude de Thory, écuyer, seigneur d'Euval.

sations volontaires (1) qui, réunies aux revenus dont leur église avait pu être dotée, servaient, soit à secourir les réformés, malades ou indigents, soit à subvenir aux frais du culte. Voici en quels termes le mandataire, choisi par la communauté de Château-du-Loir, rendait compte à ses commettants des dépenses en lesquelles il s'était engagé au cours des années 1656, 1657, 1658 et 1659 :

Le 5 septembre 1656, j'ay baillé à un pauvre Escossois, X^s^.

Le 3 décembre aud. an, à un garçon serger de Blaye, estant à Nogent, VI^s^.

Le 12 juin 1657, j'ai baillé à M. Boucher, comme appert par son receu, quarante huit livres, cy, XLVIII^l^.

Le 13 juillet aud. an, à deux pauvres passans hollandois, X^s^.

Le 19 mai 1658, à un pauvre passant anglois, ayant certifficat, X^s^.

Le 13 juin, à un pauvre gentilhomme passant, V^s^.

Le 16 décembre 1659, j'ay baillé à un pauvre de Suisse, XV^s^.

En 1661, le pasteur de l'église du Mans vint à Château-du-Loir ; on l'indemnisa de son voyage (2). Il y célébra la cène en 1662 (3).

(1) Voici ce que je relève pour l'année 1662 : « Le 10 octobre aud. an, de Mlle de Belleville, de M. de la Baume, de M. Rottier, de M. Doisé et de M. de l'Aubonnière, XIII^l^ V^s^.

« Le 21 du mois (de février 1663), j'ay receu de Mlle de Marcillac et du sieur de la Pitrache IIII^l^.

« Le jour de Pasques 1663, j'ay receu des nommez par mon registre, XVII^l^. »

(2) « Plus, ledit jour (16 oct. 1661) j'ay payé pour la dépense, faite par Monsieur Piozet, pasteur du Mans, tant pour le chemin à venir et retourner et despens à Nogent, VIII^l^ XIII^s^. » Il s'agit, très probablement, ici, de Pierre Piozet qui fut ministre du Mans et qui présida le synode tenu à Bellême, le 6 juillet 1679. Cf. Haag. *La France protestante*, 1re édit. T. VIII, p. 348.

(3) « Ledit jour (5 février 1662), j'ay baillé au nommé Renier qui a esté envoyé pour avertir M. Doisé et M. de Marcillac de la venue de M. Piozet et on a mis deux sols pour du pain pour la cène, cy XII^s^. »

En cette dernière année, deux ministres, MM. de Lerpinière et Locquée, se rendirent à Nogent-sur-Loir où ils imposèrent les mains à l'un des leurs, M. des Brosses (1). Ce dernier y fut installé comme pasteur. Il y recevait, à ce titre, une subvention annuelle de deux cent quarante livres, que M. de la Moussaye s'était engagé à lui servir (2). Il fut député en 1662, au synode de Loudun. Il y assista, en compagnie de M. de Marcillac (3). Il fut remplacé, à telle date que nous ne saurions préciser, par M. Le Roy, que le même M. de la Moussaye soutenait de ses deniers, dès 1664 (4). Ce ministre alla représenter son église, et probablement aussi celle de Château-du-Loir, au synode de Châtillon (5). Nous inclinons d'ailleurs à

(1) « M. de Lerpinière, lorsqu'il est venu donner l'imposition des mains à M. des Brosses, XIIII[s] VI[d]. Le 23 et 24 dud. moys (juil. 1662) j'ay payé pour la dépense de Lerpinière et Locquée, pasteurs, pour le voyage qu'ils ont fait à Nogent, pour donner lad. imposition des mains tant pour leurs couchers à Saint-Cristofle, dîners à Nogent et en chemin, louage et dépense de leurs chevaux, XV[l] XVIII[s] VI[d]. » M. de Lerpinière était ministre de l'église réformée de Montoire. Cf. *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXIV, p. 56.

(2) « De (déchirure) ce 26 aoust 1662. Monsieur Pasquier, cette lettre vous servira d'attournance, pour payer en mon acquit aux anciens de l'église de Nogent, entre les mains du sieur Courtin, la somme de soixante et quinze livres que je doy de rente à lad. église, pour une année, et de payer entre les mains de M. des Brosses, ministre de ladite église, la somme de deux cent quarante livres que j'ay promises pour une année de sa subvention... J'ay beaucoup de regret de la mort de M. de Marcillac. La Moussaye. » Titre papier.

(3) « La dépense faite pour le synode de Loudun de l'année 1662 se trouve monter, pour les dépenses du cheval, 21[s] 15[d]. Pour la dépense du voyage de Monsieur de Marcillac et de Monsieur des Brosses, 72 7[s]. »

(4) « A Quintin, ce 20 sept. 1664. Monsieur Pasquier..... je vous mande de donner à M. Courtin de Saint-Christophe, deux cent quarante livres pour une année de la subvention de M. Le Roy et soixante et douze livres pour une rente que leur devons..... Henriette de la Tour d'Auvergne. » Titre papier.

(5) « Le 30 octobre audit an (1664), j'ay donné à M. Le Roy, neuf livres cinq sols sur sa subvention, de quatre livres qui luy estoient deuz de reste des frais du sinode de Chastillon, suivant sa quittance, VIIII[l] V[s]. »

croire qu'il exerça dès lors son ministère dans les deux communautés protestantes (1). Nous ferons clairement connaître ce qui se passait dans celle de Château-du-Loir en insérant ici intégralement le « Mémoire des recettes et mises des deniers des pauvres de l'Eglise réformée » que le représentant des réligionnaires, résidant en cette dernière ville, soumit, le 2 novembre 1666, à ceux qui l'avaient élu. « Premièrement, par ledit compte, le dernier reliquat (2), XIX^{l} XI^{d}. Plus, le 21 décembre audit an (1664), j'ay reçeu VI^{s} VII^{d} ; le 4 janvier 1665, XIX^{s} VII^{d} ; le 22 mars aud. an, V^{s} ; le 5 avril aud. an, j'ay reçeu XXXI^{s}. Le premier juin, audit an, reçeu par M. Le Roy, XXVIII^{s} VIII^{d} ; le 13 juillet 1665, XVI^{s} III^{d} ; le 22 dudit mois, X^{l} VI^{s} X^{d} ; le 9 août audit an, XV^{s} ; le 23 dudit mois, XVII^{s} I^{d} ; le 20 septembre audit an, XVII^{s} IIII^{d} ; le 4 octobre audit an, IX^{s} VII^{d} ; le 1er novembre audit an, I^{s} IX^{d} ; le 29 dudit mois, II^{s} VII^{d} ; le 13 décembre audit an, XI^{s} ; le 10 janvier 1666, XII^{s} X^{d} ; le 21 février 1666, VIII^{s} VIII^{d} ; le 18 avril 1666, XXX^{l} VI^{s} VIII^{d} ; le 16 mai 1666, VII^{s} II^{d} ; le 27 juin 1666, VI^{s} I^{d} ; le 11 juillet 1666, XXIIII^{s} I^{d}. Mises. Le 4 novembre 1664, j'ay envoyé à M. des Galesières (3) à Paris,

(1) C'est ce qui me semble résulter, non seulement de ce que nous voyons le pasteur Le Roy paraître dans les comptes rendus par l'administrateur de l'église de Château-du-Loir, mais encore du reçu suivant : « J'ai receu la somme de cent cinquante livres sur ce que me doit le quartier de Chasteau du Loir pour sa part qu'il doit contribuer de ma subvention, suivant le traité fait à la Taffière, laquelle somme j'ay receue par les mains de Monsieur Pasquier, fermier de Nogent, fait le septiesme may mil six cent soixante et dix. Le Roy. » Titre original, papier. Un autre reçu, délivré au même fermier le 18 octobre 1673, par M. Le Roy, témoigne que ce dernier était encore à cette époque pasteur de l'église réformée de Nogent-sur-Loir. Notons cependant qu'au synode protestant tenu à Bellême, le 6 juillet 1679, assistait Christophe de la Cour, ministre de Château-du-Loir. Cf. Haag, *La France protestante*, 1re éd. t. VIII, p. 248.

(2) Il s'agit du reliquat du compte, rendu le 2 novembre 1664.

(3) Il est fait aussi mention de cette affaire dans cet article : « Le 10 juin audit an 1664, j'ay donné à Morillon, messager de Saint-Christo-

dix neuf livres desdits deniers pour parachever quarante livres à luy envoyée pour parachever le procès de Nogent; plus le 26 avril 1665, j'ay remis à M. Le Roy, cinquante cinq sols pour l'Académie de Saumur; plus, le 2 novembre 1665, j'ay remis à un pauvre passant, ayant certifficat, VIII^s; plus, le 16 août 1666, j'ay donné à un pauvre passant, ayant certifficat, X^s; plus, le 17 octobre 1666, j'ay donné à M. Le Roy, troys livres, pour le rembourser de pareille somme qu'il avoit donnée à un compagnon serger, de la religion, qui étoit prisonnier au Lude. »

La révocation de l'édit de Nantes, en 1685, fit disparaître toutes les églises réformées. Dès le 23 août 1684, une déclaration du roi avait spécifié que les rentes dont elles avaient été avantagées au profit de leurs adhérents pauvres, ne seraient pas restituées à ceux qui les avaient fondées ou à leurs héritiers légitimes, mais que les hospices catholiques, créés dans les circonscriptions où existaient encore les communautés protestantes, deviendraient, de plein droit, les bénéficiaires de ces revenus. C'est ainsi qu'échut à l'Hôtel-Dieu de Château-du-Loir la rente annuelle de soixante-quinze livres douze sols six deniers que le marquis de la Moussaye avait constituée au profit des réformés indigents de la paroisse de Nogent-sur-Loir (1).

L. FROGER.

phe à Paris, six livres pour porter à M. des Galenière, avocat au conseil, pour faire la présentation et autres procedures pour le procès de l'église, six sols pour le port, cy VI^l VI^s. »

(1) Voir plus haut, page 264, note 2. Cette rente ayant cessé d'être servie, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu la réclamèrent en [illegible], à messire François de Fouquetel, marquis de Coigny, colonel du régiment de cavalerie royal étranger et gouverneur de Caen, époux de Madame Henriette de Montbourcher, lequel était devenu possesseur de la terre de l'Aunay.

BALLADE DU BON FLANEUR

Parfois je m'en vais — mauvais dire, —
Vagabond, rouleur, rêvasseur,
Poète même, — et c'est le pire! —
Droit devant moi, dans la douceur
D'un matin clair, d'un soir artiste,
Epris de tout et pensant peu,
Suivant ma chimère à la piste...
Et je vais. — Où ? — Secret de Dieu !

Je vais. Voilà tout. Je respire
L'air du matin, sa fraîche odeur,
Matin joyeux, matin de rire,
Et je bois l'haleine en tiédeur
Du beau soir, du soir d'améthyste,
Du bon soir qui nous dit adieu
Dans un baiser câlin et triste.
Et je vais. — Où ? — Secret de Dieu !

Parbleu ! Je suis comme un navire,
Et le vent me pousse. Rôdeur,
Je laisse faire ; et je chavire
Tout doucement dans la splendeur
D'un rêve où plus rien ne subsiste
Qu'un pays pur et qu'un ciel bleu.
(On rit : Hou! Hou ! L'idéaliste !!)
Et je vais. — Où ? — Secret de Dieu !

ENVOI

« Ton air maussade d'algébriste,
Prince, ne ferait pas long feu
Si tu flânais ! » — Eh ! là ! Sophiste !
Flâner !!! — Tout simplement, mon Dieu !

MAURICE PRAX.

La Sénéchaussée de La Flèche

et les élections de la noblesse (1789)

Me Jacques-Denis Busson, conseiller du roi, lieutenant général de la sénéchaussée et siège présidial de La Flèche, publia, le 20 février 1789, la lettre et le règlement de Sa Majesté, du 24 janvier précédent, relatifs à la convocation des Etats généraux. En conséquence, tous les ducs, pairs, marquis, comtes, barons, châtelains, et généralement *tous les nobles possédant fief,* furent assignés par un huissier royal. au principal manoir de leurs fiefs, pour comparaître, en personne ou par procureur, à l'assemblée générale des trois ordres de la province d'Anjou, qui devait se tenir à Angers le 16 mars. Quant aux *nobles non possédant fiefs,* ayant la noblesse acquise et transmissible, âgés de 25 ans et domiciliés dans le ressort, ils ne furent point assignés par un huissier, mais, suffisamment avertis par les publications, affiches et cri public, ils durent également se rendre, en personne et non par procureur, à l'assemblée d'Angers. Voici les noms des nobles de la sénéchaussée de La Flèche qui furent présents à cette assemblée générale du 16 mars 1789 :

Auguste-Joseph de Baude de la Vieuville, au Lude.

Cardin-Victor-René Lebret, seigneur de la Bruère, à Crosmières.

Joseph Berthelot, seigneur de la Durandière, à Crosmières.

Henri de Cherbon, seigneur de Cherigny, à Chenu.

Charles-Georges de Clermont, seigneur de Gallerande et Pringé, maréchal de camp, à Pringé.

Renaud-César-Louis de Choiseul, duc de Praslin, seigneur de La Flèche et de la Varenne, maréchal de camp, à La Flèche.

Charles-Pierre de Follin, seigneur de la Brossardière, au Lude.

Henri-Jacques Galoway, seigneur de Turbilly, à Vaulandry.

Jacques-Amable Gaultier, seigneur de Clefs.

Marie-Gilles de la Berardière, seigneur de la Barbée, à Bazouges.

Armand-Jean-Aimé de Gohin, seigneur de la Cointerie et Maillé, à Cré.

Charles-Pierre-César-Prosper de Mergot de Montergon, seigneur de la Verrie, à Précigné.

Charles-Henri-François de Maillé de la Tourlandry, seigneur de Jalesne et de Fougeré, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, à Fougeré.

Jacques de Savonnière, seigneur de la Maison-Rouge, à Dissé.

Pierre-Victor de Sarcé, seigneur de Sarcé, d'Issé et de Bocé, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, à Aubigné.

Se firent représenter par procureurs :

Etienne-Auguste de Baude de la Vieuville, seigneur du Lude.

François-Joseph-René Prévôt de Bonnezeaux, seigneur de Linière, à Chalonnes-sous-Le Lude.

Louis-André-Henri de Nau, seigneur de la Crochinière, à la Bruère.

Louis-François Chamillart, seigneur de la Suze, à Saint-Germain, près La Flèche.

Ignace-Vincent-Etienne Lebret, seigneur de la Bruère, à Crosmières.

Louis Crochard, seigneur de la Sansonnière et du Plessis, à Noyant.

René-Charles-Louis de la Barberie, seigneur de la Philippière et de Choisé, à Saint-Germain-du-Val.

Jean-Louis Char-de-Bœuf de Pradel, chevalier de Saint-Louis, seigneur des Essards, Lamotte, à Arthezé.

Claude-Louis de la Châtre, seigneur de Malicorne et Crosmières, maréchal de camp, à Crosmières.

Timoléon-Madelon-François de Savonnières, seigneur d'Entre-deux-Bois, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, à Savigné-sous-Le Lude.

Louise-Françoise-Gabrielle le Doux de Châme, dame de Ruigné, à Sainte-Colombe.

François Dumesnil, seigneur de la Bosseray, à Chigné.

Sébastien Coustard de l'Eschasserie, seigneur de la Brassière, à Parcé.

Madeleine-Anne Gaultier de Launay, dame de Villiers, à Sainte-Colombe.

Jean-Baptiste du Goulet des Patys, seigneur des Brosses, à Précigné.

Suzanne-Henriette de Fontaine, dame de la Baumerie, à Bousse.

René-Pierre-Jacques-François de Ferrière, seigneur de Massé et de la Cour-du-Bois, à Migné-le-Vicomte.

Jean-Baptiste-François de Mesnelay-Colbert, seigneur de Sablé et de Bois-Dauphin, lieutenant général des armées du roi, à Précigné.

René-Ferdinand de Chaubry, seigneur d'Oyré, à Clermont.

Antoine-César de Choiseul de Praslin, seigneur de Varenne et de Champmarin, à Aubigné.

L'assemblée générale de tous les ordres de la province d'Anjou dura du 16 au 18 mars. Du 18 mars au 7 avril, eurent lieu, à l'abbaye Saint-Aubin d'Angers, les séances de la noblesse. Enfin, le 8 avril, le grand sénéchal héréditaire d'épée clôtura, dans une assemblée générale, les opérations électorales qui avaient été ordonnées par le roi Louis XVI.

La noblesse d'Anjou envoyait quatre députés aux États généraux. L'un deux était *Renaud-César-Louis de Choiseul, duc de Praslin, séigneur de La Flèche et de la Varenne, maréchal de camp.*

F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou Historique*.

REGRET

Mon souvenir fleuri, ce soir, sent la bruyère
Et souffle en ma mémoire ainsi qu'un vent fougueux,
En entraînant mon rêve — incorrigible gueux —
Pour qui vagabonder est la douceur première.

Et me voici, déjà, revivant en arrière,
Rôdant dès le matin au fond des chemins creux,
Et rentrant à la nuit, à l'instant douloureux
Où l'écume de sang vient rougir la lumière.

Il m'arrive à l'oreille une vague chanson
Qui semble, en un filet, filtrer de sous les roches,
— Mystérieux murmure et plaintive oraison. —

Un oiseau rentre au nid. L'ombre avance. Des cloches
S'égrènent doucement avec un timbre d'or...
Et passent des troupeaux. Et mon rêve s'endort.

APAISEMENT

Soir qui tombes des cieux, comme une aile pendante
D'oiseau blessé, soir qui comme le sang, beau soir,
Coules à flots rougis et qui te figes noir,
Quand je suis malheureux il faut que je te chante.

Soir immobile et calme ainsi que l'eau dormante,
Soir baigné de parfums inconnus, reposoir,
Où le chagrin errant et meurtri vient s'asseoir
J'apaise en te louant le mal qui me tourmente.

Car te chanter, car dire avec un cœur tremblant
L'infini de ton charme, ô soir triste et dolent,
C'est chanter la souffrance immense et surhumaine,

O soir de deuil, ô soir de mort! Alors on sent
Qu'il est dans la douleur quelque chose de grand
Et de doux. Et, plus sage, on supporte sa peine.

MAURICE PRAX.

CERANS-FOULLETOURTE

(SUITE)

BIEN DES PAUVRES

La paroisse de Cerans, au sol maigre et sablonneux, eut de tout temps une population peu fortunée et les misères y furent toujours nombreuses à soulager.

En 1693 et 1694, l'insuffisance des récoltes amena dans le Maine une famine dont souffrirent beaucoup les campagnes pauvres et peu fertiles. Le Parlement s'émut et ordonna, le 20 octobre 1693, de prendre des mesures efficaces pour assurer la subsistance des indigents dans chaque paroisse. Les habitants de Cerans déléguèrent Mathurin Jamin et Pierre Georgie, notaire royal, pour former, de concert avec le curé et le procureur syndic, « un rôle de ce que chacun des propriétaires et particuliers » de la paroisse devait contribuer pour sa part, et un autre rôle « portant ce que à chacun devoit être distribué ». Le dimanche 18 avril 1694, dans une assemblée générale à la porte de l'église, ils nommèrent et députèrent quatre autres personnes : « discret Me Nicollas Métivier, prêtre, prieur de Parigné-le-Poslin, René Le Cornu, sieur de La Jeunaisière, Julien Jamin, marchand, demeurant au lieu du Grand Rosiers, et Urbain Lejeune, aussi marchand, demeurant à La Bœurie, à l'honneur et à la conscience desquels lesdits paroissiens se sont raportés, pour faire exécutter lesdits rôles de tout pour le soulagement des pauvres et pour les faire paier des aumônes qui leurs ont etes accordées, sauf à augmenter et diminuer, ainsi qu'il

sera jugé a propos par les députés, ... sur le raport qui leurs sera fait par lesdits commissaires », Mathurin Jamin et Pierre Georgie (1).

Le triste sort d'une bonne partie de ses ouailles et les souffrances qu'il les avait vues endurer émut de pitié le cœur de Me René Métivier. La mort approchait de lui à grands pas (2). Déjà démissionnaire de sa cure, il voulut couronner sa vie par une bonne œuvre qui lui survécût. Il légua le 18 janvier 1707, par un nouveau codicille à son testament, « à leglize et fabrice dudit Serans et aux plus pauvres et nécessiteux de laditte parroisse, moictyé par moictyé.... tout ce qui luy est deub tant en principaux quintérests par plusieurs et différents contrats de constitution, par Barbé et (Madeleine Dutay) sa femme, et Marie et Anne Dutay, filles majeures, sœurs de la femme dudit Barbé, montant le tout ensemble jusques à la concurrence de deux mil cinq à six cents livres ou environ, à la charge par le général de laditte parroisse d'en faire sortir le payement et de faire pour cet effect touttes poursuittes et dilligences nécessaires, tant pour et au nom de laditte églize que au nom desdits pauvres, déclarant ledit sieur testateur quil veult et entend que la moictyé de laditte somme par luy donnée et léguée à laditte fabrice soit incessamment employée à laugmentation et décoration de laditte églize.... A lesgard de lautre moictyé de laditte somme donnée aux pauvres de laditte paroisse », il « veult et entend quelle soit collocquée après que lesdits habitans en auront faict sortir payement ou demeure collocquée sur lesdits Barbé, sa femme et Marie et Anne Dutay, filles, au proffict desdits pauvres, pour lintérests en provenant estre distribué chacun an en présence et du consentement des sieurs curez

(1) Archives de la fabrique de Cerans.

(2) Il décéda à Cerans le 9 février 1707 et fut inhumé le lendemain dans l'église paroissiale, selon son désir.

et principaux habitans auxdits pauvres, à la charge par eux de prier Dieu pour le repos » de son âme (1).

La situation pécuniaire de Madeleine, Marie et Anne Dutay n'était pas des plus brillantes. Aussi les habitants dûrent-ils procéder pour obtenir la délivrance de leur legs. Une sentence du sénéchal du Maine du 10 avril 1710, confirmée par arrêt du Parlement du 8 mars 1712, les envoya « en possession du lieu de La Vieille-Morte », à La Suze, appartenant aux dames Dutay, pour la somme de 1.533 livres, et pour le surplus leur alloua « partye du lieu de Rèmes ou de *La Teste-Noire* ».

Ces créances, de 2.626 livres au mois d'avril 1707, montaient à 3.089 livres 15 sols en juillet 1724, au moment de leur règlement définitif. L'actif des dames Dutay étant insuffisant pour acquitter toutes leurs dettes, chacun de leurs créanciers fut payé « au marc la livre ». Les habitants subirent seulement une perte de 90 livres 19 sols (2).

Deux années auparavant, par contrat du 19 juillet 1722, Me Ambroise Bellanger, curé de Cerans, Me Nicolas Métivier, prieur de Parigné-le-Pôlin et titulaire de la chapelle de la Sainte-Trinité, et Me Jean Guyet, vicaire de Cerans, « stipulants et acceptants pour le général des habitans de ladite paroisse », avaient acquis de Louis et de Cécile Busson, « pour et au nom des pauvres », le lieu de La Tesserie, et ses dépendances, à Cerans, contenant dix journaux de terre labourable et deux journées et demie de pré, moyennant la somme de 1.015 livres. Me Jean Guyet le paya avec les deniers qu'il avait « en main, appartenants auxdits pauvres » et provenant de la donation qui leur avait été faite par Me René Métivier. Comme ce lieu était chargé d'une rente de 12 livres

(1) Archives de la fabrique de Cerans.

(2) Archives de la fabrique de Cerans.

envers la fabrique. Louis et Cécile Busson l'amortirent le 2 juillet 1724, au capital de 240 livres (1).

Pour administrer ces deux bordages, les habitants nommèrent un « procureur du bien des pauvres », chargé de leur faire exécuter toutes les réparations nécessaires, de percevoir leurs fermages et de soulager les indigents (2). Les comptes de gestion de chacun d'eux, soumis à l'approbation des habitants, sont intéressants à étudier.

Le lieu de La Vieille-Morte, d'abord exploité à moitié par un métayer de 1710 à 1723 (3), fut ensuite affermé 45 livres 12 sols 9 deniers en 1727, 66 livres en 1732 et 55 livres en 1755; celui de La Tesserie était loué 26 livres en 1755. En outre, les pauvres possédaient à cette dernière date une somme de deux cents livres, prêtée à Jean Denis, du Grand-Chemin, à Cerans, et produisant dix livres d'intérêts.

(1) Archives de la fabrique de Cerans.

(2) Ces procureurs furent : Me Nicolas Métivier, prieur de Parigné-le-Pôlin, 1710-1717 ; Pierre Léon, 1717-1723 ; Me Jean Guyet, vicaire de Cerans, 1723-1740 ; Pierre Sallion, 1741-1745 ; Me Ambroise Bellanger, vicaire, puis curé de Cerans, 1747-1752 ; Me Nicolas Fouqueré, principal du collège, 1753-1780 ; René Lefeuvre, 1780-1788 ; et Simon Drouard, 1788-1790. Tous remplirent leurs fonctions avec le plus grand soin.

(3) Pendant leurs gestions, Nicolas Métivier et Pierre Léon tinrent un compte exact des divers produits recueillis sur La Vieille-Morte, avec le prix qu'ils retirèrent de leur vente : le boisseau de blé noir valait 13 s. en 1711, 10 s. en 1720 et 12 s. 6 d. en 1721 ; celui de seigle, 25 s. en 1711, 13 s. 6 d. en mai 1718, 26 s., 27 s. et 30 s. en 1719, 43 s. en 1720 (le vendredi 1er mars 1720, il monta au Mans, jusqu'à 50 s.), 23 s. le 4 mai 1722 ; celui d'orge, 22 s. en mai 1723. Un poids de lin est, le 4 juin 1719, vendu « à l'enchère, à la porte de l'église », 4 liv. 2 s. 6 d., et cinq poids de chanvre, 100 s. le poids ; celui-ci est vendu 6 liv. en 1720. La livre de beurre valait 4 s. en 1718, 6 s. en 1720 et 1721 ; une barrique de vin rouge, 20 liv. en 1711 et 24 liv. en 1712 ; une vache, 24 liv. en décembre 1718, 36 liv. en août 1720, 30 liv. 5 s. en mai 1721, 35 liv. en juin 1722 ; un veau de deux ans, 6 liv. 5 s. en 1718 ; un veau de lait, 35 s. en 1718, 2 liv. en 1720 et 1721, 3 liv. 10 s. en mai 1722 ; un cochon gras, 9 liv. 10 s. à la Pentecôte 1719, 14 liv. en août et 12 liv. en novembre 1721, 13 liv. en février 1723 ; un cochon de lait, 4 liv. 10 s. en mai 1721 et 40 s. en février 1723. (Archives de la fabrique de Cerans.)

Les réparations, le droit de dixième payable chaque année (25 sols en 1711, 6 livres en 1736, 7 livres 8 sols en 1745, 8 livres 10 deniers en 1756, 12 livres 7 sols 6 deniers en 1763), les aumônes, absorbaient vite toutes les recettes.

Le « procureur du bien des pauvres » soulageait les malheureux dans tous leurs besoins : enfants au berceau, orphelins, malades, blessés, indigents chargés de famille, vieillards impotents, recevaient de lui l'aide qui leur était nécessaire pour supporter avec plus de courage les amertumes de la vie ou le poids des années. Les secours étaient très variés, et nous voyons figurer parmi eux, outre le pain distribué chaque dimanche (1) ou le blé et la farine (2) servant à

(1) « ... Plus sera alloué la somme de 19 liv. 8 s. 3 d. payée à M. Bergeot, boulanger, pour les fournissemens de pain par luy faits à des pauvres infirmes et cassés de vieillesse ès années 1727 et 1728, suivant ses quittances.

« ... A payé audit Louis Bergeot la somme de 22 liv. 3 s. 9 d. pour les fournitures de pain par luy faittes pour les pauvres depuis le 20 janvier 1737 iusques au 12 iuillet ensuivant, suivant ses quittances ». (Comptes de Me Jean Guyet.)

« ... Le 15 juin 1742, donné 12 s. pour le nomé Mauboussin, malade et chargé denfans à La Maussonnière, pour luy aider à subsister en pain qui se vent 22 s. le pain (de douze livres).

« ... (Avril 1743) en pain et vêtement, cy 10 s.

« ... Le 23 avril 1743, payé 11 s. pour 12 livres de pain pour ledit Trouillard.

« ... Le 16 du mois de mai 1743 fourny et délivré à M. le curé de Cerans la somme de 48 liv. pour estre emploié en pain pour les pauvres de la paroisse ». (Comptes de Pierre Sallion, etc.). (Archives de la fabrique de Cerans.)

(2) « ... Ledit sieur Guyet a payé le 18 mars 1739 la somme de trois livres à un pauvre honteux pour avoir du bled. (Comptes de Me Jean Guyet.)

« ... Le 20 mars pareille somme de trois livres pour avoir de la farine.

« ... Le 7 février 1743, fourny un boisseau de bled seigle meslé pour trente sols à la veuve Boivin et ses cinq enfans sans pain.

« ... Pour deux boisseaux de bled seigle », une livre 16 s.

« ... Le 6 avril 1744, aumoné 18 s. à la veuve Boivin pour un boisseau de bled. (Comptes de Pierre Sallion.)

« ... Plus la somme de 18 liv. 3 s. pour 11 boisseaux de seigle et mouture distribués aux pauvres dudit Cerans partie en bled partie en

le fabriquer, la viande (1), les vêtements (2), l'acquit d'un loyer (3), la pension d'enfants orphelins ou bâtards et les soins à des indigents (4), l'achat de

farine, à raison de 33 s. le boisseau ». (Comptes de Me N. Fouqueré, 1759.)

« ... Demande le rendant quil luy soit passé en compte la somme de 44 liv. 13 s. pour 19 boisseaux de bled seigle estimé le boisseau 47 s., distribué au presbitère de Cerens.

« Plus 3 liv. pour cuisson du bled cy dessus payé au sieur Lépine à raison de 40 s. la charge ». (Id., 1767), etc. (Archives de la fabrique de Cerans.)

(1) « ... Plus la somme de 7 liv. pour deux mauvais draps, une chemise avec 7 livres de viande fournies à la femme Dugué ». (Comptes de Me N. Fouqueré, 1757.)

« ... Plus la somme de 3 liv. 18 s. payée à Michel Ribemont, boucher à Cerens pour fournissement de viande aux pauvres dudit Cerens et à un passant malade à Foulletourte, suivant sa quittance». (Id., 1759.)

« ... Pour viande, pain, sel, vin et argent donnés aux pauvres dudit Cerens, pendant le temps de la dissenterie, la somme de 22 liv. 6 s ». (Id., 1767), etc. (Archives de la fabrique de Cerans.)

(2) Le 20 mai 1743, « fourny au fils de Quéru nu une chemise neufve revenant à 1 liv. 6 s. ».

« Le 3 août (1743), fourny une chemise neufve revenant à 15 s. pour le fils Souchu.

« ... Pour le vêtement d'un orphelin », une livre.

« ... Ledit jour (16 mars 1644), aumoné un gilet d'étofe neufve valant 15 s. pour le fils Quéru, à Foultourte, pauvre ». (Comptes de Pierre Sallion.)

« ... Le 4 mars 1762, une aulne de toille pour un garçon nomé Forten, à 16 s. l'aulne ». (Comptes de Me N. Fouqueré), etc. (Archives de la fabrique de Cerans.)

(3) « ... Le 20 dudit mois (novembre 1743) débourcé 2 liv. pour la veuve Rigolet pauvre, à l'aquit de son loyer ». (Comptes de Pierre Sallion.)

« ... Plus demande le rendant compte qu'il luy soit accordé la somme de 18 liv. 14 s., pour fermes payées à deux pauvres de cette paroisse ». (Comptes de Me N. Fouqueré, 1762), etc. (Archives de la fabrique de Cerans.)

(4) « ... Ledit Guyet a payé 12 liv. 10 s. au nomé Vigroust pour rente de l'année de pension d'Anne-Perrine, bâtarde, échue du 2 janvier 1736 ». Id. en 1737, 1738.

« ... Plus sera alloué 3 liv. 15 s. payés pour les gouvernemens de Guyet, de La Porte, et sa femme, en leurs deux maladies.

« ... Plus sera alloué 28 s. pour le gouvernement de Bruneau, de La Fosse-Girault.

suaires pour ensevelir les pauvres (1), du sucre pour un enfant (2), du sel (3), du vin (4), des médicaments (5), du bois (6), des aumônes en argent (7), etc. (8).

« ... Pour ayder à gouverner la veufve Rigolle », 8 s. d'une part et une livre 4 s. d'une autre.

« ... A payé 24 s. le 26 may 1737, pour le gouvernement de la veufve Bongrand, de Foultourte.

« ... Ledit sieur Guyet a payé au sieur Leproust, hoste à la *Croix-Verte*, à Foultourte, la somme de 10 liv. 14 s. 6 d. pour les fournissemens qu'il a fait à Janvier, dudit Foultourte, pendant sa maladie, suivant quittance du 12 décembre 1738 ». (Comptes de Me Jean Guyet), etc. (Archives de la fabrique de Cerans.)

(1) « ... La somme de 36 s. pour avoir fourny de quoy ensevelir la fille de Trouillard, de La Blanchetière, incommodée, décédée le 31 juillet 1737.

« ... Plus sera alloué la somme de 7 liv. 12 s. pour quatre draps pour ensevelir Jamin, de La Tesserie, la fille Blanchard, Lemarchand, de La Bouguelière, et la femme de Pommet.

« ... Plus 2 liv. 5 s. pour un drap pour ensevelir ledit Bruneau », (Comptes de Me Jean Guyet), etc.

« ... Plus la somme de 20 liv. 13 s. pour chemises et draps fournis à ensevelir les pauvres, dont quittance ». (Compte de Me N. Fouqueré, 1753.) (Archives de la fabrique de Cerans.)

(2) « Le 3 may 1743, fourny un sucre de 18 s. pour l'enfant du nomé Houdayé, pauvre, à la Soulettière ». (Comptes de Pierre Sallion), etc. (Archives de la fabrique de Cerans.)

(3) « Plus 5 liv. 12 s. donné à plusieurs fois à la veuve Bariller, pour avoir du sel, de la gresse et du pain blanc pour son gouvernement et ses infirmités ». (Comptes de Me Jean Guyet, 1737), etc. (Archives de la fabrique de Cerans.)

(4) « ... Plus 46 s. payés à M. Leproust pour avoir fourny du vin et du pain blanc à la veuve Patard dans sa maladie ». (Comptes de Me Jean Guyet, 1737), etc. (Archives de la fabrique de Cerans.)

(5) « ... Plus la somme de 8 liv. par ledit sieur Bellanger payée au sieur Jean Sallion, maître chirurgien pour pensement et médicament par luy fourni au nommé Pommet, suivant l'acquit dudit sieur Sallion, du 17 janvier 1750 ». (Comptes de Me Ambroise Bellanger), etc. (Archives de la fabrique de Cerans.)

(6) « ... Plus 30 s. pour les fagots fournis à la veuve Chaligné ». (Comptes de Me Jean Guyet, 1737), etc. (Archives de la fabrique de Cerans.)

(7) « ... Délivré à un pauvre honteux et malade, le 18 décembre 1735 ... 3 livres ». (Comptes de Me Jean Guyet.)

« ... Le 12 septembre 1743, aumoné 10 s. pour la veuve Jarry, malade à Foulletourte.

« ... Le ... aumoné à ... », 5 s., 6 s., 7., 8., 10 s., 12 s., une livre. (Comptes de Pierre Sallion), etc. (Archives de la fabrique de Cerans.)

(8) Archives de la fabrique de Cerans.

La Révolution vint et confisqua comme biens nationaux les lieux de La Tesserie et de La Vieille-Morte et ceux des Ruaux et de Vaux-de-Noyers, appartenant au « général des habitants ». Les administrateurs municipaux du canton de Saint-Jean-de-la-Motte et les habitants de Cerans, lésés profondément dans leurs intérêts, écrivirent cette lettre le 24 prairial an IV (12 juin 1796) aux administrateurs du département de la Sarthe :

« Nous avons appris, citoyens, avec le plus grand étonnement que les lieux de Vaux-de-Noyers, des Ruaux, de La Tesserie et de La Vieille-Morte, situés en les communes de Cerans et de La Suze, avoient été soumissionnés comme s'ils étoient de la classe des biens nationneaux.

« Un bien ne peut estre déclaré national que dans les cas déterminés par la loi, et comme les susdits lieux n'appartiennent ni au clergé, ni à des émigrés, ni à la fabrique, ils ne peuvent donc estre regardés comme appartenant à la Nation ; vous verrez au contraire par l'acte attesté du citoyen Dupont, notaire à Cerans, que partie de ces biens (Vaux-de-Noyers et Les Ruaux) a été acquise par les habitants de ladite commune de Cerans et payée de leurs deniers. L'autre partie (La Tesserie et La Vieille-Morte) a été donnée par une main libérale et bienfaisante pour subvenir aux besoins des malheureux de ladite commune.

« Vous conviendrez, citoyens, que des soumissionnaires de ces biens sont peu délicats sur les moyens d'augmenter leurs fortunes ; il faut pour les justifier se persuader qu'ils ignoraient de quelle manière la commune en jouit.

« Il est encore bien étonnant que d'autres particuliers se soient permis de soumissionner le collège de Cerans ; personne n'ignore que le jury d'instruction a conservé la maison du cidevant presbitaire dudit

Cerans pour le logement d'un instituteur et celle du collège pour celui d'une institutrice.

« Il est d'autant plus intéressant de conserver ledit collège que la loi accorde un jardin annexé à leur logement ; celui du cidevant presbitaire ayant été vendu, l'instituteur qui occuperoit ladite maison du presbitaire s'en trouveroit privé.

« Pour prouver, citoyens, que nous annonçons la vérité, vous trouverez ci-joint les pièces au soutien desdits objets.

« S'il ne vous est pas possible, citoyens, de délibérer conformément à nos vues, nous vous prions de vouloir bien suspendre la vente desdits biens jusqu'à ce que le directoire exécutif en ait ordonné.

« Fait et arresté à la maison commune dudit Cerans, lieu ordinaire des séances, cejourd'huy 24 prairial quatrième année républicaine, française, une et indivisible.

« Garde-Dumont, président ; Duprat, commissaire ; Leproust fils, agent ; M. Bigot, Simon, Derouard, René Lefeuvre père, Joseph Rolland, Jean Fournier, P. Compain, Niepceron, Lebled, J. Guérin, R. Couette, F. Quéru, L. Denis, Louis Leproust, Claude Bourgeois, P. Cornu, Foucqueré fils, R. Lefeuvre fils, Michel Lebert, Jacques Letourmy, P. Gaut, René Fournier, J. Jamin, A. Foucqueré, Ravallet, secrétaire greffier » (1).

L'administration des domaines nationaux examina avec attention les titres produits à l'appui de cette protestation et restitua, quelques mois plus tard, tous ces biens à la commune. Vaux-de-Noyers et Les Ruaux étaient loués 255 francs en l'an IX, La Vieille-Morte 200 francs et La Tesserie 80 francs en 1828. Le bureau de bienfaisance de Cerans aliéna ces deux derniers lieux en 1856 et en convertit le prix de vente en rentes sur l'Etat (2).

(1) Archives de la fabrique de Cerans.

(2) Archives de la mairie de Cerans-Foulletourte.

COMMUNAUTÉ DES HABITANTS

LANDE DU BOURRAY. — BIENS DU GÉNÉRAL. — PASSAGES DES TROUPES. — MILICE.

Les landes des Fauconnières et du Bourray et les bois de Minclou et de Resmes couvraient autrefois presque toute la paroisse de Cerans.

Henri II, à court d'argent « pour subvenir aux fraiz extraordinaires » de la guerre, ordonna, le 28 août 1550, l'arpentage général des landes dépendantes de son comté du Maine, réuni à la couronne, et leur adjudication « à titre de bail à cens ou rentes annuelles et perpétuelles, non rachetables, ou à deniers comptans une fois payés, si les officiers à ce délégués trouvaient que ce fut l'augmentation du domaine royal et de la chose publique de les bailler auxdits titres de cens, rentes », etc.

La lande des Fauconnières, « assise entre les paroisses de La Suze, Cerans, Mézeray et La Fontaine-Saint-Martin », et d'une contenance de 1.059 arpents « en brières, frous et terres vagues servant au pasturage seulement », fut aliénée en 1552 (1). On commença aussitôt à défricher ses parties les plus fertiles (2).

La lande du Bourray se divisait en Grand et Petit-Bourray, séparés l'un de l'autre par le ruisseau des Filières. Le premier commençait au gué de Mézières et finissait à La Jarriaye, tenant « d'un cousté pour partye les prez des Coulées et pour autre partye le ruysseau descendant du village de Saint-Ouen-en-

(1) Bibliothèque publique du Mans, ms. 79.

(2) Archives de la fabrique de Cerans. Procès entre Me Jehan Aubert, curé de Cerans, et Me René Roullin, vicaire à La Suze, agissant au nom de Me Jullian Jamyn, son curé, au sujet des dîmes des novales de ces terres, situées sur la limite des deux paroisses, et que chacun d'eux voulait posséder (1558-1578).

Belin à Guécellard, et d'autre part les lieux des Chouasnyères, Les Sauvaigieux, La Trépinière, La Chevalleryè, Le Petit-Prier, La Chesnaye et les boys du Deffays de Bruon, boys du roy, aboutissant les lieux des Morières et La Jaunaisière, d'une part, et d'autre part les terres des lieux de Giberon, de Bousse et les boys marmentaux et terres de Mondans ». Sa superficie était de 2.275 arpents. Le Petit-Bourray, situé au nord des Filières, s'étendait sur les paroisses de Guécélard, Moncé et Saint-Gervais-en-Belin. Il renfermait 1.200 arpents, dont 480 seulement appartenaient au roi (1).

Au commencement du XIII[e] siècle, une reine, la reine Blanche (2), accorda aux habitants de Cerans, Roezé, Guécélard, Parigné-le-Pôlin, Yvré-le-Pôlin, Moncé et Saint-Gervais-en-Belin, riverains du Bourray, droit d'usage et de pacage dans cette lande, à la condition de faire tous les dimanches une prière pour le repos de son âme. Cette commémoration se faisait encore à Cerans, Moncé, Saint-Gervais-en-Belin, et probablement aussi dans les autres paroisses, en 1790.

Marie, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou et comtesse du Maine, « ayant le bail, garde et administration de Loys, roy desdits royaulmes et Charles », ses enfants, pria le sénéchal de ses forêts d'Anjou et du Maine, le 13 mars 1387 (v. st.), de s'enquérir des droits de ses « subjectz, manans et habitans ès parties de Monbrion et de Minelou, entre Foulletourte et Guessellart », de « apascuer leurs

(1) Bibliothèque publique du Mans, ms. 79.

(2) La reine Blanche de Castille, mère de Saint-Louis, aurait-elle fait ce don pendant qu'elle était régente du royaume, de 1226 à 1236 et de 1248 à 1252, ou, les reines veuves portant le deuil en blanc, serait-ce la reine Bérengère, veuve de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre et comte du Maine, qui, le 12 mai 1191, jour de son mariage lui avait constitué pour douaire, entre autres seigneuries, celle de Château-du-Loir ? Nous en sommes réduits aux hypothèses, car aucun texte historique ne confirme la tradition locale.

bestes ès froux et gatz de Bouray .... sans aucune chose pour ce payer » (1). Jehan de Mondragon, sergent faye de Longaunay, qui avait voulu troubler les habitants dans leurs privilèges, dut les en laisser « jouir et user paisiblement ».

Menacés à nouveau de perdre leurs droits en 1550, les usagers du Bourray s'opposèrent aux ordres du roi et réussirent encore une fois à sauvegarder leurs intérêts. Le Bourray ne fut vendu par l'Etat qu'en 1807.

Le 22 décembre 1635, par acte passé au presbytère de Cerans par Me Julien Le Jeune, notaire royal à Parigné-le-Pôlin, en présence de Me Sébastien de Broc, chevalier, vicomte de Foulletourte et seigneur des Perrais, de Me René Pauvert, sieur de La Roche, prêtre, et de Me Michel Michelet, sieur de Rouveau, aussi prêtre, chapelain de la chapelle de la Sainte-Trinité, vénérable et discret Me Nicolas Trouillard, curé de Cerans, « en considération de la bonne amitié qu'il porte » à tous ses paroissiens, Me Jacques Lestourmy, sieur de Launay, notaire royal à Foulletourte, « acceptant pour eux », leur donne « à tousjourmais et à perpétuité à eux et à leurs successeurs » la somme de douze cents livres tournois, « en pistoles et escus d'or et de poids, pièces de seize solz, testons, douzains et autres monnoies de présent ayant cours ». Il veut que le procureur syndic de la paroisse place cette somme « en constitution de rente ou en fond d'héritage pour et au profit dudit général des parroissiens de Serens », et en emploie la rente « pour leurs urgentes affaires ». Il en « rendra compte chacuns ans par devant le premier notaire, en présence des sieurs curé de ladite parroisse de Serens ou son viquaire, du seigneur de Foultourte ou de son procureur fiscal ou

(1) Abbé A. Ledru, *Histoire de la Maison de Broc*, p. 396. — Archives de la Sarthe, fonds de la seigneurie de Belin.

fermier, du maistre d'école de ladite parroisse, du receveur de la confrairie de Nostre-Dame érigée en ladite églize de Serens, avec trois ou quatre des plus notables et principaux habitans de ladite paroisse, et où l'on voudroit contraindre ledit procureur sindic de rendre compte en justice de ladite rente », Me Trouillard « veult et entend .... que les susdits pourront nommer un des autres habitans .... pour recevoir particulièrement ladite rente, l'employer aux affaires nécessaires de ladite parroisse et en rendre compte devant eux par devant le premier notaire comme dit est .... Si par l'arrest desdits comptes il se trouve du reliquat, il sera employé en rente ou acquest au profit et utilité desdits parroissiens ».

Le 1er janvier suivant, « à·issue de vespres », Me Julien Le Jeune lut le contrat de ce don, devant la grande porte de l'église de Cerans, « au général des habitans » assemblés, Me René Cornu, écuyer, sieur du Bignon, archer des Gardes ; Me Alexis Le Beichu, notaire ; Me François Regnault ; Me Marin Georgie, chirurgien ; Me René Cornu le jeune ; Me René Dutay, sieur du Croissant ; René Mersenne, procureur syndic, etc. Tous l'acceptèrent et déclarèrent l'avoir « pour agréable » (1).

Me Michel Michelet, curé de Cerans, suivit l'exemple de son prédécesseur. Par ses codiciles du 31 août et du 2 septembre 1674, il légua aux mêmes habitants un capital de mille livres pour être employé à leur profit en rentes constituées ou en fonds d'héritages et l'intérêt utilisé « aux affaires et nécessités urgeantes dudit général, sans pouvoir estre disposé autrement de ladite somme pour quelques causes que ce soit, à la charge par lesdits habitants de prier Dieu pour luy et que tous les dimanchés de chacun premier mois » il soit « fait recommandation pour le repos de son âme ».

(1) Archives de la fabrique de Cerans.

Possesseurs d'un capital de 2.200 livres, prêté à différents particuliers, les habitants, réunis en assemblée générale « ès personnes de vénérable et discret Me Ambroise Bellanger, prestre, curé dudit lieu, Me Nicolas Métivier, prestre, prieur de Parigné-le-Pôlin, habitué audit Cerens, Me Jean Guyet, prestre vicaire, Me Urbain Le Roy, prestre sacriste, Me Michel Le Comte, diacre, bachelier de Sorbonne, Mre Jacques de Broc, chevalier, seigneur du Plessis, seigneur en partye de Cerens, Bernard Sallion, procureur sindict, Jean Bordier, maistre de poste dudit Foultourte, Jean Piveron, marchand, fermier de la Cour dudit Foultourte, etc., et plusieurs autres faisant la plus grande et meilleure partye d'iceulx », acquirent le dimanche 24 juin 1714, pour 2.100 livres, « les lieux et clauseryes des Grands Ruaulx et Vaulx de Noyers », à Cerans, de Me Charles de Baigneux, écuyer, seigneur de Montigny, demeurant à Montbizot, agissant en son nom et « aux droits d'Anthoine de Baigneux et de dame Magdeleine de Baigneux, vefve du sieur Lefebvre de La Valette », son frère et sa sœur, et ses cohéritiers en la succession de Me Jean de Baigneux, écuyer, leur père.

Les Grands-Ruaux étaient loués 83 livres en 1722, 68 livres en 1738, 59 livres en 1750 et 103 livres en 1781 et 1787 ; et Vaux-de-Noyers, 50 livres en 1723, et 32 livres en 1755, 42 livres et deux poulardes en 1774, et 50 livres 5 sols en 1787. Ils devaient chaque année 28 sols de cens à la seigneurie de Foulletourte et 24 sols, à la Toussaint, à la baronnie de Longaunay.

Conformément aux intentions de leurs bienfaiteurs, les habitants nommèrent l'un d'entre eux pour administrer leurs biens et le constituèrent « pour leur procureur général et spécial à l'effet de consentir tous actes concernant ladite administration, passer baux devant notaires, recevoir les deniers des débiteurs, donner quittances, faire tous les payemens nécessaires,

en conséquence et particulièrement payer à celui » qui est nommé « procureur syndic .... la somme de quarante-cinq livres par an pour l'indemniser des soins et peines extraordinaires qu'exige ladite charge de procureur syndic de ladite paroisse (1), et en outre de luy fournir et rembourser tous les déboursés qu'il lui » faut « faire à l'occasion de ladite charge de syndic, à la première réquisition, rendre par déclaration, assigner, plaider, oposer, apeller, constituer procureurs, avocats, les révoquer, en nommer d'autres et généralement faire au sujet de ladite administration tout ce qui doit être fait ». Ils lui allouèrent pour « ses peinnes et vacations » un traitement annuel de quatre livres (2).

Les comptes des « procureurs des biens du général des habitants », examinés à la fin de chaque gestion par les personnes désignées à l'acte de fondation, nous montrent quelles étaient au XVIIIe siècle les

(1) Les fonctions de procureur syndic, chargé d'administrer la paroisse au point de vue civil, étaient très onéreuses à Cerans, par suite des travaux des grands chemins et du passage continuel des troupes. Aussi les habitants y attachèrent-ils ces honoraires pendant tout le XVIIIe siècle.

Procureurs syndics de Cerans : Jacques Degoullet, 1631 ; René Mersenne, 1636 ; Léonard Hérissé, 1646 ; Jean Ory, 1665-1667 ; Christophe Rolland, 1698 ; Bernard Sallion, maître chirurgien, procureur syndic perpétuel, 1704-1717 ; Urbain Plessis, 1724-1730 ; Michel Godefroy, 1731-1732 ; Michel Couette, 1736-1749 ; Jean Pillot, notaire royal, 16 nov. 1749-22 juin 1755 ; Jean Guyard, 22 juin 1755-24 juin 1759 ; François Quéru, marchand serger, 24 juin 1759-24 juin 1761 ; Louis Bordier, 24 juin 1761-1763 ; Joseph Guichard, 1765, 1767 ; Jean Guyard, 1776-17 sept. 1782 ; Jean Guichard, 17 sept. 1782-19 nov. 1786 ; Jean Guyard, ancien marchand serger, 19 nov. 1786-178. ; J. Jamin, 1789 ; Bigot, maire, 1790.

(2) Procureurs des biens du général : Michel Couette, marchand cirier, 1715 ; Nicolas Degoulet des Fonteines, 1724-1742 ; Marc-Antoine Ferard, sieur de La Chesnais, directeur de la poste, 1742-1749 ; Jean Pillot, notaire royal et procureur syndic, 1749-1752 ; René Lefeuvre, 1755-1757 ; Jean Guyard, procureur syndic, 1757-1759 ; François Queru, marchand serger, procureur syndic, 1759-1761 ; Louis Bordier, 1761-1770 ; René Lefeuvre, 17..-178. ; Simon Drouard, marchand, 1788-1791.

attributions du procureur syndic, élu en assemblée générale, et quelles dépenses, souvent très lourdes, incombaient alors aux paroissiens : passages de troupes, travaux des routes, droit de vingtième pour Les Grands-Ruaux et Vaux-de-Noyers (1), entretien de ces lieux, frais d'enregistrement des « résultats » des habitants et honoraires du notaire appelé pour les rédiger, nomination des collecteurs, confection des rôles pour les impôts, etc.

Les recettes de René Lefeuvre (22 juin 1755-22 juin 1757) s'élèvent pendant ces deux années à 248 livres 1 sol, et ses dépenses à 254 livres 12 sols. Après avoir examiné son compte le 28 juillet 1757, Michel-Armand, marquis de Broc, colonel du régiment de Bourbon-Infanterie, seigneur de la paroisse de Cerans et des Perrais, Charles-René Bouvet, curé de Cerans et doyen rural d'Oizé, Jean Guyard, procureur syndic de la paroisse et nouveau procureur des biens, Louis Jusseaume, procureur de la fabrique, et Louis Bergeot, notable, y donnent leur approbation. Jean Guyard paye l'excédent de dépenses et l'inscrit au « compte qu'il rendera en son temps ». Pour la « conservation des biens dudit général et éviter les faux frais mal faits jusqu'à ce jour », ils arrêtent « qu'à l'avenir .... premièrement, que le sindic dans le logement des gens de guerre en dispensera les nommés Ambroise Bourmaud, Michel Houdayer, René Goupil, Joseph Jamin, Pierre Crespon et Pierre Duteil, parce que ceux-cy, et à leur défaut le même nombre d'habitans du bourg de Fouletourte aux choix et à la prudence du sindic, logeront les soldats convalessans et ceux qui seront restés après le corps de troupes passé ; secondement, que n'estant dubs a aucuns corps de garde ny prisonniers, ny sel, ny

(2) Ce droit était de 6 liv. 17 s. 6 d. en 1741, 8 liv. 8 s. en 1750, 15 liv. 8 s. en 1757, 23 liv. 2 s. en 1760, 21 liv. 9 s. en 1777 et 12 liv. 13 s. en 1784 et 1790.

poivre, il n'en sera désormais plus fourny ; troisièment, que quand au bois qu'on fournit aux corps de garde il n'en sera point fourny qu'avec proportion du nombre des soldats et de la saison où les troupes passeront, et que le sindic ou en fera achepter ou en fera abbattre sur le bien de la paroisse, après examen fait par quelques notables conjointement avec luy, lequel bois sera mis en dépost dans quelque maison pour s'en servir à l'occasion ; quatrièment, que dès ce jour on ne passera plus de voiages au sindic, aiant quarante cinq livres pour ses courses, ses peines et fatigues ; cinquièment, qu'à l'égard des actes publics qui se feront par le général des habitans ils seront faits par ledit général sans secours du notaire de la résidence, ny autres, à moins qu'il ne se trouvast des cas qui exigeassent leur ministère » (1).

La situation de Foulletourte sur la route de Paris à Nantes et à mi-chemin du Mans à La Flèche, rendit toujours ce village très propre à servir de gîte d'étape. Vers 1725, Michel, comte de Broc, seigneur de Foulletourte et des Perrais, remontra « très humblement » à « Mgr de Breteuil (2) » et à l'intendant de la généralité de Tours, « qu'il a eu avis que les troupes tant d'infanterie que cavallerie qui avoient coustume de passer par la ville de La Suze (3) passeroient dorénavant par le bourg de Foultourte et le village

(1) Archives de la fabrique de Cerans.

(2) François-Victor Le Tonnelier de Breteuil, ministre de la guerre de 1723 à 1726 et de 1740 à 1743.

(3) La Suze, dit-il dans une autre requête à « Monseigneur d'Angervilliers », est une ville bien composée, propre à loger un bataillon complet ; il y a un gros bailliage, avec foire et marché ; la rivière la Sarthe passe au pied de ladite ville ; il s'y cuille beaucoup de foin et touttes autres provisions ; les troupes y trouveroient des logements commodes ». Michel Chamillart, comte de La Suze et secrétaire d'État de la guerre de 1701 à 1709, avait obtenu de faire passer les troupes par Foulletourte et non par La Suze, chef-lieu de son comté (Invent. du Chartrier de Courcelles, boete II, pièces [illegible], 40. Cabinet de M. Brière).

de Cerans. Il est, ajoute-t-il, d'autant plus surpris de ce changement que Foultourte n'est qu'un simple passage composé d'un hameau de quatorze ou quinze maisons dont il n'y en a que six ou sept où l'on puisse loger des soldats, le surplus des maisons sont occupées par de pauvres gens qui ont bien de la peine à gaigner leur vie.

« Le village de Cerans est encore bien moindre ; il n'y a que quatre ou cinq maisons où l'on puisse loger des soldats, dont il y en a deux occupées par des ecclésiastiques ; au reste Foultourte est éloigné de Cerans d'une demie lieue, et Cerans est éloigné de près de trois quarts de lieue du grand chemin.

« Il y a très peu de foin dans la parroisse, à cause qu'il n'y passe point de rivière ; la plus proche est la Sarthe, éloignée de deux lieues de Foultourte ; les habitants qui ont besoin de foin sont obligez d'en achepter à La Suze, éloignée de deux lieues de Cerans et Foultourte.

« La parroisse de Cerans n'est qu'un fond de sable très maigre qui produit peu de bled, il y a mesme beaucoup de landes qui ne produisent que des brières ; le terrain est si peu propre pour le bled qu'il y en a une partie plantée en vignes qui produisent que de mauvais vins qui se consomment sur les lieux pour n'estre pas de bonne qualité ; et comme il n'y a de foin dans la parroisse que pour fournir à la nourriture des bestiaux, il ne peut s'y faire aucun commerce, ce qui fait avec la stérilité naturelle des lieux que ladite parroisse de Cerans est une des plus pauvres de la province du Maine et cependant très accablée et surchargée de taille (1).

« Ces vérités ont autres fois esté si bien reconnues

(1) La paroisse de Cerans, taxée à 2.425 livres de tailles en 1693, en payait 3.773 liv. 7 s. 6 d. en 1754. Les « exempts » en 1693 sont : Me René Métivier, curé ; Nicolas Métivier, Claude Busson, Michel Piveron et Ambroise Bellanger, prêtres, et François Ferard, maître de poste (Archives de la fabrique de Cerans).

que ledit Conseil du Roy ayant voulu y établir le passage des troupes, la routte fut changée sans la sollicitation de personne ; au surplus le gué de Guécélard est très long et fort incommode a passer pour les gens de pied ; il n'y aucun pont de pierres ny de bois, il n'y a que des planches qui sont très souvent dérangées pour peu qu'il fasse de pluyes.

« Si le Conseil du Roy doutte de ces vérités, Monseigneur l'intendant est très humblement suplié par ledit sieur de Broc de remontrer au Roy l'importance de cette affaire, et est très instamment prié de demander qu'il soit fait une dessente sur les lieux, laquelle est d'autant plus nécessaire que par le moyen d'icelle il sera très aisé de connoistre l'impossibilité qu'il y a de faire passer les troupes par une parroisse si pauvre, si dénuée de provisions de bled, d'avoine et de foin, et si par malheur l'on ne peut détourner ce passage tous les meilleurs fermiers menacent les propriétaires d'abandonner la parroisse dans la crainte qu'ils ont d'estre entièrement ruinés.

« Outre ces fortes et solides raisons ledit sieur de Broc en a de particulières qui le regardent particulièrement et qui luy sont de la dernière conséquence. La meilleure partie de ses biens sont scittuez dans la parroisse de Cerans et dans celles de Guécélard et Parigné-le-Poslin qui sont sur le grand chemin qui va du Mans à Foultourte et de Foultourte à La Flesche, lesquels courent risque d'estre entièrement ruinés par les soldats.

« Ledit sieur de Broc a servy vingt ans et plus dans le régiment de la Reine ; son frère aisné, colonnel d'un régiment, a servy toutte sa vie et a consommé tout son bien au service du Roy et après de longs et fidèles services il a esté tué à la bataille d'Ostec (1). Ledit sieur de Broc n'a jamais eu de

(1) Hochstett, 13 août 1704.

récompenses, point de gratifications ny pensions; il a cependant placé son aisné et un de ses cadets dans le régiment du Roy, qu'il sera forcé de retirer si ce terrible orage n'est pas détourné; il est de plus chargé de sept enfants.

« Si Monseigneur l'intendant n'a pas la bonté de changer cette routte très ruisneuse pour ledit sieur de Broc et ses parroissiens sa fortune sera considérablement diminuée et il sera hors d'estat d'entretenir ses enfans au service, et les parroisses de Cerans, Guécélard et Parigné-le-Poslin pouront estre désertes et entièrement ruisnées. Au reste le chemin de Foultourte à La Flesche est très mauvais depuis le Chasteau-Sénéchal jusques à La Flesche, qui font plus de deux lieues d'un chemin affreux. Il est de plus à remarquer qu'il y a six à sept villages depuis Le Mans jusques à La Flesche, qui seront sans doutte bien endommagés par le passage des soldats.

« Au surplus le bourg de Pontvallain est très gros, aussy grand ou plus que la ville de La Suze. C'est une très bonne parroisse, bien peuplée et fort étendue, bien bastie et pavée. La distance est égalle du Mans à Pontvallain et de Pontvallain à La Flesche. Les troupes y trouverront tous les secours nécessaires, très beau chemin. Il y a un pont de pierres sur la rivière, commode pour le passage des soldats.

« Enfin il est de l'interrest du Roy de changer cette routte par plusieurs raisons : les troupes seroient mal logées et très mal nouries; on auroit peine à trouver des fourages pour la cavallerie; le passage du gué de Guécélard est très difficile à passer, tant par sa longueur que parce qu'il n'y a aucun pont. D'ailleurs les six villages qui sont sur le chemin du Mans à La Flesche souffriroient beaucoup de dommages par le passages des soldats » (1).

Malgré cette supplique et une autre que Michel de

(1) Archives des Perrais, pièces papier.

Broc fit parvenir à « Monseigneur d'Angervilliers » (1), en son nom et au nom des habitants de Foulletourte et de Cerans (2), le Conseil du Roy maintint son arrêt dans toute sa teneur, avec les paroisses de La Fontaine-Saint-Martin et d'Oizé « pour fournir les cheveaux de selle et voittures de charettes pour conduire et les officiers et leurs bagages pour ce qui s'en trouvoit aller du Mans à La Flèche, celles de Parigné-le-Pollin et d'Yvré-le-Pollin pour ceux qui monteroyent de La Flèche au Mans » (3).

H. ROQUET.

(A suivre.)

(1) Nicolas-Prosper Bauyn d'Angervilliers, ministre de la guerre de 1728 à 1740.

(2) Archives des Perrais, pièce papier.

(3) Archives de la Sarthe, fonds municipal, nº 112. — *La Province du Maine*, 1848, p. 47. Lettre de Mᵉ Jean Pillot, procureur syndic de Cerans, à M. Samson de Lorchère, lieutenant général au siège présidial du Mans, du 27 mai 1755. « Il n'est pas si disgrassieux de voiturer que de loger, dit-il, puisque l'on est payé à voiturer au titre de l'ordonnance, et que l'on n'a rien pour le logement. »

ACTES D'HUMANITÉ

CHOUAN ET BLEU

C'était au plus fort de la lutte entre les chouans et les soldats républicains ; l'ardeur était vive des deux côtés ; un parti en rencontrait-il un autre, point de merci.

De la Bretagne et la Vendée la lutte avait gagné les départements voisins, et, notamment dans la partie angevine de la Sarthe, on se livrait journellement des combats fort meurtriers. Parfois cependant il se produisait des actes de générosité qui consolaient un peu de ces rivalités attristantes.

C'est ainsi que dans la commune de Crosmières un chef de chouans, nommé Bureau, et un bleu, du nom de Jean Pottier, en donnèrent un bel exemple.

Bureau, arrivé un matin aux environs du bourg, quitte son détachement, et, passant près d'une ferme isolée, il y entre. Un bleu y jouait avec les enfants de la maison pendant que leur mère vaquait aux soins du ménage. La femme, veuve, était la sœur, et les enfants étaient les neveux de cet homme, nommé Jean Pottier, qui était réputé comme un ennemi acharné des chouans.

Heureux de tenir son adversaire à sa discrétion, Bureau lui ordonne de sortir immédiatement. Pottier, sentant que toute résistance est inutile, se lève tranquillement et sort après avoir embrassé la femme et les enfants qui s'attachent désespérément à lui. Très calme, il se place contre un arbre. Bureau le met en joue, mais .... ne tire pas. « Non, dit-il, je ne puis me résoudre à tuer un ennemi sans défense ; prends

le chemin de traverse, aucun des miens ne se trouve de ce côté, ... point de remercîments, le temps presse ; adieu ! »

Le soldat républicain étonné lui dit en s'en allant : « Merci ! si j'ai l'occasion de te rendre service, tu peux compter sur moi ! » et il se dirigea rapidement vers le chemin que Bureau lui avait indiqué.

Ce fut au milieu des larmes et des rires que la femme et les enfants remercièrent cet homme généreux ; mais il s'arracha à leurs témoignages de reconnaissance et ne reparut plus dans la contrée.

La guerre continua pendant longtemps encore et nul de ces deux hommes n'avait le temps de s'enquérir du sort de l'autre.

Un jour, à une grande distance de Cresmières, Bureau, qui luttait avec une belle insouciance, se trouva, lui et les siens, aux prises avec un nombre de bleus bien supérieur. La lutte fut chaude, et Bureau, qui s'était plus exposé, fut fait prisonnier. Il arrivait fréquemment, des deux côtés, que, pour ne pas s'embarrasser des prisonniers, on les fusillait sans retard ; .... c'était moins humain, mais c'était plus commode .... On l'emmena donc pour procéder à son exécution. « Allons, mon gars, dit le chef du groupe, quand ils furent arrivés à l'endroit choisi, allons, prépare-toi à mourir ! » Bureau se recueille un instant, puis il avertit ses vainqueurs qu'il attend la mort. « Camarades, dit le chef des bleus, préparez-vous à le fusiller ! » Quelques soldats s'approchent de lui pour le placer convenablement. Mais voilà que l'un d'eux le dévisage, le reconnaît, le presse dans ses bras : « Non, dit-il à ses camarades, non cet homme ne mourra pas, cela n'est pas possible, vous ne le voudrez pas, mes amis. Je suis tombé entre ses mains il y a trois mois, il m'a sauvé de la fureur des

siens et de sa propre fureur ; la reconnaissance me fait un devoir de lui rendre le même service; vous ne me forcerez pas à manquer à un devoir sacré. » C'était Jean Pottier qui venait de reconnaître Bureau.

Il raconte à ses compagnons l'épisode de la ferme de Crosmières. « Qu'il soit libre, s'écrient les soldats, un tel bienfait ne peut être payé que par un bienfait semblable ! » Alors chacun s'empresse de détacher les liens de Bureau. Le vainqueur et le vaincu se jettent de nouveau dans les bras l'un de l'autre, et le chef des chouans, après avoir remercié les bleus, prend à son tour un chemin de traverse qu'ils lui indiquent comme une voie sûre.

GENEST-FLEURY.

Pages Oubliées

A LA RIVIÈRE DU LOIR

Respon-moy, meschant Loir, me rens-tu ce loyer
Pour avoir tant chanté ta gloire et ta louange?
As-tu osé, barbare, au milieu de ta fange
Renversant mon bateau, sous tes flots m'envoyer?

Si ma plume eust daigné seulement employer
Six vers à célébrer quelque autre fleuve estrange,
Quiconque soit celuy, fust-ce le Nil ou Gange,
Le Danube ou le Rhin, ne m'eust voulu noyer.

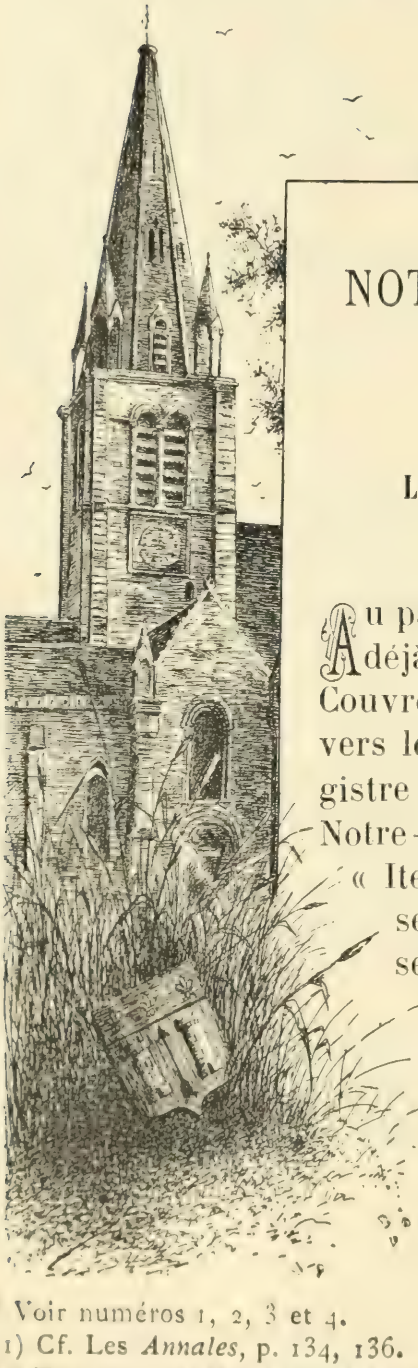
Pindare, tu mentois, l'eau n'est pas la meilleure
De tous les élémens : la terre est la plus seure,
Qui de son large sein tant de biens nous départ.

O fleuve stygieux, descente acherontide,
Tu m'as voulu noyer de ton chantre homicide,
Pour te vanter le fleuve où se noya RONSARD.

RONSARD.

Œuvres choisies de P. de Ronsard, par M. Louis Moland. — Paris, Garnier frères, éditeurs, 1879, p. 219.

LE COUVRE-FEU



NOTES HISTORIQUES *

ART. V

Le Couvre-Feu dans la Sarthe

Au pays du Maine nous avons déjà rencontré l'usage du Couvre-feu. (1) On lit, en effet, vers le XVI[e] siècle, dans un registre conservé aux archives de Notre-Dame-de-la-Guerche : « Item je donne et laisse aux sécrétaires de la Guierche seize sols tournois de rente pour sonner le *Couvre-feu* et chascun jour le salult matînal. » (2) Pareille coutume s'observait à Beaumont-le-Vicomte. La sonnerie du Couvre-feu terminée,

* Voir numéros 1, 2, 3 et 4.

(1) Cf. Les *Annales*, p. 134, 136.

(2) Testament de Hubert Gadois, fol. 12, v° du registre. *La Province du Maine*, 18 mars 1848, p. 47.

buveurs et marauds devaient vider les auberges, sans quoi « Messieurs les exempts » de la maréchaussée de Beaumont survenaient et arrêtaient les fautifs (1) qui, là comme ailleurs, ne devaient cependant pas manquer et qui, peut-être, comme ces truands de la bonne ville du Mans, au XV[e] siècle, étaient « batteurs à loyer, rompeurs d'huis et coustumiers de tous maux » (2).

Plus d'une fois cependant, les échevins manceaux avaient dû réglementer la police des rues. Outre le service de garde maintes fois imposé aux nobles, aux clercs et aux bourgeois, à la porte du château ou ailleurs, pendant le cours des XV[e] et XVI[e] siècles, de nombreuses rondes et patrouilles étaient faites par le gouverneur, les échevins et les capitaines. Lors de la révolte de la reine-mère, Marie de Médicis (3), en 1619, les patrouilles furent même permanentes (4). Plus tard, une ordonnance de l'Hôtel de Ville déclara que les portes de la ville seraient fermées, les ponts levés et les poternes closes à huit heures du soir (5). Moins privilégiées que d'autres villes, la cité du Mans n'avait pas de beffroi : c'est à la tour de Saint-Julien que, d'après une entente entre les échevins et le chapitre cathédral, se sonnait le signal de ces retraites. Autant que nous pouvons en juger, ces retraites n'étaient pas quotidiennes; elles étaient motivées par la présence de gens de guerre ou le trop grand nombre de crimes. Rien d'étonnant donc que la décision suivante soit prise par le chapitre cathédral

(1) *La Province du Maine*, t. I. (1893), p. 169.

(2) *Ibid.*, t. II. (1894), p. 288.

(3) Marie de Médicis (1573-1642), épouse d'Henri IV, mère de Louis XIII, était la fille de Ferdinand, grand-duc de Toscane. Son cœur fut, jusqu'à la Révolution, conservé dans la chapelle du Prytanée Militaire.

(4) *Extraits des registres de l'Hôtel de Ville du Mans de 1555 à 1784* — dans l'*Annuaire de la Sarthe* pour 1855, pp. 12, 38.

(5) *Ibid.* Ordonnance de 1629. *Ibid.*, p. 43.

le 27 mai 1648 : « Sur l'advis qu'on nous a donné que Messieurs de ville ont ordonné que le guet se fera doresnavant la nuict par les archers du provost de cette ville pour empescher les continuelles volleries qui se font tant en ville que faux bourgs, et qu'ils nous ont requis de vouloir faire sonner une grosse cloche pour faire retirer le monde, nous avons advisé que nos sergents, sur les neuf heures et demie du soir, sonneront jusques au nombre de trente et quarante coups, nostre dite cloche pour signifier les retraicts » (1).

C'est à peine si ce Couvre-feu sonna un mois ; dès le 22 juin 1648, en effet, « sur l'advis que nous a donné M. de la Quentinière (2), eschevin de ville, nostre sonneur sera adverti de cesser de sonner sur les neuf à dix heures du soir, nostre grosse cloche que nous avions cy-devant ordonné estre sonnée pour faire retirer le monde de vaquer par les rues » (3). L'année suivante, une garnison de soldats étant de passage au Mans, le Chapitre fut invité à renouveler les sonneries du Couvre-feu : « sur ce qui a esté représenté que Messieurs de ville, lisons-nous aux archives du Chapitre, pour empescher la licence des soldats de la garnison qui est de présent en cette ville, auroient fait publier samedi dernier, qu'ils eussent à se retirer dans leurs maisons, dès les huict heures du soir, et qu'à cet effest, il nous pleust de faire sonner, tous les soirs, la retraicte sur les sept heures et demie, nous ordonnons, que nos sergents sonneront tous les soirs, Riotte, à lad. heure pour servir de signal à lad. retraite » (4).

(1) *Archives du Chapitre Cathédral du Mans*. B. 10, page 241 Communication de M. l'abbé Chambois.

(2) Louis Chevalier, sieur de la Quentinière, conseiller au Présidial du Mans, échevin, 1647. (*Annuaire de la Sarthe* 1835, cité p. 81.)

(3) *Archives du Chapitre B.* 10, page 249.

(4) *Arch. du chapitre* B. 10, p. 462.

Riotte ne dut pas longtemps se faire entendre. Bientôt le chapitre envoya son « sergent » avertir les « sieurs eschevins » qu'il ne ferait pas sonner la grosse cloche pour la retraite des soldats de la garnison et les prier de faire publier la retraite « par le trompette pour estre sonnée par après à huict heures du soir » (1).

Comme les autres villes de l'ancien régime, la ville du Mans n'était donc pas toujours exempte de « volleries » et de drames nocturnes ; elle avait essayé cependant d'assurer de bonne heure la tranquillité de ses habitants. Pour se conformer à l'édit de juin 1697 et à l'arrêt du 15 du même mois, le corps de ville s'occupa activement d'établir des lanternes dans les rues mancelles. Tour à tour, enlevées et remises, elles furent enfin remplacées au XVIIIe siècle par des réverbères (2).

Dans le diocèse lui-même, bon nombre d'archives fabriciennes mentionnent l'usage de sonner l'Angelus « autrement l'Ave Maria, trois fois le jour, *de tinter deux des grosses cloches* » (3). Veulent-elles nous parler du Couvre-feu ? Nous n'osons l'affirmer, c'est ainsi qu'un testament, d'un bon dévot d'Assé-le-Boisne, « lègue au secretain, la Groye-de-Hoche..... à la charge de sonner la cloche de l'église par chacun jour de l'an à *heure dernière du soir* qu'on a accoustumé de sonner » (4). Cette heure du soir est-elle le Couvre-feu ? Nous le pensons sans, cependant, vouloir être plus précis.

*
* *

Plus un papier n'est resté, disions-nous, au debut

(1) *Arch. du chapitre* B. 10, p. 640.

(2) *Annuaire de la Sarthe* pour 1835 pp. 123, 126, 127, 133, 187, etc.

(3) *La Province du Maine*, t. III, 1895, p. 270.

(4) P. Moulard, *Recherches historiques sur la Chastellenie et la paroisse d'Assé-le-Boisne*, p. 366.

de cette étude, pour nous indiquer quelques traces du Couvre-feu à La Flèche avant la Révolution. Nous conservions pourtant l'espoir d'en rencontrer sur notre route. En dépouillant le seul registre des délibérations de l'Hôtel de Ville fléchois (1689-1692), échappé à l'autodafé des chouans, nous avons appris que, parmi les charges du corps de ville de La Flèche, se trouve, en 1690, celle de « faire sonner la retraite » qui, avec « l'entretien de l'horloge », lui coûte chaque année 50 livres. Sur les ordres du maire et des échevins, Julien Desmares, sacriste de Saint-Thomas, « a sonné la retraicte tous les soirs avec la moienne cloche » dès 1687. C'est ce qui ressort de la page suivante de notre registre (1) :

Du lundy 26 septembre 1689.

En l'assemblée ord[inai]re de nous Maire et Eschevins de la Ville de La Flèche, tenue en lhostel commun d'Icelle,

A comparu *Julien Desmares, sacriste* de l'église Saint-Thomas de cette ville, lequel a dit que suivant nos ordres et en conséquence de notre résultat du neuf janvier 1687, *il a sonné la retraicte tous les soirs avec la moienne cloche* dont il luy est deub une année eschüe du dixi[ème] jan[vi]er dernier jour et feste de Saint-Guillaume et pour la somme de douze livres de laquelle il demande payment.

L'affaire, mise en délibération, a été arestě que M. François Arsanger, procureur sindicq, payera audit Desmares la somme *de douze livres* ce qu'il a présentement faict au moien de quoi ledit Desmares sen est contenté et laquelle somme de douze livres sera allouée audit Arsanger dans son compte sur les deniers doctrois.

Faict et arresté audit Hostel de Ville lesdits jours et an.

MARSOLLIER, *Premier eschevin.* MASSONNEAU, *Eschevin.*

ROUSSEUILLE, *Eschevin.* ARSANGER, *Sindicq.*

Jullien DESMARES.

(1) Registre des résultats et délibérations de l'Hostel de Ville de La Flèche de 1689 à 1692, p. 17.

En 1691, Julien Desmares s'acquittait encore de sa fonction :

Du lundy 15 octobre 1691.

En l'assemblée ordinaire, de nous maire et eschevins de la ville de La Flèche, tenue en lhotel commun dicelle,

Sur ce qui nous a été représenté par *Jullien Desmares, sacriste* de leglise Saint-Thomas de cette ville et Jean Chevallier, serrurier, lesquels nous ont dit que suivant nos ordres et en conséquence de nos résultats scavoir ledit Desmares *a sonné la retraicte tous les soirs avec la seconde cloche* dont il lui est deub unne année et led. Chevallier a racomodé lhorloge dont il luy est deub unne année qui est *a chacun la somme de vingt-cinq livres* de laquelle somme ils demandent payement, etc.....

Le Couvre-feu pour lequel, comme on a pu le voir par ces extraits, le sacriste recevait 12 livres en 1687, 25 en 1691, avait une grande nécessité à cette époque où les gens de guerre n'étaient pas aussi anodins que les braves *copieux fléchois* dont on nous contait naguère les naïves prouesses (1) ; c'est du moins ce que nous laissent entendre plusieurs délibérations de notre registre. On voit, en effet, que le maire et les échevins étaient obligés de faire des rondes de nuit, pendant tout le temps que des soldats tenaient garnison en leur cité.

Les passages de troupe furent fréquents à La Flèche de 1687 à 1692, on y vit, tour à tour, le lieutenant-colonel de Villebrosse avec le régiment de dragons de Saint-Frémond, le régiment d'infanterie de Soissons, le régiment du marquis d'O, la noblesse d'Orleans, les milices d'Alençon, les cavaliers du sieur de Girardin, etc.

Du lundy 2 janvier 1690. (2)

En lassemblée de nous maire et échevins de la ville de La Flèche tenue en lhostel commun dicelle.

(1) *Province du Maine*, t. II, 1894, p. 338.

(2) Registre des résultats et délibérations de l'Hôtel de Ville de La Flèche de 1689 à 1692, p. 29 et v°.

A comparu René Rouzé, marchand cirier en cette ville y demeurant, lequel a dit que suivant nos ordres il a fourny les flambeaux et cierges cy après :

Primo le quatorze febvrier un flambeau pezant une livre et demye vallant.................... 30s

Plus le vingt-huit mars deux autres flambeaux de vingt-cinq sols pièce, cy.................... 50s

Plus le premier juin dix-neuf livres et demye de flambeaux jaulnes à raison de vingt sols la livre.. 19l 10s

Plus le jour et feste du sacre six cierges blancs gaufrés de quarante sols pièce, cy pour les six. 12l

Plus le dernier juillet un flambeau de trente sols, cy.................................... 30s

Plus le 25 août un autre flambeau de......... 30s

Plus lonzi[ème] novembre un autre flambeau de 40s

Plus le 14 novemb. deux flambeaux de chacun trente sols, cy................................ 3l

Plus le 21 décembre un flambeau de.......... 2l

Et le vingt-trois décembre un autre flambeau de.. 30s

Tous lesquels fournisments reviennent à la somme de quarante-sept livres de laquelle ledit Rouzé demande payment.

L'affaire mise en délibération après avoir examiné les partyes dud. Rouzé et que les *flambeaux ont esté emploiés et bruslés lors que nous sommes allés faire les visites en maisons des habitants, pour empescher le désordre des soldats et gens de guerre* pendant le temps qu'ils ont logés en cette ville et y ont esté en garnison, nous les avons arestés à la somme de quarante-sept livres, laquelle somme sera payée au sieur Rouzé, par M. François Arsanger, notre procureur sindicq ce qu'il a présentement faict... lad. somme de quarante-sept livres lui sera passée et allouée dans son compte sur les deniers doctrois.

De la Cochetière. — Marsollier.

Rousseuille, *Echevin*. — Massonneau.

René Rouzé. — Arsanger, *Sindicq*.

Du lundy dix-huit juin mil six cent quatre-vingt-onze. (1)

En l'assemblée ord^re de nous Maire et Eschevins de la ville de La Flèche tenue en l'Hôtel commun dicelle en l'ab[sen]ce de M. Louis Huger proc[ureu]r du roy dud[it] H[ot]el de Ville qui aurait esté adverty de sy trouver à l'heure de huit heures du matin de nostre part par Noël Darondeau lun de nos archers suivant et en conséquence de n[otr]e résultat du sept novembre dernier pour procedder à l'exécution des ordres du roy et affaires communes de cette ville dont sera cy-après f[ai]t mention, de laquelle absence dud. procureur du roy après lavoir attendu en la manière accoustumée avons dressé le pr[ése]nt procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison et proceddé à l'exécution des ordres de sa Majesté et affaires de cette dite ville.

Le s^r Rouzé, marchand cirier en cette ville, nous a dit qu'en exécution de nos ordres il a faict et fourny :

Premier, le deux décembre mil six cent quatre-vingt-dix, *un flambeau pour la conduite de nous maire et eschevins lorsque nous sommes allés la nuit* pour l'exécution des ordres du roy afin d'empescher les désordres des gens de guerre, cy........................ 5^s

Plus *fourny un autre flambeau le 28 mars dernier aux mêmes fins vallant vingt-quatre sols*.................................... XXIII^s

Plus le dix may dernier fourny pour le feu de joye trois livres trois quarterons en flambeaux blancs à raison de trente sols la livre pour le feu de joye de Nice, cy.................................... V^l 12^s

Plus fourny vingt et six livres quatre onces de poudre à raison de vingt-quatre sols la livre aux habittants qui se sont mis sous les armes aud. feu de joye led. jour, cy.................................... 26^l 14^s

Plus vingt-quatre livres dix onces de poudre pour quatre comp[agni]es des ha[bittan]ts et une des garsons qui se misrent sous les armes led. jour pour cy.................................... 29^l X^s

Plus *fourny un flambeau jaulne valla[nt] vingt-cinq*

(1) Même registre, p. 110-117.

sols pour aller en ville la nuit pour empescher le désordre des soldats de milice de la généralité d'Alençon et un au[tre] flambeau *pour la seconde passée* desd. soldats, cy .... L[s]

Plus un autre flambeau pour *marcher la nuit afin dempescher le désordre des cavaliers* du régiment du sieur Girardin, cy .... XXV[s]

L'an mil six cens quatre-vings-onze (1) le lundy neuf[e] jour de juillet, nous maire et eschevins a comparu Jacques Nouermé dit Avignon marchand maistre menuizier en cette ville.....

..... plus a fourny deux livres de chandelles *pour vacquer de nuit* aux logements de gens de guerres, cy .... iii[s] »

TROISIÈME PARTIE

LE COUVRE-FEU DEPUIS LA RÉVOLUTION

Notre promenade est achevée, chers lecteurs, et, plus d'une fois déjà, vous avez dû me reprocher mes longues pages. Me permettrez-vous pourtant de dire quelques mots encore ? Je serai bref et ne ferai guère qu'énumérer les heureuses villes où, pendant le cours du XIX[e] siècle vibre le Couvre-feu, celles qui le gardent toujours à l'aurore du XX[e] siècle. (2)

La Révolution, en venant niveler les idées et les choses, n'a pu chasser partout les antiques usages du passé. Il est vrai que de son temps aucune sonnerie ne se fait entendre, tant ceux qui président au sort de l'humanité ont peur que le son des cloches ne leur rappelle de trop pénibles souvenirs. Même Paris, la

(1) Même registre, p. 120, v°.

(2) En donnant cette longue liste nous n'avons certes pas la prétention d'être complet. Nous serions même heureux si nos lecteurs nous adressaient quelques détails sur l'intéressant usage du Couvre-feu en France, au XIX[e] siècle.

ville gaie par excellence, sous l'ancien régime, est triste pendant la Révolution. Henri Meister en fait une amère remarque au lendemain de l'un de ses nombreux voyages à Paris (1).

Arrive Bonaparte. A travers l'Europe étonnée, l'espoir renaît au cœur des chrétiens. Plus joyeuses que jamais, les cloches reprennent leurs longues envolées. Ecoutez-les le soir, quand le soleil rouge comme un brasier descend et disparaît, quand les nuages se couronnent de ses derniers reflets d'or et quand la brume monte des vals. Que ces derniers sons de la cloche sont doux, roulant sur les plaines et sur les coteaux à l'heure où la nuit nous enveloppe de ses ombres !

*
* *

Du nord au midi de la France, ces sonneries se répercutent comme en autant d'échos. C'est à la tour de l'église Saint-Eloi de Dunkerque (2); c'est à Douai dont le merveilleux beffroi est un chef-d'œuvre du XV[e] siècle. A Abbeville, il n'y a pas longtemps, depuis le soir jusqu'au matin, un veilleur se tenait en observation dans la logette des tours de Saint-Vulfran. Tranquille, sa trompe disait aux Abbevillois de dormir en paix ; mais si les modulations du cuivre prenaient une allure apeurée, c'est que le feu venait d'éclater

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1[er] novembre 1902, page 162, 163. — Dans une petite ville d'Auvergne, par exemple, à Antoune, les idées sont si avancées qu'on lit dans un compte rendu des séances du Conseil :

« L'Angelus servait, comme le fit timidement observer l'un des membres de l'Assemblée, à annoncer aux cultivateurs, épars dans les campagnes, le commencement, le milieu et la fin de la journée; mais, c'était encore là un préjugé fanatique : l'Angelus fut supprimé. »

Frantz Funck-Brentano, *Les Rives du Passé*, dans *Minerva*, 1[er] mars 1902, p. 145.

(2) *Intermediaire des Chercheurs et Curieux*, t. XLVI, col. 518. Tous les détails de cette dernière partie, sauf indication contraire, ont été empruntés aux tomes XLVI et XLVII de l'*Intermédiaire*.

en ville ou aux alentours La façon de sonner indiquait dans quelle direction flambait l'incendie (1).

*
* *

Plus au sud, dans une bourgade du département de l'Aisne, Notre-Dame-de-Liesse, la cloche du Couvre-feu continue à sonner tous les soirs à 9 heures.

Non loin de là, dans les Ardennes, la cloche de l'église paroissiale Saint-Nicolas-de-Rethel, fait entendre à 10 heures le Couvre-feu, pendant qu'à Mézières, un veilleur se tient toute la nuit dans le clocher de la cathédrale et « pique » chaque heure cinq minutes après que l'horloge a sonné. L'usage du Couvre-feu existe, du reste, dans presque toutes les communes rurales des environs de Charleville et de Mézières.

Sans oublier la Lorraine où notre coutume existe à l'église de Briey, pénétrons en Côte-d'Or. Dans la paisible petite ville de Châtillon-sur-Seine, le sacristain fait tinter la cloche de la paroisse chaque soir sur le coup de dix heures.

C'est dans ce département que s'est passée, il y a quelques mois à peine, une anecdote piquante. On sait que la loi sur l'organisation municipale, actuellement en vigueur, règle les droits respectifs du maire et du curé en matière de sonneries de clocher (2). Le maire peut être autorisé par l'administration départementale à faire sonner le Couvre-feu dans sa commune. Mais il paraît que l'heure n'en est pas fixée par les textes. Aussi, les vignerons d'Auxey (3) ne voulant pas faire réparer l'horloge de leur cloche,

(1) Note de M. le capitaine Paimblant du Rouil, *même revue*, t. XLVI, col. 719, 829.

(2) Cf. *Articles organiques*, 48, 49. — Cf. abbé Fl. Deshayes. *Memento juris ecclesiastici*, numéros 2138, 2272, 2273. Voyez aussi la remarquable lettre circulaire de Mgr Bouvier, évêque du Mans, *Sur la sonnerie des cloches des églises*, du 15 mars 1837 (n° 25).

(3) Arrondissement de Beaune, Côte-d'Or.

mais voulant cependant être prévenus de l'heure du déjeuner, (pour eux plus importante que celle de l'extinction des feux) ont-ils très sérieusement demandé au préfet l'autorisation de *faire sonner le Couvre-feu à midi.* Que leur a-t-il été répondu ? J'ignore la réponse de l'administration.

*
* *

Quittons l'est de la France pour Rouen et la Normandie. Nous sommes là dans le vrai pays du Couvre-feu. A le sonner, il n'y a pas que la *cloche d'argent* dans la tour du *gros horloge* à Rouen. Pareille sonnerie invite à dormir les bons habitants de Pont-l'Evêque. D'autres clochers normands — à Vouilly, proche d'Isigny, à Notre-Dame-de-Saint-Lô avec la cloche dite la *carentenaise d'argent*, ailleurs encore, — font entendre le Couvre-feu sur le coup de neuf heures de nuit.

J'ai nommé tout à l'heure la *cloche d'argent* ; une des plus anciennes de France, elle jouit d'une réputation légendaire par le pays de Haute-Normandie : « Dès sa prime enfance, écrit dans *Normannia* le capitaine Paimblant du Rouil, le rouennais a dans l'oreille la belle sonorité de son timbre ; aussi bien, à 9 heures, chaque soir, n'est-il pas bercé par les accents du Couvre-feu, et, de temps immémorial, les mamans n'attendent-elles pas sa sonnerie pour coucher leurs bébés ? Encore un moment et les marmots dormiront tous en ville !.....

« Le respect de la tradition persiste dans quelques paroisses où, chaque soir, sonne encore la cloche : on entend son avertissement pour se séparer et, à son invite, on va se coucher.

Gens de par ici
Rentrez au logis ;
Au Bon Dieu

Faites vos prières,
Eteignez vos feux
Et vos lumières.
Voilà qu'on sonne le Couvre-feu !

« C'est la fin de la journée, des beuveries et des commérages, du travail et du chant des cloches. C'est l'heure de dormir ! Bonne nuit ! Bonne nuit ! (1) »

La Normandie est sœur de la Bretagne. Aussi, rencontre-t-on, dans celle-ci, les usages de celle-là. A Lorient, par exemple, s'est toujours maintenu l'usage de la cloche de dix heures ou du Couvre-feu.

*
* *

Dans le midi, la Révolution n'a point non plus fait table rase de cette vieille coutume qu'on retrouve à Moncoutant vers dix heures, à Niort (jusqu'en 1880), à Rochefort (jusqu'en 1871). A Niort, le Couvre-feu retentissait chaque soir vers les dix heures. Il n'avait point été institué par Guillaume le Conquérant, mais tout simplement sur l'initiative d'un tailleur, du nom de Surlemont, alors membre du Conseil municipal. De là, son nom *De messe à Surlemont* que lui donnaient les bourgeois de Niort. C'était le signal attendu par

(1) Le même auteur explique ainsi la persistance de la loi répressive de Guillaume le Conquérant dont nous avons parlé (supra p. 37) : « La cloche du soir ne rappelait pas seulement à la stricte observance des règles de police et à l'obligation de couvrir les feux, d'éteindre les lumières, à partir de certaine heure ; elle donnait l'ordre de regagner leurs demeures aux Anglo-Saxons, en velléité de rebellionner et de tenir, la nuit, des conciliabules hostiles. Contrevenir à ces prescriptions exposait aux pires rigueurs.

« Avec adoucissement, cet usage, introduit en Normandie, a souvent pris le nom de *retraite*. Il disait au troupier de rentrer au quartier et marquait l'heure de la fermeture des cabarets. Si, à la longue, on ne souffle plus la lampe, pour le moins, les marmots continuèrent à s'endormir. A cette heure des bâillements, tout bon bourgeois regardant ses oreillers avec amour, s'enfonçait le chef dans son casque, qui bien qu'à mèche, n'avait rien de belliqueux : l'éteignoir s'apprêtait à coiffer la chandelle ; les sommeils ronflants étaient proches. » (*Interméd. des Chercheurs et Curieux*, t. XLVI, col. 251-252.)

les promeneurs dispersés sur les routes ou dans les jardins publics qui, aussitôt le premier coup, ne manquaient pas de s'aborder en disant « Dix heures! l'heure où les honnêtes gens se couchent! » puis, rentraient, en cadençant leurs pas sur le rythme lent de la cloche. Une indemnité annuelle de 50 fr. était allouée au sacristain de Notre-Dame pour cette bonne œuvre. En 1880, la municipalité supprima le crédit et le sacristain cessa de sonner le Couvre-feu (1).

La suppression du Couvre-feu à Rochefort est plus ancienne. Elle date de 1871 et fut exécutée peu après la radiation au budget municipal de la subvention accordée pour cette sonnerie, laquelle était exécutée tous les soirs sans interruption, de 10 à 10 heures et quart précises, par la cloche principale de l'église Saint-Louis.

De Rochefort à Bordeaux, il n'y a qu'un pas; sous Louis-Philippe Ier (1838-1848), tous les tambours de la garnison de cette ville se réunissaient à la tombée de la nuit sur les allées de Tourny. A sept heures en hiver, à huit heures en été, commençait la retraite dont il nous est resté une chanson populaire :

> Allons enfants, qu'à rentrer l'on s'apprête,
> C'est la retraite!
> Pas moyen de se faire prier,
> Car la loi veut que le guerrier farouche
> A huit heures se couche;
> Et vous, au pas, les gamins du quartier!

***

Après un court passage en Languedoc où s'entendent aussi les belles envolées du Couvre-feu (2), revenons dans notre cité fléchoise. Nous nous atta-

(1) *Ibid.* Articles de L. de Seurin; P. V.; et de St-Mar, col. 556, 778.

(2) Il y a peu d'années à Chartres, un veilleur de nuit se tenait dans une loge du clocher neuf, et avertissait en cas d'incendie.

cherons davantage à ses harmonieuses sonneries, maintenant, surtout, que nous en connaissons l'histoire, et nous aimerons mieux notre clocher, le gracieux emblème de notre petite patrie. C'est tout là, du reste, le but que nous nous sommes proposé dans cette étude. Notre plus grand désir est d'y avoir réussi (1).

Louis CALENDINI,
Professeur d'Histoire.

(1) Sur les cloches on peut lire : Abbé Adrien du Barral, *Autour du Clocher*, Paris, Delhomme et Briguet, 1893, in-16 de 301 pages ; Ch. Dickens, *Contes de Noël, Les Carillons*, traduction de Mlle de Saint-Romain et de M. de Goy, Paris, Hachette, 1896 ; Paris-Province, *Harmonie des Cloches*, t. X (Déc. 1900), pp. 152-154, etc. — Je n'ai pas la prétention d'apprendre aux Fléchois que tous les matins l'Angelus sonne au clocher de Saint-Thomas, à 5 heures, et tous les soirs à 7 h. 20 (hiver), ou à 7 h. 50 (été) ; alors que le Couvre-feu s'entend tous les soirs à 9 heures, avec une cloche.

CHRONIQUE

DONS ET ÉCHANGES

La bibliothèque des *Annales Fléchoises* s'est tout particulièrement enrichie depuis notre dernier numéro, et nous tenons à remercier les aimables bienfaiteurs qui veulent bien nous exprimer ainsi leur bienveillante sympathie.

Les *Annales Fléchoises* ont obtenu l'échange avec le Bulletin de :

La Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

La Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).

ÉLECTION

M. A. Regoin, dont les Fléchois gardent toujours si bon souvenir, vient d'être réélu *Délégué* de la Réunion, Mayotte, Anjouan, etc., au Conseil supérieur des Colonies. Nous signalons d'autant plus volontiers cet heureux choix, que nous avons l'honneur de compter le nouvel élu au nombre de nos Membres Fondateurs.

Qu'il veuille bien recevoir ici nos respectueuses félicitations !

MARIAGE

Le mariage de Mlle Louise Gaudineau avec M. Georges Marteau, lieutenant au 25e dragons, a été célébré à Saint-Thomas, le 23 avril.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'Archiprêtre de Saint-Thomas qui, dans une allocution émue, a exprimé les souhaits qu'il formait pour la prospérité des nouveaux époux.

Au cours de la cérémonie, un orchestre et un

groupe de chanteurs, dirigés par M. Van Erps, ont charmé l'assistance que la vaste église avait peine à contenir.

Puis, en un long défilé, les amis sont allés à la sacristie présenter leurs félicitations aux familles Marteau et Gaudineau, et aux mariés tous leurs vœux de bonheur.

SOUHAITS DE BIENVENUE

Les *Annales Fléchoises* ne passent point inaperçues au milieu des nombreuses publications savantes de Paris et de province. Partout, la jeune revue reçoit l'accueil le plus favorable, et, de tous côtés, ses travaux lui attirent les éloges les plus flatteurs. Nos lecteurs nous pardonneront de leur faire connaître aujourd'hui quelques-uns de ces souhaits élogieux : nous devons à nos chers collaborateurs et amis, à nos dévoués fondateurs, à nos membres titulaires et associés, nous devons à tous ceux qui encouragent notre œuvre de « décentralisation », de rendre à chacun la part qui lui revient dans un succès dépassant toutes les espérances.

Nous lisons dans la *Correspondance Historique et Archéologique* (Janvier-février 1903, p. 55) :

« Nous avons grand plaisir à annoncer l'apparition d'une nouvelle revue provinciale qui vient fort heureusement combler une regrettable lacune. Les *Annales Fléchoises et la Vallée du Loir* se rapportent, comme leur nom l'indique, à toute cette région, à la fois mancelle et angevine, si riche en souvenirs historiques et littéraires. M. l'abbé P. Calendini qui la dirige, et qui a fait ressusciter en elle l'ancien *Bulletin des Sciences, Lettres et Arts de La Flèche,* a su s'adjoindre des collaborateurs de marque, tels que MM. Th. Botrel, le célèbre barde breton, P. Cottin, de la bibliothèque de l'Arsenal, directeur de la *Nouvelle Revue Rétrospective*, le vicomte Menjot d'Elbenne, vice-président de la *Société des Archives Historiques du Maine,* André Hallays, du *Journal des Débats*, l'abbé Uzureau, directeur de l'*Anjou Historique,* etc., etc.

Comme on le voit par la variété des écrivains, le programme est étendu : histoire, archéologie, arts, littérature, rien n'est négligé par les *Annales Fléchoises*, pourvu qu'il y ait un rapport avec leur région spéciale. Ajoutons que la Revue, très bien imprimée, sur beau papier glacé, par M. Besnier, de La Flèche, se présente à merveille sous une couverture à la fois élégante et simple. Il n'y a donc qu'à souhaiter longue vie à un nouveau-né si bien constitué. »

La *Revue Historique et Archéologique du Maine* en sa 2e livraison de 1903 (p. 214) annonce en même temps les deux nouvelles revues de la Sarthe, les *Annales Fléchoises* et l'*Essor du Maine*.

Les circonstances ne nous ayant pas permis de le faire plus tôt, nous avons hâte de souhaiter la bienvenue aux deux nouvelles revues dont notre bibliographie locale vient de s'enrichir : les *Annales Fléchoises* et l'*Essor littéraire, artistique et scientifique du Maine*.

Dirigées par notre aimable et sympathique confrère, M. l'abbé Calendini, les *Annales Fléchoises* ont déjà fait leurs preuves dans leurs deux premiers numéros. Elles s'annoncent à tous égards comme une publication sérieuse, élégante, au programme varié et fort bien compris.

De tout temps, La Flèche a été un centre assez important pour mériter son organe indépendant. Assurée d'y rencontrer toujours les traditions de la plus parfaite courtoisie, notre Société sera heureuse de voir les *Annales Fléchoises* approfondir l'histoire de sa région et elle s'empresse de leur renouveler ses meilleurs vœux de succès.

D'un genre tout différent, l'*Essor littéraire, artistique et scientifique du Maine* ne fera forcément à l'histoire et à l'archéologie qu'une place accessoire : son programme plus général, plus moderne en quelque sorte, comporte un caractère très net de vulgarisation, de décentralisation, et fait appel à toutes les bonnes volontés pour tenir ses lecteurs du Maine au courant des questions d'actualité en matière de littérature, d'art et de science. Créé par deux jeunes et vaillants publicistes, MM. Alexandre Guérin et Maurice Duplan, il a surtout en vue de développer dans les masses le sens littéraire et artistique ainsi que le culte de la « petite patrie. » C'est assurément un but très louable qui mérite de sincères encouragements.

La *Revue Historique* (Janvier-Février 1903, p. 217) signale aussi notre apparition :

M. l'abbé Calendini, de La Flèche, entreprend de publier les *Annales Fléchoises et la Vallée du Loir*, revue mensuelle illustrée, historique, archéologique, artistique et littéraire.

C'est sous une autre forme, la suite du *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de La Flèche...* »

Dans la *Revue des Poètes* (t. VI. n° 4, p. 67) et sous ce titre, *Maine et Anjou,* M. Maurice Prax nous consacre ces quelques lignes :

« Sous la direction d'un excellent comité, une revue, les *Annales Fléchoises,* vient de se fonder à La Flèche. Notre nouveau confrère, tout en se préoccupant de l'histoire régionale, s'efforcera aussi de mettre en lumière les talents ignorés. Les *Annales Fléchoises* ouvrent même, dans cette intention, un double concours de poésie et de prose. Dans leurs deux premiers numéros, nous avons lu avec un plaisir tout particulier, *au Pays de Ronsard,* une délicieuse *flânerie* de M. André Hallays, du *Journal des Débats.* A signaler aussi une curieuse étude de M. L. Calendini sur le *Couvre-feu,* et des vers de M. Thirant, d'un beau souffle patriotique. »

BIBLIOGRAPHIE

I. — A TRAVERS LES REVUES.

L'ANJOU HISTORIQUE. — MARS 1903. — **Comte Charles de Beaumont.** — *Fragments de correspondance du maréchal de Maillé-Brézé.*

Urbain de Maillé-Brézé, né à Saumur, en 1597, de Charles de Maillé et de Jacqueline de Thévalle, épousa, le 25 novembre 1617, Nicole du Plessis-Richelieu, sœur du cardinal. Il se retira, en 1638, dans son gouvernement d'Anjou et dans son château de Milly-le-Meugon, où il mourut le 13 février 1650.

Guy Arthaud, archidiacre d'outre-Loire (mémoires de). — *Messire Henry Arnauld, évêque d'Angers.*

F. Uzureau. — *Notices sur quelques angevins du XVIIIe siècle.*

Simon Gruget, curé de la Trinité (mémoires de). — *Histoire de la constitution civile du clergé en Anjou : le serment dans les districts de Segré, Craon et Château-Gontier.*

Charles Loyer. — *Cholet sous la domination de Stofflet.*

R. P. Ubald, capucin de Paris. — *Les élections bonapartistes de l'an X en Maine-et-Loire.*

ARCHIVES DU COGNER. — Fascicule I. — MARS 1903.

Le premier fascicule des *Archives du Cogner*, annoncées par les *Annales Fléchoises* (Février, p. 110), est paru à l'heure dite. Il commence la publication des documents relatifs aux ordres religieux (série H), et prend d'abord l'ordre de St-Benoît. *Article Ier.* L'abbaye de St-Vincent du Mans, avec 47 pièces ; la 15e est une vente 24 décembre 1276 par Michel Pasquier et Martin Tachel à Sanctius, de Nogent-le-Rotrou, clerc, d'un quartier de vigne situé à la Garelinière, sur les paroisses de Sarcé et d'Aubigné ; la 21e pièce, du 27 décembre 1300, est un don de deux époux, paroissiens de St-Germain de Noyen ; la 30e, du 19 mars 1312, est un acquêt par frère Guy Martel, prieur de Noyen ; les 34e et 35e se rapportent

aussi à Noyen, et la 47e traite des paroisses de Sarcé et de Coulongé.

Article 2. Le prieuré conventuel de Notre-Dame de Tuffé, avec 8 pièces.

Article 3. L'abbaye des SS. Pierre et Paul de la Couture, avec 36 pièces, dont la 1re parle de Brûlon et la 2e de Mareil-sur-Loir.

Article 4. L'abbaye de St-Calais, avec 31 pièces; dans la 5e il est question de Mre Jehan Ronsard, abbé de St-Calais.

Article 5. 43 pièces.

L'ART SACRÉ. — 15 MARS 1903. — **Paul et Louis Calendini.** — *Particularités archéologiques du diocèse du Mans* (suite). Ce numéro est exclusivement réservé à la description de l'église de *La Ferté-Bernard*, et les auteurs étudient aussi complètement que possible les sculptures, les vitraux, le mobilier.

BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE. — **Comte Charles de Beaumont.** — Note sur les tapisseries de la cathédrale de Tours.

LA CORRESPONDANCE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE. — 28, rue Serpente, Paris. — JANVIER-FÉVRIER 1903.

F. de Villenoisy. — *Alexandre Bertrand (1829-1902).*

Camille Piton. — *Deux chapitres de l'histoire de Marly.*

J. Momméja. — *Bernard Palissy agenais.*

E. Coyecque. — *A travers le budget de l'Instruction publique de 1903.*

L'ESSOR DU MAINE. — JANVIER 1903. — *Léo Delibes; sa vie, son œuvre.*

Robert Triger. — *Les milices bourgeoises du Mans au XVIIe siècle.*

FÉVRIER 1903. — **J. V.** — *Mme Faux-Froidure,* artiste peintre de La Flèche, officier de l'Instruction publique, a exposé *Giroflées et Myosotis, Roses et Violettes de Parme.*

MARS 1903. — *Le Château du Lude.*

PARIS-PROVINCE. — MARS 1903.

Georges Soreau. — *A propos de la maison de Victor Hugo.*

Saint-Ange. — *Notes Parisines* de G. Soreau, avec un portrait de notre aimable et savant collaborateur.

AVRIL-MAI 1903. — **G. Soreau.** — *La Rose d'or pontificale.* Très intéressante étude sur la Rose d'or, « que le Pape

bénit le 4[e] dimanche de Carême ou dimanche des Roses, et qu'il envoie ensuite à la princesse chrétienne dont il veut honorer les vertus ou qui a bien mérité du Saint-Siège ».

PROVINCE DU MAINE. — Mars 1903.

L. Froger. — *Le Testament d'un paroissien de St-Parace (1510).*

Eugène Vallée. — *Notes généalogiques sur la famille d'Illiers.*

Cette famille posséda au Maine et au Vendômois un certain nombre de fiefs, dont : Beaumont-Pied-de-Bœuf, Aigresonde et Grièche, proche Château-du-Loir, etc.

Avril 1903. — **A. Angot.** — *Mathurin Tabouet, médecin et curé de St-Aubin-des-Grois.*

REVUE DE L'ANJOU. — Janvier-Février 1903.

Henri Jouin. — *David d'Angers et la catastrophe du pont de la Basse-Chaîne (16 avril 1850).*

Albert Meynier. — *Les Cahiers de l'Anjou aux États-Généraux de 1789.*

Le distingué professeur d'histoire étudie les cahiers des trois ordres d'Anjou. Après avoir montré leur ressemblance, il marque les points tout aussi nombreux et importants par où ils diffèrent.

Jean d'Etiau. — *L'Auberge des sept Flirts*, comédie en 2 actes, représentée pour la première fois au château de Marcilly, le 24 février 1903.

On sait que l'auteur, de son vrai nom, vicomtesse R. de la F., a produit nombre de romans très remarquables : entre autres, les *Prétendants de Viviane*. Cette nouvelle comédie, fine et spirituelle, nous montre que le romancier sait être aussi excellent auteur dramatique.

REVUE DE L'ART CHRÉTIEN. — 2[e] livr. 1903.

L. de Farcy. — *Croix d'Anjou. Vraie Croix de l'abbaye de la Boissière.*

Cette croix est la troisième de France et la douzième du monde comme importance et volume du bois sacré, arrosé du sang de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Découverte à l'abbaye d'Asnières.

On y a découvert une pierre tombale de Guillaume, 11[e] abbé; une autre, du chevalier Aimeric de Montreuil, et la statue du fondateur de l'abbaye, Bernard de Tiron, mort en 1138. On sait que cette abbaye fut réunie au collège des Jésuites de La Flèche.

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE. — 2e livraison, 1903.

L'abbé Uzureau. — *La Sénéchaussée de La Flèche et les Elections du Tiers (1789).*

L'auteur nous donne ici la liste de tous les députés électeurs du Tiers; ceux-ci, réunis le 2 et le 3 mars, à La Flèche, rédigèrent le Cahier des Communes de la Sénéchaussée de La Flèche. Ce cahier, inédit, est conservé aux archives départementales de Maine-et-Loire, et M. Uzureau le publie tout entier. On y lit *les plaintes et doléances des paroisses sur les abus; leurs respectueuses remontrances et les moyens qu'ils croient les plus propres à remplir les vues bienfaisantes du meilleur des rois.*

Edouard de Lorière. — *Un rôle de la garnison anglaise de Fresnay-le-Vicomte. Décembre 1433-Mars 1434.*

Etude très intéressante sur l'occupation anglaise au XVe siècle. Quoique semblable à beaucoup d'autres documents déjà publiés, ce rôle n'en est pas moins très instructif, et l'on doit remercier l'auteur de nous l'avoir fait connaître.

L'abbé Louis Froger. — *La paroisse de Bouloire.*

Les origines de la paroisse de Bouloire étaient toujours restées confuses; M. Froger apporte un peu de lumière. *Bituria* (Bouloire) aurait été choisie tout d'abord par la reine Ultrogothe, épouse de Childebert, pour être le siège d'un monastère en l'honneur de St-Georges. Mais ce projet ne fut pas réalisé. « Ce fut dans la région qui, depuis, a porté le nom de Bas-Vendômois, non loin de Montoire, et dans la forêt appelée alors d'un nom quasi générique *Wastina ou Gastina,* que la reine fonda l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois »...

Dom B. Heurtebize. — *Les avocats au présidial de Château-Gontier.*

Excellent travail fait d'après un curieux registre conservé à la Chambre des avoués-avocats de Château-Gontier, et contenant les *résultats* des assemblées de la Compagnie des avocats au siège présidial de cette ville, de 1680 à 1754.

REVUE D'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE. -- 1902, p. 217.

Henry Guy, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. — *Les Sources françaises de Ronsard.*

JANVIER 1902-JANVIER 1903.

Paul Laumônier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Poitiers. — *Chronologie et variantes des Œuvres de Ronsard.*

La chronologie des Œuvres de Ronsard n'a jamais été faite ou l'a été d'une façon fort défectueuse par Blanchemain et Marty-Laveaux, seuls éditeurs des poésies de Ronsard depuis 1630, « au point que, sans autre guide, le commentateur « risque fort à chaque instant de s'égarer ou de perdre de « vue les circonstances de toute nature sous l'influence des- « quelles tel ou tel texte fut écrit, ou enfin de donner une « appréciation inexacte des progrès accomplis par le poète « au cours de sa carrière, et surtout de la vingtième à la « quarantiéme année.

« Un autre élément d'information, tout aussi précieux que « chaque pièce, et indispensable pour étudier l'évolution « progressive du talent de Ronsart, ce sont les variantes, « extrêmement nombreuses, plus nombreuses peut-être « chez Ronsart que chez tout autre, le poète corrigeant son « texte d'une édition à l'autre avec le plus grand soin, et « les améliorations apportées à la langue comme à la versi- « fication, de 1547 à 1584, ayant été singulièrement rapides ».

M. Paul Laumônier, ayant ainsi expliqué le but, l'utilité de son étude, nous la développe avec une netteté et une précision admirables. Il se borne, en ces deux premiers articles, à nous présenter les variantes des *Odes* de Ronsard.

REVUE DES POÈTES. — 8, rue Garancière, Paris. — 10 AVRIL 1903.

Cette revue, qui existe déjà depuis 5 ans, a pris au 1er janvier une vie nouvelle. Patronnée par nos maîtres en poésie : Coppée, de Hérédia, Mistral, Prudhomme, Rostand, elle s'est entourée d'un comité de *Critiques* dont les noms seuls promettent le succès. Nous donnons ici le sommaire d'Avril :

Marc Citolleux. — *L'avenir philosophique de la poésie.*
Achille Paysant. — *A Tessé-Froulay.*
Maurice Viau. — *Fleurs fanées.*
Jules Prévôt. — *La Paix.*
A. Vermenouze. — *Salers.*
Gabriel Clouzet. — *Chant de Pâques.*
Joseph Poirier. — *Pays natal.*
Henry Surchamp. — *L'heure d'Avril.*

REVUE DE LA RENAISSANCE. — DÉCEMBRE 1902.

Paul Laumônier. — *La Cassandre de Ronsart.*

« On se souvient de la trouvaille de M. Henri Longnon, découvrant l'an dernier la véritable identité de la *Cassandre* de Ronsard, et nous n'avons pas manqué de signaler à son

heure cette piquante nouveauté. Aujourd'hui, M. Paul Laumônier revient sur ce point dans une étude sur la *Cassandre de P. de Ronsart.* Avec la parfaite connaissance qu'il a, du reste, de Ronsard, de ses états successifs et des commentaires dont il a été l'objet de la part des contemporains, M. Laumônier établit avec une grande certitude les conditions de cet amour de Ronsard et reconstitue avec précision l'état d'âme du poète. Celui-ci aima surtout en littérateur et en artiste, et sa passion, dans laquelle l'imagination eut plus de part que le cœur, fut surtout pour lui une matière à exercices poétiques et à compositions érotiques. »

Chronique de la Revue d'Histoire littéraire de la France. — 1903. — p. 172.)

Février-Mars 1903.

Paul Laumônier. — *Moyen Age et Renaissance. — A propos d'un dizain inédit du rhétoriqueur poiterin Jean Bouchet.*

« Jean Bouchet représente dans une certaine mesure la « poésie intermédiaire entre celle du Moyen Age, d'inspira- « tion catholico-romaine, et celle de la Renaissance, d'ins- « piration païenne, mais il est plus proche de la première « que de la seconde. »

L. Froger. — *Les Hommes de lettres au XVIe siècle dans le diocèse du Mans. — Jérôme de la Rovère et Nicolas Ellain.*

M. l'abbé Froger connaît parfaitement le XVIe siècle et ses illustrations nouvelles. Jérôme de la Rovère, évêque de Toulon, fut d'abord prieur-curé de la Chapelle-aux-Choux, canton du Lude. Il résigna ce bénéfice en faveur de Nicolas Ellain, qui s'était recommandé aux Du Bellay.

REVUE UNIVERSITAIRE. — 15 Février 1903.

Paul Laumônier. — *Etude historique et critique sur les Discours de Ronsard.*

« L'importance et la valeur des diverses leçons ou « variantes d'un auteur ne peuvent échapper aux littéra- « teurs consciencieux qui trouvent indispensable d'assurer « l'exactitude des témoignages et d'en faire la critique avant « de s'en servir pour juger les auteurs : c'est une question « de méthode et de justice élementaire. En outre, il s'y « attache un intérêt historique et littéraire très puissant s'il « s'agit, comme c'est le cas, de remaniements que l'auteur « lui-même a fait subir à l'expression primitive de sa pen- « sée... Précisément, Ronsard, auteur des discours politico- « religieux, offre à tous ces égards une matière féconde en « remarques et en discussions. »

Ainsi parle M. Laumônier au début de son intéressante étude, et ce n'est pas sans raison. Les programmes de 1903, pour l'agrégation des lettres et l'agrégation de grammaire, comportent les extraits des *Discours* de Ronsard qui sont dans l'édition de Becq de Fouquières. Or, M. Laumônier prouve que cette édition, non plus que celle de Blanchemain, n'est pas du tout scientifique ni conforme à l'édition *ne varietur* de Ronsard lui-même.

Il y eut six éditions principales des *Discours* : en 1562-64, en 1571, en 1572-73, en 1578, en 1584, et une édition posthume en 1587. Le texte de 1584 a été corrigé par Ronsard lui-même, mais celui de 1587 a bien été édité, selon la volonté et les indications du poète, par ses exécuteurs testamentaires, J. Galland et Claude Binet, de sorte que ce dernier peut affirmer que « cette dernière main de ses œuvres comme un testament porte sa volonté gravée, ainsi qu'il la lui avait recommandée, inviolable ». C'est donc l'édition *ne varietur,* et le distingué maître de conférences poitevin démontre alors combien les éditions modernes précitées diffèrent du texte de 1587.

Pour terminer ces *Notes*, M. Laumônier, abordant incidemment la question de la prêtrise de Ronsard, dit qu'il n'a jamais été prêtre. MM. L. Froger, P. Bonnefon, et M. A. Hallays lui-même, ont affirmé le contraire. *Adhuc sub judice lis est.*

Mars 1903. — p. 275.

Ch. Delaître, professenr au lycée Janson-de-Sailly.— *Un Collège en Anjou au XVIIIe siècle.*

Il s'agit du « Collège de la Charité », de Doué, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur. Il fut établi en 1723 dans des locaux acquis par M. l'abbé François Chollet, directeur du petit séminaire d'Angers.

P. C.

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ DU PETIT JOURNAL. — 12 Avril 1903.

Jean Reibrach. — *Images de guerre,* nouvelle.

L'auteur raconte la mort du sous-lieutenant Richard, le 24 janvier 1871.

Après la prise du Mans, les Allemands envahirent tout le département de la Sarthe. Le 24 janvier 1871, vers 10 heures du matin, une de leurs colonnes, forte de 1,500 hommes, s'installa avec son artillerie sur les hauteurs de Saint-Germain et envoya aussitôt à La Flèche une avant-garde de cavalerie. Celle-ci, vers midi et demi, rencontra une reconnaissance française venant de Durtal, formée simplement

de 50 hommes, sous les ordres du sous-lieutenant Richard. Vite les cavaliers teutons rebroussèrent chemin. Ils s'emparèrent, à l'hôtel de ville, du maire, M. Grollier, et de deux conseillers municipaux, et les emmenèrent avec eux, comme otages.

Nos soldats les poursuivirent activement jusqu'en dehors de la ville. De la colline voisine, les Allemands les aperçurent de bonne heure et firent pleuvoir sur eux une pluie de balles et d'obus qui obligea la petite troupe à battre en retraite, et blessa mortellement son commandant.

Les Allemands entrèrent à La Flèche le soir même et remirent les otages en liberté. Le lendemain, la ville dut, pour cette escarmouche, payer en quelques heures une contribution de guerre de 350,000 francs. H. R

II. — A TRAVERS LES LIVRES.

ANNUAIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE LA FLÈCHE, (1903-1904), comprenant les 75 communes de l'arrondissement, plus Durtal, Les Rairies, Fougeré, Clefs (Maine-et-Loire), 1 vol. in-12, 340 p., La Flèche, Imp. Charier-Beulay, 1903.

Comte Charles de Beaumont. — *Dialogue entre Alceste et Philinthe sur la Révolution de 1830,* par Georges Ducis, Tours, Deslis, 1902, in-8°, de 21 p.

Le grand tragique, l'académicien Jean-François Ducis, avait légué à son neveu Georges son souffle poétique. Or, celui-ci, astreint par son manque de fortune à des occupations plus terre à terre, avait, dans ses heures de loisirs, rimé quelques centaines de vers d'une puissante envolée ; il ne les écrivit jamais, et ils fussent restés à jamais inconnus si une main amie ne les avait reproduits sous sa dictée. C'est ce que nous explique M. de Beaumont dans une courte introduction historique, où il s'est efforcé de tirer de l'oubli cette figure de poète, comme il l'avait jadis tenté pour son frère, le peintre Louis Ducis, dont les œuvres, maintenant, sont aussi peu connues que les vers de Georges.

— *Note sur les seigneurs de Rochecot,* Tours, P. Bousrez, 1902, in-8°, de 72 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. Arch. de Touraine.*

Etude sur les seigneurs de cette importante terre touran-

gelle du XV[e] au début du XIX[e] siècle, d'après des archives particulières. Elle contient un grand nombre de pièces justificatives de plus que dans la publication parue dans le *Bulletin* tourangeau.

— *Les œuvres d'art d'une église rurale, Saint-Etienne-de-Chigny (Indre-et-Loire)*, Paris, Plon-Nourrit, 1902, in-8°, de 7 p. et 1 pl.

Dans cette brochure il est démontré combien on peut encore, en cherchant avec soin, retrouver d'objets d'art d'un réel intérêt, cachés au fond de nos églises de campagne. Il y est signalé, entre autres, un très beau vitrail du XVI[e] siècle représentant la crucifixion, et des *fonts-bénitier*, de la même époque et d'un type intéressant.

— *Nouveau document sur l'hôtel Gouin*, Tours, Bousrez, 1902, in-4°, de 15 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. Arch. de Touraine.*)

Une étude très complète avait été consacrée, il y a peu de temps, par MM. Hardion et l'abbé Bossebœuf, à ce bijou de la Renaissance qu'est l'hôtel Goüin à Tours. M. de Beaumont a retrouvé dans des archives particulières un important document donnant la description détaillée de ce vieux logis à la fin du XVI[e] siècle, et c'est cette pièce curieuse, précédée d'une introduction, qu'il publie aujourd'hui.

(Extraits de la *Correspondance Historique et Archéologique.*)

Dom Besse, bénédictin de Solesmes. — *Le Cardinal Pie, sa vie, son action religieuse et sociale*, Paris, Béduchaud, 1903, in-12 de 168 p., 2 fr.

Le *Bulletin de la Société Bibliographique* (avril 1903, p. 98), dit de cet ouvrage : « C'est une belle vie que celle de ce « prélat sorti du peuple, et qui, élevé aux plus hautes « dignités de l'Eglise, par la seule puissance de son talent « oratoire, de sa piété, de son caractère, ne craignit point « de dire la vérité au pouvoir lorsque son devoir le lui « commandait. Le biographe est un moine que ses études « antérieures et la sûreté de sa doctrine avaient préparé à « cette tâche difficile. En exposant l'action exercée par un « grand évêque sur une époque où la persécution religieuse « latente ou ouverte n'a guère cessé de sévir, l'auteur aurait « pu réveiller des querelles qui appartiennent à un passé « déjà loin de nous. Il s'en est bien gardé : la modération de « son langage et de ses appréciations n'est égalée que par la « netteté de l'exposition et du récit. »

— *Les Bénédictins en France*, Paris, Bloud, 1903, in-16 de 63 p. (Collection *Science et Religion*), 0 fr. 60.

A l'époque où la Gaule romaine se remettait à peine du trouble qu'avaient causé les guerres et les invasions, ce sont les moines venus du Mont-Cassin qui, les premiers, ont restauré le goût des travaux de l'esprit. Egalement ils ont été les premiers créateurs de l'architecture nationale, et, en dehors même de leur influence sur la propagation des vertus chrétiennes, on peut dire qu'ils ont contribué à former l'âme française. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, bien qu'il ait souffert des abus de la commende, l'ordre bénédictin ouvre la voie aux grands travaux historiques. Les moines de Saint-Maur sont les vrais précurseurs de la science du XIXe siècle. Après la Révolution, c'est de Solesmes, relevé de ses ruines, que part le mouvement en faveur de la restauration de la liturgie romaine et du chant grégorien. Toute cette grande histoire est racontée dans ses lignes principales, en quelques pages aussi intéressantes que documentées. (Extrait du *Bulletin de la Société Bibliographique*, p. 98.)

J. Bouveret. — *Sarthe artistique, ses châteaux.* Edition Bouveret, R. Dumas, Le Mans.

Magnifique album contenant 65 vues de 34 châteaux différents. L'éditeur, au talent artistique bien connu, a réuni dans une même collection les châteaux, tant anciens que modernes, dont l'histoire et l'architecture sarthoise peuvent à bon droit être fières. Nous souhaitons volontiers que M. Bouveret puisse continuer une série si bien commencée et si intelligemment comprise. Nous nous permettrons cependant d'exprimer un désir : Une courte notice historique accompagnant les vues de chacun des châteaux augmenterait encore l'intérêt et l'attrait de cette belle collection.

Dom Cabrol, bénédictin de Solesmes, prieur de Farnborough (Angleterre), *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie.*

Nous présentons ici à nos lecteurs le fascicule II de ce dictionnaire qui sera la perfection du genre : c'est un véritable travail de bénédictin. Ce dictionnaire doit se trouver dans toutes les bibliothéques d'archéologues et de liturgistes, et il n'est pas jusqu'aux polémistes eux-mêmes qui pourraient y puiser d'excellentes réponses aux accusations contre les catholiques. Ce fascicule, de 285 p., in-4°, comprend : Accusations contre les chrétiens, Acémètes, Achaïe, Acolyte, Acrostiche, Actes des martyrs, Ad bestias, Ad compeendum ou action de grâces, Ad metalla, Ad pacem, Ad populum, Ad sanctos, Adam et Eve, Addée et maris, Adelphia (culte des morts), Adjuration, Adon (saint), Adoration, Affranchissement, Afrique.

Paul Cottin, directeur de la *Nouvelle Revue Rétrospective*. — *Sophie de Monnier et Mirabeau*, d'après leur correspondance secrète inédite (1775-1789), avec trois portraits, dont un en héliogravure d'après Heinsius, deux fac-simile d'autographes, une table déchiffrante et un plan du couvent des Saintes-Claires de Gien. 1 vol., in-8°, 7 fr. 50. Paris, Plon-Nourrit, 1903.

Nous sommes heureux de signaler ce nouvel ouvrage de notre savant collaborateur, et nous ne saurions mieux le présenter à nos lecteurs qu'en empruntant à l'un de nos confrères l'excellent compte rendu qu'il en donne : « Ce livre débute par une substantielle étude sur les deux amants, étude composée à l'aide de documents inédits ; elle est suivie des lettres inédites et secrètes de Sophie de Monnier à Mirabeau.

Celles-ci n'ont aucun rapport avec les *Lettres originales de Mirabeau écrites du donjon de Vincennes*, publiées en 1792 ; c'est une correspondance intime et *chiffrée* — circonstance à laquelle elle doit d'être restée inédite. Elle embrasse une période de sept années, c'est-à-dire tout le roman de Mirabeau, les intrigues qui aboutirent à l'enlèvement de Pontarlier, la fuite en Suisse et en Hollande, l'arrestation à Amsterdam, la prison à Paris et à Gien, la visite clandestine du comte au couvent des Saintes-Claires de Gien, l'abandon de Madame de Monnier.

La lumière projetée sur les deux personnages est d'autant plus intense que, se croyant, grâce au chiffre dont M. Paul Cottin a pu pénétrer le mystère, à l'abri des indiscrétions, nos amants s'épanchent en toute liberté : d'où des révélations psychologiques aussi piquantes qu'inattendues, sur l'un comme sur l'autre. Ajoutons que les lettres de Sophie sont aussi pleines de cœur que d'esprit, de cet esprit et de ce cœur qui avaient fait la conquête de Mirabeau.

Son existence n'ayant été, jusqu'à ce jour, l'objet d'aucune monographie, M. Cottin s'est efforcé de combler la lacune dans une introduction qui conduit le lecteur jusqu'au drame de sa mort, sur les circonstances de laquelle il a réuni des documents d'une entière nouveauté. En fermant le livre, on conclut avec lui, que les malheurs de la pauvre femme et la sincérité de sa passion pour Mirabeau la rendent digne de pitié, d'indulgence et de sympathie.

Gabriel Fleury. — *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, tome I, Mamers 1903, in-8° de 337 p. avec planches et gravures.

L'auteur dont la science archéologique est depuis long-

temps connue et fort appréciée, a eu l'heureuse idée de réunir en volume tous ses articles déjà parus en diverses revues. Il facilite ainsi à tous les travailleurs la recherche d'excellents travaux, et de documents que l'on sait entourés de toutes les garanties possibles.

L'abbé Houdebine. — *Le pays d'ombre*, Angers, Siraudeau, 1902. Discours prononcé à la distribution des prix de l'institution libre de Combrée, le 21 juillet 1902.

Louis Papin, (Paul Pionis). — *Les coiffes angevines*, 1 vol. in-12 de 225 pages, Paris, Fischbacher, 1902.

Délicieux volume tout imprégné de la « doulceur angevine », M. L. Papin le dédie au pays baugeois :

O petit coin de terre,
Ou de sa main légère
Comme une aile d'oiseau,
En chantonnant, ma mère
A bercé mon berceau.

Ma petite Patrie,
Tant douce et tant jolie,
Que j'ai quittée un jour,
Pardonne à ma folie,
Me voici, mon amour !

Accueille l'infidèle
Que le remords harcèle
Et que l'ennui punit,
L'imprudente hirondelle
Qui revient au vieux nid.

Point n'est en oubliance
Ce nid où mon enfance
A rêvé tant de fois,
O petit coin de France,
Mon cher pays baugeois !

J'ai respiré des roses
Sous d'autres cieux écloses,
Et baisé leur satin ;
Tes roses sont plus roses,
Et leur parfum plus fin !

....

Sois terre hospitalière,
Ma demeure dernière,
Et garde mon tombeau,
Comme autrefois ma mère
Veillait sur mon berceau.

Et ce conseil du poète aux « Angevines » n'est-il pas d'un charme exquis :

> Oh ! méprisez la mode et gardez vos bonnets,
> Papillons de dentelles aux larges ailes blanches,
> Qui volant à l'appel des cloches, les Dimanches,
> Ont l'air, par les chemins, de butiner aux branches
> L'or bruni des ajoncs et l'or clair des genêts.

Auguste Pinguet. — *La chanson de l'Anjou*, 1 vol. in-8°, 132 p., tiré à 310 exemplaires numérotés et paraphés par l'auteur, Angers, Siraudeau, 1902.

M. Pinguet chante aussi, dans ses sonnets, sa « petite Patrie » angevine et donne comme épigraphe à son volume ce délicieux quatrain de Joachim du Bellay :

> Quant à moy, tant que ma lyre
> Voudra les chansons eslire
> Que je lui commanderay,
> Mon Anjou je chanteray.

Edmond Radet. — *La Renaissance française au prieuré de Bouche d'Aigre (Eure-et-Loire)*, 1 vol. gr. in-8°, orné de huit planches en héliogravure. Paris, Plon-Nourrit.

Où se trouve ce prieuré ? L'auteur nous le dit en termes charmants : « .... Au fond de ce vallon, coule le Loir dont le fin ruban d'argent imprime à cette verdure subitement apparue un grand charme de sérénité et d'élégance, à quelques kilomètres de là, vers le nord et du côté de Chartres, le Loir est sorti de sa source. Près d'Illiers, il a reçu son premier affluent, la Thironne, qui vient de traverser le village de Thiron, où s'élevait l'abbaye bénédictine de ce nom. Le cours paisible du Loir s'achemine vers Châteaudun. Dominée par les fières tours de Thibaut le Tricheur, qui couronnent un côteau escarpé, la silhouette de la ville prend une tournure héroïque digne des hauts-faits de ses habitants, qui n'ont pas démérité de leurs ancêtres devant l'invasion prussienne de 1870. Le voyageur, un instant surpris par ce bruit d'épopée, qui semble étrange en ces parages bucoliques et virgiliens, retrouve bientôt les douces impressions du premier moment qui ne cessent plus. Le Loir poursuit son cours à travers les prairies verdoyantes et ombragées, arrose Cloyes et rencontre, au-dessous de cette petite et très ancienne ville, la rivière d'Aigre, qu'il absorbe.

« C'est à la pointe de la presqu'île enserrée par les bras du Loir et de l'Aigre que se dressait le prieuré de Saint Jean et

Saint-Paul de Bouche d'Aigre, de l'ordre de Saint-Benoît, et dépendance de l'abbaye de Thiron. »

Chanoine Ch. Urseau. — *Les cinquante ans de la Revue de l'Anjou*, 1 broch. in-8°, 12 p., Angers, Germain et Grassin, 1902.

La *Revue d'Anjou* comptait, au 1er janvier 1902, cinquante années d'existence. Comment a-t-elle rempli son programme pendant ce long espace de temps, quels ont été ses travaux? Nul ne pouvait mieux le rappeler que M. le chanoine Urseau. Notre savant confrère, vérifie les vers du poète :

> .... aux âmes bien nées
> La valeur n'attend point le nombre des années.

Depuis longtemps déjà, il consacre à la *Revue de l'Anjou* toute sa science historique, et dans l'énumération des nombreux collaborateurs et amis qui ont aidé et concouru à la renommée, au succès de la Revue, il n'en oublie qu'un seul : c'est lui-même. Dût sa modestie en souffrir, nous réparons ce volontaire oubli, et à la *Revue de l'Anjou*, à ses distingués Directeurs nous offrons nos meilleurs vœux.

L'Administrateur-Gérant, Eug. BESNIER.

LES SANCTUAIRES DE LA SAINTE VIERGE

DANS LA VALLÉE DU LOIR

A LA FLÈCHE

NOTRE-DAME-DES-VERTUS

« Par delà le calme et beau cimetière de notre
« ville, séparée du champ du repos par la voie
« rustique qui conduit de la route à la ferme voisine,
« s'élève, à demi-cachée par les marronniers, les
« peupliers et les frênes, la petite église de Notre-
« Dame-des-Vertus. Elle emprunte à ce double
« voisinage de la mort et de la vie champêtre, je ne
« sais quel air de touchante simplicité et de recueil-
« lement mélancolique qui fait que l'on y va
« s'agenouiller avec confiance et que l'on en revient
« l'âme meilleure et comme reposée.

« Je l'ai vue l'autre matin sous l'éclat d'un radieux
« soleil de mai. Une messe basse avait attiré
« quelques fidèles, quelques âmes tendres et re-
« ligieuses, au fond de ce petit sanctuaire où la voix
« d'un enfant interrompait seule, par intervalle, le
« monologue sublime et mystérieux du prêtre à
« Dieu. A cette pompe intime du Sacrifice se
« mêlaient sans effort, — c'est là le génie du catho-
« licisme — les harmonies de la nature environnante ;
« des myriades de gouttelettes réfrangeaient l'éclat du
« jour et semblaient s'animer de la chaleur naissante ;
« la brise matinale, effleurant quelques tombes,
« laissait voler son souffle presque insensible sous le

« porche et le portail, et apportait, jusque dans
« l'intérieur sacré, le parfum des pommiers fleuris,
« le murmure des feuillages nouveaux, le chant des
« verdiers des haies et des rossignols des buissons.

« Il y avait de la poésie dans l'air, il y en avait
« dans mon cœur. Une impression de piété, que je ne
« cherche jamais à combattre, parce qu'elle aide
« mon âme à respirer, vint se mêler à cette émotion
« plus profane et cependant sœurs l'une de l'autre,
« et je les traduisis toutes deux par l'une de ces
« poétiques et bibliques appellations que je n'allai
« pas chercher bien loin, car l'intelligente dévotion
« des anciens propriétaires de la chapelle les a
« inscrites en devises multipliées sur les premiers
« lambris du plafond; puis, comme il m'est ordinaire,
« une distraction vint clore ma légère pensée.

« Les femmes — c'étaient des jeunes filles et des
« mères — et le prêtre s'étaient retirés ; un vieillard
« qui tardait passa aussi devant moi, je restai seul et
« je profitai de cette solitude, pour examiner de plus
« près ce petit temple aux dehors si simples et dont
« l'intérieur, grâce à des soins que j'ai compris, car
« je les aime, est si élégant et si frais.

« Ami des vieilles choses, parce que le présent
« n'étant qu'un point insaisissable, je suis suffisam-
« ment autorisé à voir, dans chaque monument du
« passé, un piédestal aux choses de l'avenir, j'exa-
« minai d'abord le portail. »

Ces lignes émues, qu'écrivait en 1847 l'un de nos écrivains fléchois (1), gardent encore aujourd'hui, après cinquante ans écoulés, leur impressionnante vérité. Les troubles du dehors n'ont point enlevé à l'humble chapelle son atmosphère de sérénité et de calme ; les révolutions ont passé, et passent encore

(1) *Le Sanctuaire de Notre-Dame-des-Vertus*, par M. Jules Clère, professeur au Prytanée militaire ; article-feuilleton de *l'Echo du Loir*, 12 et 19 juin 1847.

dans un perpétuel recommencement de l'histoire : seule, Notre-Dame-des-Vertus reste debout, s'affirmant ainsi la demeure sainte qui défie les siècles, le temple du Dieu-Puissant qui ne meurt point.

Il n'est pas de visiteur matinal, tel M. Jules Clère, qui ait pu résister au charme enveloppant de ce poétique paysage ; nul passant indifférent ou sceptique qui, franchissant le seuil de ce pieux sanctuaire, n'ait entendu son éloquent appel à la prière et à la foi. Aujourd'hui, comme jadis, les âmes attristées, les cœurs endoloris, qui cherchent la solitude et le repos où plus doucement coulent les larmes silencieuses, se voient subitement apaisés par le calme bienfaisant et consolateur de la chapelle des Vertus.

A l'heure où paraîtront ces pages, l'aspect habituel du sanctuaire béni aura quelque peu varié. Ce n'est plus un pèlerin solitaire, mais une foule qui prie, car voici commencée la neuvaine de Notre-Dame-des-Vertus. Le silence accoutumé est rompu, sans doute, et les louanges de Marie se modulent harmonieusement sur des airs séculaires, mais le charme des lieux n'en existe pas moins.

*
* *

Parmi les meilleures années de ma vie sacerdotale, je compterai toujours celles, trop rapides, hélas ! où, chaque matin, je venais célébrer ici le saint Sacrifice, et, dans ma pensée, dans mes intentions, la publication de cette modeste étude ne va pas sans apporter un filial hommage de reconnaissance et d'amour à la Reine des Vertus.

Ce pèlerinage matinal d'antan, je l'ai recommencé plusieurs fois depuis lors, avec un bonheur toujours nouveau.

Tout dernièrement encore, préparant cette notice, j'ai visité en détail l'antique chapelle et j'en suis revenu avec cette pensée que peut-être bon nombre de Fléchois en ignorent les beautés ; c'est pourquoi,

profitant d'un précieux concours qui s'offrait bien cordialement, j'ai demandé à la photographie, à des plumes habiles de nous les reproduire, en partie, tout au moins. Si donc j'ose découvrir aujourd'hui le résultat de mes recherches, c'est que, j'en ai la conviction, le cadre gracieux et tout fleuri, sous lequel je présente ma modeste prose lui attirera l'entière bienveillance du lecteur.

Merci ! bien sincèrement merci aux généreux amis, aux dévoués collaborateurs des *Annales Fléchoises* (1) qui ont bien voulu apporter à l'historien le précieux appui de leur merveilleux talent ! Ils ont reproduit fidèlement ce que leurs yeux ont admiré, et contribueront ainsi pour beaucoup à révéler ce coin délicieux du pays fléchois.

Loin de moi la prétention de donner une histoire complète de Notre-Dame-des-Vertus ; j'ai voulu seulement, après avoir compulsé toutes nos archives fléchoises et angevines, faire connaître à tous ceux qui aiment notre antique pèlerinage, les documents que j'ai trouvés. Pour les présenter, j'ai tout naturellement suivi l'ordre chronologique : ainsi constaterons-nous d'abord l'antiquité de la chapelle des Vertus, primitivement dédiée à saint Barthélémy ; ensuite nous la verrons sous son vocable actuel pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, jusqu'à la Révolution ; la troisième période comprendra la Révolution ; enfin nous montrerons notre chapelle de plus en plus fréquentée à travers le XIXe siècle, jusqu'à nos jours ; je ne pourrai mieux clore cette étude qu'en énumérant brièvement les différentes parties remarquables du petit édifice, tant dans le mobilier que dans la décoration.

(1) Je suis tout particulièrement heureux de renouveler ici l'exprssion de ma gratitude à MM. Buquin, Ravoux, Bouchereau, pour qui l'art de la photographie et du dessin n'a plus de secrets. Le lecteur voudra bien remarquer qu'aucun de ces dessins n'est fantaisiste, et que tous ont été pris dans la chapelle elle-même.



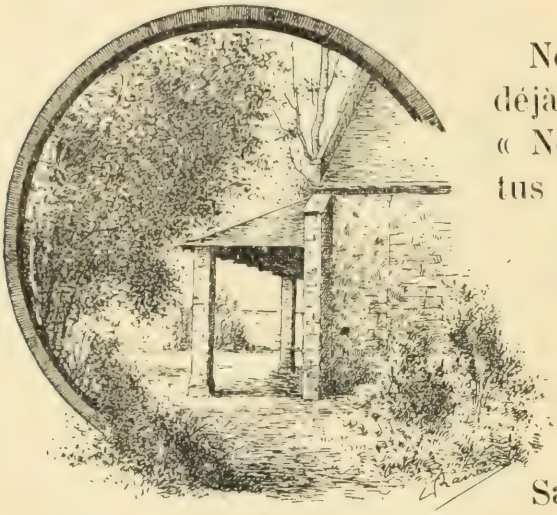
CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DES-VERTUS

CHAPITRE I.

Antiquité de la Chapelle de N.-D.-des-Vertus sous le vocable de St-Barthélémy

§ I.

Saint-Barthélémy et l'époque Gallo-Romaine.



Nos lecteurs savent déjà que ce vocable « Notre-Dame-des-Vertus » ne remonte pas au delà du XVIIe siècle, et que, longtemps auparavant, notre chapelle existait sous le patronage de l'apôtre Saint Barthélémy. (1)

D'après M. l'abbé Coulon, la chapelle Saint-Barthélémy (Notre-Dame-des-Vertus) serait plus ancienne que Saint-Thomas et Sainte-Colombe. « Les petites fenêtres romanes, dit-il, que j'ai trouvées en restaurant la chapelle en font foi ainsi que la porte à anse de panier.

« Que cet édifice ait été primitivement un petit temple payen, rien ne l'indique. Mais il existait avant l'usage des cercueils de granit coquiller : témoin le cercueil que j'ai trouvé gisant le long du mur méridional, qui fut coupé par moitié par la fondation du mur de la chapelle que j'ai fait construire; au côté gauche de cette petite chapelle, j'ai fait entrer, comme moellons, quelques débris de ce cercueil qui indiquent la place où il était » (2).

(1) Cf. *Annales Fléchoises*, T. 1, p. 26 et *sq.*

(2) Ces notes de M. Coulon, ancien curé de cette paroisse, sont conservées aux archives de la fabrique de Saint-Thomas.

Certes la découverte de ce cercueil n'implique nullement l'existence d'un édifice religieux de la même époque, elle apporte cependant une raison de plus à l'hypothèse exposée plus loin. Peut-être même aurait-on trouvé d'autres tombeaux, si les fouilles, au lieu d'être partielles, avaient compris tout l'enclos de Notre-Dame-des-Vertus ! Je dois avouer, au reste, que j'ai cherché partout ces moëllons indiqués comme débris de cercueil, et ne les ai pas retrouvés.

De son côté, M. de Montzey (1) ne repousse pas complètement l'opinion qui veut faire de Saint-Barthélémy un ancien temple romain. La découverte de poteries gallo-romaines, de tombeaux à auges en tous ces parages (2), donne de l'autorité à cette opinion, car elle affirme l'existence d'un centre assez important à La Flèche même.

Luché (3) et Cré (4) étaient, on ne l'ignore pas, des stations gallo-romaines reliées entre elles par le Loir d'abord, et par la voie de César ensuite, voie, qui conduisait du Mans à Angers, et devait, d'après l'opinion la plus commune, passer au Gué-de-Verron (5). Or, à quiconque connaît la topographie de ces lieux, il ne paraîtra pas étrange de voir en Saint-Barthé-

(1) Montzey. — *Histoire de La Flèche et de ses Seigneurs*, I. 4. 5.

(2) Les fouilles les plus fructueuses eurent lieu dans le jardin appartenant aujourd'hui à Madame de Lignac, entre la rue Saint-Jacques et le Boulevard Latouche, le long de la rue de la Brasserie.

(3) Luché (Luppiacus) a été évangélisé par saint Turibe, évêque du Mans, à la fin du IIe siècle ; c'est lui-même qui consacra sa nouvelle église. — *Actes des évêques du Mans*, édition de la Société des Archives Historiques du Maine (1901), p. 41.

(4) Sur l'existence de la station gallo romaine de Cré-sur-Loir, il faut lire la savante monographie que M. S. de la Bouillerie a faite de cette commune. Mamers, Fleury et Dangin (1891). Saint Romain serait venu évangéliser cette paroisse au IVe siècle.

(5) Ce gué, qui porte encore le même nom aujourd'hui, se trouve n aval de notre ville, et immédiatement au delà du pont du chemin de fer.

lémy l'ancien temple d'une station gallo-romaine traversée par la route de Luché à Cré-sur-Loir.

Sans doute, plus tard, les besoins des temps forcèrent les villes et villages à se garder des surprises de la guerre ; on se fortifia ; les camps retranchés des Romains, tel celui de Cré (1), ne parurent plus suffisants, et on chercha dans le Loir un appui tout naturel. De là, nos seigneurs fléchois en vinrent à bâtir, au pont des Carmes actuel, cette forteresse, jusqu'au XVe siècle réputée inexpugnable. Dès lors le centre de la population se déplaça : la chapelle de Notre-Dame-du-Chef-du-Pont, que Jean de La Flèche éleva dans son château, attira de bonne heure la foule des pèlerins, et Saint-Thomas, bâti par Hélie, fils de Jean, rassembla à l'ombre de sa tour romane la majorité des habitants. Toutefois, malgré cet exode de ses paroissiens, Saint-Barthélémy subsistait toujours.

§ II.

Origine romane de Saint-Barthélémy, son Portail.

Si l'opinion que je viens de présenter ne paraît pas admissible, à savoir que notre chapelle faisait primitivement partie d'une station romaine, dont l'importance diminua peu à peu avec l'émigration de la population vers l'église Saint-Thomas, ou vers le château et sa chapelle ; si même on ne peut affirmer avec certitude, comme le voudrait M. l'abbé Coulon (2), qu'elle soit plus ancienne que N.-D.-du-Chef-du-Pont et Saint-Thomas, il est, du moins, impossible de nier et de ne pas voir les marques de son origine romane.

Sans parler des fenêtres de la nef à la vérité retouchées lors de la restauration par M. Coulon, le

(1) Cf. Baron S. de la Bouillerie, Cré-sur-Loir, p. 8 et *sq*.

(2) Cf. Notes citées plus haut. — Archives de la fabrique de Saint-Thomas.

portail lui-même ne garde-t-il pas le cachet de son époque? Je n'en saurais donner plus exacte description que M. Clère (1) :

« J'examinai d'abord le portail, dont le cintre, légèrement surbaissé, nous offre certainement un reste de l'architecture romane qui a perdu la pureté classique de la courbe latine et n'a pas encore trouvé l'inspiration spiritualiste de l'ogive. Ce portail, par la simplicité de deux colonnes basses et au tiers engagées qui l'accompagnent, le peu de grâce des chapiteaux ou quelques feuilles roides et presque informes recouvrent à peine la nudité du cône primitif, la grosseur de l'archivolte qui se courbe lourdement d'une imposte sur l'autre, et partout cet air d'ensemble sévère, qui semble accuser la vieillesse ou l'enfance robuste de l'art, ce portail, dis-je, peut bien être du XIe siècle et il a dû précéder cette époque glorieuse et nationale des anciennes annales fléchoises, que fit briller autrefois le génie du comte Hélie, et qui, après plusieurs siècles d'obscurité et de désastres publics, ne retrouve son pendant que sous Henri IV. »

M. Clère n'a oublié qu'une chose, bien importante cependant, puisqu'elle précise l'époque du portail, c'est de signaler à la base de chacune des colonnes, la griffe ou patte placée au seul angle saillant de la plinthe. En effet, « ce qui caractérise le mieux la base du XIIe siècle est une sorte d'appendice décoratif, de formes très diverses, placé aux quatre angles de la plinthe et servant à recouvrir la surface horizontale restée vide entre les côtés des angles de la plinthe et le tore inférieur. Cet appendice s'appelle griffe ou patte » (2).

Ces griffes sont très visibles et bien dessinées à

(1) Article de l'*Echo du Loir* déjà cité.

(2) Cours d'Archéologie religieuse par l'abbé Mallet, I, 189.



FACE INTÉRIEURE DE LA PORTE D'ENTRÉE

Saint-Thomas, aux quatre piliers de la tour ; on y reconnaît facilement des feuilles, mais ici ce n'est qu'un appendice informe dont le dessin n'a réclamé aucune inspiration.

La griffe de la colonne de droite a du reste été mutilée, mais on en voit parfaitement l'emplacement.

Il reste donc bien prouvé que Saint-Barthélémy, que la chapelle actuelle de Notre-Dame-des-Vertus, date du XI[e] siècle ou tout au moins du XII[e], et on peut vraiment dire que cet édifice, depuis près de dix siècles, est l'édifice de la prière, que, depuis plus de deux cents ans, les Fléchois ont passé sous le même portail et sont venus s'agenouiller devant le saint autel.



§ III.

Saint-Barthélémy église paroissiale (1368-1405).
Etablissement du Cimetière (1480).
Saint-Barthélémy dépend du prieuré de Saint-Thomas (1507).

Les lecteurs des *Annales Fléchoises* n'ont pas oublié ce que je leur ai dit ailleurs (1) de Saint-Barthélémy, église paroissiale ; on trouve en effet des actes où il est question des paroissiens de Saint-Barthélémy, en 1368 et 1405.

Sans doute, était-ce surtout l'église de cette partie de la campagne fléchoise qui regarde Bazouges et Verron ; cependant la ville elle-même la fréquentait

(1) *Annales Fléchoises* loc. cit.

toujours beaucoup. Le choix que l'on fit à la fin du XVe siècle (1480) (1) de l'emplacement du cimetière actuel me paraît inspiré par le voisinage de ce sanctuaire déjà aimé et connu des fidèles. La ville n'était pas si étendue à cette époque — sa population ne dépassait guère 3.000 âmes — que l'on n'ait pas eu le choix de plusieurs autres emplacements ; on préféra Saint-Barthélémy, parce que l'on pouvait ainsi y prier plus paisiblement pour les défunts et tout près d'eux ; dès ce moment le cimetière dut servir comme aujourd'hui de lieu de passage pour les fidèles se rendant à notre chapelle.

Depuis plus de quatre cents ans les morts de notre cité reposent donc auprès du Dieu du Tabernacle, mais depuis deux siècles, pieuse et touchante pensée, on les a mis sous la garde de la Mère de Miséricorde, sous la protection de la Reine des Vertus. C'est ce qu'expriment tous les cantiques à Notre-Dame-des-Vertus.

> Là-bas, dans la funèbre enceinte
> Sous les gazons de fleurs semés,
> Reposent dans la terre sainte
> Tous nos pauvres morts bien aimés.
> Amis que nul bruit ne réveille,
> Pour qui le temps n'a plus de cours,
> Dormez, dormez !... Sur vous la Vierge veille
> Et veillera jusqu'au dernier des jours !

L'église Saint-Barthélémy fut de très bonne heure réunie comme bénéfice au prieuré de Saint-Thomas, et on la trouve mentionnée dans presque tous les aveux aux ducs d'Alençon, seigneurs de La Flèche : c'est ainsi qu'en 1507, Simon, prieur de Saint-Thomas, rend aveu pour « la chapelle, domaine et métairie de Saint-Barthélémy ».

Dès cette époque, on le voit, et peut-être longtemps

(1) Archives de la fabrique de Saint-Thomas. — Registre manuscrit.

auparavant, notre chapelle possédait son domaine, sa ferme, son entourage actuel.

En tous cas, depuis lors, elle ne fut plus que ce qu'elle est aujourd'hui, une chapelle de secours de Saint-Thomas.

§ IV.

Etat de la Chapelle Saint-Barthélémy en 1644.

Jusqu'à la moitié du XVII[e] siècle, Saint-Barthélémy conserva le vocable du grand apôtre. Je lis, en effet dans les notes de M. Haton de La Goupillère (1) la copie d'un état des lieux de ladite chapelle en 1644. Je n'ai pu retrouver nulle part l'original de cette copie ; elle n'en reste pas moins précieuse, puisqu'elle nous montre exactement ce qu'était Saint-Barthélémy peu de temps avant de devenir la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus.

« Du quinziesme fevrier, mil six cent quarante quatre.

Sur ce quy nous a esté représenté par M. Jacques Deniau, Conseiller et Advocat du Roy a ce siege présidial et par le Procureur du roi de Sa Majesté que la chapelle de Saint-Barthélémy est tellement en ruisnes que s'il n'y est promptement remédié elle est en danger de tomber en bref et ne pouvoir en auculne façon reparer. Requerant y estre par nous pourveu et que ayons a nous y transporter pour dresser proces verbal de l'estat dicelle en présence et sur rapport d'experts. Nous faisant droit, nous sommes en présence dudit advocat du Roy et en l'assistance de M[e] Nicollas de la Fosse, commis ordinaire de nostre greffier, transportez de nostre demeure à ladite chapelle Saint-Barthe-

(1) Les notes de M. de La Goupillère m'ont été bien précieuses pour la rédaction de cette notice, et je suis heureux d'exprimer ici de nouveau ma reconnaissance à Mme de La Goupillère, qui m'en a si aimablement abandonné la propriété.

lemy, située proche le grand cimetière de Saint-Thomas de ceste ville, ou estant, avons mandé et faict venir chascuns de Guillaume Le Gué, maistre masson, et Thomas Bellesme, cherpentier demeurants en ceste ville, ausquelz avons enjoinctz voir et visiter ladite Chapelle et nous faire fidele rapport de l'estat dicelle et a ceste fin avons deux pris et receu le serment en tel cas requis et accoustumé.

Et après avoir lesdits experts veu et visité laditte Chapelle nous ont dict estre aagez, scavoir, ledit Le Gué de soixante ans et ledit Bellesme de quarante cinq ans et le serment d'eux réitérer ont dict concordamment que ladite Chapelle contient cinquante cinq pieds de longueur, de dedans en dedans, et seize pieds de largeur aussy de dedans en dedans, et de hauteur de muraille seize pieds huict pouces et demy, que le pan de muraille du costé du cimetière penche de seize poulces et demy du costé dudit cimetière, sur sa haulteur et qu'il y a une fente quy faict une séparation du chœur de ladite Chapelle d'avec la Nef. Et le pan de muraille de l'aultre costé penche aussi sur sa haulteur de neuf poulces et demy. Et pour le regard de la cherpente quelle est de peu de valleur, que les sabliers ne se joignent les uns avecq les aultres et qu'elle n'a esté faicte que de vieil bois et en forme de grange et que s'il n'est promptement remedié à la reffection de ladite chapelle, elle menace ruisne et est en estat de tomber, et sy elle tomboit, ladite charpante et couverture d'ardoise seroit entierement perdue, quoy que ce soict ne pourroit aucunement servir à ladite Chapelle et que pour refaire lesdits deux pans de muraille avecq les vitraux de chaque costé il appartient du moings la somme de dix livres par chascune toize a faire et fournir en se servant des vieux materiaux. Et eu legard de ladite cherpente et couverture qu'il faut la somme de *(laissé en blanc sur la minute)* a faire et fournir de toutes matières et se

servir des vieilles et ne le voudroient faire a moings. Auxquelz experts avons faict lecture de leur rapport cy dessus. Ont dict iceluy contenir verité et ont signé.

Guillaume Le Guel.
Thomas Bellesme.

Dont et de ce que dessus et du rapport desdits expertz avons audit advocat du Roy decerné acte pour servir et valloir ce que de raison.

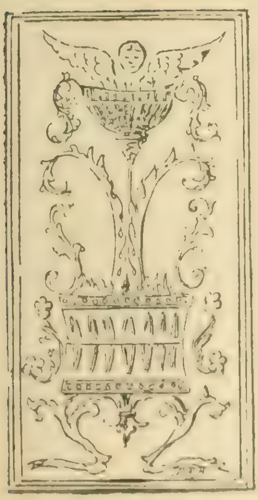
Faict sur les lieux par nous juge susdit, lesdit jours et ont signé R. de Moré, Denyau. »

CHAPITRE II.

Notre-Dame-des-Vertus jusqu'à la Révolution.

§ I.

Dévotion des Fléchois envers Marie.



« La ville de La Flèche, nous dit l'auteur de N.-D.-de-France, (1) doit son origine, son accroissement et tout ce qu'elle est à la Mère de Dieu. »

Tout visiteur qui traverse les rues de notre ville est étonné de la grande quantité de statuettes de la vierge qui ornent les maisons. C'est là une preuve indéniable de la popularité du culte de Marie.

La dévotion officielle, pourrai-je dire, des Fléchois envers la Mère de Dieu est aussi vieille que le culte de Notre-Dame-du-Chef-du-Pont, et

(1) Notre-Dame-de-France, ou Histoire du Culte de la Sainte-Vierge en France, par M. le curé de Saint-Sulpice. Paris, Plon, 1864. — T. IV, p. 319.

cette dévotion ne fit que grandir à travers les âges.

Pour n'en citer que quelques exemples et ne pas prolonger d'une façon inconsidérée ce travail, je rappellerai qu'en 1509, Simon Bouré, prêtre de Sainte-Colombe, fonde à l'autel Sainte-Anne, en Saint-Thomas, une chapellenie en l'honneur de Notre-Dame-du-Chef-du-Pont (1).

En 1538, M. Le Royer fonde par testament deux chapellenies en Saint-Thomas : « La première à l'autel Notre-Dame de Monsieur Saint Thomas ; la deuxième en la chapelle de Monsieur Saint Claude, laquelle se nommera désormais la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié ». Il veut de plus être inhumé devant l'autel Notre-Dame, en la fosse de laquelle ses père et mère sont inhumés (2).

De même M. Jouye des Roches (1624), qui donna nos belles tapisseries, et M. de la Morinais, un peu plus tard, veulent être inhumés le plus près possible de l'autel de Notre-Dame.

« Cet autel de Notre-Dame était spécialement cher aux fidèles de La Flèche, sous le titre de Notre-Dame-des-Agonisants ou de la Bonne-Mort ; et en 1650, ils y établirent sous ce vocable une confrérie avec des règlements qui en révèlent l'excellent esprit. Les confrères s'engageaient à accompagner le Saint Sacrement chez les malades, ou, en cas d'empêchement à réciter pour eux, à genoux, un *Pater* et un *Ave*, à loger les pèlerins, à réconcilier les ennemis, à instruire les ignorants, et à ne négliger aucun moyen de procurer une sainte mort à tous les membres de la pieuse association. » (3)

Ce n'est pas seulement à Saint-Thomas que Béné-

(1) Montzey, Histoire de La Flèche. II-287. Archives de la Sarthe, H. 284.

(2) N.-D.-de-France, IV-382. Arch. de la Fabrique, registre échappé à l'autodafé des Vendéens (1793).

(3) N.-D. de France, IV, 382.

dictins et prêtres séculiers s'efforçaient de développer le culte de la Vierge Marie, les Carmes étaient, eux aussi, de fervents propagateurs de ce culte. Etablis en 1230, à La Flèche, par saint Louis, ces religieux quittèrent leur premier monastère de la rue des Vieux-Carmes, aujourd'hui du Rempart (1), et obtinrent de Louis XIII les restes de l'ancien château avec la chapelle de Notre-Dame-du-Chef-du-Pont. Nous verrons ailleurs quelle renommée ils surent donner à cette chapelle.

Deux autres communautés vinrent, à l'aurore du XVII[e] siècle, édifier notre cité par le noble exemple des plus belles vertus pratiquées à l'imitation et sous la protection de la Mère de Dieu.

En 1622, Jacquette Chesnel est envoyée par la Bienheureuse Jeanne de Lestonnac, fondatrice des Filles de Notre-Dame, établir à La Flèche un couvent de cet ordre. « Ce fut là comme un foyer d'amour à l'égard de la Mère de Dieu, et la rue où étaient placées ces religieuses fut appelée la rue de l'*Ave* (2), de l'inscription *Ave Maria*, qui se lisait au piédestal de la Vierge, placée à l'entrée de l'ancien monastère » (3).

En 1633, ce furent les filles de Saint-François-de-Sales et de Sainte-Chantal qui élevèrent à leur tour une chapelle à la Vierge, et c'est ce couvent de la Visitation qu'occupent, depuis 1804, les Sœurs hospitalières de Saint-Joseph.

« Enfin, à l'extrémité de la rue du Faubourg-du-Parc, était Notre-Dame-de-la-Bonde, ainsi appelée, de la bonde ou écluse établie sur le ruisseau près de la petite chapelle. Cet oratoire était autrefois en grande vénération parmi les âmes pieuses ; et, longues années encore après sa destruction, elles aimaient à saluer

(1) Ils occupaient les bâtiments habités aujourd'hui par M. de Montfort.

(2) C'est aujourd'hui la rue de l'Hôtel-de-Ville.

(3) Notre-Dame-de-France, IV-386.

Marie par une dévote prière devant la statue placée à l'angle d'un mur de jardin, là où était l'ancienne chapelle » (1).

§ II.

Les Jésuites du Collège royal et le Culte de la Sainte Vierge.

« Au commencement du dix-septième siècle, le culte de Marie, déjà si en honneur à La Flèche, reçut un nouveau et puissant renfort par l'arrivée des Jésuites au collège de cette ville. Henri IV les y établit lui-même et leur fit don d'une statuette de la Vierge, haute d'environ dix pouces, portant son enfant sur le bras gauche et un sceptre dans la main droite; sa figure, comme celle du Divin Enfant, était peinte, ses cheveux dorés, et quelques étoiles, également dorées, semblaient étinceler sur les draperies. Un cortège long de deux kilomètres, composé du clergé séculier et régulier de toute l'édilité, en grande cérémonie, vint recevoir en pompe le présent royal et conduire solennellement la sainte image à l'église des Jésuites » (2).

M. de Montzey, qui parle aussi de cette statue, l'apelle Notre-Dame-de-Montaigu (3). « Sauvé du désastre au moment de la Révolution, dit-il, cet objet, précieux par les souvenirs qu'il rappelle, est maintenant placé dans l'église paroissiale de Saint-Thomas. » M. de Montzey a certainement été induit en erreur à ce sujet, car Saint-Thomas ne possède que deux statues remarquables : la petite statuette de Notre-Dame-du-Chef-du-Pont et la moyenne statue en terre cuite, adossée à un pilier proche la table de communion du maître-autel, du côté de l'Evangile.

(1) Notre-Dame-de-France, IV-387. Cette chapelle devait être, je crois, en face le pignon des écuries du Prytanée.

(2) Notre-Dame-de-France, IV-384.

(3) Histoire de La Flèche, II, 284.

Or, sur la première, il ne peut y avoir de doute : elle est en pierre dure, grossièrement sculptée; l'auteur a donné à la Vierge cette position, que l'on retrouve dans la statuaire de Marie, aux XIIIe et XIVe siècles; Notre-Dame-du-Chef-du-Pont tient l'enfant Dieu sur le bras gauche et l'appuie sur la hanche gauche, visiblement portée en avant. C'est bien la statue vénérée par saint Louis.

Quant à la seconde, magnifique terre cuite de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle, elle ne répond pas, quant à la dimension, aux données des auteurs précités, puisqu'elle a 80 à 90 centimètres de hauteur.



Mais, à les lire, il m'est venu des craintes bien fondées. L'un, M. de Montzey, s'est certainement inspiré de l'autre, et a pu involontairement reproduire son erreur.

Ni à Saint-Louis du Prytanée, ni à Sainte-Colombe, ni à Saint-Thomas, on n'a connaissance de la statue de « dix pouces », décrite plus haut; de même en aucune de nos archives, je ne rencontre de documents venant confirmer les dires de nos deux auteurs; j'incline donc à croire que leurs descriptions s'appuient sur de faux renseignements ou des traditions altérées par le temps, et que notre statue en terre cuite, de Saint-Thomas, pourrait fort bien être la statue de Notre-Dame-de-

Montaigu, donnée par Henri IV. Sauf la dimension, elle réunit presque tous les autres caractères décrits, et, à la bien considérer, on la trouve réellement digne de constituer un présent royal.

***

Que l'on veuille bien me pardonner cette digression très utile, puisqu'elle m'a permis de préciser un point obscur.

Je reviens aux Jésuites et à Notre-Dame-des-Vertus.

« Jaloux de faire honorer dignement la Vierge, dont Henri IV venait de leur donner la statue, les Jésuites formèrent quatre congrégations : l'une dite de la Conception de la Sainte Vierge, pour les écoliers externes, l'autre, de son Assomption, pour les internes, la troisième, de sa Purification, pour les notables de la ville, et, la quatrième, de sa Nativité, pour les ouvriers, artisans ou marchands, et les fils de saint Ignace, embrassant ainsi toutes les classes et toutes les conditions, accrurent dans la société l'amour de la Mère de Dieu, avec toutes les vertus qui l'accompagnent toujours. »

§ III.

Les Jésuites placent à Saint-Barthélémy la statue de Notre-Dame-des-Vertus. — L'écolier Guillaume Ruffin. 1674.

« Les Jésuites ne se contentèrent pas de réunir dans leur chapelle les quatre congrégations qu'ils avaient fondées.

« Voyant avec douleur l'oratoire de Saint-Barthélémy presque délaissé et sans honneur », ils obtinrent sans doute du prieur de Saint-Thomas permission de le transformer ; à quelle époque exactement ? je ne saurais le préciser, mais ce fut certainement bien avant 1674 comme on va le voir tout à l'heure.

Immédiatement, ils agrandirent le petit édifice. C'est à eux que nous devons tout au moins l'abside des deux chapelles latérales, et la petite sacristie qui s'ouvre dans le transept droit. Ils pourvurent cette sacristie « de tout le mobilier convenable » et enfin « firent orner le plafond de la nef d'un lambris peint à l'huile, alors d'un riche et gracieux effet » (1) ; nous le retrouverons plus loin.

Dans ce sanctuaire ainsi agrandi, embelli, les Jésuites placèrent une statue de la Vierge en bois argenté, qu'ils appelèrent Notre-Dame-des-Vertus.

L'auteur de Notre-Dame-de-France semble croire que dès ce moment on comprit, sous la même appellation, la statue et la chapelle qui la renfermait.

Un aveu de 1690 me prouve le contraire (2). M. Henry d'Arnoye de Poussan, prieur commendataire de Saint-Thomas, y fait encore à Louis XIV la déclaration féodale de la chapelle Saint-Barthélemy.

Peu à peu cependant, vers la fin même du XVII[e] siècle, tout probablement, la chapelle dut perdre son ancien nom pour prendre définitivement celui de la statue elle-même.

Quoi qu'il en soit, le nouveau pèlerinage à la Sainte Vierge, institué pour la jeunesse du collège royal, devint bientôt son sanctuaire de prédilection. « On y accourait en foule et on s'en retournait meilleur, témoin l'angélique jeune homme Guillaume Ruffin de la Girardière, de Laval, mort à dix-sept ans et demi en 1674, dont le biographe, le chevalier Delisseux, nous raconte qu'à l'amour pour Jésus-Christ, il joignait envers Marie une tendresse toute filiale, il multipliait en toute occasion ses hommages à Celle qu'il appelait sa bonne mère. Il ne laissait passer aucun jour sans la prier, il n'entendait jamais pro-

(1) Notre-Dame-de-France, II-385.

(2) Archives de la Sarthe, H-284.

noncer son nom sans donner une marque extérieure de respect, il saluait ses images partout où il les rencontrait, il se préparait à ses fêtes par quelques actes de charité ou de mortification et par la réception des Sacrements. Les chapelles de Marie étaient son asile de prédilection, il tâchait de faire chaque jour un pèlerinage à Notre-Dame-des-Vertus » (1). Les Fléchois peuvent lire à Saint-Thomas l'inscription refaite sur son tombeau, pour remplacer l'ancienne citée par M. l'abbé Angot dans son dictionnaire de la Mayenne.

Les Jésuites, restaurant la chapelle, durent faire exécuter en même temps le porche tel que nous le voyons encore aujourd'hui, et le dessin que nous en donnons ici est parfait d'exactitude (2). Ce porche, quoique masquant fâcheusement le portail, contribue beaucoup à conserver à Notre-Dame-des-Vertus son cachet spécial très agreste et très champêtre.

§ IV.

Origine du vocable de Notre-Dame-des-Vertus. Sanctuaires similaires.

D'où vient ce vocable Notre-Dame-des-Vertus, que tout Fléchois connaît et vénère aujourd'hui ? Il est certain tout d'abord qu'on ne le rencontre nulle part à La Flèche avant l'arrivée des Jésuites. Ceux donc qui veulent voir dans ce nom une origine romaine, *virtus, courage*, se trompent étrangement. Pour les raisons dites plus haut, ce sanctuaire peut avoir été primitivement le temple d'une station romaine, mais dans tous les actes connus depuis son origine, il n'est question que de Saint-Barthélémy, jamais on ne voit rappeler, par le nom de vertus, un ancien temple qui aurait été élevé en l'honneur du Courage.

(1) Notre-Dame-de-France, IV-385.

(2) Cf. p. 337 et 338.

Je crois l'origine de ce vocable bien plus simple. Le collège des Jésuites, dix ans à peine après sa fondation, comptait plus de 1.500 élèves; 800 seulement étaient internes et les autres logaient en ville chez les habitants, dont l'histoire a conservé les noms. Ce grand nombre d'étudiants, de tous pays, devait nécessairement quelquefois, occasionner des troubles de tous genres, on pouvait craindre même pour les bonnes mœurs. Afin de préserver les jeunes gens qu'on leur confiait, les Jésuites les mirent sous la protection de la Vierge dont les admirables vertus leur furent proposées en imitation ; dès ce moment commença sous la direction du clergé de Saint-Thomas, ce pèlerinage qui depuis lors n'a jamais cessé.

Du reste, cette appellation nouvelle à La Flèche, ne l'était pas pour tout pays, et les Jésuites connaissaient certainement le sanctuaire de Notre-Dame-des-Vertus à Aubervilliers, près Paris, puisqu'ils établirent à Saint-Barthélémy, les mêmes fêtes qu'à Aubervilliers, c'est-à-dire la neuvaine telle que nous la célébrons encore, avec les mêmes cérémonies, et vers la même époque. Ce pèlerinage d'Aubervilliers doit son origine, on le sait, à une image miraculeuse de la Sainte Vierge, qui y attira un concours extraordinaire dès 1338 ; le moyen âge, dans son admiration des miracles opérés par la Vierge, l'appela Notre-Dame-des-Vertus, car *virtutes*, dans le langage scriptural, signifie miracles. Les Jésuites, confiants dans la puissance et la miséricorde de Marie, crurent à leur



tour, qu'elle multiplierait les miracles pour conserver la foi de ses enfants. Cette confiance est la nôtre encore aujourd'hui, et Notre-Dame-des-Vertus, qui a gardé la foi des Fléchois, saura toujours prolonger le miracle en nous préservant au milieu de tous dangers.

Sans aller aussi loin, au pays fléchois, on rencontre deux chapelles dédiées à Notre-Dame-des-Vertus et les Jésuites les devaient bien connaître.

Le Lude avait, avant la Révolution, un sanctuaire consacré à Notre-Dame-des-Vertus. Cette chapelle, située sur la place du Mail, et aujourd'hui bien malheureusement convertie en grange, fut bâtie au temps des Croisades par deux chevaliers et deux écuyers rentrant de Terre-Sainte, qui aimaient à saluer de ce nom la Sainte Vierge, soit pour s'exciter à l'imitation de ses vertus, soit pour ranimer leur confiance par le souvenir des miracles qu'opère l'intercession de Marie.

« Dès la construction achevée, Notre-Dame-des-Ver-
« tus fut, comme elle l'a toujours été depuis, en vé-
« nération toute spéciale parmi les habitants du Lude
« et des paroisses voisines. Le comte du Lude, grand
« maître de l'artillerie de France, y fonda à perpé-
« tuité, en 1630, le chant des Litanies de la Sainte
« Vierge ; tous les soirs, à 7 heures, le peuple du
« Lude non seulement y assistait avec exactitude,
« mais y restait souvent en prières jusqu'à dix ou
« onze heures. Tous les ans, beaucoup de paroisses
« voisines y venaient en procession ; on y faisait des
« prières pour toutes sortes de maladies, et la quan-
« tité des ex-voto appendus aux murailles attestait
« le grand nombre de miracles qu'on y avait obte-
« nus » (1).

A Crosmières (2), à l'extrémité du bourg, existe aussi une gracieuse petite chapelle dédiée à Notre-

(1) Notre-Dame de France, IV-388.

(2) Canton de La Flèche.

Dame-des-Vertus. « On dit qu'elle fut construite pour abréger une procession mensuelle faite par vœu à Notre-Dame-des-Vertus de La Flèche (1).

Nos lecteurs trouveront plus amples détails dans l'intéressante monographie de Crosmières, par M. S. de la Bouillerie, à la famille duquel on doit la restauration récente de cette chapelle, dans le genre du XVe siècle.

Si nous passons au diocèse d'Angers, nous trouvons, à Coron (2), Notre-Dame-des-Vertus, qui, avant 1793, servait à un hospice et une école, détruits l'un et l'autre, et qui, aujourd'hui, est un lieu de pèlerinage où beaucoup de personnes affirment avoir reçu des grâces particulières. Le curé actuel de la paroisse déclare y avoir dit la messe une fois pour demander la guérison d'une jeune personne désespérée des médecins; une autre fois pour solliciter la cessation d'une sècheresse qui menaçait toutes les moissons, et, dans ces deux circonstances, sa prière fut aussitôt exaucée (1).

Le diocèse de Laval a aussi son sanctuaire à Notre-Dame-des-Vertus : c'est à Chatelain, canton de Saint-Denis-d'Anjou, où les habitants vont avec pleine confiance recommander leurs malades (3).

La ville de Morlaix, du diocèse de Quimper, avait, près de l'église paroissiale, la dévote chapelle de Notre-Dame-des-Vertus, fondée en 1445, au-dessous de laquelle était une crypte du Saint-Sépulcre, objet de la vénération populaire (4).

Le diocèse de Saint-Brieuc gardait aussi un culte spécial à Notre-Dame-des-Vertus, à laquelle les seigneurs de Beaumanoir de Lavardin avaient élevé une chapelle dans le couvent des Cordeliers de Dinan (5).

(1) *Recherches sur les pèlerinages manceaux*, p. 98.

(2) Notre-Dame-de-France, IV-254.

(3) Notre-Dame-de-France, IV-341.

(4) Notre-Dame-de-France, IV-489.

(5) Manuscrit de Marcilly sur la famille de Beaumanoir de Lavardin, copie de 1644, p. 15 et 16.

Enfin, il n'est pas jusqu'aux seigneurs de La Flèche qui n'aient voulu manifester leur attachement à ce culte, car je crois que la pensée de *Notre-Dame-des-Vertus* guidait Claude Fouquet, marquis de la Varenne, lorsqu'il fit exécuter « huit pièces de tapisserye de haute lisse à personnages *représentant les vertus*, faisant dix-neuf aunes et demye de tour sur trois aunes de hauteur » (1). Ces tapisseries, disparues aujourd'hui, ou du moins en partie, car il est permis de reconnaître deux d'entre elles dans les tapisseries conservées à Saint-Thomas, étaient conservées dans « une grande salle appelée la salle des Vertus ».

Jusqu'à plus ample information, en effet, je ne puis voir en cette dénomination l'intention de rappeler le souvenir de Catherine Fouquet, fille de Guillaume Fouquet, le bienfaiteur de la cité fléchoise. Catherine avait épousé le comte de Vertus, et les archives fléchoises ne nous la présentent pas comme la personnification de la sagesse.

§ V.

Notre-Dame-des-Vertus au XVIIIe siècle.

Chapelle de secours de Saint-Thomas. — Différents exercices du culte. — Départ des Jésuites en 1763. — Les trois statues de Notre-Dame-des-Vertus. — Reconnaissance officielle du culte.

Quelle que soit l'origine du culte de Notre-Dame-des-Vertus, on sait toujours avec certitude que, dès son apparition, il fut bien accueilli des Fléchois, car, avec la jeunesse, accourait en foule le peuple des fidèles.

Au commencement du XVIIIe siècle, le service paroissial y fut complètement organisé par le clergé de Saint-Thomas, qui y venait, au gré des fidèles,

(1) Archives *Fouquet-La Varenne-Choiseul-Praslin*. Inventaire du château après la mort de Claude, en avril 1699.

célébrer les mariages ou faire les sépultures. Pour ne pas fatiguer le lecteur, je ne citerai que l'acte de mariage suivant, du 2 juillet 1716 :



« Le neufième jour de juillet mil sept cent-seize a esté célébré en la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus, dépendant de cette paroisse, le mariage de chaquns maistre Florimond Havard, seigneur de la Goupillerie, fils de deffunct Me Florimont Havard et de damoiselle Michelle Patoit et veuf de deffuncte damoiselle Renée Gasnier, de la paroisse de Clermont, d'une part, et damoiselle Anne Leproust de Boissé, fille de deffunct M. Pierre Leproust, seigneur de Boissé, vivant avocat au siège présidial de cette ville, et de deffuncte damoiselle Urbaine Chantelou, ses père et mère, d'autre part, de cette paroisse. Nous Me Jean Chantelou, prestre habitué et chantre en l'eglise de Saint-Thomas de La Flèche soussigné, leur ai donné la bénédiction nuptiale par vertu de dispense, etc... » (1).

Ceux qui aimaient pendant leur vie à venir chercher force et courage auprès de la Reine des Vertus, demandaient souvent comme suprême faveur, de dormir auprès d'elle leur dernier sommeil, soit

(1) Archives de l'Hôtel de Ville de La Flèche.

dans la chapelle, soit à l'extérieur. Les inscriptions funéraires que l'on lit encore en font foi. Le fermier général de tous les biens du prieuré de Saint-Thomas et par conséquent de Notre-Dame-des-Vertus concédait, avec autorisation du clergé, les terrains qu'on lui demandait et il se chargeait d'entretenir les tombes. En 1791, ce fermier général était Jacques Le Roy, de Seiches, qui, dans son accord avec la nouvelle propriétaire du terrain et du petit cimetière entourant Notre-Dame-des-Vertus, consent à cesser son exploitation, à la charge par *l'acquéreur* d'entretenir les tombeaux qu'il a donnés à différents particuliers.

Le service divin s'y célébrait, sinon tous les jours, du moins plusieurs fois chaque semaine, et non seulement les âmes pieuses désirèrent reposer près de la petite chapelle, mais elles voulurent qu'après leur mort des messes y fussent dites pour elles. En 1740, Mme Suzanne Quinchard, veuve de M. François Galloys, et, en 1752, Mlle Marie-Irénée-Marthe de Saint-Chéreau fondent une messe à dire dans la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus les jours de Saint-Jean et de Sainte-Suzanne. Inutile de multiplier les exemples.

Une procession solennelle fut de bonne heure organisée pour conduire tous les pèlerins à leur cher sanctuaire ; j'en trouve en effet la preuve dans un inventaire des archives de notre Fabrique en 1738. « Et en une autre liasse de douze pièces concernant la fondation d'une procession à Notre-Dame-des-Vertus, par Marie Dugué, cottées par 5 R » (1). Et en même temps s'établissait cette « neuvaine de matinées et de soirées religieuses auxquelles la population de notre ville se rend volontiers pendant un tiers du mois de mai. Ce petit pèlerinage à neuf reprises a bien son charme particulier, printanier, paisible.... » (2).

(1) Registre des délibérations du Conseil de fabrique 1736 à 1787.
(2) J. Clère, loc. cit.

Notre neuvaine à Notre-Dame-des-Vertus, commencée ainsi par la piété des fidèles, fut de très bonne heure régularisée par le clergé paroissial, et sans doute approuvée officieusement de l'évêque d'Angers ; l'église de La Flèche avait ses offices propres et dans la dernière édition de ces offices, je trouve, au troisième jour, dans l'octave de l'Ascension, la fête de Notre-Dame-des-Vertus (1).

De cette époque date certainement la touchante coutume qu'ont les enfants de la Première Communion d'aller, chaque matin de la neuvaine, prier Notre-Dame-des-Vertus, en tenant pendant la sainte messe une petite bougie allumée.

Le culte de Notre-Dame-des-Vertus avait si bien pénétré le cœur des Fléchois, que le départ des fondateurs n'arrêta point la ferveur.

Les Jésuites, supprimés en 1763, furent obligés d'abandonner leur collège. Avant de partir, et « voulant que leurs statues aimées bénissent encore à l'avenir les habitants de la ville, ils les offrirent à la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus » (2). Ces statues du collège militaire étaient celles de la Sainte Vierge, de Saint Louis de Gonzague et de Saint Stanislas Kostka. On sait qu'à cette époque la niche du maître-autel contenait la statue en bois argenté qui avait reçu les premiers hommages adressés à Notre-Dame-des-Vertus.

En 1763 elle fut enlevée; je ne saurais dire ce qu'elle est devenue. Elle fut remplacée par cette statue du collège royal, dont M. J. Clère parle en ces termes : « La statue de jeune fille représentant la Vierge, naguère placée dans la niche de l'abside, a droit à une vénération plus complète : elle représente une mère et son fils. »

(1) *Officia propria Ecclesiæ flexiensis 1760*, « *feria tertia infra octavam Ascensionis Domini nostri Jesu Christi. In festo Beatæ Mariæ Virtutum* ».

(2) Recherches sur les pèlerinages manceaux, p. 120.

Il y eut donc en résumé trois statues. Quand s'opéra le dernier changement? A quelle époque fut placée la statue actuelle? Aucun document, jusqu'à présent, n'a apporté de réponse à ces questions.

En tout cas, le changement ne nuisait nullement à la piété et à la confiance des fidèles. Le culte dut même s'y développer d'une façon prodigieuse, puisqu'il attira l'attention du Pape lui-même.

Par une bulle du 29 avril 1779, Pie VI autorisa officiellement la neuvaine de Notre-Dame-des-Vertus, qui, déjà, à cette époque, commençait, ainsi qu'à Aubervilliers, le mardi dans l'octave de l'Ascension.

Le Pape accordait « une indulgence plénière à tous les fidèles vraiment pénitents, confessés et communiés, qui visiteraient la chapelle dans l'octave de l'Ascension ».

L'évêque d'Angers, Monseigneur de Grasse, donnait, lui aussi, son approbation le 15 avril 1780.

La bulle de Pie VI, conservée dans un cadre doré de l'époque, est appendue au bas de la nef et tout pèlerin peut en prendre connaissance

« Ces légalisations pontificales du culte de Marie dans cette petite église solitaire, dit M. J. Clère, répondent à la pensée de quiconqne, je crois, vient la visiter. Quand le jour décline et que les splendeurs du crépuscule avec les derniers souffles du jour et les brises de la nuit, pénètrent par le vieux portail, la rosace et l'une des fenêtres, tandis que l'autre reste dans l'ombre, alors que le bruit éloigné de la ville, cessant par dégrés, finit par s'éteindre et que le silence qui lui succède n'est plus interrompu que par la fauvette gazouillant sa chanson du soir sur les tombes, je ne sais s'il est quelqu'un que tout cet ensemble n'impressionnerait pas religieusement. J'ai vu des chapelles à la Vierge sur la crête des montagnes et sur les rivages de la mer; je n'en sais pas qui inspirent mieux que celle de notre ville, une

intime poétique et la solennité des tombeaux est là pour empêcher de sourire des deux mots qui me restent à dire : une philosophique prière. »

CHAPITRE III.

Notre-Dame-des-Vertus pendant la Révolution.

§ I.

Vente du domaine des Vertus. — Famille Coquiny-Després. Bel exemple de foi.



Nous arrivons à la période la plus mouvementée de notre histoire ; je ne parle certes pas pour La Flèche, où l'époque révolutionnaire n'a guère laissé de souvenirs pénibles ni amassé ruines sur ruines, comme en beaucoup d'autres cités. Les guerres civiles, surtout, remuèrent le pays. Et, en dehors des deux invasions vendéennes, il n'y eut jamais de ces agitations populaires qui, partout ailleurs, ont fini dans le sang et dans la boue.

Pour être demeurée calme, notre ville n'en était pas moins soumise au régime, et les lois, même injustes, devaient être exécutées. « L'homme s'agite et Dieu le mène » ; chaque jour cette parole se vérifie,

car, à cent ans de distance, les mêmes faits se renouvellent d'une façon presque identique, et c'est une raison pour tout Français d'espérer en l'avenir, lorsque l'on médite les enseignements du passé. Les pires situations, on l'a vu à la première Révolution, trouvent leur dénouement en dehors de la volonté humaine, parce que les desseins immuables du Tout-Puissant s'accomplissent toujours malgré ce qui nous paraît constituer un invincible obstacle.

Un décret de l'assemblée législative, ayant ordonné la mise en vente comme *biens nationaux* de tous les biens ecclésiastiques, les administrateurs du district de La Flèche, en exécution de ce décret, mirent en vente tout le prieuré de Saint-Thomas dans les dépendances duquel était Notre-Dame-des-Vertus.

La vente fut décidée pour le 7 mars 1791; le procès-verbal (1) signé par les commissaires du district Davy des Piltières, Lemétayer, Le Camus, Lefranc, Piau, procureur syndic, nous détaille ainsi le lot de la vente.

« Aujourd'hui sept mars 1791, nous, administrateurs du directoire du district de La Flèche, vû notre procès-verbal d'évaluation, en date du 11 février dernier, et la soumission par le sieur *François-Bonaventure Bidault*, fermier, demeurant à Verron, et en date dudit jour 11 février, d'acquérir les domaines nationaux ci-après,

Savoir : 1° Les bâtiments, cellier, grange, cour et jardin, sis près Notre-Dame-des-Vertus;

2° Une pièce de terre, nommée les Graveaux, contenant 26 journaux de terre, hors toutefois 3 journaux à la partie occidentale de ladite pièce divisée par un sentier qui conduit de la ville aux grandes Courbes, vendus séparément ;

3° Trois hommées de pré dans la prée de la commune. »

Comme on le voit, soit par respect du saint lieu,

(1) Archives de la fabrique de Saint-Thomas.

soit par crainte d'une manifestation, il n'est pas encore question de vendre la chapelle elle-même ni son petit cimetière.

François Bidault étant seul enchérisseur à 14,267 l. 2 s. 6 d., on fit une nouvelle mise aux enchères.

En présence de MM. Hamon, Davys de la Lamerie, commissaires de la municipalité de La Flèche, on allume les feux de « deuxièmes enchères ».

Elles sont portées par Mme Coquiny-Desprès à 27,000 l., par M. Rocher à 27,700 l., Mme Coquiny-Desprès à 28,000 l., Rocher à 29,000 l., Mme Coquiny-Desprès à 29,500 l., Rocher 30,000 l., et enfin par Mme Coquiny-Desprès à 30,500 l. Cette femme chrétienne, modèle de foi et de vertu, nous le lirons dans les notes de famille, aurait poussé plus loin encore les sacrifices pécuniaires, pour demeurer propriétaire du patrimoine de Notre-Dame-des-Vertus et garder à la chapelle son entourage qui en fait le charme et la poésie.

Le nom de cette chrétienne, de cette bienfaitrice insigne doit être dans tous les cœurs.

Je ne veux point entrer ici dans des détails de famille que je réserve pour une brochure plus complète, je rappellerai seulement que Anne-Françoise Le Roy-Guittonnière était veuve, en 1791, de Denis Coquiny-Desprès. C'est son frère, Jacques Le Roy, qui était aussi en 1791 fermier général du prieuré de Saint-Thomas, qui voulut l'aider dans ses desseins, de conserver à la piété des Fléchois des lieux qu'ils aimaient et vénéraient.

Mme Coquiny-Desprès eut six enfants, qui, tous, lors de cet achat, comme du suivant, connaissaient et approuvaient le projet de leur mère, c'était :

Louise-Julie, morte à La Flèche, le 14 février 1803 ;

Marie-Ursule ;

Marie-Sophie, épouse de Charles-Julien Fanneau de la Horie ;

Joseph-Eléonor-Paul, instituteur à La Flèche;

Mélanie-Anne-Marie, épouse de Isaac-René Gaudichon, habitant à Rivière, près Chinon;

Françoise-Jacquine, épouse de Louis-Jean-Baptiste Huguet, tous deux morts avant 1800, mais laissant à New-York des enfants héritiers de leur aïeule.

§ II.

Vente de la chapelle (17 juin-2 juillet 1794). Elle demeura affectée au culte.



Entre la vente du domaine des Vertus et la vente de la chapelle, il s'écoula trois années; sans doute, jusqu'à ce moment, on n'avait osé pousser plus loin la spoliation et rien ne nous permet de croire que la chapelle fut alors fermée. Au contraire, toutes les vieilles traditions fléchoises inédites nous montrent les prêtres assermentés cachés dans la campagne et venant célébrer les saints mystères à Notre-Dame-des-Vertus, sous les yeux de la police, qui semblait ne rien voir.

Cette situation ne se pouvait prolonger; le 29 prairial, an II, (17 juin 1794), eurent lieu les premières enchères « d'un bâtiment appelé autrefois Notre-Dame-des-Vertus, composé

d'une nef de trente-neuf pieds de longueur sur seize de largeur, de deux chapelles correspondantes de dix pieds six pouces de largeur sur dix de longueur, une petite sacristie, chœur de seize pieds quarrés, au devant dudit bâtiment, un morceau de terre (le cimetière) d'environ cent quarante-trois toises quarrées, le tout dépendant du ci-devant prieuré de Saint-Thomas, situé commune de La Flèche » (1).

Mme Coquiny-Desprès, ne manqua point d'assister à ces premières enchères, et elle avait soumissionné seule pour la somme de mille livres.

Le 14 messidor (2 juillet) seconde mise aux enchères.

Celles-ci furent portées par Louis Chauvellier à 1,100 l.

Par Pierre Brossier à 1,400 l.

Par Mathurin Morin à 1,600 l.

Par Beaufils à 1,900 l.

Encore L. Chauvellier à 2,200 l.

Enfin Mme Coquiny-Desprès mit la dernière enchère et resta propriétaire à 2,425 l. (2).

Elle possédait donc désormais le domaine entier de Notre-Dame-des-Vertus.

Soucieuse de garder pour un avenir meilleur le sanctuaire béni, mais trop âgée pour pouvoir veiller elle-même à sa conservation, Mme Coquiny-Desprès s'adresse à un membre de sa famille M. Paul Salmon, négociant fléchois. Tous deux, le 17 floréal, an III (6 mai 1795), passent un bail « pour 3, 6 ou 9 années, avec droit de passer sur le terrain qui est devant la porte d'entrée sur la largeur de 6 pieds à partir du mur, d'un corps de bâtiment appelé ci-devant Notre-Dame-des-Vertus.... »

(1) Archives de la fabrique; procès-verbal d'enchères.

(2) Archives de la fabrique. Procès-verbal, signé : Peans, Oger, Rizière, Bluet-Lenoir, Dulac.

Bail peu commun : M[me] Coquiny-Desprès « n'exigeait aucun loyer ; » elle montrait ainsi, qu'elle ne voulait tirer aucun profit de sa propriété, mais tenait à rendre au culte la petite chapelle, en lui gardant un propriétaire ferme et énergique. Immédiatement M. Salmon fit rouvrir publiquement la chapelle, ce qu'on lit aux archives de Saint-Thomas (1) : « M. et M[me] Salmon ouvrirent alors cette chapelle pour l'exercice du culte catholique et chaque fois qu'il y avait relâche dans la persécution, les prêtres catholiques, cachés à La Flèche, y célébrèrent l'office divin publiquement, avec un grand concours de fidèles ».

Sans doute, le service n'y fut plus régulier, pendant toutes ces années de trouble et de suspicion, mais il est une chose importante à constater ; comme l'administration civile le fait elle-même en 1838 : « La chapelle dédiée à la Sainte Vierge sous le nom de Notre-Dame-des-Vertus, *ayant toujours été affectée au culte public,* malgré qu'elle fût devenue propriété particulière par suite de la vente qui en fut faite nationalement à la famille Coquiny-Desprès, n'a jamais été affermée » (2).

Ce petit coin de terre fléchoise devait être suspect, cette chapelle, cependant calme et silencieuse, pouvait être un lieu de réunion, c'est-à-dire de conspiration. Ces idées bizarres avaient cours même en 1799, dans les notes du district (3), on lit à la date du 15 janvier 1799 : « On se rassemblait les dimanches et jours de fêtes à Notre-Dame-des-Vertus, ordre est donné de fermer cette chapelle ».

Un an après (7 avril 1800), Lenoir commissaire de La Flèche, adresse ces plaintes au Mans (4) : « Dans

(1) Annales manuscrits de Saint-Thomas, p. 358.

(2) Lettre et note du Receveur de l'Enregistrement, à La Flèche.

(3) Citées par Montzey, II-217.

(4) Montzey, II-227.

les campagnes on sonne l'angélus trois fois le jour. On sonne les messes et même les enterrements. La croix est relevée dans les cimetières. Il existe dans notre commune une chapelle sous la dénomination de Notre-Dame-des-Vertus, il s'y est fait hier des rassemblements ; je crains bien que cela ne nous conduise à quelque chose de funeste. La loi défend tout culte extérieur, conduite à tenir ? »

Même en 1800, la liberté de conscience n'était qu'un vain mot, cependant les Fléchois loin de se laisser intimider, sans provocation, mais sans crainte et publiquement, confessaient leur foi, aux pieds de leur Protectrice, et, par ce ferme courage, ils en imposaient aux ennemis de la liberté et faisaient respecter ainsi le libre exercice de leur culte. Ils s'étaient tenus bien fidèlement groupés auprès de leurs prêtres non assermentés et ceux-là seulement pouvaient célébrer à Notre-Dame-des-Vertus où jamais ne pénétrèrent prêtres constitutionnels de Saint-Thomas. Mme Coquiny-Desprès, propriétaire de la chapelle, en pouvait disposer à son gré et y recevoir qui bon lui semblait.

CHAPITRE IV.

Notre-Dame-des-Vertus au XIXe siècle.

§ I.

Mort de Madame Coquiny Desprès. — Partage entre ses six enfants. — Retours successifs à la Fabrique de Saint-Thomas de différents lots indivis de la Chapelle.

A l'heure où les dénonciations menaçaient sa chapelle, l'insigne bienfaitrice des Vertus mourut (1800). Ses enfants se montrèrent dignes héritiers de la foi maternelle. A la vérité, fiers de posséder ce sanctuaire béni, possession qu'ils regardaient comme



un honneur, une bénédiction et une sauvegarde, ils furent lents à s'en dessaisir, mais tous furent unanimes à en laisser la libre jouissance aux fidèles de notre cité.

L'une des filles de Mme Coquiny-Desprès, Louise-Julie, mourut le 14 février 1803. Dans le partage entre ses frères et sœurs survivants et ses neveux, comme dans le partage au décès de sa mère, il n'a pas été fait mention de la chapelle Notre-Dame-des-Vertus ni du petit cimetière dépendant, acquis par Mme Coquiny-Desprès. L'intention de leur mère, bien connue des partageants, étant d'en destiner la propriété au culte public (1).

Néanmoins, après ce partage, la chapelle devenait un bien indivis, et les différents propriétaires étant bientôt dispersés aux quatre coins du monde, plus difficile allait être la tâche des curés de Saint-Thomas, pour faire rendre à la fabrique ce qu'elle avait possédé autrefois. La paroisse Saint-Thomas peut-être par la protection de Marie, qui y était bien honorée, a toujours été privilégiée, et, au XIXe siècle, elle eut entre autres privilèges, celui infiniment précieux de conserver longtemps les pieux et zélés pasteurs que la Providence lui avait envoyés : M. de la Roche fut curé de 1802 à 1831, M. Goumenault-Desplantes de 1831 à 1856, M. Coulon de 1856 à 1883 et M. E. Rousseau depuis 20 ans administre la paroisse et l'administrera encore longtemps pour le plus grand bien des âmes.

Ces quatre pasteurs qui, en cent ans, se sont suc-

(1) Archives de la fabrique.

cédé à Saint-Thomas, ont tous eu à cœur de travailler à favoriser le culte de Notre-Dame-des-Vertus et à embellir sa chapelle.

M. de la Roche et M. Goumenault eurent, comme premier but, de rendre la fabrique propriétaire de la chapelle.

Dès 1803, la troisième fille de Mme Coquiny-Desprès voulait déjà céder son lot, car à cette date elle écrivait à M. Bodin, secrétaire de la fabrique (1) : « Mme de La Horie a l'honneur de saluer M. Bodin et de le prier, s'il le peut, ainsi qu'il a promis de lui faire le modèle de ce qu'elle désire écrire à ses neveux pour les engager à donner, ainsi qu'elle, leur portion de la chapelle ou à ne pas désapprouver qu'elle seule donne la sienne. » — « Vous m'aviez également promis un modelle de lettre pour inviter mes neveux (les enfants Huguet), à consentir à ce que je veux donner mon cinquième de notre chapelle je n'ay tardé à vous réitérer cela que par ma lenteur à me rétablir. »

Mme de la Horie ne put mettre son désir à exécution, mais dans son testament du 29 septembre 1828 elle dit : « Je lègue à la fabrique de l'église Saint-Thomas de La Flèche, les portions qui m'appartiennent et m'appartiendront dans la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus et le terrain au devant appelé le petit cimetière.

Le tout situé commune de La Flèche, à la charge de faire dire à perpétuité dans la chapelle une messe de *Requiem* pour le repos de mon âme et celle de mes parents le 3 novembre. »

Une ordonnance de Charles IX, du 16 décembre 1829, vint autoriser le trésorier de la fabrique de l'église Saint-Thomas à accepter ce legs.

(1) Archives de la fabrique. Mme de la Horie avait écrit sur deux cartes à jouer, un deux de trèfle et un cinq de cœur.

L'un des neveux, dont parlait plus haut Mme de la Horie, Hippolyte-Louis-François Huguet, fit, le 3 février 1831, « don entre vifs, irrévocable et sans réserve à la fabrique de l'église de Saint-Thomas de La Flèche, de la huitième partie indivise qui lui appartient de son père et de sa grande tante, d'une chapelle dite Notre-Dame-des-Vertus avec le terrain au devant..... Dans cette donation sont compris les ornements à l'usage de ladite chapelle et tout ce qui y est adhérent ou mis à perpétuelle demeure. »

Par ordonnance du 9 février 1833, Louis-Philippe autorisa le trésorier de la fabrique à accepter ce legs.

Je disais tout à l'heure que les enfants de Mme Coquiny-Desprès tenaient à honneur de se dire propriétaires de la chapelle. Voici ce que l'un deux, M. Gaudichon, époux de Mélanie-Anne-Marie Coquiny-Desprès, écrivait le 25 juin 1811 à « Messieurs les membres du conseil de fabrique de Saint-Thomas :

« Messieurs, la cruelle maladie que vient d'éprouver « mon épouse et ma faible santé m'ont privé d'avoir « eu l'honneur de vous répondre de suite. J'aurais le « plus grand désir de satisfaire à la demande que « vous faites de la chapelle de Notre-Dame-des-« Vertus. L'acquisition qu'en a faite Madame Desprès, « notre respectable et vertueuse mère, a transmis à « ses enfants l'esprit de piété, de respect et d'attache « à cette chapelle. Mon épouse y est singulièrement « attachée et a fait des vœux inviolables de ne jamais « céder ses droits de propriété. Vous savez, Messieurs, « qu'elle a toujours été ouverte à la dévotion de vos « concitoyens, nous savons que l'esprit de piété qui « les animent et les prières qu'ils font journel-« lement dans cette sainte chapelle leur fait autant « de plaisir qu'à nous de l'avoir conservé intact *(sic)*.

« J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments de la
« plus haute considération,

« Messieurs,

« votre très humble et très obéissant serviteur.

« GAUDICHON-DESPRÈS. »

Cette lettre, timbrée de Chinon, est adressée à « M. Bodin aîné, membre du conseil de la fabrique de la paroisse de Saint-Thomas de La Flèche, en son hautelle (!), à La Flèche. »

Mais là, comme ailleurs, la mort survint, aplanissant tous les obstacles, et le conseil de fabrique délégua à nouveau l'un de ses membres pour intercéder auprès des enfants de M. et Mme Gaudichon. Le 18 février 1835, M. Etienne Bodin, juge de paix à La Flèche, chevalier de la Légion d'honneur, leur acheta lui-même « leur quart indivis de la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus, avec le terrain au devant, connu sous le nom de petit cimetière », et en fit don à la fabrique de Saint-Thomas, le 2 mai 1835, à la charge par la fabrique de faire célébrer à perpétuité, chaque année, une messe basse de requiem à Saint-Thomas, le 15 novembre. Nous verrons plus loin quel heureux résultat, pour la chapelle, occasionnèrent les formalités d'acceptation de ce legs.

Peu à peu, la chapelle revenait à son légitime propriétaire. Le 3 novembre 1851, M. Goumenault Desplantes achetait à son tour aux dames Coignard, petites-filles de Joseph-Eléonor-Paul Coquiny Després, et arrière-petites-filles de la bienfaitrice, leur quart indivis, qu'il céda le 16 juillet 1852 à la fabrique, qui était bientôt autorisée à l'accepter, par décret présidentiel du 29 novembre 1852.

Il ne restait plus qu'un huitième à acquérir : celui des deux petits-enfants de Françoise-Jacquine Coquiny-Desprès, épouse de Louis-Jean-Baptiste Huguet,

Le 28 janvier 1854, M. l'abbé Goumenault écrivait à l'un de ces enfants, M. Robert, habitant à New-York, pour lui demander de faire abandon de son huitième au profit de la fabrique. Le 17 mars, arrivait la réponse faite par M. Robert lui-même. Il abandonnait tous ses droits et cédait sa propriété à la fabrique, trop heureux, disait-il, de remplir ainsi le vœu le plus cher de l'insigne bienfaitrice des Vertus, son aïeule, et de favoriser un culte si aimé des Fléchois.

§ II.

Rétablissement du culte à Notre-Dame-des-Vertus.
Reconnaissance officielle par l'autorité civile et religieuse.

Que le lecteur me permette de revenir maintenant un peu en arrière.

Dès la première année du Premier Empire, la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus fut publiquement ouverte aux fidèles, qui y reprirent vite leurs pieuses coutumes.

Le 11 juin 1822, un chemin de la croix y fut érigé par le P. Rouby, missionnaire du diocèse de Laval, et le procès-verbal est signé : F. Salmon-Thoré, Saint-Chéreau, Charlotte de Norambert, M.-O. Bodin, Marie Bodin, Louis Bodin.

Ce n'était pas encore assez et l'attachement des Fléchois à leur sanctuaire allait recevoir sa digne récompense.

En 1826, Monseigneur Claude Magdelaine de la Myre, évêque du Mans, approuvant le bref du souverain Pontife Pie VI de 1772, bref qui avait déjà reçu (1780) l'exequatur de Mgr de Grasse, évêque d'Angers, autorisa le culte de Notre-Dame-des-Vertus et sa fête, le mardi dans l'octave de l'Ascension.

Au point de vue spirituel, la chapelle recevait donc toutes les faveurs possibles. Au point de vue temporel,

le pouvoir civil dut apporter son appui et son autorité.

On n'a pas oublié le legs que M. Bodin fit à la fabrique le 2 mai 1835.

Or le 16 novembre 1835, « M. le Préfet de la Sarthe, *Saint-Aignan*, fait savoir à Mgr l'Évêque du Mans que le ministre des Cultes vient de lui annoncer qu'il ne pourrait soumettre au Roi la proposition relative à l'acceptation de la donation faite à la fabrique de Saint-Thomas de La Flèche par M. Bodin, sans provoquer en même temps *l'ouverture légale de la Chapelle de Notre-Dame-des-Vertus* qui est l'objet de ce don. Il y aurait lieu alors de procéder à l'accomplissement des formalités nécessaires pour son érection en *chapelle de secours*.

« Les formalités consistent d'abord dans la production d'une délibération du conseil de fabrique, contenant l'engagement de pourvoir à la dépense de la Chapelle avec l'évaluation présumable de cette dépense et celle de ses revenus qui feront aussi partie du budget de ladite fabrique,

« Et le prie de vouloir bien provoquer dans le plus bref délai la délibération demandée et de l'accompagner de son avis. » Il ajoute : « Je ferai remplir ensuite les autres formalités... »

(18 novembre 1835. Lettre de Mgr Bouvier.)

Mgr Bouvier adresse par M. le Curé de La Flèche une injonction à M. le Président du Conseil de fabrique de La Flèche « de réunir extraordinairement ledit conseil à l'effet de délibérer sur les moyens à prendre pour pourvoir à la dépense de la Chapelle de Notre-Dame-des-Vertus.

La délibération devra contenir l'évaluation présumable de la dépense et celle des revenus de ladite chapelle. Cette injonction est contresignée : Lottin, chan. sec. de l'Évêché. »

Le 25 novembre 1835, en vertu de l'injonction ci-dessus relatée, « le Conseil de fabrique de Saint-Thomas, réuni extraordinairement dans la salle du presbytère de La Flèche, après avoir mûrement examiné la proposition qui lui est soumise, a été d'un accord unanime sur l'utilité de la conservation de la Chapelle de Notre-Dame-des-Vertus, pour les habitants de La Flèche, qui à certaines époques de l'année attire un nombre considérable de fidèles, à cause de sa position attenant au cimetière et de la dévotion toute particulière qu'ils ont pour la Sainte Vierge qui y est honorée d'une manière toute spéciale,

Considérant que depuis plusieurs années, le prix de la location des chaises, les quêtes et dons volontaires, etc, lors des cérémonies qui ont eu lieu dans la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus, ont suffi à son entretien, aux dépenses du culte et aux décorations désirées par les fidèles ; que ce revenu peut être évalué à *cent francs* par année, et les diverses dépenses ordinaires à la somme de 60 francs, d'où il résulte qu'il doit y avoir un avantage réel, au profit de la fabrique,

Prend l'engagement de pourvoir aux dépenses qui seront nécessaires pour son entretien et les frais du culte à partir du jour où, par ordonnance royale, la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus aura été érigée en chapelle de secours, comme aussi, à partir de la même époque, le budget de la fabrique comprendra les recettes et dépenses de ladite chapelle.

Signé : Mouette-Lamotte, E. Bodin, Goumenault-Desplantes, curé de La Flèche, Broutin, Bertrand, Helot, H. Jardin, le Marquis de Kermel-Lelasseux, Bodin aîné. »

De tout temps, le pouvoir civil fut lent dans ses concessions d'ordre religieux, et ce n'est que le 9 mars 1837 qu'arriva la réponse du roi.

9 mars 1837. — Ordonnance du roi Louis-Philippe. En date, à Paris, du 9 mars 1837, contresignée Persil, garde des Sceaux, ministre, secrétaire d'Etat au département de la Justice et des Cultes,

Dispose :

ARTICLE I.

Le trésorier de l'église paroissiale Saint-Thomas de La Flèche (Sarthe) est autorisé à accepter la donation faite sous conditions de services religieux à cet établissement par le sieur Etienne Bodin, aux termes d'un acte public du 2 mars 1835; ladite donation, évaluée à *1,500* [1], et consistant dans le 1/4 indivis d'une chapelle dite de Notre-Dame-des-Vertus, ainsi que dans la partie du terrain et des objets servant au culte et qui appartient au donateur.

ARTICLE II.

Ladite chapelle est érigée en chapelle de secours.

Le culte y sera célébré sous la surveillance et l'autorité du curé de Saint-Thomas de La Flèche et sous l'administration du conseil de fabrique dudit lieu, etc...

La chapelle de Notre-Dame-des-Vertus était donc officiellement reconnue, et, pour qu'il ne lui manquât même pas la plus haute consécration, le pape Pie IX lui reconnut, en 1862, les indulgences accordées par le pape Pie VI.

Les Fléchois pouvaient donc jouir en paix de leur sanctuaire vénéré, et, depuis lors, chacun le sait, car nous sommes maintenant dans l'histoire contemporaine, le pèlerinage de Notre-Dame-des-Vertus n'a fait que gagner chaque année en piété et en affluence de pèlerins.

CHAPITRE V.

Description de la Chapelle actuelle.

§ I.

Le Lambris. — Les Vitraux. — Les Chapelles.

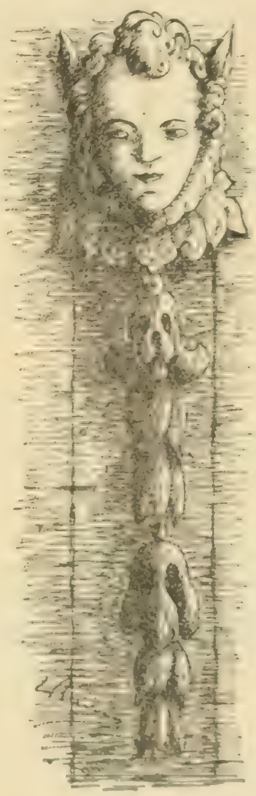


Je ne puis quitter Notre-Dame-des-Vertus sans décrire quelque peu l'édifice lui-même, dont la décoration intérieure ou extérieure a si bien inspiré nos artistes. Je le ferai brièvement, pour ne pas abuser du lecteur.

On a vu que les Jésuites agrandirent la chapelle en faisant deux absidioles de chaque côté du chœur. Ces deux absides étaient encore bien insuffisantes, et M. l'abbé Coulon donna à ces deux chapelles latérales leur étendue actuelle, les prolongeant ainsi de plus de trois mètres.

Parmi les travaux des Jésuites, a été mentionné le lambris; j'en veux parler un instant, ou plutôt rappeler les lignes éloquentes de M. Clère à ce sujet. « Je suis allé revoir Notre-Dame-des-Vertus, à différents instants du jour et presque de la nuit, et j'ai cherché à invoquer et à reproduire la naïve et religieuse poésie qui semble, comme une fleur, comme mille fleurs, tomber en s'effeuillant, de sa voûte, à ces heures pieuses où la foule y reste en prières, et à celles, aussi, où elle n'est remplie que par le silence sérieux de la solitude.

« Par une belle après-midi de notre actuel printemps qui s'achève, une aimable et noble obligeance, un de mes doux et durables souvenirs, vint m'accueillir et m'aider, et ce jour là je quittai Notre-Dame-des-Vertus riche d'une moisson d'inscriptions latines que le temps continue d'effacer. Ces fleurs idylliques d'écriture sainte et de sainte poésie auraient-elles perdu leur charme et leur parfum? Malgré les dédains du scepticisme à la mode et l'indifférence pour les naïvetés de l'idéal, je crois que non. Si, dans un temple mutilé de Diane ou d'Aphrodite, on applaudit à l'ami des vieux siècles rétablissant avec empressement et amour les inscriptions menteuses des déesses antiques, pourquoi le chrétien de nos jours trouverait-il déplacées et vulgaires les devises écrites par la foi de nos pères et traduites bien des fois, j'en suis sûr, dans la langue du cœur, à travers les larmes silencieuses de la jeune fille ou de la jeune mère ?



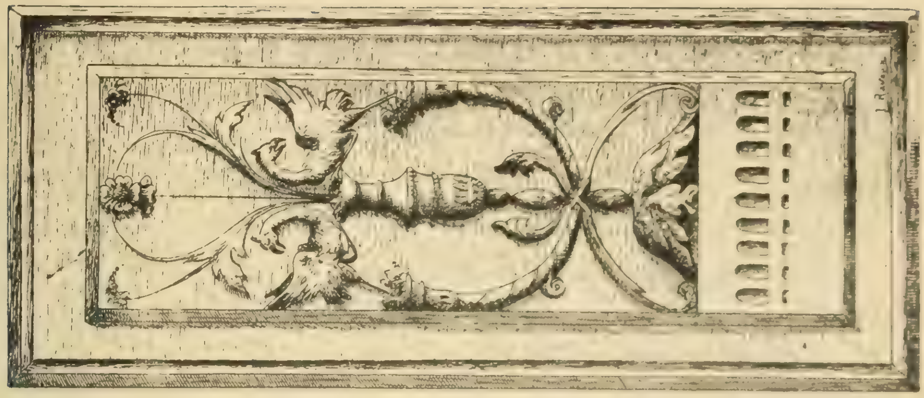
« La reine des douleurs et des gloires, n'a pas trouvé, c'est vrai, dans le petit temple que nous décrivons, un Raphaël ou un Carlo pour reproduire, selon les règles de l'art, ses chastes et royaux emblèmes ; mais l'artiste oublié qui illustra ce plafond de bois, sut, à défaut d'art, jeter dans chaque médaillon une exergue poétique et sainte, pour compléter l'inspiration de sa pensée ; les voici toutes, simplement mises en français, à la suite les unes des autres, à commencer de l'angle le plus voisin de la porte d'entrée.

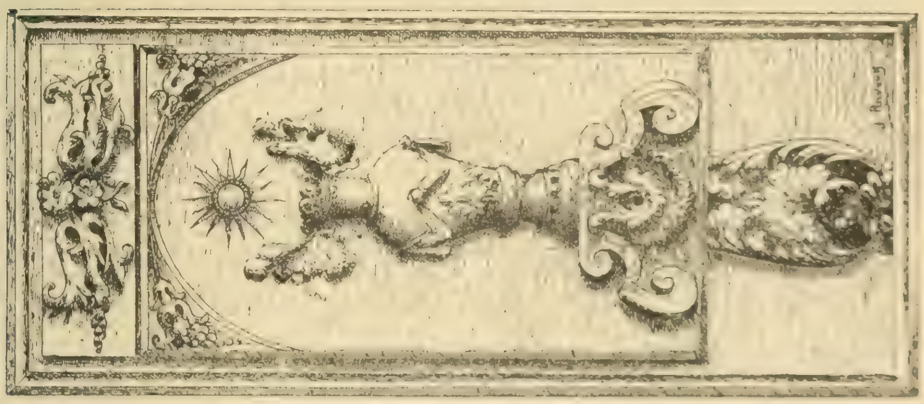
A DROITE :	A GAUCHE :
Nuée d'Elie.	Rayon de la divinité.
Flamme	Miroir de sainteté.
Couronne de tous les saints.	Ciel du soleil mystique.
Char de la gloire de Dieu.	Tour de secours.
Océan de grâces.	Etoile des étoiles.
Diadème des Vierges.	Veine de miséricorde.
Flambeau inextinguible.	Lis sans tache.
Arche de l'Alliance du Seigneur.	Séjour de toutes les vertus.
Rose sans épine.	Salvatrice des hommes.
Acrotère des Vierges.	Miroir de la Majesté divine.
Jardin fermé.	Sanctuaire de Dieu.
Phare de l'Eglise.	Mère du soleil levant.
Sceau de chasteté.	Lumière de ceux qui sont dans les ténèbres.
Etendard de virginité.	Terreur des démons.
Asile des coupables.	Tabernacle du Très-Haut.
Bouclier des combattants.	Source des eaux vivantes.
Espoir des désespérés.	Santé des malades.
Port des navigateurs,	Cité de refuge.
Source de notre béatitude.	Fleuve de clémence.
DANS LE CHOEUR.	DANS LE CHOEUR.
Porte du Ciel.	Echelle du Paradis.
Colonne du monde.	Belle comme l'astre des nuits.
Trône de grâce.	Cyprès de la montagne de Sion.
Bois de vie.	Eglantine incombustible.
Arche de Noë.	Aurore naissante.
Force de la Tour de David.	Lis virginal.

« Deux exergues de chaque côté ont disparu derrière les chapiteaux des colonnes qui accompagnent le maître autel.

« Les cinquantes devises précédentes se lisent sur autant de médaillons ou petit tableaux circulaires qui, en compensation de l'inconvénient d'une exécution grossière, m'ont paru, pour la plupart, avoir le mérite de l'idée naïve et pittoresque.

« Les arabesques et les jolies ramures qui accompa-







gnent ces médaillons et serpentent sur toute la voûte en sinuosités sans nombre, laissent apercevoir encore des médaillons plus petits et dont une couche de noir a rendu le dessin méconnaissable. Celui qui réussirait à la faire tomber et à raviver la peinture primitive, retrouverait dessous de vieilles fleurs de lys de France. Cette petite église, si aimée par nous, est donc, de royaliste qu'elle était, devenue républicaine. Voici l'explication de cette audace inattendue : Quand la révolution de 1789, cette fille émancipée des desseins de Dieu sur le monde, qui, sans comprendre encore son point de départ et son but d'avenir, se faisait terrible et vandale pour les vestiges du passé, une main prudente barbouilla ces insignes de royauté éphémère et ne laissa subsister que les attributs inoffensifs de la reine du Ciel. Ce n'était pas assez, toutefois, pour sauver ces derniers : on entassa au beau milieu de la chapelle une épaisse muraille de paille et de bottes de foin. Un aspect patriotique d'écurie sauva, à la même époque et de la même manière, le chef-d'œuvre de Pigalle, dans un temple protestant de Strasbourg. L'œuvre nationale de l'artiste aux bords du Rhin, comme les emblèmes catholiques de l'inspiration des beaux-arts dans cette rustique petite chapelle des bords du Loir, furent sauvés par le même stratagème.

« A part cette voûte peinturée, l'intérieur ne renferme que des embellissements de fraîche date. C'est d'abord une petite rosace au-dessus du portail, évidemment faite après coup, c'est-à-dire sans la grâce qui caractérise ces ouvertures dès leur introduction, au XIe siècle, dans les façades à pignon des constructions religieuses.

« Deux fenêtres latérales, à vitraux coloriés comme la rosace, à droite, la Naissance et l'Annonciation de la Vierge, et, à gauche, la Purification et l'Assomption. Pour qu'il n'y ait pas à s'y tromper, ces

différents sujets sont étiquetés sur des devises fort petites, au-dessous ou dans le cadre même des groupes.

« J'aimerais voir à ces dessins plus de délicatesse, mais peut-être leur rapprochement nuit-il à l'effet qu'ils produiraient naturellement si l'édifice était plus grand et la hauteur plus considérable. Le transept présente deux petites chapelles meublées de deux jolis autels, sur celui de droite on a représenté, en plâtre modelé, le champêtre entourage de la naissance du Sauveur ; sur celui de gauche, dans un encadrement, sous le point de vue de l'art, de beaucoup supérieur au premier, on a exprimé avec convenance les scènes d'indicible tristesse qui accompagnèrent l'ensevelissement du Christ. Il y a, dans la pose des femmes, dans celle surtout de la plus atteinte des mères, une douleur tout à la fois déchirante et digne, imitation heureuse, ce me semble, de l'un des célèbres groupes de Solesmes. »

§ II.

La Cloche de Notre-Dame-des-Vertus. — Le Clocheton. Le Mobilier.

Une lettre de M. Dorveau-Coignard, du 17 mai 1839, aux membres de la fabrique, signale l'intention d'une personne de sa connaissance de fournir une cloche convenable au clocher qui serait établi pour la recevoir à Notre-Dame-des-Vertus, et offre en son nom 150 francs à cet effet.

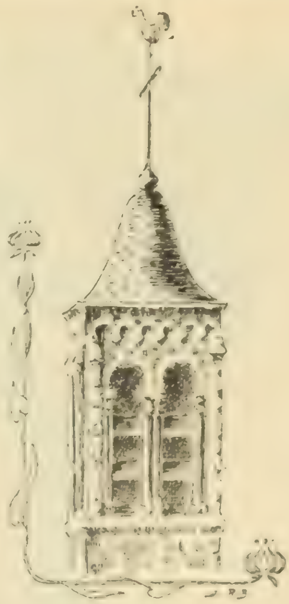
Cette lettre est adressée à Mlles Deniau et Bardet; elle est accompagnée ici d'un plan de clocher avec affiche ainsi conçue :

« Signe du projet de la construction à faire établir à la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus. Il est déposé la somme de 150 francs par une seule personne pour l'achapt de la cloche. Cette somme sera remise aus-

sitôt que le clocher sera construit, dans six mois, pour tout délai.

Que les fidelles enfants de Marie s'empressent de se réunir pour activer la construction. Les offrandes se remettront aux demoiselles sacristines ou dans le tron de la chapelle. »

Quel oubli de n'avoir pas pensé à une cloche si utile et même indispensable; point d'avertissement pour assister au saint sacrifice de la messe, et aucun signe de réunion.

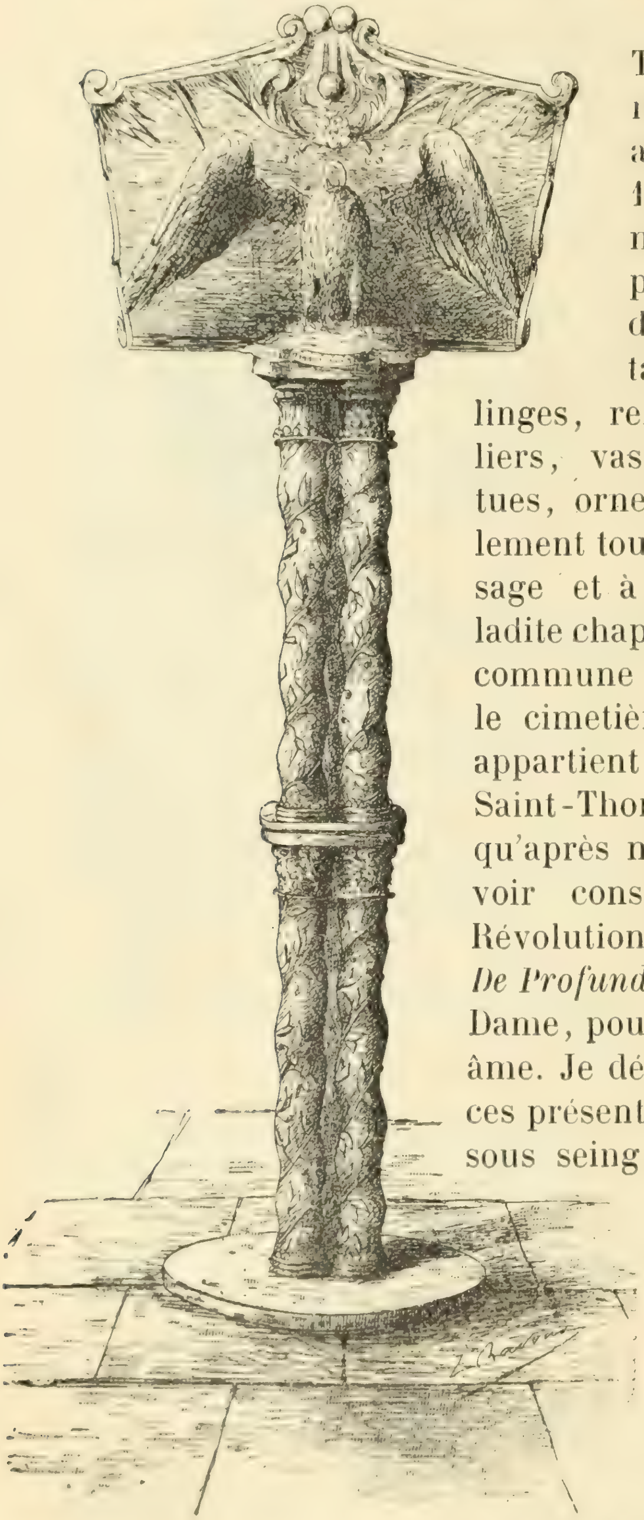


Le clocher fut construit selon le plan donné, mais jamais il ne fit entendre le son argentin de sa cloche, car il ne renferme pas de cloche. Aujourd'hui encore, la cloche de la chapelle se trouve derrière le chœur. Elle fut fondue avec les quatre cloches de Saint-Thomas, par M. Bollée. Nommée Marie, elle eut pour parrain M. Lancelot de Quatrebarbes, et pour marraine Mme Antoinette de Germiny; on lit dessus qu'elle est un souvenir de M. l'abbé Dorveau, vicaire à Saint-Thomas, donateur d'une somme de 2,000 francs.

Dans le mobilier de Notre-Dame-des-Vertus, je ne vois rien de bien remarquable, sinon ce pupitre XVIIe siècle, à triples colonnes torses admirablement sculptées, dont la gravure suivante donne, du reste, une reproduction trop parfaite pour que j'aie besoin d'insister.

Puisqu'il s'agit du mobilier, je ne puis taire que les acquéreurs de 1794 surent le garder aussi précieusement que le monument lui-même. Témoin cette note manuscrite de Mme Salmon, qui, avec son mari, avait

pris à bail la chapelle et l'avait conservée au culte (1795) :



« Madame Anne Thoré, veuve Salmon, reconnaît, par acte du 1er juillet 1831, que tout le mobilier de la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus, consistant en ustensiles, linges, reliquaires, chandeliers, vases, tableaux, statues, ornements, et généralement tout ce qui sert à l'usage et à la décoration de ladite chapelle, située en cette commune de La Flèche, près le cimetière de cette ville, appartient à la fabrique de Saint-Thomas. Et je prie qu'après ma mort, pour l'avoir conservée pendant la Révolution, qu'il y soit dit un *De Profundis* le jour de Notre-Dame, pour le repos de mon âme. Je déclare annuler par ces présentes tout don ou acte sous seing privé relatif au mobilier que je pourrais avoir passé antérieurement.

Vu, lu et approuvé l'écriture ci-dessus.

Fe SALMON-THORÉ. »

§ III.

Les Boiseries de Notre-Dame-des-Vertus.

De toute la décoration intérieure de la chapelle, la partie la plus remarquable est, sans contredit, ce qui forme boiserie dans la nef et le sanctuaire.

N'eût été déjà la longueur de cet article, je me serais arrêté volontiers à l'étude de ces boiseries, vraiment artistiques ; dans la crainte de fatiguer le lecteur, je me contenterai de les lui présenter, en le priant de se reporter à nos illustrations, toutes parfaites d'exactitude et de vérité.

Ces boiseries ont leur histoire. Depuis une cinquantaine d'années seulement, elles ornent notre chapelle. Les archives de la fabrique leur attribuent deux origines différentes. Les plus anciennes, qui portent le véritable cachet de la Renaissance, proviennent du château du Verger. Ce château, l'un des plus beaux du pays angevin, appartenait à la famille de Rohan, dont l'un des membres, dernier propriétaire, préféra détruire et raser de fond en comble la demeure de ses ancêtres, plutôt que de la voir passer en des mains étrangères (1).

Comment la fabrique de Saint-Thomas vint-elle en possession de ces restes du château du Verger ? Nos archives sont muettes à ce sujet, et elles n'en parlent qu'en 1848 et 1850. A cette époque, la fabrique « céda à la chapelle des Vertus ses droits de propriété sur les boiseries du Verger, à condition qu'elles rentreraient à Saint-Thomas, si on ne les utilisait pas dans la décoration de la chapelle » (2).

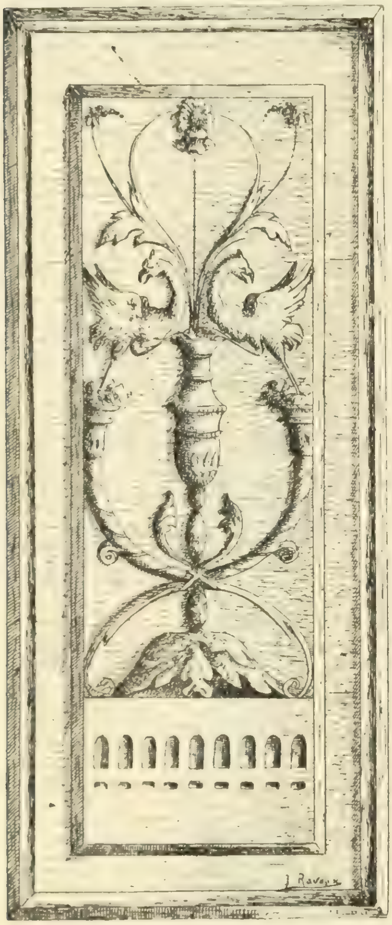
M. l'abbé Goumenault n'eut point à les rendre à Saint-Thomas ; il sut, au contraire, en tirer le meil-

(1) Je dois ces renseignements à l'amabilité de M. L. de Farcy, l'historien bien connu de l'Anjou. — Cf. *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par Célestin Port.

(2) Annales manuscrites de Saint-Thomas.

leur parti possible, et, grâce à lui et à son vénéré successeur, M. l'abbé Coulon, cette merveille de sculpture sur bois, contribue pour beaucoup à embellir notre chapelle.

Peut-être pourrait-on ici exprimer un regret? c'est de voir le mélange, parfois exagéré et dénué de goût artistique, de ces belles boiseries Renaissance avec des parties informes des XVIIe et XVIIIe siècles.



Il y a, en effet, d'autres boiseries moins anciennes, dont les plus considérables ne me semblent pas remonter au delà du XVIIIe siècle. Elles ont la même provenance que les boiseries qui entourent l'autel de la Communion ou du Sacré-Cœur à Saint-Thomas.

A la Révolution, le mobilier de la chapelle Saint-Louis (collège Royal), et des chapelles des communautés religieuses fléchoises fut vendu. Un ex-procureur de la fabrique de Saint-Thomas racheta une grande partie de ce qui fut vendu à Saint-Louis, et entre autres, deux confessionnaux avec les boiseries qui garnissaient deux chapelles. Il céda le tout à Saint-Thomas, qui tarda longtemps à les employer. Ce qui en restait encore en 1848 et 1850, fut donné, avec les boiseries du Verger, à la chapelle des Vertus.

* * *

En entrant à Notre-Dame-des-Vertus, personne ne

pense à regarder la porte, qu'on veuille bien se retourner cependant, et l'on pourra admirer le plus beau morceau de sculpture qui se puisse voir : C'est un homme d'armes, sculpté à plein bois, avec un relief dépassant parfois huit ou dix centimètres ; la coiffure, le cimeterre et toute l'armure indiquent un cavalier sarrazin.

Du reste, le dessin donné plus haut est d'une fidélité irréprochable, et, par lui, on pourra facilement juger de la beauté et de l'importance de cette porte (1).

Sous la tribune, à droite et à gauche, ont été placées les boiseries du XVIIIe siècle, dont je parlais plus haut. A les bien considérer, on y trouve les mêmes motifs que dans les boiseries de l'autel de la Communion à Saint-Thomas ; à gauche, dans une magnifique coquille de milieu, se lit encore cette date : 1760 (2).

Dans la nef, se voit surtout le fâcheux mélange de toutes les époques ; cependant à ne regarder que chaque partie prise séparément, on peut constater qu'il y a là de petits chefs-d'œuvre : Et d'abord, des deux côtés, ces médaillons, hommes ou femmes, dont la coiffure et les cols rappellent fort bien François Ier ou Henri II ; puis, à gauche, ce tableau, usé, il est vrai, par le temps, mais encore bien frappant par la finesse et la précision du travail. Ce tableau de 30 centimètres de hauteur sur 50 de longueur, représente la Cène, Jésus au milieu de ses douze Apôtres ; un dôme avec draperies retombantes, surmonte le tout. A droite, après le panneau du XVIIIe siècle que reproduit parfaitement la gravure

(1) Ce dessin a été fait sur une photographie prise à la lumière artificielle (magnésium).

Dans une prochaine brochure nous reproduirons la photographie de cette même porte obtenue avec les lumières combinées du jour, du magnésium et de l'acétylène.

(2) Cf. La gravure placée en tête de cet article est celle de la p. [illegible].

de la page 359, on voit un naïf et délicieux groupe de la Sainte Famille (1).

Avant de pénétrer dans le sanctuaire, admirons dans chaque transept les merveilleux panneaux Renaissance qui font face à la nef ; ils ne sont du reste que le commencement de cette série de panneaux, qui font du sanctuaire des Vertus un véritabe bijou artistique ; on ne sait trop sur quoi s'arrêter principalement, car tout ici mérite d'être signalé. C'est la porte de la sacristie, avec cette sainte, à la figure si pieuse et si expressive, c'est cette corniche si bien fouillée, qui court des deux côtés au-dessus de la boiserie. C'est, en face de la porte, cet ensemble inoui de médaillons, de têtes d'anges, de décorations de toutes sortes ; une tête d'ange surtout est frappante de beauté par la pureté de ses lignes (2).

*
* *

Je m'arrête, car je craindrais de me voir entraîné trop loin. Après avoir jeté un coup d'œil à la chaire dont les *motifs* ressemblent absolument à ceux qui ornent le chœur de Saint-Thomas de chaque côté du petit orgue, nous quitterons le pieux asile de Notre-Dame-des-Vertus. Nous adresserons auparavant une fervente prière à la sainte Patronne de ces lieux, pour lui demander secours et protection, et nous lui prometterons de garder toujours et de ne jamais cesser de vénérer et d'aimer ce sanctuaire béni, la sauvegarde du pays fléchois.

P. CALENDINI.

(1) Cf. gravure p. 355.
(2) Cf. gravure p. 379.

LE BON JUGE

Jamais on ne le vit infliger une peine
Au pauvre qui d'un pain volé fait son régal.
Il brise incontinent le lien conjugal
Quand les époux ne sont que compagnons de chaîne.

Grâce à ce pionnier du Droit, l'heure est prochaine
Où, seul, l'arrêt *humain* sera l'arrêt légal.
Jugeant avec son cœur, il est presque l'égal
Du saint roi qui siégeait jadis sous un vieux chêne.

Ses *attendus*... inattendus
Chez les vieux robins éperdus
Font un scandale épouvantable.

Mon avis ?... Nommez-le député... sénateur...
Il serait excellent comme législateur...
Mais c'est un juge détestable.

Albert Isay.

TABLEAU DE FAMILLE

C'est l'heure du dîner; tout autour de la table,
Le papa, la maman, les enfants sont assis.
Les parents, de la vie oubliant les soucis,
Goûtent en ce moment un bonheur véritable.

Le pot-au-feu répand un parfum délectable.
Tous les cœurs sont légers, mais non les appétits.
Et la mère, servant les grands et les petits,
Distribue à chacun une part... respectable.

Les époux, très-unis, gaîment causent entre eux.
Du côté des enfants, on n'est pas moins heureux :
On jase, on rit avec tout l'entrain du jeune âge.

Jetant la note aiguë en ce joyeux concert,
Haut perché dans sa chaise, un petit personnage
S'agite, impatient, réclamant le dessert.

Albert Isay.

A PROPOS DU VIEUX-LOIR

ET DE LA BOUCLE DU LOIR

AU LUDE

Une Légende Ludoise

Les nombreux touristes qui viennent visiter le château du Lude ne se lassent pas de contempler et d'admirer, du haut de la grande terrasse, l'ensemble harmonieux constitué par les jardins avec leurs corbeilles garnies de plantes aux feuillages et aux fleurs multicolores, les prairies s'étendant au loin avec leurs bouquets d'arbres discrètement ménagés ici et là, le pavillon de Malidor et l'ancien haras aperçus au fond, le tout encadré par une couronne de collines vertes bornant l'horizon. Mais ce qui achève de donner au tableau la fraîcheur et la poésie qui s'en dégagent tout naturellement, c'est la rivière qui cotoie le magnifique jardin bas, dessinant à droite une courbe des plus gracieuses entre le parc et les prairies, disparaissant à gauche sous les arches du pont de la ville après avoir fouetté légèrement l'angle saillant de l'antique et imposant Eperon.

On dirait que le Loir, après s'être heurté de front aux buttes de Cherré qu'il est obligé de contourner, avait hâte de venir offrir ses services à la vieille et célèbre forteresse ludoise.

A partir de cet endroit, en effet, au lieu de ces nombreuses hésitations sur la voie à suivre, comme il en avait montré, au-dessus et au-dessous de la papeterie de Varennes, avec ses sinuosités multiples à travers les prairies, le Loir coule plus rapidement

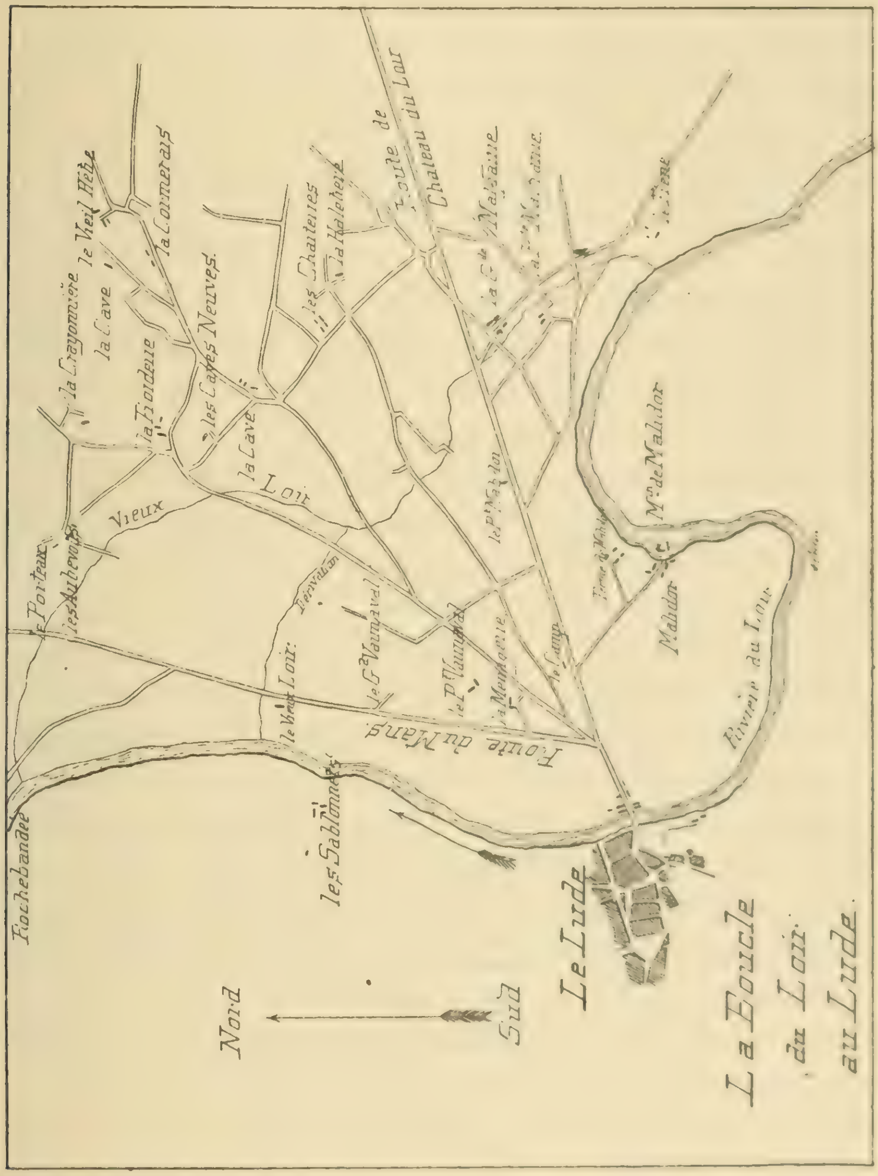


Ph. M. Giraud

LA BOUCLE DU LOIR

PRISE DE LA TOUR EST DU CHATEAU DU LUDE

et par le chemin le plus direct jusqu'à Malidor, c'est-à-dire jusqu'à la porte du Lude.



Cependant, comme s'il était pris d'un remords subit, il se demande, arrivé là, s'il ne doit pas laisser le Lude de côté et marcher droit sur Rochebandée, à travers les terrains sablonneux qui le séparent des coteaux de la Grifferie.

L'incertitude de son cours est manifeste à 3 ou 400 mètres au-dessus de Malidor.

Mais son parti est bien vite pris et, comme s'il éprouvait un regret de son hésitation momentanée, il revient un peu sur lui-même, s'incline doucement à gauche et repart majestueusement vers le château auquel il prêtera volontiers tout le concours qu'on lui demandera.

C'est à ce moment qu'il rencontre, sur sa gauche, un léger exhaussement de terrain l'obligeant à décrire la courbe indiquée tout à l'heure, courbe qu'il accentuera en côtoyant le parc et lors de son passage le long du jardin bas. Poursuivant ensuite sa route sur Rochebandée, il s'inclinera à droite formant ainsi, en la complétant, ce que les géographes appellent *la boucle du Loir* au Lude.

De son hésitation au-dessus de Malidor il reste un vestige autre que celui indiqué par le commencement de la courbe dont il vient d'être question.

Entre Malidor et le Frêne, tout près de cette dernière ferme, un cours d'eau existait autrefois qui partait de là pour traverser les villages de la petite et de la grande *Malfrairie*, passait au-dessous du hameau de *la Cave*, puis aux pieds de la curieuse habitation bâtie par la vieille famille Dupont *des Aubevoies*, pour aller rejoindre à *Rochebandée* le Loir qu'il avait abandonné sur une distance de plusieurs kilomètres.

Personne n'a jamais connu l'importance de ce cours d'eau qui est désigné, depuis un temps immémorial sous le nom de *Vieux-Loir*, et qui est devenu de nos jours un bien mince ruisselet dont le lit disparaît, même en hiver, sur un grand nombre de points.

Il n'en est pas moins vrai que, pour tout bon Ludois ayant des racines dans le pays, ce cours d'eau possède dans son passé une page glorieuse qui mérite d'être rappelée et transmise de génération en génération.

Le *Vieux-Loir*, dit la tradition, c'est l'ancien lit du Loir dont le cours a été modifié et détourné sur

l'ordre des puissants seigneurs du Lude. Ceux-ci avaient besoin des eaux de la rivière pour remplir les fossés du château et la rivière violentée dut subir le joug imposé par la force.

D'après l'opinion des anciens habitants du Lude, opinion parvenue jusqu'à nous, la *boucle du Loir* ne serait donc que le résultat d'un travail humain, et le *Vieux-Loir* nous indiquerait la trace du cours ancien et régulier de la rivière.

Cette manière de voir ne date pas d'hier : elle avait déjà cours il y a 450 ans ! Et même, à cette époque reculée, elle passait généralement pour fort ancienne (1).

Nous voilà du coup transportés aux premiers temps de l'existence du château, sinon à son berceau.

Pour y arriver, le chemin à parcourir est bien un peu long, mais la difficulté n'est pas insurmontable et ceux qui aiment à remonter à l'origine des choses ne se laissent pas arrêter par un semblable obstacle.

Si ancienne qu'on la suppose, en effet, du moment où l'on met les seigneurs du Lude en cause, cette opinion ne saurait échapper aux moyens d'investigation dont on dispose de nos jours, et il n'est nullement impossible de vérifier si elle repose sur une base sérieuse ou si, au contraire, elle n'est que l'expression *d'une légende*, comme quelques esprits avisés le croyaient déjà au XV[e] siècle (2).

Un peu de logique nous permettra d'atteindre le but.

Nous avons la preuve que, dès la fin du XI[e] siècle, le Loir coulait aux pieds du château. Le fait est positivement établi dans un acte de vente passé à cette

(1) Nous l'avons trouvée ainsi exprimée dans une pièce du XV[e] siècle faisant partie d'un dossier constitué en vue d'un curieux procès pour droit de pêche.

Archives non classées du Lude.

(2) Le mot se trouve dans la pièce que nous avons eue sous les yeux.

époque (1082-1105), « in castellariâ Lusdi castri *suprà Ledum flumen* » entre l'abbé de Saint-Aubin et un notable habitant du Lude (1).

Nous savons par ailleurs que l'ancienne forteresse, commencée au XIIIe siècle et transformée aux XVe et XVIe siècles en la magnifique demeure seigneuriale actuellement existante, a été construite en remplacement d'un premier château bâti aux environs de l'an 900 (2).

C'est donc pendant le Xe ou le XIe siècle que le détournement de la rivière aurait pu avoir lieu.

Les recherches se trouvent ainsi limitées dans une période assez courte.

Comme le fait est attribué à l'un des seigneurs du Lude, il ne s'agit plus maintenant que de trouver parmi les neuf (3) qui ont exercé leur suzeraineté sur Le Lude durant cet intervalle, quel est celui qui a disposé de moyens assez puissants pour mener à bonne fin une entreprise aussi considérable.

Or, en consultant attentivement la liste des seigneurs du Lude depuis le commencement du Xe siècle jusqu'à la fin du XIe, personnages dont les principaux actes ont été soigneusement notés, un seul se présente à nous comme ayant accompli des choses étonnantes, comme ayant été capable par conséquent de concevoir et de faire exécuter une œuvre aussi colossale. — Nous voulons parler de Foulques-Nerra —.

Les historiens se sont appliqués à nous faire connaître l'existence mouvementée et la rude besogne de ce célèbre comte d'Anjou, justement surnommé « le grand batisseur ». — C'est par leurs écrits que nous avons appris le séjour de Foulques-Nerra au

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers CCCCLXVI*, par M. Bertrand de Broussillon.

(2) *Les origines de la Ville et du Château du Lude*, Dr Candé.

(3) *Les Seigneurs du Lude au temps de la Féodalité*, Dr Candé.

Lude et le siège que lui fit subir alors (1027) Alain de Bretagne, agissant pour le compte d'Herbert Eveille-Chiens, son allié —. C'est également dans leurs écrits que Foulques-Nerra nous est apparu comme ayant pris des dispositions pour que le château du Lude devint la sentinelle avancée, la première garde de la vallée du Loir (1).

Creuser au Loir un lit nouveau, sur une distance d'au moins 6 kilomètres, n'est pas une œuvre banale que ces historiens eussent négligé d'enregistrer ! Cependant leurs nombreux écrits sont muets sur ce point et personne d'ailleurs jusqu'à ce jour, n'a découvert dans les archives locales, départementales ou autres, aucun document faisant même allusion à une entreprise de ce genre.

Ce silence de tous les historiens ne nous autorise-t-il pas à déclarer que l'entreprise en question n'a jamais été exécutée par les premiers seigneurs du Lude, pas plus par Foulques-Nerra que par ses prédécesseurs ou ses successeurs ?

Du reste, s'il était besoin d'un argument irréfutable en faveur de cette thèse, nous le trouverions dans ce fait historique, antérieur d'un demi-siècle à l'existence du château, que les Normands sont venus au Lude, montés sur leurs barques, et qu'ils y ont détruit l'église Saint-Jouin. Pour amener leurs barques au Lude, il fallait nécessairement que la rivière coulât alors aux pieds de la ville, déjà ancienne et florissante.

Est-ce à dire que le *Vieux-Loir* n'ait jamais existé que dans l'imagination des habitants du Lude ? Nous ne le pensons pas et nous avons même la conviction qu'un cours d'eau assez important a occupé autrefois le lit que la légende assigne à l'ancienne rivière ; seulement nous croyons que les choses se sont passées

(1) De Salies, *Histoire de Foulques-Nerra*, Paris, 1874, pp. 243-245.

tout autrement qu'on l'a raconté jusqu'à ce jour.

Il fut très vraisemblablement un temps, à coup sûr extrêmement ancien, néanmoins très connu des géographes, où les eaux du Loir couvraient en partie, sinon en totalité, la plaine sablonneuse comprise entre les buttes de Cherré, l'élévation du Lude et les roches de la Griffèrie. Ces eaux, primitivement disséminées, se sont peu à peu retirées pour se renfermer enfin dans un double lit d'où elles ne sortirent plus que pendant les inondations.

Un de ces lits, *celui du Vieux-Loir*, par un exhaussement naturel des terres, un abaissement progressif des eaux et peut-être même des obstacles artificiels, a diminué lui-même graduellement d'importance pour ne plus donner passage qu'à un ruisseau finalement réduit à un ruisselet dont le cours est aujourd'hui interrompu sur un grand nombre de points.

Il n'est plus alors resté qu'un lit, celui du Loir actuel.

Lors des grandes inondations, les eaux du Loir manifestent toujours quelque velléité de reprendre leur ancienne liberté d'allure à travers la vallée qu'elles envahissent plus ou moins complètement ; on voit même le plus souvent un courant se dessiner dans la partie basse, suivie jadis par le *Vieux-Loir*. Certaines fermes, comme le grand et le petit *Vaunaval*, sont plus habituellement sinon submergées tout au moins entourées d'eaux : d'où leur appellation qui témoigne qu'une barque est quelquefois nécessaire pour y aborder.

Conclusion : Nos arrière-neveux entendront peut-être encore parler du détournement du cours du Loir par les premiers seigneurs du Lude ; mais ils sauront que c'est là *une légende* qui aura flatté agréablement l'imagination de leurs grands ancêtres pendant un nombre respectable de siècles !

D[r] CANDÉ.

Le Pendule de Foucault

A l'immuable loi docile,
Traçant dans le sable un sillon,
Sous la voûte du Panthéon,
Lentement le pendule oscille...

De la planète il est facile
De suivre la rotation
Sous le plan d'oscillation,
Malgré l'apparence, immobile.

Autrefois le raisonnement
Seul démontrait le mouvement
De rotation de la Terre.

Ce que Foucault sut nous donner,
C'est le plan fixe nécessaire
Pour qu'on puisse la voir tourner.

Albert Isay.

LES RIVERAINS DU LOIR

(XVIIIᴱ SIÈCLE)

Quelques années avant la Révolution, les riverains du Loir présentèrent à l'intendant de la généralité de Tours la pétition suivante (1) :

Les riverains de la rivière du Loir, spécialement ceux dont les propriétés sont situées depuis la ville de La Flèche en descendant cette rivière jusqu'à Matheflon, ayant fait depuis 25 à 30 ans d'inutiles tentatives au Conseil pour y faire entendre leurs clameurs sur le dommage immense que leur cause la trop grande élévation des chaussées des moulins qui sont établis sur son cours, et se trouvant de plus en plus exposés aux ravages des inondations, ont recours à vous dans la confiance que vos vues bienfaisantes inspirent à toute votre généralité, et ont l'honneur de vous représenter le seul moyen qu'ils croient propre à parer à ces inconvénients, trop longs à détailler dans les bornes d'une requête, mais qui vous frapperaient certainement s'ils vous étaient tous connus.

Ces inondations fréquentes, dont on porte le dommage quelquefois à 100.000 écus, pourraient être ou prévues ou parées par les soins et l'autorité de M. votre subdélégué à La Flèche, si selon le vœu général vous vouliez le charger d'y veiller et lui donner pouvoir de faire ouvrir les écluses des moulins à sa volonté, qui est toujours dirigée dans lui par l'amour et le zèle du bien public. Il en résulterait qu'étant à portée de juger lui-même de la nécessité, il enverrait

(1) Archives de Maine-et-Loire, C. 19.

au besoin des ordres aux meuniers, en les dirigeant de façon qu'ils ouvrissent les écluses du bas les premières, et remontant le cours de la rivière toutes celles nécessaires s'ouvriraient ainsi successivement, et à ce moyen l'eau ne refluerait sur personne.

Cette ressource a été tentée mille fois sans succès par les différents magistrats dans le ressort desquels passe le cours de cette rivière, faute d'unité dans les plaignants et par ces changements de ressort qu'exigent différentes ordonnances des différents juges, ce qui est impossible à concilier, surtout dans un besoin pressant et imprévu, comme il arrive très souvent. Les magistrats des juridictions placées dans les pays supérieurs, importunés par les premiers cris, font ouvrir les écluses de leurs territoires ; ceux placés dans les contrées inférieures l'ignorent quelquefois et ne l'apprennent que par le doublement de l'inondation que cette ouverture occasionne fréquemment, d'autant plus que l'excessive élévation des chaussées tient toujours l'eau au niveau du rivage, et que le moindre gonflement la fait sortir de son lit. Un orage qui produit une pluie abondante, suffit quelquefois. La saison des orages est précisément celle de la venue des foins ou de leur récolte, c'est alors qu'ils courent risque d'être perdus.

On ne peut donc parer à ces inconvénients que par l'autorité d'un seul, qui, ayant le pouvoir en main, dirige ses opérations à volonté et fasse tout mouvoir au besoin.

A ces causes, il vous plaise donner à M. Chaubry dans la subdélégation duquel se trouve précisément située la plus grande partie des terrains menacés, à toujours le pouvoir et l'autorité de faire ouvrir, selon sa volonté et le vœu public, toutes les écluses des moulins, d'en régler le terme, d'imposer l'amende aux meuniers délinquants et généralement toutes choses relatives et propres à parer aux inconvénients

et dommages que causent les débordements de la rivière du Loir, dans toute l'étendue du terrain inondé, quoique de différentes élections, et notamment de celle de Baugé, dont le chef-lieu est à cinq à six lieues dans les terres ; le tout aux frais des riverains dont la plupart signent la présente requête, et le surplus disposés à la signer, si on pouvait les rassembler tous, aussi facilement qu'on a rassemblé le vœu unanime de chacun sur cet objet comme sur celui de vous témoigner toute leur reconnaissance.

La pièce est signée du maire de La Flèche, de la Rue ; du vicomte de Choiseul ; du baron de la Barbée ; du sénéchal du comté de Durtal, Leleu de la Blottière ; de la duchesse d'Estissac ; du lieutenant général de La Flèche, Busson ; du seigneur de Clefs, de Gaultier ; de la dame de la paroisse de Bazouges, Hubert des Essarts ; de Joneron ; de Pihery Delorme ; d'un habitant de Huillé, de Grimaudet. Mais tous ajoutent : « à charge et condition que les frais pour l'exécution du projet proposé seront supportés par ceux dont les héritages sont sujets aux inondations causées par les débordements de la rivière du Loir. » Busson signe la requête « pour le bien public ».

F. UZUREAU.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME

ÉTUDES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

POESIES

PAGES OUBLIÉES

CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

ILLUSTRATIONS

BOISERIES DE NOTRE-DAME-DES-VERTUS

NOMS D'AUTEURS

NOMS DES PHOTOGRAPHES ET DESSINATEURS